



Consiglio regionale del Veneto

Questo libro proviene dalle raccolte della Biblioteca del Consiglio regionale del Veneto. Il suo utilizzo non commerciale è libero e gratuito in base alle norme sul diritto d'autore vigenti in Italia.

Per ottenerne una versione ad alta definizione a fini editoriali, rivolgersi al seguente indirizzo:

biblioteca@consiglioveneto.it

BIBLIOTHEQUE
74

MÉMOIRES
BIOGRAPHIQUES
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE MIRABEAU.

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

PRÉCÉDÉS D'UNE

ÉTUDE SUR MIRABEAU

PAR VICTOR HUGO.

—
Tome Troisième.

1061

—
Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—
1834



MÉMOIRES
BIOGRAPHIQUES ,
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE MIRABEAU.

MEMOIRS
OF
THE
SOCIETY OF
THE HISTORY OF
THE
DE

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,

Boulevard de Waterloo, N° 34.

MÉMOIRES
BIOGRAPHIQUES,
LITTÉRAIRES ET POLITIQUES
DE MIRABEAU,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF;

PRÉCÉDÉS D'UNE
ÉTUDE SUR MIRABEAU
PAR VICTOR HUGO.

—
Tome Troisième.



Bruxelles.

J. P. MELINE, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

—
1834



1061
Mr 2146

MEMOIRS

MEMOIRS BY THE AUTHOR

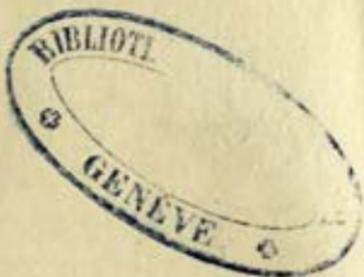
DE MIRABEAU

BY THE AUTHOR



130 v. 722





LIVRE VII.

LIBRE VII

VII.

Mirabeau avait été enfermé, le 7 juin 1777, au donjon de Vincennes, où sa captivité était, surtout dans les commencemens, encore bien plus dure ¹ que celle de Sophie, et où il se consumait dans les mêmes

¹ On en peut juger par ce passage d'une lettre insérée au recueil de celles de Vincennes. « M. Lenoir avait daigné, « le jour même où je fus conduit ici, ordonner que j'écri-
« visse tant que je voudrais ; je fus trois semaines sans pa-
« pier et sans livres, sans chemise à changer, sans peigne,
« sans qu'on me fit paraître un homme pour me raser ; et
« tu remarqueras que, pendant ces trois semaines-là, ou
« plutôt la première de ces trois, j'eus la fièvre, et crachai
« le sang. » (Tome 3, page 436.) Mirabeau revient sur ces détails à la page 468 du même volume.

regrets, les mêmes désirs, les mêmes douleurs.

C'est dès cette époque même que commence la correspondance datée du donjon de Vincennes, vaste recueil où depuis trente ans on a pris tous les élémens des diverses histoires de la vie *privée* de Mirabeau.

Cette correspondance, comme on le verra tout à l'heure, fut permise, grâce à la pitié dont le lieutenant-général de police, M. Lenoir, ne put se défendre quand il vit une si cruelle infortune; quand il entendit les plaintes éloqu岸tes d'un prisonnier tel que Mirabeau, quand il compara les causes aux effets, quand il sut que les châtimens avaient précédé les fautes, les avaient suscitées peut-être, et que, quelque graves qu'elles fussent devenues, les punitions les avaient surpassées.

Placé à la tête d'une grande administration, dont l'habileté et les succès ont été justement vantés, M. Lenoir avait à manier d'autres intérêts que ceux de l'ordre public; dans un temps où le pouvoir absolu du trône passait tout entier à ses délégués, la nature même de la magistrature d'un tel officier public le préposait à l'exercice d'une sorte de police secrète et domestique, préservative et tutélaire, qui le rendait le surveillant, le médiateur, l'arbitre d'une multitude de faits et de débats privés. Aussi habile, quoique moins ferme et plus moral que Marc-René d'Argenson, il avait, en continuant son rôle, continué d'élever et d'ennoblir à certains égards la police. Souvent, dans l'exercice de cette partie délicate de ses fonctions, sa modération et sa prudence avaient sagement étouffé des actes dont la publicité aurait eu

des suites irréparables, ou fait éclater d'affligeans scandales; il avait ramené à la raison et à la probité, des esprits passagèrement faussés par les passions. Il avait éclairé à temps des hommes égarés, qui seraient devenus pervers; il avait déjoué à propos des tentatives inconsidérées, qui auraient dégénéré en criminelles entreprises.

M. Lenoir, qu'absorbaient ses occupations sans nombre, ne pouvait pas donner beaucoup de temps aux sollicitations quotidiennes de Mirabeau; mais il était touché, il était conquis par son prisonnier, qu'il avait vu dès les premiers jours, et dont toute la séduction naturelle s'accroissait de la sympathie qui attache les bons cœurs à une grande infortune noblement supportée. Au commencement de l'année 1778, M. Lenoir déposa entre les mains d'un autre la tutelle qu'il ne pouvait exercer directement; mais il choisit bien le dépositaire, et ce choix même prouve le tendre intérêt que Mirabeau avait inspiré au lieutenant-général de police.

M. Boucher, premier commis du *Secret*, était assez formaliste et sévère; doué d'une raison exacte, plutôt que d'un esprit brillant; mais il cachait sous une enveloppe froide un cœur ardent que les passions avaient remué autrefois, et qui, dans l'occasion, s'exaltait encore sous les inspirations de l'humanité et de la justice.

Préposé par M. Lenoir à la surveillance administrative du prisonnier, M. Boucher devint son ami¹;

¹ La correspondance du donjon de Vincennes contient,

chargé de recevoir, de transmettre, de retirer la correspondance permise, il observa pendant quelque temps, et fit observer avec rigueur les injonctions relatives au nombre, aux intervalles, aux sujets, au ton des lettres; mais, peu à peu, touché par de tendres importunités, ému par l'expression toujours renouvelée, toujours plus vive d'une reconnaissance éloquente, rassuré par la résignation que Mirabeau savait se commander, et par la docilité qu'il montrait au premier mot d'avertissement, M. Boucher ne tarda pas à relâcher, puis à oublier à peu près les restrictions imposées; il laissa écrire tant de lettres, et de si longues, qu'il est permis de croire qu'il ne trouvait pas toujours le temps de les lire, avant de les envoyer à leur destination; seulement il exigea toujours que les originaux lui fussent rapportés¹, et il les déposa

à chaque page, pour ainsi dire, la preuve des services que M. Boucher rendit à Mirabeau, avec autant de zèle que de désintéressement; nous avons cru que nous devions à la mémoire de cet excellent homme, la transcription d'un témoignage encore plus spécial que ceux qui suivent, témoignage d'autant moins suspect, qu'il est adressé à une personne tierce. « Combien de titres n'a-t-il pas à ma reconnaissance? N'a-t-il pas été long-temps mon unique soutien, ma ressource unique, mon unique consolateur? Depuis les plus petites attentions, jusqu'aux plus grands services, ne m'a-t-il pas toujours montré même zèle, même indulgence, même complaisance, même bonté? » (*Lettre inédite de Mirabeau à Dupont de Nemours, du 26 décembre 1779.*)

¹ Voir les *Lettres originales de Vincennes*, t. 2, p. 89 — 306.

religieusement dans les cartons, où le procureur de la commune, Manuel, les trouva treize ans après, les prit ¹, ou plutôt les vola, car un officier public commet un vol quand il vend ou imprime à son profit les documens secrets que ses fonctions ont placés sous sa garde ².

Celui-ci n'était pas tellement occupé de son rôle politique, qu'il ne vit facilement tout le parti qu'il pouvait tirer de cette précieuse découverte, pour en faire une bonne spéculation de vanité et de cupidité; de vanité en se supposant l'ami, le confident du grand homme dont il découvrait l'œuvre posthume; de cupidité en réalisant une très lucrative affaire de librairie dans la publication d'un recueil que le sujet, l'époque, le nom de Mirabeau devaient faire avidement rechercher ³.

¹ Ces détails, appuyés sur une irrécusable notoriété publique, suffirent pour démentir l'impudente fiction (sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure) que Manuel se permit en déclarant « que les lettres de Vincennes ont été trouvées, PLUSIEURS SOUS LES DÉBRIS DE LA BASTILLE, quelques-unes à la Mairie, et que beaucoup ont été prêtées ou vendues par des amis de Sophie et de Gabriel, toutes abandonnées par Gabriel lui-même. » (Discours préliminaire du recueil de Vincennes, tome 1, page 43.)

² C'est le jugement qu'en ont porté avec raison plusieurs biographes de Mirabeau. Notamment Cadet Gassicourt, 2^e édition, page 19.

³ Manuel avait déjà fait une spéculation analogue, sur des documens publics, que son emploi de procureur de la commune avait mis à sa disposition; il se vante, dans le discours

Pressé par l'appât du gain, par la fièvre politique qui travaillait tous les esprits, peut-être aussi par un pressentiment secret de sa triste et prochaine destinée, Manuel n'apporta aucun soin sérieux à son travail; il ne se donna pas, quoi qu'il en dise ¹, la peine de coordonner exactement les lettres datées, de rechercher la date de celles qui en étaient dépourvues; quand des lacunes se présentèrent dans la correspondance, il les remplit avec des lettres que, mensongèrement, il supposa adressées à Sophie ²; quand il trouva des fragmens incomplets, il lui arriva plusieurs fois de les rattacher, au hasard, à des lettres dont l'époque et le sujet repoussaient une pareille confusion ³; de bizarres non-sens, d'étranges in-

préliminaire du recueil des lettres de Vincennes, page 5, d'avoir publié *la Police dévoilée*. Paris 1791, 2 v. in-8.

¹ Pages 5 et 43, du même Discours préliminaire. Il prétend avoir « passé un an à les recueillir, à les déchiffrer, « à les disposer. » Cette assertion est évidemment aussi mensongère que tout le roman contenu dans l'emphatique et burlesque introduction placée par Manuel, en tête de son édition.

² Voir notamment dans la suite de notre narration les notes qui se rapportent aux pages 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, du troisième volume, 144 du quatrième, etc.

³ Voir, par exemple, la lettre, sans date en tête, mais qui porte celle du 9 août à la onzième page, qui est réellement du 2 août 1777, et qui est insérée à la page 25 du tome I des *Lettres originales du donjon de Vincennes*. Dans les premières lignes Mirabeau parle de « l'affreux silence qui « nous a enveloppés PENDANT PRÈS DE DEUX MOIS, et au

cohérences s'ensuivirent ; oubliant , plus tard , qu'il avait déjà ainsi encadré des fragmens isolés , il s'avisa de les placer ailleurs , de les employer une seconde , et même une troisième fois ¹. Bien plus , après avoir fait ces interpolations irréfléchies de morceaux qui , du moins , n'étaient pas supposés , Manuel s'en permit souvent d'autres entièrement frauduleuses , et nous pourrions prouver , en présence des originaux dont quelques-uns sont entre nos mains , que tel commencement , ou telle fin , tel morceau pris dans le corps d'une lettre imprimée , sont de pure invention , et n'ont pu qu'être fabriqués par l'éditeur ².

Ces torts d'une publication hâtive , d'une précipitation intéressée , pourraient facilement être remis à Manuel , d'autant que l'on conçoit , d'un côté , qu'il était distrait par l'orage politique qui grondait autour de lui , et qui devait bientôt l'emporter ; et d'un autre

verso : « *Tu peux voir , par les choses que je t'écris DEPUIS* « HUIT MOIS. » Or , le 9 août , il n'y avait encore que deux mois accomplis depuis l'incarcération des deux prisonniers.

Voir une pareille confusion décelée par une semblable contradiction de dates , à la page 120 du même volume , etc. , etc.

¹ Nous n'en citerons qu'un exemple ; que nos lecteurs prennent la peine de consulter les pages 173 et 403 du t. 1 , et 365 du tome 2 , ils liront trois fois le même morceau , textuellement répété.

² On trouve , à cet égard , une espèce d'aveu dans quelques mots du Discours préliminaire déjà cité , p. 5. « *Il m'a fallu quelquefois sentir comme lui pour DEVINER ce que je ne voyais plus.* »

côté, qu'il était peut-être entraîné par des engagements pris avec l'imprimeur, dont la typographie, rebutante d'incorrection et d'ignorance, est vraiment digne d'une édition si mal digérée.

Mais ce qu'il est impossible de pardonner à Manuel, c'est la cynique insouciance qui lui a fermé les yeux sur le tort inexcusable, car il est également odieux et inutile, de publier le texte entier de plusieurs des lettres trouvées dans le dépôt public qu'il dépouillait à son profit.

Qu'il fût empressé d'exhumer après un long oubli, et de mettre au jour cette œuvre inédite, passionnée, éloquente, si remarquable par le coloris et la vigueur d'un style presque sans modèle, si riche de faits piquans, de hardis aperçus littéraires, politiques, philosophiques, curieux à surprendre dans d'intimes et secrètes correspondances de Mirabeau : il n'y a rien là qui doive étonner, rien qui doive indisposer contre l'éditeur, et certes sa spéculation, quoiqu'assez basse, ne lui aurait jamais été reprochée par le public, enrichi d'un livre aussi intéressant et aussi précieux.

Mais rien ne l'obligeait à laisser dans ces lettres, et des allusions ou même des descriptions obscènes qui les salissent, et de tristes et honteux détails domestiques qui les déshonorent. A quoi bon faire du public indigné le confident des exagérations et des erreurs d'un grand homme, égaré par une ivresse fiévreuse, par la double ivresse de l'amour et de la colère? A quoi bon répéter jusqu'au dégoût ces invectives furieuses et délirantes d'un fils captif, contre le père

qui l'a emprisonné? d'un époux délaissé et peut-être trahi par une femme légère? d'un frère irrité contre une sœur ¹ qui l'a abandonné, après l'avoir compromis? contre une autre sœur ², par qui il se croit desservi, et qui, pourtant, n'a cessé de le protéger et de le défendre à son insu? d'un amant contre un mari ³, contre une mère ⁴ dont il a détruit le repos et le bonheur? Pourquoi étaler le hideux spectacle des débats domestiques où les accusations de cruauté, de tyrannie, d'inconduite, de débauche, d'inceste même, sont jetées par le fils au père, par le père au fils, par l'époux à l'épouse, par le frère à la sœur? Pourquoi crier sur la place publique la révélation de tant de déplorables secrets, ordinairement cachés dans l'obscurité de la vie privée, et enfouis par la pudeur des familles ⁵? Pourquoi livrer tant de turpitudes à

¹ Madame de Cabris.

² Madame du Saillant.

³ M. de Monnier.

⁴ M. de Ruffey.

⁵ Celle de Mirabeau n'oublia pas ce qu'elle devait à l'illustre mort, à elle-même, à l'honnêteté publique; déjà le séquestre révolutionnaire frappait tous les biens de la famille, sous prétexte de l'émigration du vicomte de Mirabeau, de madame de Cabris, et du comte du Saillant. La mère de celui-ci n'en fit pas moins les démarches les plus actives pour empêcher la publication *des lettres de Vincennes*. On peut voir dans le *post scriptum* du Discours préliminaire de Manuel, avec quelle arrogante emphase il parle du FORFAIT commis par l'administrateur municipal, qui, accompagné de quatre ou cinq hommes de loi qu'escortaient des soldats,

d'implacables ennemis politiques, ou à des panégyristes maladroits, ou à des écrivains affamés, prompts à spéculer sur un nom justement célèbre, et à escompter l'appât des scandales? Pourquoi, enfin, mélanger de détails immondes un livre fait, d'ailleurs, pour plaire, et même à certains égards pour instruire? C'est ce que nous ne craignons pas d'appeler le crime de l'éditeur; et l'on ne peut l'expliquer que par le délire du temps, et surtout par le plus vil calcul, par le désir de multiplier les volumes; car ce recueil qui, en quatre tomes, inquiète les pères de famille, blesse les admirateurs du grand homme, révolte la pudeur publique, corrompt les esprits ignorans et faibles, serait, s'il était judicieusement réduit à trois, un ouvrage à la fois attrayant et à peu près irréprochable, plein de piquans sujets d'études psychologi-

se présentait au nom des créanciers de Mirabeau (suscités par madame du Saillant), pour saisir les lettres qui, dit l'impudent éditeur, ont été trouvées « plusieurs sous les ruines de la Bastille, quelques-unes à la Mairie, ou m'ont été prêtées, ou vendues, ou données par les amis de Sophie et de Gabriel, toutes abandonnées par Gabriel lui-même. » Ajoutons qu'une instance s'ensuivit; que Manuel appela autour de lui de dignes auxiliaires de son ignoble spéculation, que Regnault de Saint-Jean-d'Angely, si célèbre depuis, qui, comme avocat, devait soutenir l'opposition, fut insulté et frappé dans le Palais de Justice même, par les amis de Manuel; et qu'il devint impossible de suivre l'instance, d'autant que peu après, tous les Mirabeau restés à Paris, la marquise, M. et madame du Saillant et leurs six filles, furent mis dans les prisons révolutionnaires.

ques, et d'exemples de style, dont aucune impureté ne souillerait la grâce ¹ dont aucun danger ne ferait condamner l'agrément.

Cependant, Manuel a prétendu honorer Mirabeau et venger sa mémoire ² en imprimant les lettres originales écrites du donjon de Vincennes; il déclare, d'abord, que les lettres lui ont été, toutes, abandonnées par Gabriel lui-même, qui lui a dit : *Ne les publiez qu'après ma mort, car on ne veut pas me connaître* ³.

¹ Voir la page 4 du Discours préliminaire que nous avons déjà cité.

² Page 43 du même Discours préliminaire. Il paraît que Manuel avait publiquement annoncé son projet; et, avant les démarches de M^{me} du Saillant dont nous avons parlé tout à l'heure, un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau avait fait ce qu'il avait pu pour empêcher la fatale publication. En voici la preuve dans une lettre adressée, le 21 mai 1791, par M. Frochot, au comte de la Marck, depuis prince Auguste d'Arenberg, lettre que nous copions sur la minute autographe.

« J'ai appris hier soir, Monsieur le comte, que M. Manuel, ancien administrateur de la police, est sur le point de faire paraître des lettres de Mirabeau qu'il prétend avoir été trouvées, lors de sa sortie du donjon de Vincennes, dans un coin de sa chambre. Ces lettres, ou autres papiers, étaient, dit-on, enfermés sous enveloppe, portant ces mots : *Papiers qui ne seront lus qu'après ma mort.* Soit que le paquet eût été oublié, soit qu'il fût resté à dessein, la police s'en était emparée, et probablement que M. Manuel l'a retiré du greffe, pendant le temps de son administration, et se l'est approprié. Depuis la mort de

Nous devons repousser, nous devons anéantir cet infame mensonge, dont heureusement il nous est facile de démontrer l'imposture exécrationnelle.

Mirabeau, après un an de détention, était privé, depuis plusieurs semaines, de la correspondance qui

« Mirabeau, il a ouvert le paquet, et l'on m'a nommé l'im-
 « primeur avec lequel il a traité de l'édition, mais je n'ai
 « pas retenu son nom, que je me procurerai facilement s'il
 « est nécessaire. J'ai cru devoir vous donner connaissance
 « de ce projet, et sans rien préjuger sur l'importance dont
 « il peut être de l'arrêter, chose assez difficile, puisque
 « l'objet de ces lettres n'est pas connu, je me borne à obser-
 « ver, 1^o que si le paquet en question a été trouvé, comme
 « on le dit, au donjon de Vincennes, il devait rester au dé-
 « pôt de la police, être remis à celui qui en avait souscrit
 « l'adresse, ou, après lui, à ses héritiers ou exécuteurs tes-
 « tamentaires; 2^o que, par conséquent, M. Manuel n'a pu,
 « sous aucun prétexte, s'approprier le dépôt, et que c'est
 « une infidélité très grande de l'avoir retiré du greffe;
 « 3^o qu'en supposant que le paquet eût dû rester entre les
 « mains de la police, même après la mort de Mirabeau, tou-
 « jours est-il qu'elle ne pourrait le publier que du consente-
 « ment des héritiers; qu'à plus forte raison M. Manuel peut
 « être obligé d'en donner communication. Si vous pensez
 « comme moi, à cet égard, Monsieur, j'estime qu'il vous
 « sera très facile d'obliger cet ex-administrateur à s'expli-
 « quer sur tout cela. »

Quelle que soit la juste et publique estime qui entoure le nom de M. Frochot, depuis si honorablement signalé dans de hautes fonctions, il nous semble qu'il n'est pas encore assez connu, et le devoir d'une pieuse reconnaissance nous oblige à donner ici une notice, d'ailleurs simple et courte, sur cet homme si respectable, dont la mémoire attend en-

faisait sa seule consolation ; il reconnaissait l'inutilité absolue de ses démarches , et l'impossibilité de se

core les hommages d'un biographe plus capable et plus à portée que nous de peindre sa belle et noble vie *.

Nicolas-Thérèse-Benoit Frochot , après avoir fait de bonnes études , et avoir suivi quelque temps la carrière militaire , était , en 1789 , notaire et prévôt-royal d'Aignay (Côte-d'Or) lorsqu'il fut choisi par le bailliage de Châtillon-sur-Seine , comme député du tiers - état aux États - Généraux. Il se lia étroitement dans l'assemblée avec Mirabeau , à qui il fut fort utile par le dévouement d'une amitié tendre , et par les conseils d'un esprit éminemment méditatif et juste. Avant 1791 , M. Frochot ne parla à la tribune que pour demander la suppression des banalités féodales , et même conventionnelles ; depuis , il traita diverses questions sur la distinction à faire entre les Corps constituans et les Conventions nationales ; sur la présentation de l'acte constitutionnel à l'acceptation du roi , sur les attributions d'une assemblée de révision. Exécuteur testamentaire de son illustre ami , il en remplit les fonctions avec zèle , et fit connaître à l'assemblée l'insuffisance de la succession. Rentré dans ses foyers , puis emprisonné en 1793 , M. Frochot , après , administra pendant quelque temps le département de la Côte-d'Or , qui l'envoya au corps législatif , et enfin fut nommé , en 1800 , préfet de la Seine , puis conseiller-d'état , comte de l'empire , grand-officier de la Légion-d'honneur. Pendant treize ans il se distingua par l'habileté , par l'intégrité d'une administration commencée dans des temps difficiles , où tout était à réor-

* Il y a deux notices insuffisantes , mais écrites avec talent et avec une bienveillante justice , dans la *Biographie des hommes vivans* (Paris , 1817 , L. G. Michaud , t. 3 , p. 188) , et dans la *Nouvelle Biographie des Contemporains* , par MM. Arnault , Jay , Jony , etc. , t. 7 , p. 378.

faire entendre du roi et des ministres ; il se croyait certain qu'un ordre irrévocable avait été donné de le priver absolument de tout secours de livres, de papier,

ganiser, ou plutôt à créer, l'ordre et les finances, les réglemens et les subordinations, les hiérarchies et jusqu'au personnel. Quoique justement apprécié pour ses talens d'administrateur, pour ses vertus et son dévouement, pour sa science et sa sagesse, souvent remarquées dans un conseil d'état dont la composition était si forte, il fut sacrifié lors de la conjuration du général Malet. M. Frochot apprit dans la rue cet événement aussi rapide qu'inouï ; interpellé sans avoir une minute pour réfléchir, atterré par une profonde douleur, il s'efforça de sortir, pour aller aux informations, il ne songea pas instantanément au roi de Rome, et à crier : *L'empereur est mort ! Vive l'empereur !* Il subit, le 24 décembre 1812, une destitution dont l'éclat même prouva que Napoléon avait voulu frapper un coup d'état plutôt qu'infliger une disgrâce particulière, afin peut-être de détourner l'attention publique, attirée par les affaires du dehors ; afin, surtout, d'imposer à qui oserait douter un moment de la stabilité de l'empire. Dès le lendemain de la destitution, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, envoyé par l'Empereur, avait porté des paroles d'affection et de confiance, ainsi que la promesse d'un prompt rappel, à M. Frochot, qui, en effet, après le 20 mars 1815, fut nommé conseiller-d'état, préfet des Bouches-du-Rhône. Son administration, aussi ferme qu'impartiale et paternelle, le fit respecter par un peuple entier qui avait en horreur le régime impérial ; et, le 25 juin, l'auteur de cet ouvrage, obscur élève et secrétaire de M. Frochot, a vu ces mêmes Marseillais qui poursuivaient et fusillaient *les impériaux*, entourer de leurs hommages, escorter de leurs bénédictions, le préfet également courageux, loyal, et désintéressé qu'ils s'efforçaient en vain de

encre , plumes , etc. ; il croyait son fils mort ; il savait sa fille malade , Sophie désespérée ; il était lui-même attaqué d'une hématurie qu'il supposait incurable ; livré aux derniers excès d'une douleur frénétique , Mirabeau arrêta la résolution , long-temps combattue , d'attenter à sa vie ; il fit tous les préparatifs ; il se procura une certaine quantité d'acétate de cuivre (vert de gris) en plongeant et faisant séjourner des monnaies de billon dans le vinaigre ; il écrivit à Sophie , à la marquise , au marquis , au vicomte de Mirabeau , à M. Lenoir , à M. Boucher , des lettres , admirables de sensibilité , d'éloquence , de magnanimité , d'héroïsme , que tout le monde a lues dans le recueil de Manuel , tome 4 , pages 299 à 326 ¹.

retenir , et qui , à la chute de l'Empereur , déposa ses pouvoirs et partit sur-le-champ.

Depuis , resté pauvre , mais couvert de l'estime publique , M. Frochot , devenu agriculteur , demeurait fort retiré dans sa commune natale , où sa vigueur de corps et sa sérénité d'ame lui promettaient encore de longues années , lorsqu'il mourut , à soixante-sept ans , le 29 juillet 1828 , tué par la douleur d'avoir perdu , deux mois auparavant , un fils unique , digne , à tous égards , d'un tel père.

¹ Manuel a placé ces lettres à la fin du recueil faute d'en avoir la date ; elles furent écrites dans la seconde quinzaine de juin 1778 , ainsi que le prouve le passage suivant : « Je vous adresse , bon ange , dont la bienfaisance est trop im-
« puissante , un dépôt dont vous aurez quelque jour à faire
« usage , et plus tôt , peut-être , que vous ne croyez , si j'en
« juge par la santé de mon ame et de mon corps : soyez sûr
« que je le vois ce moment sans effroi , et que je le verrais sans

Dans ce moment suprême, près de quitter la vie, il s'examina, il se jugea; quel que fût le sentiment des injustices qu'il avait souffertes, il fut adouci par la conscience de ses torts, par la bonté, par la générosité qui lui étaient si naturelles; il blâma l'ardeur véhémence de ses défenses; il écrivit à Sophie: « J'ai brûlé mes mémoires qui contenaient une apologie trop forte de ma conduite. » (Page 504.)

Peut-on croire, d'après ces mots écrits en présence de la mort, que, plus tard, Mirabeau aurait voulu livrer au grand jour de la publicité des correspondances où ses apologies, cent fois plus fortes, sont souillées de tant de récriminations également inutiles et odieuses?

Deux ans après, Mirabeau apprit par la police que Brianson, en partie pour céder à un sentiment haineux, en partie pour défendre madame de Cabris, avait le projet d'imprimer quelques lettres restées entre leurs mains, et que le malheureux avait adressées à Sophie dans le temps que, tous ensemble, préparaient l'évasion projetée. Mirabeau écrivit alors à Boucher (le bon ange): « Je ne puis croire madame

« regrets, si j'avais rempli quelques devoirs dont il ne m'est
 « pas permis, dans ma situation, de m'acquitter. Je vous ai
 « prié de ne lire les lettres ci-jointes qu'après moi; je vous
 « réitère ma demande, et vous les envoie ouvertes. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 20 juin 1778.*) On trouve dans plusieurs lettres de Vincennes l'indice des idées de suicide auxquelles Mirabeau revint plusieurs fois. Voir, tome 1, p. 457 — 158 — 285 — 435; t. 3, p. 267 — 305 — 379; t. 3, p. 359.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

de Cabris assez folle pour commettre une pareille trahison qui la perdrait à tout jamais , et dont je tirerais vengeance , si Sophie y était compromise , le coupable fût-il caché au centre de la terre ¹. » Mirabeau , quelques jours après , écrivit à sa sœur , madame du Saillant : « Je suis menacé de davantage encore ; des monstres qui infestent le pavé de Paris , tandis que tant d'honnêtes gens gémissent à Bicêtre et aux galères , se vantent hautement qu'ils feront imprimer ma correspondance et celle de la malheureuse victime de mon amour ! Ce coup est affreux ;

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 6 septembre 1789. Pour ne pas ralentir la démonstration que nous voulons établir , nous insérons ici , hors texte , un autre passage de cette même lettre : « J'avoue que la phrase qui finit votre lettre m'inquiète et m'étonne ; *je crains bien*, dites-vous, *que les démarches ne soient infructueuses* : et pour quelle occasion , s'il vous plait , réserve-t-on les coups d'autorité ? ne servent-ils donc tous qu'à écraser l'innocence ? à servir les tyrans en crédit ? Qui frapperont-ils , si ce n'est les perfides capables de l'atrocité de trahir un dépôt , pour révéler les plus tristes secrets de deux familles distinguées ? » Ajoutons que les vœux ardents de Mirabeau furent bientôt remplis : « Vous me rendez la vie en me rassurant sur Brianson. O combien de fois , mon cher ange m'a déjà sauvé ! Bon et sage ami , vous vous êtes acquis un homme qui a fait de grandes fautes , sans doute , mais qui ne fut jamais capable d'un crime , dont la reconnaissance et l'honneur sont les divinités , et qui sera tout entier à vous et aux vôtres jusqu'au dernier soupir ! » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 27 septembre 1780.)

et si j'y survivais, ce serait pour la venger, dussé-je y périr ! »

Peut-on, en voyant cet élan d'une ame déchirée, en entendant ce cri d'indignation et d'horreur, croire que Manuel ait reçu de Mirabeau l'autorisation de publier les lettres du donjon de Vincennes ?

Mais d'ailleurs, les sentimens et la position de Mirabeau n'étaient-ils pas changés, après un intervalle de douze ans ? Oui, sans doute, et ce changement complète une réfutation si palpable, sur laquelle nous n'insistons que pour venger, même surabondamment, la mémoire de Mirabeau, tant outragée, d'une des calomnies les plus odieuses et les plus absurdes.

Il n'est que trop aisé de concevoir que, près de parvenir au plus haut degré d'importance et de puissance morale qu'un homme puisse atteindre, Mirabeau devait être douloureusement importuné de la publicité des égaremens et des malheurs de sa jeunesse ; c'est cette publicité même qui l'avait si longtemps éloigné de la place où l'appelaient sa naissance, ses travaux, son génie, et les circonstances, inouïes jusqu'alors, pour lesquelles il semblait fait, et qui semblaient faites pour lui ; il comprenait que ces tristes souvenirs ne cesseraient d'être évoqués par les inimitiés politiques que lui suscitaient ses doctrines hautement professées depuis quinze ans, et qu'il mettait alors en action, inimitiés qu'il enveni-

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 10 septembre 1780.

mait par sa hauteur, à la fois naturelle et calculée. Il sentait que ses antécédens déplorables le placeraient dans une position d'autant plus fausse, qu'il s'élèverait davantage; aussi le voit-on, dans le monde, dans les préfaces de ses livres ¹, même à la tribune ², parler spontanément de sa vie passée, pour aller au-devant de ce qu'on pouvait en dire.

En tête de son ouvrage le plus considérable et le plus travaillé, *la Monarchie prussienne*, il avait offert à son père un touchant hommage de vénération et de tendresse qui était le plus éloquent désaveu du passé.

A la fin de 1790 l'excellente madame du Saillant avait, du consentement de son frère, négocié une réunion prochaine entre Mirabeau, si glorieusement régénéré, et l'épouse qui l'avait repoussé judiciairement, quand, à peine sorti de prison, il l'avait réclamée ³, réunion qui avait été provoquée, dès le mois de mars 1789, par les acclamations populaires et l'enthousiasme public ³.

¹ Sur *Mosès Mendelsohn* (préf. pag. 19). Sur *la Caisse d'escompte* (préf. pag. 13, 15). *Réponse à l'écrivain de la Compagnie des eaux de Paris* (pag. 100). *Dénonciation de l'agiotage* (pag. 19). *Correspondance de Cérutty* (p. 19). *Dédicace de la Monarchie Prussienne* (pag. 5, 7)., etc. etc.

² Séances du 18 août 1789, à propos de la *Déclaration des droits de l'homme*; du 11 septembre 1790, sur l'affaire *Trouard de Riolles*, etc.

³ Arrêt du parlement de Provence, du 5 juillet 1783.

⁴ Voir plus tard le récit des ovations que Mirabeau reçut le 7 mars 1789 à Aix, à Marseille, et sur sa route.

Ainsi allait cesser l'affligeant contraste qu'avait présenté jusqu'alors la position de Mirabeau homme privé, comparée avec son immense existence d'homme public; et c'est en ce moment qu'il aurait songé à réveiller tant de pénibles souvenirs, qu'il aurait permis de livrer à une publicité, désormais universelle et irréparable, des faits perdus dans des lettres confidentielles, et dans des Mémoires sur procès imprimés au loin dans deux localités resserrées, Mémoires oubliés comme tous les débats judiciaires, et que, d'ailleurs, les parties peuvent toujours désavouer, comme n'étant pas leur ouvrage personnel! C'est alors qu'il aurait imprimé sous son nom, comme son œuvre propre et spontanée, tant de honteuses confidences, tant de récits mensongers, tant d'exagérations calomnieuses, tant d'horribles accusations! C'est alors qu'il se serait approprié cet immonde amas de scandale et d'infamies, qu'il aurait rouvert et empoisonné les blessures faites à trois notables familles; qu'il se serait fermé la voie à toute réhabilitation, qu'il se serait rendu inaccessible le but d'honneur et de gloire immortelle qu'il allait atteindre!

Non, non, personne ne pourra jamais reconnaître dans Manuel l'ami, le confident, le fidéi-commissaire de Mirabeau, qu'il ne connaissait pas, nous l'affirmons, qu'il n'avait peut-être jamais vu; personne ne supposera jamais que celui-ci ait donné son consentement à une publication mortelle pour ses desseins présents, infamante pour son nom; publication contre laquelle, au contraire, il protesta d'avance plusieurs fois ainsi que nous l'avons vu; comme si un

secret pressentiment lui eût montré dans l'avenir l'attentat cupide et sacrilège dont un imposteur devait flétrir sa mémoire.

Voilà toute la vérité sur la publication de ce recueil, à la fois si avilissant et si glorieux pour Mirabeau, où tout ce qui était en lui se retrouve, sa force et sa faiblesse, son adresse et sa franchise, sa violence et sa bonté, ses emportemens et sa patience, son habileté et sa fougue, son horreur du despotisme et sa morgue de gentilhomme, ses découragemens subits, et cette confiance naturelle en lui-même, qui lui faisait toujours bien augurer de ses combinaisons et de ses projets; en un mot, tout ce qui l'avait placé, et le retient en dehors des chances ordinaires, ses passions, son génie, sa destinée; homme étrange, exceptionnel, unique, dont le portrait en action est dans ce recueil qui représente assez fidèlement, il faut en convenir, son caractère mélangé de bien et de mal, de grandeur et de petitesse, caractère où le bien qui domine le mal, où la noblesse qui efface la dégradation, sont de sa nature et de son essence; tandis que ce qui est mauvais, ce qui est ignoble doit être principalement attribué aux préventions injustes, aux fausses mesures, aux persécutions odieuses dont il fut toujours opprimé¹.

¹ « Pesez, jugez, si mon honneur fut souillé par des bassesses; si mon cœur est une sentine de corruption; si mes peines furent proportionnées à mes fautes; si je méritai des flétrissures et des supplices; si j'ai droit d'obtenir justice et vengeance! (*Deuxième Mémoire à consulter*)

Telle qu'elle est, elle subsistera cette collection épistolaire du donjon de Vincennes, dont l'immense publicité ¹ a continué, pour la mémoire de Mirabeau, la fatalité qui, pendant sa vie, plaça continuellement son caractère sous un jour faux, de manière à faire toujours mal juger par ses contemporains l'homme qui les a le plus occupés; nous ne pouvons guère citer, comme exempte de toute espèce de tache, que la partie du premier volume où est inséré le Mémoire apologétique du 1^{er} mars 1778 (pages 287 à 466) ², que nous rappelons sans cesse, Mémoire où tout est admirable,

pour le comte de Mirabeau, contre le marquis de Monnier, p. 40, de l'édition in-12.)

¹ Des bibliographes prétendent qu'il en a été débité plus de cinquante mille exemplaires. Cependant Peuchet, dont toute la vie a été employée à faire des compilations et spéculations de librairie (nous nous gardons bien de dire de littérature), ignorait ou feignait d'ignorer ce fait très notoire, quand, voulant copier cette correspondance, il écrivait, dans le style qui lui appartient: « Les lettres qu'il « (Mirabeau) écrivit à cette femme désolée (Sophie), et si « peu digne de tant de malheurs, forment une des parties « les plus attachantes et les moins connues de sa vie » (de Mirabeau); tome 1, page 250.

² Peuchet dit, tome 1, page 274: « Heureux si l'auteur « avait pu y être aussi fidèle à la vérité, qu'énergique et « éloquent! » Nous repoussons de toutes nos forces cette injuste restriction; sans doute, il y a dans ce Mémoire d'ingénieux sophismes, et d'insuffisantes justifications; mais il n'y a pas un fait qui soit contraire à la vérité; et pas une vérité n'y est omise, quelque embarrassante qu'elle soit pour l'auteur.

clarté, méthode, dialectique, modération, style. Plût à Dieu que le public n'eût appris la vie privée de Mirabeau que par ce seul document ! aucune ombre n'obscurcirait cette grande renommée ; aucun souvenir avilissant ne s'attacherait à de si imposans souvenirs ; les préjugés qui exagèrent les torts de Mirabeau, et qui lui attribuent des vices qu'il n'eut jamais, ne seraient pas exploités presque indifféremment par la haine des ennemis politiques, par la crédulité des insoucians, par la cupidité des compilateurs, par l'inepte jalousie des détracteurs acharnés des grands hommes et des grandes choses ; par l'esprit systématique de quelques rêveurs, dont la verve a un tel besoin de travers et de vices, qu'ils en inventent dans l'occasion, et qu'à plus forte raison ils étalent dans leurs compositions fantastiques ceux qui leur sont offerts. Enfin, la vérité que nous voulons établir par notre long travail, aurait, éclatante et pure, brillé sans mélange sur la tombe de Mirabeau, si le spoliateur de ses lettres posthumes n'avait publié que ce Mémoire dont nous recommandons la lecture, et dont l'auteur lui-même disait avec raison : « qu'il n'y a que des faits exacts, et plutôt affaiblis à son désavantage qu'exagérés en sa faveur¹. »

¹ Lettres originales de Vincennes, t. 3, p. 262. Nous aurons occasion plus tard de rapporter, en partie, une lettre où Mirabeau s'exprime ainsi : « Je dis tout dans cet écrit, que je livre à tous les démentis possibles, bien sûr de n'en pas recevoir. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, du 16 mai 1779.) Ces observations étaient écrites, quand nous avons eu connaissance du jugement que Laharpe a porté sur la correspondance de Vincennes, dans un article

Quelle que soit, au surplus, la correspondance de Vincennes, nous ne sommes pas, grâce à Dieu, réduit, comme nos prédécesseurs, à n'avoir que cette source, trop souvent impure, pour y puiser les notions qui doivent composer notre ouvrage. Et déjà, on l'a vu, d'autres documens aussi authentiques, et même plus, parce qu'ils n'ont pas été falsifiés, nous ont permis de détruire des erreurs accréditées, de prouver des vérités jusqu'alors douteuses; nous avons entre les mains beaucoup de lettres des deux prisonniers, soustraites à la surveillance de la police, et confiées à des émissaires secrets; lettres dont nous ferons ce que Manuel aurait dû faire des autres, dont nous ne conserverons que ce qui peut satisfaire une innocente curiosité, ce qui peut servir d'explication utile, ce qui peut émouvoir les âmes sans alarmer les mœurs; nous avons aussi en minutes autographes, et au nombre de plus de trois cents, les lettres adressées par Mirabeau à Boucher et à Dupont de Nemours, ainsi qu'une grande partie de leurs réponses; nous possédons enfin de volumineuses correspondances de famille qui forment la contre-partie, nous pouvons même dire l'antidote de celle que Manuel imprima; et, principalement pour le temps

que comprennent les pages 277 à 289 des mélanges inédits de littérature, recueillis par J. B. Salgues, Paris, Chaumerot, 1810. Cet article contient un jugement tel, et si remarquable, à cause de l'autorité d'un pareil juge, ordinairement défavorable à Mirabeau, que nous l'aurions substitué à nos propres réflexions, si nous n'étions fermement résolu à ne faire d'emprunts à des documens imprimés que dans les cas de nécessité, ou du moins d'utilité évidente.

de la détention de Mirabeau au donjon de Vincennes, nous userons de ces correspondances inédites, non moins intéressantes que l'autre; et où, même en tenant compte des légitimes artifices de la défense et de l'apologie, nous verrons Mirabeau d'autant mieux peint par lui-même, d'autant plus péremptoirement justifié, quand il est justifiable, qu'il y triomphe constamment de ses adversaires, dont les réponses, que nous insérons aussi textuellement, ou par extraits, rendront le débat publiquement contradictoire.

Nos citations seront nombreuses, et cependant l'abondance de nos matériaux nous aurait permis de les décupler; nous avons dû craindre de nous trop étendre, et pendant quelque temps cette crainte est allée jusqu'à nous faire hésiter sur la question même de savoir si nous emploierions une partie des nos inépuisables ressources.

Nous nous sommes demandé s'il n'y aurait pas d'inconvénient, non pour l'ouvrage, car les préoccupations d'auteur nous sont inconnues, mais pour la mémoire de Mirabeau, à revenir par nos citations sur les détails privés dont le public n'a été que trop entretenu; s'il ne serait pas plus à propos de laisser tant de misères domestiques se perdre dans une gloire immense et désormais immortelle, comme les scories du soleil dans sa lumière éblouissante; si nous n'encourrions pas, comme d'autres, le reproche d'une fatigante prolixité; si enfin, en supposant que nous livrassions nos correspondances au public, elles ne seraient pas un peu décréditées par la position nécessairement contrainte de Mirabeau, réclamant sa liberté, et par le

ton obligé de ses apologies et des nôtres , de ses suppliques , et de nos justifications.

Un examen attentif de ces objections , que nous nous faisons à nous-même , nous a déterminé à les écarter.

Quelques hommes éminens , même à des époques assez récentes , ont eu le bonheur de n'apparaître à la postérité que par leur beau côté, que par leurs actes ou leurs ouvrages publics; ce précieux avantage n'a pas été donné à Mirabeau; ses procès, et surtout une odieuse spéculation ont exposé ensemble, ont simultanément mis au grand jour sa vie privée et sa vie publique, intimement confondues dans la même publicité; quoi qu'on fasse, il n'est plus possible de les séparer l'une de l'autre : vainement réimprimerait-on cent éditions de ses œuvres, sans y ajouter un seul détail qui lui fût personnel; sans cesse le souvenir universel protesterait contre ce silence impuissant, présenterait sous le même aspect le jeune homme dissolu et l'adulte laborieux, le fils révolté et le publiciste éloquent; le dissipateur aveugle et le créateur d'un nouvel ordre politique; il faudrait donc qu'à l'avenir les éditeurs fissent, comme par le passé, qu'ils joignissent des notices biographiques à leurs publications; et, alors même qu'ils ne voudraient plus voir que sous des couleurs favorables un grand homme dont le temps a fait taire les ennemis, et dont les travaux n'excitent plus qu'une admiration à peu près unanime, alors même que, comme on l'a déjà vu, ils recourraient à la plume d'hommes éclairés et bien intentionnés, tels que Chaussard et Cadet Gassicourt, MM. Barthe, Merilhou, et quelques autres :

éditeurs et biographes ne pourraient employer que les matériaux qui existent, c'est-à-dire d'imparfaites notices que jusqu'à présent on n'a pas complétées, ou d'odieux pamphlets qu'on n'a pas suffisamment démentis ; et la plus trompeuse de toutes les publications faites, le recueil de Manuel, où chaque lettre, presque, offense, plus ou moins, la vérité autant que la raison et la pudeur publique.

C'étaient ces considérations qui nécessitaient l'étude nouvelle, l'exposition, appuyée de preuves, qui nous occupe depuis long-temps, et que nous ont commandée les convictions de l'esprit, les sentimens de l'ame, et les ordres testamentaires, pour ainsi dire, de Mirabeau lui-même. Ces motifs ont levé tous nos doutes, et nous ont décidé à prendre dans nos correspondances tout ce qui s'applique à la longue et difficile négociation qui précéda l'élargissement de Mirabeau, et qui est très incomplètement rapportée même dans le recueil de Manuel, terminé au 12 octobre 1780¹, c'est-à-dire deux mois avant cet événement ; négociation qui, d'ailleurs, nous permettra de montrer Mirabeau peint, comme précédemment, par lui-même, rentré

¹ On peut même dire que la suite des correspondances est terminée beaucoup plus tôt dans le recueil de Manuel, car, pour les neuf premiers mois de l'année 1780, il n'a imprimé que quinze lettres, tandis qu'il en donne vingt-six des six derniers mois de 1777, cinquante-trois de 1778, trente-six de 1779 ; et que, quoique nous ne possédions pas, à beaucoup près, tout ce que les deux amans ont écrit l'un à l'autre, nous avons cent quatorze de leurs lettres datées de 1780.

dans les voies de la raison , dans les sentimens de la nature , et complètement guéri de la fièvre délirante dont Manuel a si impudemment étalé le honteux et désolant spectacle.

Mais, affranchi de cette crainte , risquerions-nous, d'ailleurs , de nous abuser sur l'intérêt et le mérite de nos matériaux , de nous exposer aux reproches de loquacité fatigante et d'ignobles calculs qu'on a justement adressés au biographe Peuchet ? Nous nous sommes encore sérieusement examiné sous ce rapport ; nous avons, d'un côté , écarté , et sans doute on écartera , toute assimilation avec l'auteur cité , parce qu'il n'a incorporé dans son trop volumineux ouvrage que des morceaux déjà plusieurs fois imprimés ailleurs , sans addition d'un seul document inconnu jusqu'à lui , tandis que , à quelques pages près , nous n'employons que des documens inédits ; d'un autre côté , nous avons considéré que la sympathie générale attachée à la mémoire de Mirabeau donnerait de l'intérêt à tous les détails qui le concernent , d'autant que la plupart sont fournis par lui ; et que ses torts , ainsi que ses malheurs , ayant été prolixement livrés au public , par l'impression des plaintes récriminatoires dont l'amertume lui a été justement reprochée , il était permis de donner avec autant de détail les touchantes justifications qui , après avoir défendu son caractère , honoreront sa mémoire.

Enfin croira-t-on Mirabeau dans son repentir , comme on l'a cru dans ses égaremens ? Ses apologies obtiendront-elles la même faveur que ses diatribes ? Nous espérons cette confiance , parce que , comme

nous croyons l'avoir prouvé, les sentimens honnêtes et tendres lui étaient plus naturels que les goûts dépravés et les passions haineuses ; nous espérons cette faveur , parce qu'on verra que sa plume , en s'épurant, n'a rien perdu de son charme et de son éloquence.

Enfermé le 7 juin 1777 au donjon de Vincennes , Mirabeau s'occupa , avant tout , de correspondre avec Sophie ; ensuite , mais bien moins vivement , de recouvrer sa liberté.

La correspondance devait éprouver , d'abord , des difficultés de tout genre ; nous avons vu celles dont se plaignait Sophie ; ses lettres attestent de cruelles angoisses : « Je t'écris sans cesse et tu ne peux pas me lire ; tu m'écris aussi , rien ne pénètre jusqu'à moi ; je pleure presque continuellement , et je ne me contrains que pour ne pas nuire à ton fils ¹. O Dieu ! n'avoir jamais de tes nouvelles ! c'est là ce qui est horrible , qui nous privera de la vie tous deux ! que je périsse mille fois , le jour que je serais capable d'y consentir ; à ce prix nous refuserions tous les trésors et tous les trônes de la terre ². Quoi ! pas de lettres ! pas un mot ! pas une figure qui t'ait vu ! qui t'ait parlé ! Ah ! que mes maux sont sensibles ! Je suis sûre d'être aussi malheureuse que toi ; je ne voudrais pas l'être moins , je le jure ³. Le voilà donc arrivé ce mois de juillet qui n'a pu nous voir ensemble ⁴ ! La première

¹ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 15 juin 1777.

Elle était enceinte de deux mois.

² Lettre inédite de la même au même , du 16 juin 1777 .

³ *Ibid.*, du 23 juin 1777.

⁴ 1775.

année nous nous vîmes sans oser , ou plutôt sans songer à nous aimer ¹ ; la seconde nous nous aimions , ah ! tu le sais ! Mais , malgré mes efforts réitérés , nous ne pûmes jamais nous rapprocher ; celle-ci , ô Dieu ! arrachés l'un à l'autre au milieu du bonheur , ramenés par nos ennemis , enfermés tous deux ! Si du moins c'était ensemble , ah ! les cachots seraient charmans , et nous baiseriez les chaînes qui nous attacheraient au même pilier ² ! Ah ! que de maux nous étaients destinés ! que nous eussions été heureux d'expirer en nous disant adieu ! hélas ! nous souffrons assez l'un et l'autre , pour être surpris de nous sentir encore vivans ³ ! Je ne puis plus vivre si je n'apprends rien de toi ; quel service nous rendrait celui qui retrancherait de nos vies le temps que nous ne devons pas passer ensemble ! Oui , il faut que je songe souvent à ta défense , à nos promesses , à ton fils , pour supporter mes peines ; je les supporte , j'y résiste ; je ne suis même pas malade , je désirerais de l'être malade , si je n'étais pas grosse ; peut-être même saurais-je bien me la rendre , car enfin , il faut terme à tout ; ... tiens , .. je te le dis , je le dis à nos bourreaux , je ne serai pas toujours grosse ⁴ ! »

¹ *Sans songer à nous aimer.* Ce mot confirme ce que nous avons dit ailleurs , et dément les conjectures de Peuchet , tome 1 , page 154.

² Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , du 1^{er} juillet 1777.

³ Lettre inédite de la même au même , du 23 juillet 1777.

⁴ Lettre inédite de la même au même , du 24 juillet 1777.

Nous remarquons , dans la même lettre , une nouvelle preuve de cette funeste disposition habituelle chez Sophie ; « Comme

Mirabeau, de son côté, éprouvait les mêmes tourmens ; après l'emploi furtif et précipité de quelques chiffons de papier qu'ils s'était procurés, les moyens d'écrire lui manquaient, et il lui devenait impossible d'y suppléer ¹. Cette espèce de dénuement, surtout, lui était insupportable, le mettait hors de lui-même, l'aurait rendu fou, l'aurait tué, s'il n'était parvenu à intéresser l'autorité d'où dépendait son sort.

Il y parvint ; il le dit lui-même : « L'énergie de notre passion a touché ; on a daigné craindre de nous pousser au désespoir ; on nous a accordé une grâce peut-être sans exemple, au fond très juste et très raisonnable, mais fort singulière aux yeux du préjugé ². »

Cette grâce, qui sauva la vie à Mirabeau, comme il ne cessa de le répéter dans sa correspondance, fut la permission, due à M. Lenoir, d'écrire à Sophie, et d'en recevoir des lettres ; nous l'en voyons conti-

« je m'occupe ici beaucoup d'idées gaies, je me suis rappé-
 « léc d'un poison qui fait le même effet que l'opium, et dont
 « le goût ne doit pas même être désagréable ; c'est une dé-
 « coction de feuilles de laurier amandier. J'ai ouï conter des
 « effets terribles d'une petite dose. On a bien l'air de vou-
 « loir nous réduire à ces ressources. Hélas ! si c'était, du
 « moins, dans les bras l'un de l'autre que nous dussions
 « mourir ; si c'était sur le sein de Gabriel que je dusse ex-
 « pirer, je connaîtrais encore le bonheur ! » Voir encore au
Recueil de la Correspondance de Vincennes, t. 2, p. 267,
 la lettre que Mirabeau lui écrivait à ce sujet.

¹ Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, pag. 33, 34, 60, 116.

² *Ibid.*, tome 2, page 28 ; tome 3, pag. 93, 111, 581.

nuellement occupé ; le moindre retard le tourmente , et sans cesse il harcèle et l'autorité (le recueil de Manuel en contient mille preuves que nous ne rapportons pas puisqu'elles sont imprimées) , et l'ami que l'infortune lui a fait : « O bon ange ! m'avez-vous donc réprouvé ? Est-ce vous qui comptez les miettes qu'une avare pitié jette à un malheureux affamé ! Savez-vous que voici vingt-cinq jours que je n'ai eu de manne céleste ? Savez-vous que je pleure ; et voulez-vous que j'en sois plus tôt aveugle ! Savez-vous que les dernières étincelles de mon bonheur s'éteignent , qu'elles seront mortes tout à l'heure si vous ne les réchauffez de votre haleine bienfaisante ? Songez que rien au monde ne peut me dédommager d'un retard , pas même la visite que vous me ferez , car vous ne m'en apporterez qu'une ; et cette lettre et vous , ne me viendraient pas moins , quand finirait aujourd'hui la privation qui me désespère ¹ ! »

« Monsieur le bon ange, quand vous vous trompez, ce doit être , s'il vous plaît , à vos dépens et non aux miens ; et comme votre méprise m'a coûté quatre jours de délai , et des millions d'inquiétudes, c'est au moins une , deux , trois lettres de plus que vous me devez ; assurément je vous en fais bon marché ; mais exécutez-vous , ou je retire mon absolution , et ce serait chose bizarre qu'un ange excommunié ² ! »

Quels que fussent les adoucissements apportés à la

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , du 30 janvier 1778.

² *Ibid.*, du 13 février 1779.

captivité du prisonnier , il sollicitait continuellement pour obtenir sa liberté et celle de son amie, soit comme grâce , soit comme justice, puisqu'ils n'avaient pas été, et voulaient être contradictoirement jugés. Outre ses lettres fréquentes à M. Lenoir , dont le pouvoir trop circonscrit ne pouvait servir Mirabeau que dans les détails, celui-ci s'efforçait de se faire entendre ailleurs. Dès le 17 novembre 1777, il avait écrit au duc de Noailles , parent de sa mère, une lettre qui est insérée dans la correspondance de Vincennes ¹ ; le 1^{er} mai 1778 , il adressa un mémoire au ministre Amelot ² , le 8 mai, au roi ³ , un placet « où, dit-il , le monarque doit trouver plus de vérités qu'on ne lui en dira dans tout son règne : il m'est impossible, non seulement, d'avoir le ton bassement suppliant , mais encore de ne pas parler aux maîtres de la terre avec plus de sévérité que je ne ferais à tous autres. La voix de la nature et celle de la liberté tintent si haut à mes oreilles , la haine du despotisme remplit tellement mon cœur, que mes pensées et mon style s'en ressentent quoi que je fasse. Au reste , comme je le dis à M. Lenoir ⁴ , je n'espère pas que ma lettre tombe dans les mains du monarque ; la vérité est trop agreste pour qu'on la laisse approcher du trône dans son costume naturel,

¹ Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , page 217.

² *Ibid.* , tom. 2, pag. 126.

³ *Ibid.* , *ibid.* , pag. 129.

⁴ Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 1 , pag. 125.

il faut lui donner celui de la cour , c'est-à-dire l'habiller en masque , pour ne pas dire plus ¹. » Le prisonnier, le même jour , et le 20 février 1779 , écrivit deux lettres au ministre Maurepas ², vieillard à la fois frivole et dur ³, dont le marquis de Mirabeau disposait presque absolument, lettres pathétiques , mais beaucoup trop violentes ⁴, pour être sans danger , si

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Sophie , du 29 avril 1778.

² Lettres originales du donjon de Vincennes, tom. 2, pag. 143, et tom. 3, pag. 88.

³ Nous trouvons, dans deux lettres du bailli de Mirabeau, quelques mots de remarques qui nous paraissent justes et piquantes, sur M. de Maurepas et sur l'infortuné monarque qui l'avait choisi sans le connaître, le croyant sage parce qu'il était vieux, et qui se livra aveuglément à l'homme le moins fait pour ce rôle, pour cette époque, pour le prince aussi faible que vertueux dont il fut, pendant sept ans, le mentor unique. « Quant au Maurepas, il est sujet à avoir « de l'humeur. D'ailleurs, il ne met aucun prix aux mœurs, « à la probité et honnêteté, qu'autant que cela serait plus « commode et plus gai. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 mars 1781.) « Que veux-tu que « fasse ce vieux perroquet de la régence, vis-à-vis de son « maître timoré, qui est l'homme d'Esopé, l'homme de la « nature, le paysan du Danube, et entouré de ce dont on « entoure les hommes de sa sorte? » (*Lettre inédite du même au même*, du 24 avril 1781.)

⁴ En les lisant dans le recueil de Vincennes, on se demande ce qu'un prisonnier pouvait espérer d'un ministre, en lui parlant un tel langage. Voici ce que Mirabeau en dit ailleurs : « J'ai écrit au premier ministre, et je dis à tous mes « concitoyens que la vertu la plus courageuse et la plus « pure peut s'indigner, peut s'aigrir jusqu'à l'atrocité; et

elles avaient été lues. A la même époque il s'avisa d'extraire du principal ouvrage de son père, l'*Ami des hommes*, un certain nombre de maximes sur le droit naturel et le droit des gens, les lettres de cachet, les détentions illégales, les dénis de justice, les soustractions de causes aux juges institués, les abus du despotisme ¹. Mirabeau accompagna ces extraits de commentaires vigoureux, où il mettait en opposition les théories de l'auteur philanthrope, et la conduite du père injuste et persécuteur ². Postérieurement il écri-

« c'est surtout le déni de justice qui porte les ames fortes
 « aux excès du désespoir. Le despotisme qui dénature, dé-
 « vore, anéantit tout, peut rendre les passions les plus
 « utiles, les talens les plus distingués, les affections les plus
 « saintes, une source intarissable de peines, de malheurs et
 « de crimes; mais alors, ces crimes, il faut les imputer aux
 « ames lâches, aux esprits étroits, qui regardent tout senti-
 « ment ardent comme une folie dangereuse, toute pensée
 « haute comme une singularité répréhensible, veulent ré-
 « duire les hommes à la mesure de leur tyrannie; semblables
 « à ce barbare Procuste qui faisait attacher ses victimes sur
 « un lit de fer, forçant les uns à s'étendre jusqu'à sa lon-
 « gueur, et mutilant les autres de tout ce qui l'excédait. »
 (*Lettres de cachet*, t. 1, p. 262.) Mirabeau était bien capa-
 ble d'écrire de la sorte à M. de Maurepas, mais ce passage
 ne se trouve dans aucune des lettres que comprend le recueil
 de Vincennes.

¹ Mirabeau, sans nommer son père, l'a pareillement mis en opposition avec lui-même, dans les *Lettres de cachet*, notamment tome 1, pages 257-336.

² Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 2, pages 160 à 229; t. 3, page 86.

vit de nouveau à M. de Maurepas deux lettres, l'une du 18 octobre 1778, qui est restée inédite, et que nous rapporterons tout-à-l'heure; l'autre du 20 février 1779, qui est insérée dans le recueil de Manuel ¹, et qui n'est pas moins amère que la première des trois. Du reste, rien, absolument, dans les pièces imprimées, non plus que dans nos documens domestiques, ne fait présumer que tant de représentations énergiques et de démonstrations palpables aient produit le moindre effet, ni même qu'elles aient été lues, qu'elles aient donné lieu à des informations quelconques; le contraire est même présumable, par cela seul que Manuel les a imprimées, puisqu'il n'a pu se les procurer qu'à la police, où les requêtes du prisonnier ne se seraient pas trouvées, si elles avaient, dans le temps, suivi leur destination.

Mirabeau était persuadé qu'il ne serait pas élargi sans conditions, mais l'espoir d'en obtenir lui avait fait abandonner les pensées de suicide dont nous avons parlé. Il crut un moment que, du moins, on lui permettrait de s'expatrier. Déjà son instinct militaire, et surtout le désir passionné de recouvrer sa liberté, lui avait, comme en 1776, suggéré l'idée d'aller servir en pays étranger, et plusieurs de ses lettres en avaient fait part à Sophie, qu'un pareil projet alarmait beaucoup. A l'époque où nous sommes parvenus, les esprits étaient fort occupés en France de la guerre que les provinces, jusqu'alors

¹ Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 3, page 86.

anglaises , de l'Amérique du Nord , soutenaient contre la métropole , dont elles s'efforçaient de secouer le joug. Leur cause avait été embrassée avec enthousiasme par un grand nombre de généreux Français , qui avaient passé l'Atlantique sans l'aveu et même contre la volonté du roi , dont la politique ne se décida que plus tard ; Mirabeau désira se joindre à cette chevaleresque expédition. Il écrivit le 18 novembre 1778 au comte de Maurepas : « Ce n'est point une nouvelle apologie que j'ai l'honneur de vous adresser ; puisqu'aucune de mes lettres n'a rien changé à mon sort , puisqu'on me refuse même le triste avantage d'être entendu dans mes défenses , et confronté à mes accusateurs , il ne me reste qu'une demande à faire qui , je crois , ne déplaira point à mon père , et mettra à l'aise votre bonté naturelle , contre laquelle il vous a fallu vous raidir , sans doute , pour me traiter avec tant de dureté.

« Les événemens politiques survenus depuis ma détention , exigent certainement qu'on envoie des troupes en Amérique ¹ , peut-être aux Indes. Je vous sup-

¹ La guerre de l'indépendance américaine était commencée depuis avril 1775. L'esprit éclairé et pénétrant du bailli et du marquis de Mirabeau avait depuis long-temps prévu cet événement , et ceux qui le suivirent. « Les moins clair-
« voyans disent ici que dans moins de quarante ans le nou-
« veau monde aura secoué le joug de l'ancien , et traitera
« d'égal à égal. Les colonies anglaises seront les premières ;
« et la nouvelle Angleterre n'a déjà guère plus de subordi-
« nation relative que Carthage n'en avait pour Tyr. Et qua
« à celle-ci , moi qui vois de plus près l'engourdissement,

plie de me faire passer dans l'un ou l'autre de ces pays. On n'a jamais trop d'hommes dans ces contrées si destructives, et je vauz bien un soldat. Ici j'ai cessé de vivre, et je ne jouis pas du repos que donne la mort. J'y végète inutilement pour la nature entière. Laissez-moi mettre les mers entre mon père et moi. Je vous promets, Monsieur le comte, ah! oui, je vous jure qu'on ne rapportera de moi que mon extrait mortuaire, ou des actions qui démentiront bien haut mes lâches, mes perfides calomniateurs, et feront peut-être regretter les années qu'on m'a ôtées. Rélégué au bout du monde, je ne serai pas moins prisonnier relativement à la France que je ne le suis ici; et le roi aura un sujet de plus qui lui dévouera sa vie. »

Cette lettre n'eut pas plus de succès que les autres; et ce fut envain que Mirabeau renouvela plusieurs fois sa proposition, qui reparait ailleurs, et un an après, dans le recueil de Vincennes ¹.

Cependant, la position qui la lui avait suggérée était intolérable; son imagination s'exaltait et quelquefois il se laissait involontairement aller jusqu'à

« je fixerais une époque beaucoup plus rapprochée. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*, du 26 septembre 1754, datée de la Guadeloupe.)

¹ Tome 1, page 424; tome 3, page 369. — Il mentionna aussi son désir et son projet dans les *Lettres de cachet*, tome 1, page 284. « Moi qui ne finirai pas mes jours sur une terre souillée du despotisme, si je parviens jamais à briser mes fers; . . . moi qui, si je n'étais dans les fers, irais m'instruire chez eux, et combattre pour eux. »

des injustices , même envers Sophie : « J'ai un million de motifs pour ne pas imputer au très excellent M. B. (Boucher) une prolongation de délai qui a semblé lui coûter presque autant qu'à moi. A qui veux-tu que je me prenne d'avoir été dix jours et onze nuits dans les agonies de la douleur et de l'incertitude ? Je ne sais si c'est à toi : mais si tu traites déjà si légèrement l'infortuné qui , du lever de l'aurore au lever de l'aurore , est uniquement occupé de toi , rêve de toi , pense à toi , parle à toi , écrit à toi , pour toi ; si quelques raisons que ce puisse être , autres que l'impossibilité , te font ménager si peu les inquiétudes , les craintes , les illusions , les délires mêmes de cette imagination que toi seule embrâses , de ce cœur où tu régnes si despotiquement , de ces sens qui se survivent à eux-mêmes pour brûler encore à ton souvenir de tous les feux de l'amour , Gabriel est plus malheureux qu'il ne croyait ¹. » Bientôt il se reproche cette injustice ; mais le sentiment de sa position lui arrache d'autres plaintes aussi violentes , quoique moins injustes : « O sort rigoureux ! ô perplexité cruelle ! t'appesantiras-tu long-temps encore sur mon être qui croule ? Je suis déchiré par des mouvemens qui jusqu'ici m'étaient inconnus , je dirais volontiers , comme Oreste :

Mon innocence, enfin, commence à me peser !

« Il n'est pas de repos avec mes implacables ennemis ; il n'en sera que dans la tombe. Aucune pitié ne

¹ Lettres originales de Vincennes , tome 3 , page 91.

saurait pénétrer dans leur ame pétrie de fiel ; aussi barbares qu'injustes , ce que leur iniquité refuse , leur commisération ne l'accordera jamais. C'en est trop , c'en est trop ! Je ne sais si , proscrit par un destin supérieur , par cette nécessité fatale qui laisse triompher le crime et gémir l'innocence , je suis destiné à mourir de désespoir , ou à mériter mon sort par un crime ; mais trop long-temps la peine le précède ; je sens des transports d'indignation , de haine , qui jamais n'avaient eu accès dans mon ame ¹ ! »

¹ Lettres originales de Vincennes , tome 3 , page 92. C'est sans doute sous l'influence d'une situation semblable d'esprit et d'un sentiment d'abord d'indignation amère , ensuite de rage désespérée , que Mirabeau écrivait les deux pages suivantes , l'une forte , l'autre terrible : « Dans le despotisme ,
« la force est le seul droit ; on n'y peut pas plus faire avec
« justice le procès à un révolté qu'à tout autre. Il n'y a de
« loi que celle du plus fort. La justice n'y existe pas : il n'y
« a point de citoyen. Un homme n'est qu'un esclave : un
« esclave ne doit rien , parce qu'il n'a rien de propre. Un
« homme de cœur sortira bientôt d'un pays où le despo-
« tisme sera établi. S'il ne le peut pas il sera bientôt dégradé.
« Où la patrie ne donne rien , on ne lui doit rien , parce que
« les devoirs sont réciproques. Le gouvernement , qui est un
« seul homme , dispose de tous les autres pour son plaisir ,
« son caprice , ou son intérêt. Dès lors , chaque individu a
« la permission tacite de s'avantager , autant qu'il le pourra ,
« sur le souverain. En justice bien entendue , il ne saurait y
« avoir de trahison dans un état despotique , parce que l'es-
« clave ne peut être ni créancier , ni débiteur. On ne sau-
« rait enfreindre des lois et des règles , dans un gouverne-
« ment dont l'essence est de n'en avoir point. Et ce défaut

Dans le même temps Mirabeau adressait ses plaintes pathétiques à M. Lenoir : « L'ordre de la maison est si excessivement , j'ai presque dit si atrocement sévère , qu'il est impossible que je n'y périsse pas , si j'y reste plus long-temps. Nulle espèce de société : défense au porte-clefs qui nous sert , de rester dans

« de règles est le vice qui doit tout détruire , car rien ne
 « se conserve et se reproduit dans la nature , que par des
 « lois fixes et invariables. » (*Essai sur le despotisme* , p. 65.)
 « Je n'entreprendrai pas d'établir ici , que le comble de l'a-
 « trocité , après avoir attenté à la liberté d'un homme , après
 « l'avoir réduit au désespoir de l'esclavage , est de le punir
 « de ce qu'il a pu faire , même de plus excessivement inhu-
 « main , pour s'en délivrer ; comme si un malheureux
 « esclave n'était pas hors de la société , hors du pouvoir des
 « lois qui la régissent , et qui ont été impuissantes pour le
 « protéger ; comme s'il en existait quelqu'une pour lui ;
 « comme si la nature et la justice exigeaient qu'il respectât
 « la vie de celui qui ne respecte pas sa propriété person-
 « nelle ; comme si les satellites , les instrumens de l'oppres-
 « sion , n'étaient pas aussi coupables à ses yeux , que l'op-
 « presseur ; comme si tout , je dis tout sans exception ,
 « n'était pas permis à l'homme , pour rompre ses chaînes !
 « Sachez , ô vous ! qui que vous soyez , qui avez deux poids
 « et deux mesures , qui mettez tous les devoirs d'un côté ,
 « et tous les droits de l'autre ; qui trafiquez de la morale ,
 « de la justice , de la liberté de l'espèce humaine ; qui fei-
 « gnez d'ignorer qu'on est souvent coupable et très coupable
 « d'obéir ; que le plus grand des attentats que l'homme
 « puisse commettre envers lui-même et ses semblables ,
 « c'est de déférer à des ordres , à un gouvernement qui lui
 « ôtant l'exercice de sa volonté , de son opinion , de sa con-
 « science , peut mettre , à chaque instant , le crime au nom

nos cachots plus que le temps de satisfaire nos besoins, et de nous parler d'autre chose; une heure de promenade sur vingt-quatre: le tête à tête de la douleur; nul secours littéraires; peu et de mauvais livres; des délais sans fin pour l'accomplissement de nos désirs les plus innocens, de nos besoins les plus simples; délais forcés par les formalités nécessaires pour obtenir et se procurer les moindres demandes; point d'instrumens d'aucune sorte; en un mot toute distraction, tout consolation arrachée avec la plus ingénieuse barbarie: voilà la très faible esquisse de notre situation. Toutes ces précautions nécessaires, si l'on veut, pour certains prisonniers, sont bien gratuitement cruelles pour celui que sa famille seule poursuit. M. Lenoir comprend qu'un homme qui a de l'ame et quelqu'esprit ne saurait résister à un tel genre de vie, où ses talens, ses lumières et ses sentimens même les plus louables, tournent à sa ruine, loin de le soulager le moins du monde ¹. »

Grâce à l'humanité de M. Lenoir, et à l'active sympathie de Boucher, la situation du prisonnier avait reçu quelque adoucissement; et Mirabeau en était d'autant plus touché, la condescendance de Boucher était d'autant plus méritoire, que celui-ci avait été, un moment, ébranlé par une délation dont le coup

« bre de ses devoirs: sachez qu'un despote, un geôlier, et
 « un marchand d'esclaves, sont trois êtres dévoués par la
 « nature et la justice au poignard de celui qu'ils tiennent
 « dans leurs fers, s'il a le moindre espoir de les briser à ce
 « prix! » (*Lettres de cachet*, tome 1, page 269.)

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 386,

inattendu , très pénible au prisonnier , pouvait lui devenir fatal : « Vous nous avez compris , bon ange , vous m'avez cru plutôt que mes ennemis , et , ce qui est pire , qu'un faux ami , qu'un homme pour qui j'aurais donné ma vie , pour qui je l'ai exposée ¹ , qu'un homme qui me montre dans son ingratitude et sa perfidie , le dernier degré de la dégradation où peut descendre notre espèce , si forte et si débile , si sublime et si basse ² ! Je suis donc en repos ; votre procédé part d'une ame si remplie de cette noble confiance que nous donne le contentement de nous , et l'habitude de la vertu , que j'en ai été touché jusqu'aux larmes. Oui ! croyez à mon honneur ! croyez à ma probité , il n'y a qu'un honnête homme qui croie aux honnêtes

¹ Brianson , que nous avons déjà cité ailleurs.

² Cinq ans après , Mirabeau écrivant , le 13 octobre 1784 , à Chamfort , revenait sur les mêmes idées : « Hélas ! mon « ami ! Tacite et vous aurez donc toujours raison ? c'est un « étrange composé de légèreté et de perversité que l'homme , « qu'il faut cependant servir , et qu'on voudrait aimer ; « l'homme qui calcule les astres , qui soumet les élémens , « qui défie et combat toute la puissance de la nature , qui « peut tout , excepté conduire lui et ses semblables ; qui a « tout trouvé , hors la liberté et la paix ; qui a su donner « l'autorité , qui a su l'endurer , et qui n'a su la diriger ni « la seconder ; qui sait ramper , et ne sait pas obéir : qui « sait se révolter et ne sait pas se défendre , qui sait aimer « et ne sait pas s'attacher ; qui a tous les contraires en bien « comme en mal. « Bon Dieu ! à quels sacrilèges j'ai surpris les personnes qui « parlent le plus éloquemment d'amitié ! » (*Lettre à Chamfort*, page 59.)

gens : et ma conscience , ce consolateur caché qui crie plus haut que la multitude et la renommée , et qui , sans compter les suffrages non plus que les reproches , l'emporte sur tous , me dit que je suis digne de l'opinion que vous avez de moi ¹ ! »

« Lisez ma lettre à M. Lenoir , à Sophie ² , et voyez si mes demandes , mes vœux , et mes sentimens ne sont pas justes ; quoi ! j'achète des livres et Sophie paie du fruit de ses veilles la subsistance de sa fille ! ah ! cette idée me rendrait fou. Hélas ! n'ai-je donc pas assez coûté à cette femme adorable ? et faut-il que le remords vienne me poindre encore ? Au nom de tout ce qui vous est cher , s'il m'est permis , comme on ne peut pas me le refuser , d'abandonner la moitié de mes 600 fr. pour aider à l'entretien de mon enfant , daignez vous charger de retenir et remettre cette somme à mesure que mes quartiers arrivent ; je vous demande , en pleurant ,

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 11 mars 1779. Mirabeau transporte quelques mots de cette lettre dans celle qui est insérée au tome 3 , page 54 de la correspondance de Vincennes. La seconde partie de la phrase : *Ce consolateur caché* , etc. , qui est empruntée à Sénèque (*de Benef.* , livre IV , page 21) a été aussi encadrée à la fin de la page 87 des *Lettres de cachot*. Nous trouvons dans le même ouvrage , page 33 , cette belle définition de la conscience , dont la dernière partie est empruntée à Cicéron (*Tusculanes* , II , 30) : « La justice est la voix naturelle de l'ame , « et il n'y a pas de plus grand théâtre pour la vertu que la « conscience. »

² Lettre du donjon de Vincennes , tome 4 , page 93.

ce nouveau service : que je soulage au moins cette pauvre Sophie , que je paie une dette si sacrée ¹ ! »

Quelle que fut la tolérance, tous les jours croissante, de M. Boucher, Sophie s'efforçait de soustraire à ses yeux quelques détails qu'elle écrivait avec *du jus de citron* ou avec *de l'encre sympathique*, sur des feuilles séparées ; soit que le vide inaccoutumé, et la blancheur de ces feuilles eût éveillé le soupçon , soit l'effet du hasard , la ruse fut découverte ; et nous voyons que M. Boucher écrit : « L'enveloppe a noirci au feu ; le bon ange croyait n'avoir besoin que de ses yeux ; s'il fallait encore ajouter l'inquiétude de ne pas lire le plus intéressant, le bon ange serait forcé de devenir un diable, surtout parce que les demandes et les réponses sont contraires à la tranquillité des personnes qui les font ². »

Mirabeau , assez décontenancé , essaie , le même jour , de répondre par un billet qu'il veut et ne peut pas rendre plaisant ; il écrit le lendemain sur un ton plus sérieux : « Je ne vous dirai pas , comme Vendôme :

Vous avez mis la mort dans mon cœur outragé ;

mais je vous dirai , en vérité , que vous m'avez fait

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 14 mars 1779. Voir aussi les lettres de Vincennes , tome 3 , pages 56 et suivantes. Plus tard Mirabeau eut encore occasion de renouveler ses touchantes instances à ce sujet. Voir Lettres originales de Vincennes , tome 4 , page 93.

² Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau , 31 mars 1779. On trouve dans les Lettres de Vincennes , tome 3 , page 134 , une allusion à cette juste et douce réprimande.

du mal, et qu'il ne tient qu'à vous de me laisser dans une profonde mélancolie ; il ne vous faut que me donner à croire que vous pensez encore à cet enfantillage. Au reste , soyez persuadé , je vous prie , que je ressens plus le chagrin d'avoir été soupçonné par vous de vouloir abuser de votre confiance , que celui d'avoir indisposé l'homme dont je reçois l'unique consolation de ma vie ; votre amitié et votre estime me sont aujourd'hui plus chères que vos services ; cela n'a pas toujours été ainsi , mais cela est très réel maintenant ; je vous répète que vous n'aurez plus aucune plainte de cette espèce à me faire , je serais impardonnable. Rendez-moi donc votre confiance , et dites-moi que vous m'aimez , dussé-je être trois mois sans recevoir des lettres de ma Sophie. (Certes , la punition excéderait l'offense !) »

L'exactitude dont nous nous faisons un devoir, exigerait peut-être que nous nous occupassions ici d'un projet de réunion entre Sophie et son mari, projet trop souvent mentionné dans les publications antérieures à la nôtre , surtout dans la correspondance de Vincennes , pour qu'il nous soit permis de la passer tout-à-fait sous silence. Mais ce fait , purement épisodique , ne peut être expliqué que par des détails dont le développement romprait trop long-temps la suite de notre récit ; et en conséquence , bien qu'ils soient pour la plupart inédits, nous nous décidons à les transporter à l'appendice du présent livre.

1 Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 1^{er} avril 1779.

Quoi qu'en ait dit Mirabeau dans la bonne foi de sa passion ¹, les lettres de Sophie ne présentent, le plus souvent, qu'un médiocre intérêt, quand elles ne sont pas élevées par un sentiment très énergique. Nous réduisons donc nos citations à un petit nombre; mais comme nous aimons à honorer cette noble victime de l'amour, nous transcrivons ce passage touchant: « Oh! sûrement, l'amour ajoute infiniment à la tendresse paternelle! on aime tant tout ce qui vient de son amant! comment pourrait-on ne pas chérir ses enfans qui sont une partie de lui-même? Celui de tous les crimes qui fait le plus d'horreur, c'est celui des malheureuses qui détruisent leur fruit ou qui les exposent, et y survivent. Ce confesseur qui permettait à sa pénitente d'exposer le sien, quand elle l'aurait baisé trois fois, avait eu, apparemment, des enfans, et savait combien il est aisé de s'y attacher; on ne connaît point d'animaux qui abandonnent leurs petits; cependant, la plupart n'en connaissent pas le père; ce n'est donc que pour eux qu'ils les aiment; qu'on vole pour s'enrichir, c'est un moyen de fortune aisé; assassiner, vade suite; mais qu'on égorge un malheureux enfant qu'on doit à la tendresse et aux caresses d'un homme aimé, et cela pour sauver un prétendu honneur! oh, c'est là ce que je ne concevrai jamais ²! »

L'ardeur bouillante de Mirabeau l'empêchait quelquefois de songer à se tenir dans la réserve obligée d'une correspondance officiellement ostensible. Bou-

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 2, page 81.

² Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, du 15 avril 1779.

cher l'en réprimande avec douceur : « J'avoue , que si j'étais autant amoureux que vous l'êtes , et que je l'ai été , je ferais peut-être comme vous ; mais il faut vous dire que les trois premières pages de votre lettre excèdent les bornes de notre tolérance , et si elle avait le malheur d'être interceptée , on nous accuserait de prêter les mains à la séduction ¹. » Et Mirabeau lui répond : « Hélas , oui ! vous avez trop raison : que votre lente sagesse est habile , qu'elle est préférable à ma turbulente précipitation , à ma fougueuse étourderie ! que votre zèle est persévérant et éclairé , que votre indulgence est touchante ² ! »

Après quatre mois d'attente , Mirabeau obtint la permission de voir Dupont , et de le voir seul : « Oui , bon ange , aimable gardien ! oui , ma tête est calme , et mon cœur content , et toujours touché de votre inépuisable bonté ; ô que de biens vous m'avez faits en dix jours !

« Au reste , je ne sais pourquoi je vous remercie de cette nouvelle et très importante grâce de voir Dupont seul ; car M. de Rougemont ³ m'a dit ce matin , avant que j'eusse ouvert mon paquet , que c'était lui Rougemont qui avait sollicité et obtenu cette permission auprès de M. Lenoir , ne voyez-vous pas bien que je ne dois de remerciemens qu'à M. de Rougemont ? O comme je suis ingrat !

« Il m'a dit tenir de M. Boucher (le connaissiez-vous?)

¹ Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau , 4 mai 1779.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , du 7 mai 1779.

³ Commandant du château de Vincennes.

qu'icelui m'écrivait relativement à ce que je demandais si ma lettre à mon père ¹ avait été remise à Dupont ; cela m'importe, car vous sentez bien qu'il m'est impossible d'instruire avec autant de précision Dupont de mes affaires , lui parlant , qu'en lui faisant lire cet écrit où je dis tout , et que je livre aux démentis possibles , bien sûr de n'en pas recevoir .

« Quant à ce que je vous ai dit que Dupont *était dans la confiance de ma correspondance avec Sophie* , voici ce que j'en sais , car il ne s'expliqua point clairement , à cause de Vallage ³ présent. Je lui parlais des obligations que j'avais à M. Lenoir et à vous ; je lui dis que pour tout exprimer en un mot , *vous m'avez sauvé la vie*. — Je le sais , me dit-il. — Et savez-vous à quelle occasion ! — Oui , et j'en ai été bien touché ⁴.

Au milieu de tous ses chagrins , celui que Sophie ressent le plus c'est d'être séparée de son enfant : « Ce que m'a mandé bon ange , au sujet des dents de ma fille , me met bien en peine , ce moment est si terrible pour les enfans ! Je ne puis plus souffrir ceux des autres ; leur voir leur enfant , et être privée du mien , m'irrite à me rendre déraisonnable , cela me

¹ Mémoire apologétique adressé par Mirabeau à son père. (*Lettres originales du donjon de Vincennes* , tome I , page 287.)

² Nous avons cité déjà , et nous citerons peut-être encore , cette déclaration que Mirabeau fait au sujet du document le plus vrai , ou plutôt le seul vrai qui ait été jusqu'à présent publié sur sa jeunesse.

³ Lieutenant-de-roi du château de Vincennes.

⁴ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 16 mai 1779.

déchire l'ame ; quand je suis affectée , comme en cet instant , tout ce qui n'est pas toi m'est odieux ; je me révolte contre tout ; je voudrais tout abîmer , te faire un holocauste de tout ce qui n'est pas toi et moi ; mais , bien différente de Jephté , j'en excepterais ma fille ¹ ! » A propos de cette lettre même , Mirabeau écrivait quelque temps après : « Croyez-moi , la pauvre enfant souffre en raison de son courage ; mais sa colère me rassure ; les accens nobles et sombres d'une douleur contrainte m'effraieraient bien plus de sa part que les cris et les fureurs. »

« Malin , très malin esprit , qui me refusez des nouvelles de ma fille et de sa mère , je vous écris pour vous gronder , vous conjurer , vous exorciser ; ou plutôt , diable incarné , sous la forme d'un ange , songez donc qu'un célibat de quinze jours me fatigue ; vous vous appropriez les lettres de Sophie , ou vous vous en faites écrire à mes dépens , rendez-moi donc mon bien , ou je vous hais ; que le ciel vous conserve votre sens froid , ô très flegmatique Picard ! et que l'amour m'en préserve ; adieu , je vous hais autant que je puis ; ah ! cela m'est pourtant bien difficile , mais j'y tâche ² . »

Mirabeau ne peut s'empêcher de revenir sur les traitemens qu'il subit au donjon de Vincennes : « J'ai bien des preuves de votre complaisance , j'en ai chaque jour de votre bonté ; lisez la lettre ci-jointe ; pesez-en tous les mots ; et faites encore cet effort pour un infortuné digne d'un sort meilleur , de perdre

¹ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , 10 mai 1779.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 21 juin 1779.

une demi-journée pour me donner une heure, tête-à-tête dans ma chambre; je vous assure que votre justice et celle du digne magistrat que j'implore y sont compromises; venez recevoir les épanchemens d'un cœur honnête, brisé de douleur, presque découragé, mais plein de tendres sentimens pour vous ¹. »

Mirabeau était soumis à tous les genres de privations; il était même dépourvu de vêtemens; quoique beaucoup plus sensible aux besoins de l'ame et de l'esprit qu'à ceux du corps, il s'explique quelquefois avec vicacité sur le dénuement qu'il éprouve; et qui est tel que nous ne trouvons pas pour le décrire le courage qu'a montré un autre biographe ²; il nous suffira de renvoyer pour ces tristes détails aux lettres du donjon de Vincennes ³. Du reste, la dureté paternelle n'était pas la seule cause du refus des hardes, du linge, des livres que le prisonnier demandait, car il en avait dans ses malles rapportées de Hollande; mais ces malles avaient, dès les premiers temps, fait le sujet d'un débat fort étrange, et, à cette occasion, son père écrivait: « J'ai répondu que cet homme interdit à Paris, décrété en Provence, condamné en Franche-Comté, n'avait nul droit de citoyen; et qu'il était bizarre que l'autorité voulût lui en reconnaître,

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 19 juin 1779.

² Peuchet, tome 1, pages 266 et suivantes.

³ Tome 1, pages 45 — 126; tome 2, pages 28 — 39 — 40 — 41; tome 3, pages 46 — 93 — 158 — 436 — 580; tome 4, pages 150 — 165.

quand la justice les lui refuse tous ¹. Mais concevez-vous qu'on ne veut pas me livrer ces malles ; et que j'ai reçu à cet égard une réponse assez dure de M. de Maurepas ² ? Il faut qu'on nous ait outreccidamment oubliés, nous et nos ascendans, pour que, quand nous enfermons notre propre géniture, ou nous marchande et nous rogne notre autorité ³ : »

Nous avons déjà dit un mot des condescendances, d'abord seulement humaines, ensuite amicales et bienfaisantes, que Mirabeau trouva, non dans le chef de sa famille, qui lui avait toujours refusé même une froide impartialité, même la commune justice, mais dans l'autorité investie du ministère de rigueur dont on avait espéré lui faire sentir tout le poids ; sans doute, il n'obtint pas toujours, et sur-le-champ, tout ce que demandait sa profonde détresse, sa sensibilité brûlante, et son ardente imagination ; sans doute, plus avide à mesure qu'il obtenait davantage, il se plaignit souvent des rigueurs de la règle, dont on ne l'affranchissait pas à son gré, et contre laquelle il réclame par fois avec amertume ⁴ ; mais, cependant,

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 novembre 1777.

² Lettre inédite du marquis de Mirabeau au marquis du Saillant, du 11 novembre 1777.

³ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 février 1780.

⁴ Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 125 ; tome 2, page 27.

il obtint beaucoup ; par exemple, il reçut le portrait ¹ du malheureux enfant de l'amour , qu'il aimait avec la plus vive tendresse ; dont la santé, l'éducation, le sort futur, l'occupaient continuellement, et qu'il devait perdre sans l'avoir jamais pu voir ; il fut même permis à Mirabeau de faire modeler son buste, et de l'envoyer à Sophie, qui lui écrivait à cette occasion : « Oh ! c'est une jolie chose qu'un contre-seing qui amène des bustes par la poste ! mais ce n'est pas toi, et tout ce qui n'est pas toi, n'est que buste pour Sophie ² ! » Voilà certes, il faut en convenir, des concessions *fort singulières aux yeux du préjugé* ³.

La passion réciproque des deux amans, leurs mutuelles sollicitudes sur leur enfant, sur leur santé, leurs besoins, leurs privations ; la confiance de leurs désirs et leurs illusions, de leurs souvenirs et de leurs espérances, de leurs douleurs et de leurs joies ; la persévérance, l'adresse, la vigueur, la dignité que déploie Mirabeau pour améliorer leur sort commun, et obtenir, soit leur liberté, soit un jugement solennel

¹ Lettres originales du donjon de Vincennes, tome 1, page 250.

² Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 24 avril 1780.

³ Ce sont les termes, déjà rapportés ci-dessus, page 260, d'une lettre de Mirabeau insérée au recueil de Manuel, tome 3, page 111. C'était une faveur directe de M. Lenoir. Voir Lettres du donjon de Vincennes, tome 2, page 87. Et Mirabeau y mettait d'autant plus de prix, qu'elle avait été d'abord refusée ; voir même tome, page 111. Le portrait de la petite Sophie-Gabrielle fut plus tard envoyé à Mirabeau par M. Lenoir. Voir même tome, page 250.

et contradictoire ; les vastes travaux de tout genre qui , partout , furent l'habitude et la consolation de sa vie , qui , alors , étaient la seule ressource de sa misère , qui développaient et accroissaient ses prodigieuses facultés , et le préparaient pour l'avenir , voilà les seuls faits que l'on trouve dans les cent trente lettres qui composent le recueil de Manuel ¹ ; faits purement privés , et dont l'intérêt , ordinairement éphémère , n'a été plus durable et n'est devenu immortel , qu'à cause de l'importance postérieurement acquise par le personnage principal ; à cause , surtout , de l'ingénieuse diversité , de l'ardente passion , de l'éloquence amère ou pathétique , grave ou pittoresque , qui occupent toujours l'esprit , et toujours intéressent l'ame du lecteur , sans qu'une distraction , ni une sensation d'ennui ou de fatigue , le surprennent jamais dans cette longue et monotone succession de protestations , de plaintes , de supplications , de redites continuellement renouvelées.

Mais , ce qui , bien plus encore , distingue essentiellement ce recueil de tous les autres ; ce qui le caractérise , ce qui l'attache et l'incorpore à Mirabeau tout entier , si nous pouvons parler ainsi , plus intimement qu'aucun auteur ne fut jamais identifié à son ouvrage , c'est la force incomparable de l'écrivain , c'est cet inépuisable foyer de sensibilité , toujours

¹ Sur ces cent trente lettres , soixante-neuf sont adressées à Sophie , quarante-quatre à M. Lenoir , et dix-sept à diverses personnes , telles que le marquis de Mirabeau , le roi , les ministres , etc.

brûlant dans un cœur qui, même quand il s'exalte jusqu'à la fureur, est incapable de haine et de vengeance ¹; c'est ce hardi langage, quelquefois aigri, toujours véhément, de l'homme libre au milieu des fers; c'est cette haine innée, tenace, implacable, que le despotisme lui inspire; c'est cette chaleureuse philanthropie, c'est ce vigilant patriotisme qui voit toujours la cause publique dans sa propre cause ²,

¹ « Un tel sentiment est bien étranger à mon cœur, à ce cœur ardent qui, sans doute, a fait mes erreurs comme mes félicités et mes peines, mais que j'arrache-rais de mes propres mains si je ne me sentais également incapable de terrasser le faible, et de ramper devant des oppresseurs. » (*Troisième Mémoire à consulter contre M. de Monnier*, p. 9.)

² « Lorsque les injustices que l'on défère au tribunal public, à ce tribunal qui juge tous les juges, tous les grands de la terre, intéressent la liberté individuelle, la propriété la plus chère de chaque citoyen, en un mot les droits les plus éminens de la nature humaine, la répugnance qu'un homme doué de quelque pudeur ressent à occuper les autels de ses affaires particulières, doit céder au devoir de dire, de soutenir, de publier toute vérité utile à la défense de laquelle sa situation l'appelle. Chacun peut et doit alors se considérer comme défenseur de la société; chacun doit voir dans sa cause celle de tous ses concitoyens. » Page 3 de l'avertissement qui précède le *Mémoire du comte de Mirabeau supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le garde-des-sceaux, et réimprimé par respect pour le roi et la justice, avec une conversation de M. le garde-des-sceaux et du comte de Mirabeau à ce sujet*; 1784, un volume in-8,

c'est cette organisation toute spéciale, produit singulier, œuvre inouïe de la nature et de l'étude, du caractère et du sort, qui, d'un prisonnier pauvre, nu, infirme, fait naître un grand homme d'état, et du fond du cachot surgir le restaurateur des libertés de son pays !

Après ce résumé, dont la justesse est, depuis longtemps, proclamée par l'opinion unanime des juges compétens, nous n'avons plus rien à chercher dans les lettres de Vincennes. Quelque faible que soit, relativement, le nombre des citations qu'il nous a prêtées, nous nous reprocherions de lui emprunter davantage ; tout le reste, développement de caractères, aperçus, exposés, théories, polémiques, appartenant déjà, et depuis quarante ans, au public, nous ne devons, que le moins possible, lui faire relire ce qu'il a déjà lu ; et seulement dans le cas où une absolue nécessité nous y oblige, soit pour compléter notre cadre, soit pour atteindre notre but de peintre et d'historien. Nous quittons donc tout-à-fait la correspondance de Vincennes, et nous nous hâtons d'arriver au récit, nécessairement prolongé, des circonstances qui, après beaucoup de difficultés et de lenteurs, terminèrent la captivité de Mirabeau, récit que nous ne prendrons plus que dans nos matériaux propres et inédits.

Quinze mois après son incarcération, un événement domestique était venu préparer de loin un changement, sinon dans le cœur, du moins dans les résolutions du marquis, et l'intéresser à l'élargissement du malheureux prisonnier, par un motif per-

sonnel, né de l'orgueil du nom, du désir de le perpétuer; alors seulement devint possible une délivrance qui, à la vérité, se fit attendre vingt-sept mois encore, mais que jamais, peut-être, les supplications de Mirabeau, et la justice de la cause, et l'autorité d'aucune intervention, n'auraient obtenue du père inexorable auquel les ministres s'étaient jusqu'alors aveuglément associés.

LIVRE VIII.

PLATE VIII

VIII.

Mirabeau avait eu de sa femme un fils dont nos correspondances vantent également la figure, le caractère et les facultés surprenantes. Cet enfant mourut le 8 octobre 1778, jour où il comptait sa cinquième année; son père l'aimait tendrement, le recueil de Vincennes en fournit une foule de preuves¹, car l'amour paternel était une des plus belles vertus de cette grande ame, dont le malheur avait fortement accru sa sensibilité naturelle. Sophie elle-même nous en est témoin; et l'on conçoit combien la situation où étaient les deux amans, lors des ef-

¹ Voir notamment, tome 1, page 14; tome 2, pages 115, 379; tome 3, pages 219, 237; tome 4, page 329. Voir aussi les Mémoires de Pontarlier; les *Lettres de cachet*, tome 2, page 99; les Mémoires de Provence, etc.

fusions qu'elle rappelle , ajoute d'autorité à ce témoignage si honorable pour tous deux : « O mon ami ! nous n'avons donc plus notre enfant , car je regardais ton fils comme le mien ; avec quel plaisir ne lui aurais-je pas servi de mère ! je vois trop ta douleur , quoique tu veuilles me la déguiser ; je sais trop combien tu l'aimais ; avec quel attendrissement tu m'en parlais au temps de notre bonheur ¹ ! »

La mort de cet enfant jeta la famille dans une profonde consternation : « Je ne t'écrirai qu'un mot , cher frère , mais un bien triste mot. Ta famille est anéantie par la mort de notre pauvre enfant. Victor est mort avant-hier , 8 , jour où il prenait sa cinquième année. Dieu nous l'avait donné , Dieu nous

¹ *Lettres originales du donjon de Vincennes , tome 4 , page 329.* Nous nous abstenons de donner sur cet enfant des détails qui seraient sans utilité : et nous ne le mentionnerons plus tard que très passagèrement. Nous citerons seulement ici un fragment où le bailli en parle d'une manière intéressante. « Le pauvre petit n'aurait pas ressemblé à « l'enragé qui l'avait procréé. C'était la raison et la douceur « vêtues et incarnées ; jamais il ne fut besoin de lui dire « deux fois la même chose , en chose un peu essentielle ; il « demanda un jour *pourquoi son père était en prison ?* sa « mère lui répondit qu'il ne fallait pas qu'un fils parlât de « son père , s'il n'avait quelque bien à en dire ; qu'être en « prison n'était pas un bien. Ame qui vive n'a jamais plus « ouï parler à ce pauvre enfant de son père , tandis qu'il « demandait des nouvelles de son grand-papa *Mirabeau.* » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 13 novembre 1778.*)

l'a ôté. Depuis quelque temps Dieu me fait sentir la très grande grâce qu'il m'a faite en m'accordant la résignation à sa volonté ¹. »

« Je reçois, » répond le marquis, « la nouvelle de la mort de notre enfant, le dernier espoir de notre nom. Je croyais, jusqu'ici, tenir de ma mère une ame insusceptible d'ébranlement majeur ; j'étais parvenu à refouler, à étouffer tous les volcans intérieurs qui peuvent bouleverser un homme, d'ailleurs exempt de remords. Après avoir tout supporté, je croyais à ma force. Dieu a voulu me détromper, il a voulu, par ce dernier coup, me détacher de la terre. Je n'ai pas pu m'empêcher de lui demander, avec plus de sanglots que je n'en laissait percer en toute ma vie, ou de me juger sur l'heure même, ou de me donner une autre conscience qui m'éclairât sur les délits par lesquels j'ai mérité un entassement sans exemple de malheurs. J'ai tâché d'être bon fils, bon frère, bon mari, bon père, bon voisin, loyal en affaires, facile en accords, je n'ai jamais fait ni voulu faire du mal à personne ; cependant, je semble être un objet du courroux du ciel, et dans tous les détails, et de toutes les manières ; et après avoir long-temps repoussé le dur sentiment de me faire pitié à moi-même, je tombe dans un plus cruel encore, qui est de me prendre en rebut ² ! »

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 10 octobre 1778.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 21 octobre 1778.

On a cru dans la famille, et nous sommes témoin que

La jeune mère de Victor était inconsolable. « Le

mesdames de Cabris et du Saillant, qui ont survécu, l'une vingt-neuf ans, l'autre quarante-quatre ans à l'événement, ont toujours dit que l'enfant de Mirabeau avait été empoisonné par des collatéraux, qui ne cessèrent de convoiter l'héritage de la mère, et qui la contraignirent en quelque sorte, en 1783, à se faire séparer judiciairement de son mari. Mirabeau croyait au crime, comme on peut le voir dans les Lettres de Vincennes, tome 3, pages 220, 237 et 297; on n'attend certainement pas de nous, à cet égard, des preuves qui n'existeraient pas, quand même la supposition serait vraie: mais pour expliquer cette tradition de famille, répétée depuis dans des notices imprimées, nous citerons plusieurs passages des lettres du marquis de Mirabeau. Avant même qu'il sût l'événement, il écrivait: « J'ai reçu une lettre de ma belle-fille, apostillée de M. son père, qui me rend compte d'accidens fort vifs qui ont pris à mon petit-fils. Malgré tous les rassurans qui s'efforcent de m'entourer, et les raisonnemens du docteur Santi, pour me prouver que ce sont des vers ou des vents, je n'en augure pas bien du tout; et ma vieillesse a été tellement approvoisée à l'idée des horreurs possibles, que je ne saurais presque m'empêcher de me rappeler les recommandations, répétées dès long-temps, et à moi adressées du pays même, pour ne pas laisser un enfant aussi précieux en un pays où ses espérances en pourraient barrer d'autres. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 17 octobre 1778.) Il avait écrit deux ans auparavant: « Je craindrais plus, s'il fallait être condamné à de telles pensées, que la vie de cet enfant ne fût importune à des collatéraux, contre lesquels des lettres anonymes veulent me donner des soupçons. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 30 août 1776.)

pauvre Marignane m'a écrit une lettre qui montre son

Enfin , six mois après l'événement , il écrivait encore :
 « Tout-à-coup j'apprends que mon petit-fils , mon unique
 « espoir , celui de mon nom et de mes pères , enfant d'une
 « espérance unique pour la bonté de cœur , et son esprit
 « de réflexion , est tombé malade , et dans des coliques d'es-
 « tomac , qui lui arrachent des cris , et lui donnent des con-
 « vulsions. Faut-il vous dire tout ? mon cher ami ; d'infamies
 « mes lettres anonymes m'avaient , dès long-temps , avisé
 « que je laissais trop cet enfant en un pays , où il était l'uni-
 « que barrière à de grandes espérances de gens , en effet
 « malfamés. Puisque Dieu l'a voulu , sur mes vieux jours ce
 « livre des horreurs humaines , que je ne devais jamais con-
 « naître , ne m'a que trop été dévoilé ; les premières nou-
 « velles me disaient mon fils sans danger , mais j'en augurai
 « mal. Le courrier d'après me l'apprend mort ! Le premier
 « moment fut cruel. Depuis cinq ans je repoussais le triste
 « sentiment de me faire pitié à moi-même ; il faudrait se
 « rappeler tout ce que j'ai dû souffrir pour forcer le natu-
 « rel , le sentiment , la vanité même , pour m'accoutumer
 « au déchirement d'un voile que je tenais avec tant d'an-
 « goisses depuis trente ans , et dont je couvrais toutes mes
 « plaies ; pour savourer le scandale public , l'opprobre de
 « mon nom , la calomnie ; pour battre à mon âge les anti-
 « chambres des juges , des ministres , des sous-ministres ,
 « des commissaires , des exempts , que sais-je ? Et toutes les
 « horreurs , et toutes les souillures à ramasser , à recueillir !
 « quelle offrande à la succession de mes vénérables pères !
 « quelle fin d'une carrière ambitieuse d'estime ! il n'était
 « donc pas étonnant que je fusse quelquefois tenté de me
 « prendre en pitié moi-même. Mais à l'instant où je reçus
 « ce nouvel arrêt de la Providence , je me pris tout-à-coup
 « en rebut ! » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à
 Lefranc de Pompignan , du 26 avril 1779.*)

affliction ; Emilie est dans un morne désespoir ¹. Hier je vis arriver la mère qui vint à Mirabeau , où elle se trouva mal en entrant , et me fit grande pitié ; elle ne peut plus se supporter nulle part et voudrait que je la mène chez toi. Marignane m'avait déjà dit que , quand elle pourrait entendre , il lui proposerait Paris , pour faire diversion ; ne penses-tu pas qu'il faudrait la prendre au mot , et aux suites ² ? »

Ce projet agréait au marquis , quelles que fussent ses intentions : « Ce courrier-ci , j'ai reçu une lettre

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 10 octobre 1778. Nous avons plusieurs lettres touchantes de la comtesse de Mirabeau. Nous nous bornerons à en citer un seul passage : « Je n'ai pas voulu laisser à papa le soin de
« répondre à ta lettre. C'est moi qui veux te remercier de
« la part que tu prends à ma douleur. Il n'y a qu'une mère
« tendre qui puisse sentir ce que je souffre depuis que mon
« pauvre Victor m'a été enlevé. J'ai perdu en lui , non seu-
« lement toutes mes espérances , et le seul fruit de toutes les
« peines que j'ai endurées ; mais encore l'ami le plus tendre.
« Oui , ne prends pas mon expression pour de la prévention.
« Mon enfant était tout pour moi. Il s'affligeait de mes pei-
« nes , et n'était heureux que quand il croyait que sa mère
« l'était. Je découvrais chaque jour quelque nouvelle se-
« mence de vertu dans son ame , et nul défaut ne se déve-
« loppait en lui. Aussi cet enfant était-il beaucoup trop
« formé pour son âge , et il a été moissonné avant le temps ,
« pour mon éternel malheur. » (*Lettre inédite de la com-
tesse de Mirabeau à madame du Saillant* , du 9 novembre
1778.

² Lettre du bailli au marquis de Mirabeau , du 6 novembre 1778.

de ma belle-fille , longue et très touchante, qui peint bien naturellement son état ; elle me dit que son désir, désormais unique , est de se trouver dans la famille de son pauvre enfant ; j'ai été touché de cette marque de confiance , ce qui , au moins , est une justice qui m'est rendue ; et je lui ai répondu comme je le dois , et comme le méritent les sentimens qu'elle me témoigne ¹. »

Profitant de cette circonstance , le bailli essayait de la rendre favorable au prisonnier : « La corruption a beaucoup gagné. Malgré les fureurs et les indignités de ces vils libelles qui ont paru au nom de ta femme , l'on s'est obstiné à te croire un peu dur vis-à-vis des tiens. Ne penserais-tu donc pas qu'on peut souffler à cette jeune femme qu'elle ne peut plus habiter chez toi, sans qu'on la rejoigne à son mari ? Quant à lui , dans ce pays-là , dont tu connais l'apitoiement , on dira qu'au fait son affaire n'est que du dérangement ; que s'il a enlevé une femme , c'est une folie de jeunesse , pardonnable à son âge , car tu connais la morale de Babylone ; c'est bien ici la ville sur laquelle se retourna Jugurtha ² ! »

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 26 novembre 1778.

² Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 26 novembre 1778. La dernière phrase est une allusion au célèbre mot de Jugurtha , rapporté par Salluste : « *Sed postquam Româ egressus est , fertur sæpe tacitus eo respiciens postremo dixisse : Urbem venalem , et mature perituram , si emptorem invenerit !* »

« Que l'on dise ce qu'on voudra, » répond l'inexorable marquis, « mais que chacun fasse de ses propres fous, et de ceux auxquels la Providence l'a préposé, ce que nous faisons des nôtres, et l'on n'entendra pas tant de plaintes et d'horreurs; que, du reste, on m'accuse, moi, de préoccupation, dureté, persécution, vengeance, c'est dans l'ordre des cogitations et disputes humaines, j'en ris des épaules, mais je suis venu dans un temps où l'on ne peut être loué que d'une sottise ou d'un crime; je sais qu'ici-bas on est en butte à l'iniquité, et que si l'on ne sait se défendre, il arrive qu'on a cédé le marteau, et qu'on n'est absolument plus qu'enclume. En conséquence, raidi sur mes vieux muscles, plutôt que ferme sur mes jarrets, je m'applique sans cesse à converser avec mon ame, je mets tous les jours mes desseins aux pieds de la Providence; car je me suis toujours dit que toutes les impatiences et affections humaines sont des essais de révolte, de timides imitations du crime de Satan; et qu'en fait de justice terrestre et de bon renom, comme de jeunesse, santé, richesses, pouvoir, durée, tout regret de l'homme est un dépit de n'être pas Dieu. Finalement, après avoir chaque jour sondé et nettoyé mon cœur devant lui, je n'en suis que plus constant à persister; et je me dis: Si tu te trompes et que ton projet ne soit pas juste, la Providence, qui voit plus clair, le fera échouer¹. »

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 décembre 1778.

Malheureusement, la jeune femme ne put pas réaliser son projet de voyage à Paris. « Ta pauvre belle-fille reçoit encore un coup accablant; d'après ta lettre du 17, elle allait partir pour t'aller joindre; mais, on annonce à Marignane que le comte de Valbelle va mourir, et est sans espoir; l'amitié la plus intime les unissait, et le pauvre Marignane fond en larmes et se désespère; tu sens bien qu'Émilie ne peut quitter son père en ce moment, et je m'y serais même opposé ¹. » Remarquons du reste que le marquis en

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 23 novembre 1778. Nous trouvons dans deux lettres de la comtesse de Mirabeau la confirmation de ce fait qui eut une si grande influence sur le sort de son mari. « Je sens bien vivement la « ruine de mes projets, et la privation de voir mon beau-père « et toi. C'est la seule chose que je désirais en ce moment-ci. « La Providence ne l'a pas voulu. Un nouveau malheur est « venu fondre sur mon pauvre père. Il perd infiniment en « perdant son ami: je suis nécessaire à sa consolation, et je « me sacrifie tout entière pour tâcher de lui être utile: je « vais demain m'enfermer avec lui à Marignane, et avec les « femmes qui étaient attachées à ce pauvre comte de Val- « belle. Je serai occupée, à présent, à trouver le moment « favorable pour réparer ce que je perds, dans ce moment- « ci: car il m'est impossible de renoncer au bonheur de re- « voir ma famille adoptive. » (*Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à M^{me} du Saillant, 26 novembre 1778.*) « J'es- « pérais t'aller voir cette année; mais, quand j'en ai parlé « à papa, il s'y est opposé, et a désiré que je reste auprès de « lui. J'ai manqué le véritable moment, mais je ne puis me « le reprocher, puisque je ne suis restée que pour lui être « utile, dans le malheur qu'il eut de perdre M. de Valbelle.

prend facilement son parti. « Je n'y comptais guère , et je les attendais avec autant d'intérêt et d'impatience que j'attendrais un itinéraire des hirondelles au printemps ; d'ailleurs *ce n'est pas ma faute* : ces quatre mots m'ont été balsamiques toute ma vie ; et s'ils étaient venus , je n'aurais pu m'empêcher de rire en songeant combien mon toupet et ma mâchoire m'auraient rendu digne légataire de *la cour d'amour* ¹. »

Cette circonstance , et quelques mois après , la mort du comte de Valbelle , empêchèrent le voyage projeté ; peut-être , au surplus , aurait-il eu peu de résultats , si nous en jugeons par cette déclaration du marquis de Mirabeau : « Quant à l'habitant de Vincennes , indépendamment des crimes dont on ne revient pas , il a l'extravagance innée , et le tour du cerveau tel , que , quand il n'aurait rien fait de mal , encore faudrait-il le soustraire ² ; non seulement , en supposant tous ses délits publics non-avenus , je le connais impie et scélérat , indépendamment de tout travers physique ; mais je le sais physiquement fol ; la

« Ainsi je n'ai fait que remplir mon devoir , en lui sacrifiant « un de mes plus chers désirs. » (*Lettre de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant* , du 10 août 1779.)

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 26 novembre 1778. *La Cour d'amour* , allusion à la nombreuse et brillante société , de femmes surtout , qui se réunissait continuellement autour du comte de Valbelle , dans ses résidences fastueuses et voluptueuses à la fois , à Aix et au château de Tourves.

² Lettre inédite du même au même , 10 mars 1778.

conversion de saint Paul même ferait un autre homme, mais ne ressusciterait pas celui-là ; il n'est donc pas en mon pouvoir de faire une cruauté, et d'accoupler de nouveau un tel personnage, pour coudre le château de Marignane au château de Mirabeau ¹. »

Le bailli, de son côté, semblait se résigner : « Quant à moi, le découragement où notre malheur m'a jeté ne m'empêche pas de sentir que, vu le temps, la perte des mœurs, et tout ce que présage, pour nos petits-neveux, un siècle décousu et débridé comme le nôtre, je ne saurais presque plaindre une race qui finit, quand elle est de bons et honnêtes gentilshommes ², je voudrais donc que tu fusses aussi résigné que moi à l'égard de la postéromanie ³. » Cependant, il agissait en secret pour engager Mirabeau à des soumissions auprès de son père ; sachant l'intérêt que le prisonnier inspirait à M. Boucher, le bailli s'adressait à celui-ci. Les premières démarches se firent à la fin de mai 1779 ; Boucher écrivit le 2 juin à Mirabeau : « Comme votre ami, qui ne se nomme pas, m'observe qu'il aurait pu paraître étrange à monsieur votre père de recevoir une lettre de vous, j'ai fait signer ce matin au magistrat (M. Lenoir) une lettre pour accompagner la vôtre ⁴ ; » et, de son côté, le marquis écrivait le lendemain : « Je reçus hier une lettre de M. Lenoir, qui

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 novembre 1778.

² Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 13 décembre 1778.

³ Lettre inédite du même au même du 29 décembre 1778.

⁴ Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 2 juin 1779.

me mande qu'en faisant la visite des prisonniers, il a vu mon fils, qui lui a demandé la permission de m'écrire, et à toi, et à sa femme; qu'il n'a pu lui refuser, etc.; la lettre m'eût-elle touché, effleuré même, il n'en serait ni plus ni moins de ma façon de penser, et du plan de conduite qui est à poste fixe dans mon ame et dans ma conscience, que j'aurai, dans tous les cas, vis-à-vis de ce personnage, parce que tout est fondé sur l'idée très réfléchie de mon devoir; mais cette lettre n'a fait ni l'un ni l'autre, et je le laisse sur le fumier de ses crimes¹.»

Qui se douterait, en lisant ce dur langage, que le même homme écrivait, le même jour, dans la même lettre, et tout aussi naturellement: « Mes pauvres vassaux sont bien souffrans dans cette saison d'attente disetteuse, et après un si terrible hiver! Quand on voit de pauvres diables venir d'une lieue, en telle saison, vous demander en grace de rouler la brouette pour dix sous, il n'y a qu'à louer Dieu de nous avoir mis en état de les donner; et regarder comme faute grave tout ce qui nous détourne de cet emploi, surtout avec mes principes publics et privés².» Qui croirait encore que, dans le même temps, le marquis éprouvait des malheurs qui auraient adouci la sévérité d'un autre caractère que le sien? Une maladie dangereuse de son ami Lefranc de Pompignan, un jugement rendu en faveur de la marquise, le jetaient dans un décourage-

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 juin 1779.

² Lettre inédite du même au même, du 3 juin 1779.

ment inaccoutumé , il écrivait quelques jours avant : « Ce n'est point le témoignage des hommes que j'ambitionne; ce n'est pas leur justice après laquelle je cours; mais si ma propre existence me pèse , combien ne pèserait-elle pas aux autres? Environné de crimes , la mère , et sur cinq enfans , quatre d'enfermés; débris de nom , débris de fortune , débris d'amis , que puis-je sentir en moi qui me rassure contre les décrets de la Providence, qui me laisse si long-temps dans la tonne de Régulus? Si c'étaient des revers , il sont faits pour tous les hommes ; mais ils supposent un envers , et je n'en eus jamais. On m'a remis ma maison saine, florissante , sans dette ni procès, parfumée d'honneur et de dignité; en possession de l'estime générale; en quel état.....? N'allons pas plus loin ; mais tu dois sentir comment et pourquoi ma conscience intérieure appelle des témoins. On regrette ceux qui eussent pu rappeler que ma jeunesse fut timorée et de bonne volonté , mon âge mûr pénible et constant; que si , dans mes travaux subsidiaires, et subordonnés à mes devoirs naturels ¹, je suis de ceux qui ont crié du haut des minarets , cela a été pour le bien de tous , sans que , d'ailleurs , j'aie jamais cherché cette importune célébrité qui seule me reste, et que j'aurais à partager, si j'en faisais cas, avec tous les fols et les impies ; et qu'en aucun temps de ma vie je ne fus volontairement vain , ni méchant ². »

Nous avons dit , tout-à-l'heure , que le marquis

¹ Allusion à ses ouvrages sur l'économie politique.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 5 juillet 1779.

avait reçu une lettre de son fils ; voyons cependant ce qu'était cette lettre que deux années d'emprisonnement avaient précédée , et qui , écrite par une telle plume , ne pouvait ni *toucher* , ni même *effleurer* un père irrité ; cette lettre au sujet de laquelle Mirabeau écrivait le même jour : « La voilà cette lettre qui m'a coûté une mauvaise nuit , mais aucune peine , car le souvenir d'un père attendrit toujours , et je l'ai faite sans brouillon. Que mon cœur est soulagé depuis que je l'ai écrite ! »

« Mon père , je sens le devoir et le besoin de vous demander pardon de mes fautes , et c'est du plus profond de mon cœur que je regrette amèrement les chagrins qu'elles vous ont donnés. Je n'ai pas le droit de vous dire : Effacez de votre mémoire les trop nombreuses erreurs dont j'espère pourtant avoir expié une grande partie , par tant d'années d'une continuelle infortune , et de la plus terrible captivité. Ce n'est point assez , je le sens , et pour obtenir de vous cette grâce , il faudrait , s'il était possible , réparer ; mais mon père , cela l'est-il dans la situation où je suis ? et m'ôterez-vous jusqu'à l'espoir de rentrer , du moins , dans une partie des droits que la nature m'avait donnés sur votre cœur , et dans la fonction douce et sacrée de remplir les devoirs qu'elle m'impose envers vous ? Mon père , je suis loin de vouloir m'excuser ; je vous écris , au contraire , avec la conscience d'un coupable qui s'accuse , et demande grâce à son juge.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Dupont de Nemours , du 28 mai 1779.

Ne me la refusez pas, au fond de votre ame, et souffrez que je le dise, vous ne le devez pas ; car quelle qu'ait été l'expression de mon ressentiment, ce crime-là même m'a donné des droits sur votre générosité, des droits à votre pardon, puisqu'il a rendu mon offense précisément personnelle à vous ; mais, je jure dans toute la sincérité de mon cœur, de ce cœur qui n'est pas dépravé, que les rigueurs, que j'ai mal interprétées, sans doute, et dont j'ai cru avoir à me plaindre, n'en ont jamais chassé les sentimens de tendresse et de respect que je vous dois ; et que je n'ai point pensé, comme vous avez paru le croire, ni à plaider contre vous, ni à me rendre partie dans le funeste procès qui a divisé et mutilé ma famille.

« Mon père, vous dites et vous croyez que je suis un fol. Si je le suis, j'ai droit du moins à votre commisération, et ma situation est bien cruelle ; mais je ne le suis pas, quoique j'aie été capable des plus grandes folies. Deux ans de solitude m'ont permis de scruter mon cœur. Il est bon, mais fougueux ; mon esprit lui-même est mélangé de bien comme de mal. C'est mon imagination trop bouillante, trop impétueuse, et trop mobile qui a fait mes erreurs, et mes fautes, et mes maux. Cette imagination est amortie et brisée. Le vieil homme n'est plus, et le vieil homme serait encore, qu'un bienfait tel que celui qui me rendrait votre vue, et mon existence, l'enchaînerait à jamais à vous.

« Mon père, vous ne me croyez pas méchant : si je l'étais, je pourrais vous dire : *on n'a pas le droit de rendre malheureux ceux qu'on ne peut rendre bons ;*

mais, graces au ciel, je ne le suis pas. Je vous promets, je vous jure que mon désir le plus ardent est de réparer les chagrins que je vous ai causés, et de n'en jamais augmenter la mesure. Si j'enfonce ce serment, je n'aurai pas le moindre titre à l'indulgence de qui que ce soit; et vous aurez assurément le droit irrévocable de frapper sans retour. Si vous ne me croyez pas le plus pervers et le plus insensé des hommes, vous pouvez donc être convaincu de la sincérité de cet aveu de mes torts et de mes résolutions. Consultez votre cœur, mon père, et daignez, ah! daignez me dire, s'il vous dicte encore la proscription de votre fils ¹.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à son père, du 28 mai 1779. Mirabeau avait terminé cette lettre pathétique par la citation d'un sonnet italien non moins touchant, et que voici :

- « Padre, che pur sei padre, ancor che offeso,
- « E l'antica pietà spenta non hai;
- « Ma spiacque a te di giusto sdegno acceso
- « Sempre la colpa, il peccator non mai.
- « Gravando ognor sulle tue spalle il peso,
- « Se contro il ciel sugli occhi tuoi peccai
- « Io nol dirò che indarno a te il paleso,
- « Che il tutto vedi, onde pur troppo il sai.
- « Diro bensì, che già gran tempo io sono
- « Indegno che tuo figlio altri mi chiami;
- « E più non merto a falli miei perdono.
- « Ma, di tua carità sono i legami
- « Cotanto in se tenaci, e tu sì buono,
- « Che ingrati ancora i figli tuoi pur ami.

Voici la traduction, donnée par lui-même, de cette cita-

Cette lettre n'obtint aucune réponse, si ce n'est ce sec accusé de réception écrit par le marquis à M. Le-

tion : « Messieurs les virtuoses » (il écrit à Boucher et à Dupont, tous deux musiciens, et amateurs passionnés de musique), « si vous n'entendez pas assez l'italien pour de-
« viner ce sonnet, en voici, à peu près, la traduction ; mais
« qui ne saurait rendre l'élégance, l'harmonie et la préci-
« sion de l'original, qui est une prière adressée à Dieu :

« O toi qui es toujours père, quoiqu'offensé ; qui n'as point
« dépouillé ton antique miséricorde, et dont la juste colère
« s'allume toujours contre le crime, et jamais contre le cri-
« minel ; si, aggravant tous les jours le poids de mes fautes,
« dont ta bonté s'est chargée, j'ai péché contre le ciel,
« qu'ai-je besoin de te le dire ? qu'as-tu besoin de cet aveu ?
« tu le sais, puisque tu vois tout. Je dirai que, depuis long-
« temps, je suis indigne d'être appelé ton fils, et que mes
« fautes ne méritent plus de pardon ; mais les nœuds de ta
« charité sont si étroits, et tu es si bon, que tu aimes encore
« des fils même ingrats. »

« Le fond de ces idées est très commun, mais l'expression
« italienne en est charmante, et j'ai cru que l'application
« n'en déplairait pas. Voyez, messieurs, et décidez. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 28 mai 1779.*)

Mais il paraît que Dupont et Boucher conseillèrent la suppression du sonnet, et que Mirabeau y consentit ; le passage suivant explique leur motif et le sien : « Quant au sonnet,
« je tope volontiers à votre avis ; il est vrai que les vers re-
« froidissent une lettre ; il ne l'est pas, cependant, qu'ils
« ne puissent sortir d'une ame affectée. Il faut, au contraire,
« qu'elle le soit, pour que l'esprit en produise de bons. De-
« puis que je suis ici j'ai fait de la musique, en pleurant
« amèrement ; et cette musique est bonne, parce que je

noir : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire , et celle que vous avez bien voulu y joindre ; je ne puis que vous remercier de la peine que vous avez prise. » Et cependant cette phrase charme le bienfaisant médiateur qui n'en espérait pas tant , et qui se hâte d'écrire à Mirabeau : « Si cela n'annonce pas de la satisfaction , au moins ne témoigne-t-on pas de colère ni même d'humeur ¹. »

Mirabeau avait écrit, en même temps , à son oncle , une lettre que nous ne rapportons point , parce qu'elle n'est guère qu'une répétition de la précédente ; ému de pitié , mais comprimé par le respect superstitieux

« pleurais. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher* , du 31 mai 1779.) Ajoutons que les innocentes distractions musicales de Mirabeau lui occasionèrent des tracasseries. « Je
« vous prévins, mon ami, que quoiqu'il y ait des personnes,
« entre autres deux , qui chantent toute la journée , M. de
« Rougemont prétend m'interdire de chanter , comme acte
« contraire à la police d'une prison d'état ; je vous prévins
« de plus, que j'ai dit que *j'avais chanté , que je chantais ,*
« *et que je chanterais jusqu'à la mort exclusivement.* Il est
« vrai que les dames se mettent à la fenêtre pour m'enten-
« dre , mais ce n'est pas ma faute si j'ai une jolie voix ; et
« M. Lenoir, qui a bien voulu m'offrir toutes sortes d'instru-
« mens de musique , n'a pas, apparemment, prétendu m'in-
« terdire l'usage de ma voix. En un mot, je suis né , Dieu
« merci ! avec une humeur de résistance opiniâtre à toute
« tyrannie , et je n'en changerai pas. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher* , du 12 avril 1780.)

¹ Lettre inédite de Boucher à Mirabeau , du 7 juin 1779.

Voir les Lettres originales de Vincennes , tome 3, page 207.

qu'il portait à son frère, l'excellent bailli ne savait auquel de ces sentimens il devait céder. « Quant à moi, j'avoue que la réponse m'embarrasse; tu es père, ce titre fut dans tous les temps et dans tous les lieux respectable et respecté; je crois voir même par l'histoire que les mœurs ont été plus ou moins bonnes, en raison du plus ou moins d'autorité paternelle; mais, pour les oncles, à commencer par le Décalogue, ils ne sont dans aucune loi; et tout ce qu'on leur rend est grace, comme aussi ce qu'ils rendent, de manière que je suis très embarrassé. Pourtant, je suis harcelé ici d'une manière d'autant plus fatigante, qu'elle provient d'un sentiment honnête, car je vois que ces *envejoux* de Provençaux, voyant une de leurs meilleures et plus fortes races prête à disparaître, en sont fâchés..... Au fait, je ne suis ici que l'évangéliste; mais l'évangéliste dit que, si l'orgueil de ce monsieur se prête à écrire cela de sa main, et à le signer, il le croit très maté, et ayant fait des réflexions; la clôture fait devenir fou, ou redevenir sages les demi-fous: ainsi, je crois que si son orgueil se plie, il pourrait bien y avoir de l'amendement; te permettant d'ailleurs de mettre cet article au rang des suppositions gratuites¹. »

Après s'être ainsi timidement expliqué, le bailli soumettait au choix de son frère deux projets de lettre.

L'une refusait toute assistance, et nous ne la rap-

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 11 juin 1779.

portons point, parce qu'elle est insérée au recueil de Vincennes ¹.

L'autre projet de lettre, bien plus étendu, était moins décourageant; nous n'en extrairons que peu de mots. « Je suis personnellement et grièvement offensé par votre sœur ² qui a été votre complice; c'est à cela, pourtant, que vous devez l'intérêt que je vais prendre à vous; je me méfie de moi-même; et, bien éloigné de l'orgueil et de la présomption qui ont jusqu'à présent fait le fond de votre caractère, malgré mon âge et mon expérience, si je vous refusais mon intercession, je craindrais de me tromper sur le motif de mon refus, et que l'outrage personnel dont j'ai senti toute l'amertume, n'influât sur ma fermeté à ce sujet ³. »

Une telle assurance, si consolante pour l'infortuné captif, devait lui être refusée; le marquis répondit au bailli: « J'ai fait justice en qualité de tribunal naturel et domestique, et verrais, sans remords, la mère sur les tréteaux, le fils à la Grève, et n'en irais pas moins la tête levée et le sein découvert. Ainsi, pour moi, tout est dit; pour d'autres, son enragée mère, qu'on presse de finir par un arrangement

¹ Tome 3, page 444.

² Allusion à un mémoire que madame de Cabris venait de publier, pour se défendre contre la famille de son mari, laquelle lui disputait, en se fondant sur des motifs fort injurieux, la curatelle de ce mari, tombé en démence.

³ Lettre inédite du bailli à son neveu, jointe à une lettre au marquis de Mirabeau, du 11 juin 1779.

quelconque, met toujours en avant qu'on commence par rendre la liberté à sa digne progéniture. Ainsi, par là encore, rien à faire. Quant à sa femme, j'ai toujours dit et pensé qu'elle seule pouvait quelque chose à cela, car elle seule y a droit; à Dieu ne plaise que je ratiocine sur tout cela, mon parti à moi est pris; je n'agirai ni ne conseillerai dans cette affaire, voilà mon mot. Comme ce qui te concerne tu le sais mieux et plus ferme que moi, je ne statue à cet égard que sur les deux lettres que tu m'as, en quelque sorte, soumises; je les garde donc jusqu'à ce que je voie s'il en vient quelqu'une de la comtesse; auquel cas j'enverrai, avec la plus courte des tiennes, parce qu'elle te met plus dehors que dedans; mais, s'il n'en vient pas, je les garderai toutes les deux, pensant qu'il ne convient pas que cette négociation vienne à toi¹. »

Un autre médiateur se présentait, en partie appelé par Mirabeau, en partie suscité d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard : « Cet hiver, ils² furent chercher Dupont³; il lui parvint une lettre de ce

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 20 juin 1779. « Par un simple envoi, j'ai fait passer à M. Le-
« noir ta courte lettre et celle de la comtesse. » (*Lettre du
marquis au bailli*, du 8 juillet 1779.)

² *Ils*, M. et madame du Saillant.

³ Depuis si connu sous le nom de Dupont de Nemours. Le concert de Dupont avec la famille est prouvé par mille passages de la *Correspondance de Vincennes*, à tel point qu'à tout moment Mirabeau l'y accuse avec beaucoup d'injustice de sacrifier le persécuté au persécuteur; et pourtant

monsieur, sous le plus grand secret, qui le prie de voir le sieur Boucher commis, peu secret, du secret de la police, et qui lui propose de voir M. Lenoir, et ensuite M. le comte. Dupont, le bras droit de Turgot, lors de l'expulsion de M. Lenoir¹, et qui, par conséquent, ne doit pas s'y fier, refuse d'abord; puis, à un retour de la campagne, il visite, il conseille, ils complotent; et sortent les lettres que nous avons reçues; les réponses arrivées, le sieur Boucher les fait passer à Dupont, et lui mande qu'il les a trouvées trop dures et désespérantes, et qu'il n'ose les faire passer; à quoi Dupont répond, en les renvoyant, que s'il a compté que sa famille lui ferait excuse, il est inutile de correspondre². »

Mirabeau, en effet, avait demandé à voir Dupont. « Je crois avoir entrevu qu'il s'efforce de pénétrer jusqu'à moi; il a reçu de la nature tous les dons qui ne dépendent pas des hommes; il a infiniment orné ce riche naturel; je ne connais pas d'homme qui possède à un plus haut degré la noblesse, non pas celle écrite en encre sur de vieux parchemins, et dont je fais d'autant moins de cas, quand elle est seule, que je la possède, mais celle qui est gravée au fond du

Peuchet prétend, tome 1, page 404, que « *les démarches de Dupont furent long-temps inconnues à la famille; qu'elles furent ébruitées tout à coup, et que le marquis fut outré de les avoir ignorées.* »

¹ En 1774.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 7 août 1779.

cœur en caractères sacrés et ineffaçables..... Il me consolera, m'aidera, me procurera des secours littéraires ; et, du moins, j'épancherai mon cœur souffrant dans un cœur qui le connaît, le sent et lui répond.... Ne croyez pas que ce soit son indulgence que j'aime en lui ; il a une trop haute idée de mes talens, et du peu que je puis valoir ; mais, jamais personne ne m'a plus austèrement dit la vérité ; il ne s'aveugle point sur mes défauts, et il ne flattera pas mes fautes, quoiqu'il n'ignore pas ce qui les a provoquées ¹. »

Quelqu'espérance que Mirabeau fondât sur l'entremise de Dupont, il voulait la devoir à un sentiment d'estime, encore plus qu'à une émotion de pitié. Il désirait donc que sa position et sa cause fussent préalablement bien expliquées à son ami, d'autant qu'il savait l'espèce de dépendance, au moins morale, où était celui-ci, par rapport au marquis, qui avait pu le prévenir défavorablement.

Aussi Mirabeau écrivait-il : « L'agitation de mon cœur, en voyant ce cher ami que je n'avais pas embrassé depuis huit ans, la chaleur naturelle de la conversation ; le bouleversement de mes idées, qui se choquent, se pressent et s'étouffent, le maléfice de la solitude qui m'a ôté la facilité de m'énoncer, m'ont rendu tout-à-fait impossible de m'expliquer avec la précision nécessaire en si peu de temps ; comment, en effet, aurais-je pu dire, dans une visite rapide, et

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 18 janvier 1779.

devant un tiers inconnu , ce qu'il m'importe que Dupont sache ? Engagez M. Lenoir à permettre que je lui fasse passer la lettre que je vous adressai , pour mon père , le 5 mars 1778 ¹ , c'est un compte rendu de ma conduite pendant huit ans , lequel est absolument nécessaire pour apprendre à Dupont , et mes fautes dans la vérité des détails , et leurs motifs , et leurs excuses , et les ressources qui me restent encore. Il ne peut me donner un conseil vraiment sage , que lorsqu'il sera pleinement instruit des deux côtés ; mais , quand je n'aurais d'autre raison , pour lui faire passer ces éclaircissemens , que le plaisir de me laver dans son esprit de deux ou trois torts dont on lui a persuadé que j'étais coupable , et dont je ne voudrais pas , pour ma vie , l'être en effet , je voudrais , à quelque prix que ce fût , qu'il m'entendît , parce que je n'ai que faire de l'amitié ni de la pitié des gens que je chéris le plus , s'ils n'y joignent leur estime , que je crois , que je sais , que je veux mériter. *Fol* tant qu'on voudra , mais *honnête homme* tant que je voudrai , c'est-à-dire que je vivrai ². Il peut d'autant moins se méprendre , en ce qui me regarde , que je lui ai développé toutes les choses qui peuvent lui faire lire jusqu'au fond de mon ame ; et si mes expli-

¹ C'est le beau Mémoire apologétique que nous citons si souvent , et qui termine le premier volume des *Lettres originales écrites du donjon de Vincennes* , pag. 287 à 436. Dupont en eut connaissance comme Mirabeau le désirait. Voir *Lettres originales de Vincennes* , tome 3 , page 262.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 8 mai 1779.

cations ne justifient pas tout , j'ose dire qu'elles excusent tout , et me rendent intéressant ; mais , comme c'est par écrit que j'aime à faire mes manifestes , parce que ce qui reste est la pierre de touche de la bonne foi , envoyez-lui , de grace , ma lettre , à quelque point qu'elle puisse effaroucher votre timide sagesse ¹.

Mirabeau avait été excité à faire ces démarches , non seulement par ses amis et ses conseils , mais encore par Sophie , dont l'abnégation généreuse mérite d'être connue ; elle avait pris sur elle d'écrire au marquis de Mirabeau directement , pour s'accuser elle-même , et pour demander l'élargissement du prisonnier. Mirabeau , qui avait en vain voulu la dissuader de ce dessein , s'écriait : « Ah ! dites-moi , me pardonneriez-vous vous-même si j'avais laissé échapper une occasion de lui exprimer ma reconnaissance pour ses procédés sublimes ? Elle a médité une folie , soit ; mais cette folie n'est-elle pas l'élan d'une ame infiniment noble et tendre , et de l'esprit le plus élevé et le plus séduisant ? Hélas ! elle ne sera pas comprise ! il n'y a qu'une autre Sophie qui puisse sentir et admirer toute la noblesse de cette démarche. Dites-lui que sa lettre est partie , car vous sentez que son cœur bouillonne d'amour et d'impatience ². »

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , 8 août 1779.

² Lettre inédite du même au même , 22 août 1779.

Plus tard , Mirabeau , écrivant au même , disait : « Vous avez gardé une copie ; lisez , relisez son éloquente lettre à mon père. Le grand Rousseau se serait fait honneur de l'avoir écrite ; elle est aussi forte de choses que de sensibilité , et

Nous devons dire, toutefois, que cette lettre avait été *comprise*, car le marquis en parla avec sensibilité : « Cette lettre était en vérité fort bien ; j'ai répondu comme je le devais ; ma réponse a enchanté cette tête de femme exaltée et folle ; je reçois une lettre à mes pieds, et en même temps les Petites-Maisons romanesques ; je crois que tous les fols et folles de l'univers se sont donné le mot de me respecter ¹. » Mirabeau écrivait à cette occasion : « Le procédé de mon père me touche, et vous le verrez par le mot que je lui écris : Hélas ! s'il est ému, sur ses vieux jours, des suites de sa sévérité, il faut les oublier pour l'en plaindre ². » Ajoutons une autre preuve également touchante de ce prompt retour de sensibilité qui était si naturel à Mirabeau : « Enfin ce père se conduit en ce moment avec une générosité tardive et lente, mais rare ! Si je puis arracher une larme de lui, me voilà payé de tout ce que son despotisme m'a fait perdre et souffrir ³ ! »

« je ne m'en sens pas assez d'esprit pour la combattre, quand je le voudrais. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 1 novembre 1779.*)

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 3 octobre 1779.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 11 septembre 1779. Mirabeau, revenant sur le même sujet, écrivait encore quelque temps après : « C'est beaucoup que mon père ait été touché. Convenez donc que c'est une adorable créature que cette Sophie ! » (*Lettre inédite du même au même, 8 novembre 1779.*)

³ Lettre inédite déjà citée (dans notre 1^{er} volume).

A la même époque, Sophie avait projeté une tentative non moins noble et délicate, qu'empêchèrent Dupont et Boucher. Nous voyons dans les lettres de Vincennes ¹, qu'elle voulut s'adresser à madame de Mirabeau elle-même, et nous ajoutons que ses généreux efforts avaient pour but de prévenir les démarches que, lassé d'attendre, le prisonnier voulait faire auprès de l'autorité directement, qu'il supposait fatiguée de ses propres rigueurs; projet dont Sophie avait connaissance, et dont le prisonnier avait aussi entretenu Boucher: « Je confie à votre honneur et à votre amitié, mon cher ange, que Dupont m'a paru si inquiet qu'on ne forçât la main à mon père, s'il tardait trop, que j'ai pensé que M. de Maurepas pouvait avoir dit quelque chose. Gardez-moi le secret: M. de Maurepas sait celui de ma correspondance avec Sophie. M. Lenoir, mon digne bienfaiteur, avec vous, ne pourrait-il donc pas faire entendre au *tout puissant* que puisqu'il a toléré cette importante faveur qui m'a sauvé la vie, il ne veut apparemment pas me perdre; et que s'il ne veut pas m'aveugler, m'hébéter, me tuer, il faut du moins songer à me rendre une demi-liberté ² »

Pour ne plus revenir sur ce sujet particulier, nous

de Mirabeau à mademoiselle Dauvers. Nous répétons qu'il ne pouvait rien y avoir d'ostensible dans cette lettre écrite à une jeune personne tout-à-fait inconnue à la famille, et qui n'en approcha jamais.

¹ Tome 3, page 443.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 1 août 1779.

insérerons ici de courtes citations qui prouvent qu'en effet Mirabeau, malgré le très grand crédit de son père, aurait eu quelque chance d'obtenir son élargissement, si, au lieu de la demander à sa seule famille, il avait persisté à s'adresser à l'autorité : « Dupont m'a prouvé qu'Honoré, dans la dernière année, avait tenu contre toutes les suggestions possibles qui l'assuraient qu'il aurait sa liberté sans moi ; heureusement qu'il avait pris le bon côté, et n'en voulait démarrer ¹. Si je n'eusse lâché mon fils, mes ennemis me l'allaient arracher, et tous m'auraient jeté la pierre ². Il n'est que trop vrai que la police, dont il disposait, voulait me forcer la main ; et veux-tu savoir où en était, d'ailleurs, dès-lors, sous ce vieux écervelé de Maurepas, le respect des mœurs et du sceptre paternel ? Quand Nivernois lui demanda de ma part un ordre de couper court aux correspondances, et de faire chasser de Paris Brianson et autres adhérens de la clique, il le trouva préparé et ulcéré, et répondant : *Voilà soixante lettres ou ordres pour la famille Mirabeau ! il faudrait un secrétaire-d'état exprès pour eux. — Si l'on chassait de Paris tous ceux qui y vivent d'intrigue, l'herbe y viendrait : le père me prend pour son homme d'affaires ; n'est-il pas honteux de ne point voir de fin aux scandales de la famille ? Le roi ne veut plus en entendre parler* ³.

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 19 janvier 1781.

² Lettre inédite du même au même, 16 février 1781.

³ Lettre inédite du même au même, du 17 mars 1781.

Ajoutons que quelle que fût, à cet égard, la juste impatience de Mirabeau, elle ne l'entraînait pas dans une manœuvre déloyale dont, à cette époque, il était accusé par les préventions habituelles de son père : accusation que divers biographes ont répétée depuis, en parlant soit de ce fait, soit d'autres, ou également faux, ou très exagérés. Voici ce qu'il écrivait à Boucher : « Il faut convenir, mon ami, que je suis un heureux mortel ! savez-vous quel incident nouveau vient semer d'épines ma triste carrière, et y creuser de nouveaux précipices ? Dupont, que je viens de voir, m'apprend qu'il vient de paraître un Mémoire pour ma mère, dans lequel *on a reconnu mon style*, qu'on a donné à mon père pour être de moi, qui l'a grièvement offensé, d'autant qu'on l'a colporté à Versailles autour de la Reine et de Madame, qui ont refusé de s'en charger. Dupont, avec raison, s'est plaint terriblement d'une pareille mine, faite à son insu : il n'a rien eu à répondre quand j'ai attesté, et tout ce qu'il y a de saint au monde, et M. Lenoir, et vous, que cela est faux et impossible ; mais convenez donc que je suis un homme bien infortuné ! lisez, je vous en supplie, la lettre ci-jointe à M. Lenoir, et trouvez un moyen de me laver de cela envers mon père, puisque Dupont a eu la pusillanimité de ne pas me défendre de lui-même. Le moyen le plus sûr d'écarter de moi cette exécration, c'est de découvrir le nom de l'auteur de ce Mémoire ; mais,

Remarquons que le duc de Nivernois avait épousé la sœur du comte de Maurepas.

je vous en supplie, pensez à cela *creux*, et sauvez-moi de ce nouveau labyrinthe ¹. De grace, mon bon ange, pas de fausse sécurité sur ma lettre d'avant-hier; soyez sûr que nous aurons beaucoup de peine à détromper mon père. Or, c'est celui-là qui importe, tous les autres ne me soupçonneront pas. Quant à ce que vous me dites de *mon imagination*, vous avez raison, je suis d'une sensibilité extrême, et je n'en suis pas fâché; mais, cela à part, qui s'entendrait de sens froid taxer d'infamie ² ? »

Nous parlions, tout-à-l'heure, de l'empressement passionné qui portait Sophie à tenter tous les moyens de secourir Mirabeau; quelque temps après, une pareille démarche de sa part avait fait naître un autre incident, qui, du reste, est assez frivole, pour que nous n'en parlions qu'en note; et encore croirions-nous inutile d'en faire mention, s'il n'était pas consigné dans la correspondance du donjon de Vincennes, sans que, d'ailleurs, il y soit suffisamment éclairci ³.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 3 octobre 1779.

² Lettre inédite du même au même, 5 octobre 1779.

³ Lettres originales de Vincennes, tome 3, pages 499, 505, 508, 513, 524, 536, 539, 542, 588, 594, 597; tome 4, p. 30, 39. Nous lisons ce qui suit dans une lettre du marquis de Mirabeau : « Je t'ai dit, je crois, que cet homme écrit partout « où il lui plaît; que tout aussi lui arrive. Il en est de même « du couvent de *Gien*, où est sa *Sophie*; ils s'écrivent, se « consolent, se conduisent; les honnêtes complaisans de la « police trouvent tout bon, car les plus *corrompus* sont les « plus ductiles, et le roman va son train.... Il s'est fait des « partisans très chauds, et les témoignages de bonne con-

Mais ces tentatives réitérées de Sophie lui étaient suggérées par ce qu'elle savait de la disposition mo-

« duite n'ont pas plus manqué, que l'appui qui l'a rendu
 « comme le maître en un lieu où il n'était entré que pour de-
 « meurer enseveli. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de*
 « *Mirabeau*, du 3 juillet 1779.) « Mais en voici d'une autre ;
 « M. le chevalier (depuis vicomte) est arrivé de Montargis
 « avec un roman mystérieux. On l'a mandé à Gien ; il s'y est
 « rendu en poste ; on l'a fait déguiser et entrer dans le cou-
 « vent de votre belle-sœur postiche ; et la voilà, bonne tête,
 « s'adressant à une bonne tête, qui parle de sa passion et des
 « maladies de son bien-aimé, et des yeux, et des coliques,
 « et de toutes les élégies d'usage, et requérant don au cheva-
 « lier d'obtenir sa liberté *. » Mais bientôt arrive le démenti,
 écrit par le marquis lui-même : « Tout-à-coup, je reçus une
 « lettre à mon adresse ; en dedans, *pour le chevalier de Mi-*
 « *rabeau*, me priant, en sus, de la lire avant de la rendre.
 « Cette lettre était de Gien, du fond du couvent de la dame
 « de Monnier, qui, s'expliquant honnêtement et humblement
 « pour moi, disait, au reste, son fait à M. le chevalier, fâ-
 « chée de lui prouver une aussi basse lâcheté qu'un men-
 « songe nuisible ; le défiant de le soutenir, de lui citer indice,
 « preuve, ou témoin quelconque ; de lui dire si elle était
 « grande ou petite, brune ou blonde **. » Enfin nous avons
 sous les yeux une rétractation formelle adressée par le vi-
 comte au bailli. « J'avais demandé à mon père d'aller, du
 « Bignon, passer un ou deux jours à Montargis, où j'étais
 « invité, par plusieurs personnes, aux fêtes qui s'y donnè-
 « rent, à l'occasion de la Madelaine. J'ai dans cette ville une
 « sœur religieuse, et une dame *** qui l'a élevée, ainsi que

* Lettre inédite du marquis de Mirabeau à M. du Saillant, 3 juillet 1779.

** Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 3 novembre 1779.

*** Madame de Remigny.

rale du prisonnier, qui véritablement était las de s'adresser sans fruit à son père. Celui-ci, dans le même temps, écrivait : « Quant à ses lettres, je n'en accuse plus même la réception ¹. » Mais Mirabeau insistait auprès de son oncle, que le passé lui avait fait connaître, et dont il démêlait les vrais sentimens à travers sa rigueur commandée. Il lui écrit donc, le 18 juillet, une lettre que nous ne transcrivons point, parce que d'un côté, elle est analysée dans le recueil de Manuel ², et parce que, d'un autre côté, elle avait été, en quelque sorte, refaite par Dupont, dont on

« mes nièces *. Cette dame, à qui je rendais visite tous les
 « jours, parce que ma famille lui a les plus grandes obliga-
 « tions, venait de recevoir de madame de Monnier une lettre
 « qui la priaît de s'adresser à mon père pour obtenir la li-
 « berté de mon frère, attaqué de mal d'yeux, de la pierre; on
 « me parla de cette dame, des facilités qu'il y aurait à la voir,
 « me momma le médecin, etc. J'étais depuis quinze jours à
 « Montargis, je craignais d'être mal reçu à mon retour au
 « Bignon; j'y arrivai, enivré de toute cette histoire de Gien.
 « Croyant qu'on en rirait, et qu'il n'en serait plus question,
 « je cherche à excuser mon retard sur un roman que je fais;
 « je soutins ce mensonge, que je ne croyais pouvoir nuire à
 « personne, et j'apprends aujourd'hui que le roi, les conseil-
 « lers-d'état et le diable s'en mêlent **!

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 10 juin 1779.

² Lettre du donjon de Vincennes, tome 3, page 345.

* Les filles de madame du Saillant.

** Lettre du chevalier, depuis vicomte, de Mirabeau au bailli, 1^{er} janvier 1780.

peut apprécier le zèle et la prudence timorée d'après ce passage : « Vous partagerez, j'en suis sûr, mon inquiétude sur les réponses que le comte peut avoir reçues, et sur les imprudences auxquelles son caractère altier peut l'entraîner. Il a bien commencé, j'en conviens ; mais c'est à cause de cela que les difficultés, s'il s'en trouve, ne doivent pas le rebuter ; je voudrais qu'il n'écrivît rien sans que je pusse le conseiller sur les convenances, et contenir ses fougues qui lui nuiraient sans fruit ; vous l'aimez, je vous supplie de ne faire partir aucune de ses lettres, si elles ne sont la douceur même ¹. »

Le bailli continuait de répondre : « Je vous répète que je n'ai rien de personnel à vous pardonner ; j'ai pardonné à votre sœur comme chrétien, comme religieux, et comme désirant que l'être des êtres me pardonne ; mais je ne puis plus répondre de rien ; si les autres intéressés vous font grace, je ne m'y oppose pas, mais je ne les en presserai pas ; cependant j'ai tâté votre père sur votre compte : il m'a assuré qu'il ne pouvait rien pour vous, mais qu'il vous a bien sincèrement pardonné les injures personnelles que vous lui avez faites, attendu qu'elles n'ont fait de tort qu'à vous ². »

Mirabeau avait d'autant plus besoin de ces dispositions plus favorables, qu'il était loin de les rencontrer ailleurs ; il avait écrit à son beau-père qui lui avait

¹ Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, le 6 juillet 1779.

² Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 14 septembre 1779.

répondu fort durement : « La lettre de M. de Marignane me paraît devoir être un coup si rude pour le pauvre jeune homme, qu'avant de la lui laisser tomber sur la tête, je voudrais avoir trouvé moyen de l'adoucir, ou d'y apporter remède ¹. »

Mirabeau n'en met donc que plus de vivacité à saisir les motifs d'espérance que lui fait entrevoir ce pardon paternel : « Votre lettre ne m'a laissé sentir que le besoin de vous remercier de la consolante assurance que mon père m'a pardonné celles de mes fautes qui lui sont personnelles; il est certain, et je le répète avec empressement, que la joie est entrée avec cette heureuse nouvelle dans ces tours funestes; mes torts envers mon père, égarement d'un moment de délire, dans lequel m'ont entraîné ceux qui voulaient me perdre par mes fautes, m'avaient persuadé qu'il se livrait contre moi à une accusation au-dessous de tous deux. Mes torts envers mon père étaient et sont le plus pesant fardeau pour ma conscience; je ne crois pas que vous trouviez que ce soit n'avoir des idées justes de rien. Au moins en cela ma tête que, d'ailleurs, je ne défends point du tout, n'est pas folle; et mon cœur est droit, sincère, et sûr dans son repentir.

¹ Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, 14 septembre 1779. « L'officieux M. Boucher a envoyé la lettre de Marignane à Dupont, la trouvant *trop dure*. Je n'ai pas été fâché que MM. les protecteurs aient vu de cette prose-là. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 16 septembre 1779.)

« Permettez que j'ajoute à ceci, qui est et restera ma profession de foi, quelques réflexions soumises à votre prudence, adressées à votre bonté.

« Que mon père puisse ou veuille faire quelque autre chose pour moi, ou qu'il ne le veuille pas, ou croie ne le pas pouvoir, c'est un si grand point qu'il ait pu et voulu me pardonner, que le reste ne me paraît à côté que peu de chose. Ce reste, cependant, est bien affreux. L'activité d'une tête folle, si vous voulez, mais qui ne se croit pas incapable de bien faire, et celle d'un cœur au fond honnête et noble, qui a autant de fautes que moi à réparer, renfermée entre des murailles épaisses, dans une toise carrée de terrain, y sont rudement tourmentées. Le plus dur de ces tourmens est la certitude de ne pouvoir faire aucune démarche qui ne soit soupçonnée de bassesse, ou d'intérêt. Quand un sentiment profond me ramène à vos pieds, à ceux de mon père, et me fait faire des démarches que je crois convenables auprès de madame de Mirabeau et de M. de Marignane, je me dis : *ils sont les maîtres de ne te pas croire*, et mon cœur me dit cependant, *tu mérites d'être cru, tu n'avances rien que tu ne fisses au prix de ton sang.*

« Ce serait certainement l'intérêt bien entendu de madame de Mirabeau de venir à mon secours. Ce serait pour elle une très grande gloire, et pour moi une chaîne plus puissante que celle sous laquelle on me tient aujourd'hui. Je n'ose espérer qu'elle y vienne. Ne serait-il pas digne de la générosité de mon père de ne pas m'accorder un pardon stérile, et de me mettre

à portée de le mériter? Ce pourrait être pour lui une occasion de goûter encore quelques momens heureux, et je mettrais à les lui procurer tous les efforts de ma vie : je ne puis douter qu'il n'ait cette générosité, qui serait si douce pour lui-même.

« Il serait dans le caractère du meilleur des oncles, de celui qui, certainement, a cent fois plus fait pour ses neveux qu'ils n'avaient droit de l'attendre, il serait dans son inaltérable et noble bonté, de ne pas abandonner un neveu infortuné qui a pour lui le plus juste et le plus tendre attachement, et qui voudrait si fortement justifier ces bienfaits; et cependant il m'a mandé *qu'il ne fera rien pour moi...* Non, je vous connais bien, et je ne croirai pas cette parole sans appel.

« Je dois pâtir de mes fautes, sans contredit; mais je vous supplie de me dire que vous ne m'imputez pas celles de ma sœur¹, cela est de votre justice; une fois ce point accordé, et je vois que votre équité ne saurait me le refuser, je ne vous demanderai point de répondre de moi; mais j'oserai vous demander d'en essayer encore, et de ne pas condamner à la mort et à l'oubli l'aîné de votre maison. Serait-il donc impossible que sous le même despotisme qui me retient ici et à la charge d'y rentrer si vous aviez le moindre mécontentement de mes dispositions, ou de ma conduite, je passasse quelques mois auprès de vous, à Mirabeau? Que de choses j'aurais à vous dire, qui, peut-être, vous feraient me juger avec un peu plus

¹ Madame de Cabris.

d'indulgence ! ô combien je voudrais mériter votre bienveillance ! et faute d'elle je me contenterais de votre pitié ¹ ! »

De telles supplications touchaient et embarrassaient le bailli : « Tu me ferais grand plaisir de me dicter le sens de la réponse que je dois lui faire ; car tu sais bien qu'il faut que je sois neutre ; je te dirai cependant, pour l'acquit de ma conscience, que si l'on était sûr de rattraper cet oiseau-là, au cas qu'après être sorti de sa cage, il méritât d'y rentrer, et que s'il y avait un ministère qui, dans cette nuit générale émaillée de vers luisans, ne crût pas au-dessous de lui d'entrer dans les besoins des familles nobles, et que l'épreuve qu'il demande à subir près de moi fût praticable, je m'y livrerais, et, pourquoi ne te le dirais-je pas ? de bon cœur ². »

Ces sentimens d'indulgence n'atteignaient pas encore le marquis : « Boyer ³ m'a envoyé la lettre à toi écrite par ce fol ; j'en ai vu une de lui, où il dit que ce qu'il aime et respecte le plus dans le monde c'est son oncle ; et dans la même il t'appelle *le Baron de la féodalité* ; il suit sa pointe ; car il m'a aussi écrit de profonds et grands ambages sur cette grace inouïe du pardon, et il en a fait grand étalage ; je ne pense pas qu'il te tende de piège, mais seulement qu'il aime à battre sur cette corde-là, parce que c'est celle qui

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 30 octobre 1779.

² Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 17 novembre 1779.

³ Boyer, directeur des *biens en régie*, à Aix.

coûte le moins à son orgueil ; mais j'ai vu aussi ses lettres à sa femme et à Marignane ; les deux sont , selon moi , à crosser : en tout , c'est un égaré par nature , et furieux d'impudence et d'orgueil ; dans le réel , je ne donnerai la main à rien qu'à une demande expresse de sa femme , parce qu'elle seule est en droit ; j'aimerais mieux me les être coupées que de l'y porter en aucune façon ; et elle serait folle , si elle le faisait autrement que de concert avec son père ¹. »

Soutenu par sa confiance dans la bonté du bailli , sans être découragé par la sécheresse quelquefois amère de ses lettres , Mirabeau continue d'écrire : « Je sens que je n'ai que trop altéré votre bonheur par mes fautes ; et si ce m'est l'occasion d'un juste repentir , il m'apporte du moins la douceur de croire que vous n'avez pas dépouillé tout intérêt pour moi , bien que vous ne croyiez pas devoir rien faire en ma faveur ; mais j'ai tort , vous avez beaucoup plus fait que je ne devais espérer , en consentant à me répon-

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 26 novembre 1779. Certes , si l'on accuse le marquis , ce ne sera pas cette fois d'inconséquence ; car , peu après , il écrivait à M. de Marignane : « Sa femme aurait toujours droit à le demander , mais je serais le premier à la juger digne d'être interdite , si elle le faisait sans l'aveu de son père. » (Lettre du 24 avril 1780 , insérée au *Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 34.) Ajoutons que le marquis de Marignane ne se fit pas scrupule d'user de ce conseil , car ce fut lui seul qui , par entêtement d'égoïsme , empêcha , quatre ans plus tard , la réunion du mari et de la femme.

dre. Daignez recevoir mes vœux à ce renouvellement d'année ; quel que soit mon sort jusqu'au bout de ma triste carrière , puisse mon souvenir ne vous fatiguer jamais , et laisser à votre vénérable vieillesse toute la tranquillité que vous avez si bien méritée , par une vie consacrée à l'exercice de toutes les vertus ¹. »

Cette lettre , comme toutes les autres , est lue par le marquis de Mirabeau qui s'en explique : « Il me semble que , venant de lui écrire tout-à-l'heure , vous n'en êtes pas aux complimens de bonne année ; et que cette régularité à riposter lettre pour lettre , dont il se targue beaucoup , est inutile , d'autant qu'attendu son esprit gauche , elle lui donne les plus belles espérances ; tu ne dois pas , à mon avis , l'honorer d'un commerce régulier. Je pense que la bonne année peut être sous-entendue ; songe donc que M. le comte prend les complimens pour des paroles ; et qu'il prend ta phrase sur mon pardon pour une absolution ; absolution soit , mais il faut la pénitence ; tu lui as marqué le point décisif , et je lui ai , de mon côté , fait dire net qu'il ne pouvait plus rien être désormais que par sa femme , d'autant que cela est plus que vrai ; ainsi donc , retrouvant son orgueil et son esprit de travers plus que jamais , je le voue aux bontés de la police dont il dispose , le tiens pour incurable , et ne m'en mêlerai de ma vie ². »

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , du 15 décembre 1779.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 1^{er} janvier 1780.

Un passage de cette même lettre s'applique à un sujet que nous avons jusqu'à présent laissé à l'écart, quoiqu'il revienne souvent dans la correspondance de Vincennes ; ce sont les maux physiques qu'éprouvait Mirabeau. Sa vue souffrait des excès d'un travail continu qui pourtant était l'habitude de toute la vie du prisonnier, la consolation de sa captivité, la ressource de sa détresse ; son tempérament se détériorait en raison de sa vigueur même, par suite de la privation de tout exercice ; nous ne nous arrêterons qu'un moment sur ce sujet, pour faire voir la dureté des traitemens qu'il subissait : « Ce courrier-ci, M. Lenoir me mande que le forcené, livré à des douleurs cruelles depuis plusieurs jours, avait uriné le sang, et que le médecin qui le voit, craint que ce ne soient les préliminaires de la pierre ; je n'oublie pas ses jeux ordinaires, pour intéresser, et autres folies, et ses bains d'ici, où tu eus la bonhomie de t'apitoyer, tandis que c'étaient autant de jeux joués ; je vais vaquer à la sûreté, d'abord, nous verrons le reste ensuite ». Si M. le comte veut exfluer tout ce qu'il a de sang dans les veines, c'est le cas de dire : à sa commodité ; mais quand même il aurait la pierre, dont ce n'est là nullement un préliminaire, n'en déplaît au médecin, on taille ordinairement la pierre à huis clos, cela ne fait rien à la clôture².

* Je t'ai conté que l'été de 1778, il me vint un mé-

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 22 juillet 1778.

² Lettre inédite du même au même, 31 juillet 1778.

moire de bains et rafraîchissemens , en juillet et août, réglé du médecin , certifié de lui , et du commandant, enfin toute la sauce ; je laissai le mémoire , et ne répondis à rien ; l'hiver passé, pareille demande du lieutenant du roi , qui m'annonçait même un subséquent, et moi rien ; lettre enfin du ministre qui m'annonce *la pierre et la cataracte*; me dit qu'apparemment mon intention n'est pas de laisser périr, sans secours, qu'on ne pouvait s'empêcher de prendre les ordres du roi. Cuirassé de cicatrices comme je le suis , et ne m'effrayant pas de si peu ; considérant de telles admonestations à un homme de poids et d'âge comme des leçons de serinette à un éléphant , je fus à la dictée ; on m'assura que c'était le résultat du résolu entre M. de Maurepas, M. Amelot, et M. Lenoir ; je répondis , en homme qui se sent, que ces deux derniers étaient trop jeunes pour me faire des leçons ; et que le premier me connaissait dès long-temps pour homme sur lequel on pouvait se reposer de l'acquit de ses devoirs ¹. »

Revenant au point d'où cette triste narration incidente nous a un moment écarté, nous voyons dans nos

¹ Lettre inédite, déjà citée, du marquis au bailli de Mirabeau, du 1^{er} janvier 1780. Quelque temps auparavant il écrivait : « On m'a mis dans le cas de faire la profession de foi dont je me suis armé depuis qu'on me tourmente sur cet article, que selon ma méthode qui m'a servi contre toutes, qui est de n'en point avoir, je disais et elle contient toute vérité. » Lettre du marquis de Mirabeau au marquis de Marignane, 24 avril 1780. (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 36.)

correspondances que le bailli, sans résister ouvertement à son frère, continuait de répondre à Mirabeau.

« Je ne devine pas bien quels sont les termes de mes précédentes lettres qui ont pu vous rassurer au point où vous me paraissez l'être, sur le pardon que vous accorde votre père, en ce qui lui est personnel ; mais, en supposant ce pardon absolu, que pourrait-il pour vous ? Supposons encore celui des familles que vous avez outragées, votre femme ne peut rien pour vous ; et je vous dis même, avec la sincérité que vous me connaissez, que la manière dont vous lui écrivez, ainsi qu'à votre beau-père, décèle encore l'orgueil qui vous a perdu. N'êtes-vous pas condamné pour un crime que le roi fit serment à son sacre de ne pas pardonner, et dont les tribunaux n'enregistreraient jamais les lettres d'abolition, si le roi en donnait ? N'êtes-vous pas condamné à des dépens énormes, envers des parties qui ne sauraient se désister sans tout perdre, puisqu'une preuve existante demeure dans le fruit de vos criminelles amours ? N'êtes-vous pas perdu de dettes énormes ? D'après tout ce que je viens de vous marquer, quand même je voudrais, à mon âge, et infirme comme je le suis par des blessures et accidens extérieurs, me clore dans un château pour y éprouver votre conversion ; comment répareriez-vous ce qu'il vous plaît d'appeler vos fautes, et que tous appellent des crimes ? L'expérience que vous me proposez est tout-à-fait impossible ; votre orgueil vous fait traiter de despotisme la main secourable qui vous met à l'abri de la vengeance publique ; mais cette main secourable peut se lasser ; et ne pas se prêter de nouveau aux

prières d'une famille, et je me trouverais responsable des événemens, si j'agissais ¹.

La réponse de Mirabeau ne se fit pas attendre, et nous la transcrivons en partie.

« Mon très cher oncle,

« Si je ne vous regardais pas comme l'homme de la plus haute vertu, de l'esprit le plus sain et aussi comme le plus incorruptiblement juste que j'aie vu, je me résignerais à mon sort (d'autant qu'il n'est pas trop en moi de marchander la vie, et que je crois en voir d'assez près le terme); et je ne répliquerais pas un mot à la lettre dont vous m'avez honoré en date du 14 de ce mois. Mais, j'ai mille et mille choses à répondre à cette lettre, parce que c'est vous qui lirez la mienne. J'oserai donc vous développer mes sentimens et mes pensées avec la plus inflexible sincérité; et j'espère encore assez de vos bontés, pour croire que vous daignerez me lire avec quelqu'attention, me redresser avec sévérité, si je m'égare; mais aussi payer de quelqu'indulgence ma confiance et ma franchise.

« Votre lettre du 24 septembre m'annonçait, mon cher oncle, *le pardon de mon père pour mes torts personnels envers lui*; comme ils sont à mes yeux infiniment les plus graves de tous les miens, et aussi les seuls qui me donnent des remords cuisans, tandis que les autres, pour des raisons que je vous déduirai quelque jour, me livrent seulement à des repentirs amers;

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, du 14 décembre 1779.

je me suis senti déchargé d'un poids terrible à cette heureuse nouvelle ; non que je me pardonne à moi-même , non que je voie dans ce pardon le gage de mon salut ; mais parce que libre , ou captif , sain ou souffrant , il m'était affreux de me dire *ton père te hait* ; c'était la plus cruelle de mes craintes, le plus dévorant de mes maux : je ne suis donc point rassuré , mais soulagé ; ce premier point expliqué , souffrez que je passe à ceux qui composent le reste de votre lettre.

« D'abord , mon oncle , je vous dirai naïvement que dans un pays où il n'y a ni constitution , ni loi proprement dite , et où la société est dans un véritable état de guerre , le plus grand nombre des lois positives m'inspire peu de respect. On peut être très malhonnête homme , avant qu'elles aient le droit de nous punir ; on peut être très honnête homme , et avoir contrevenu à plusieurs , peut-être même se faire gloire d'en avoir foulé aux pieds quelques-unes. Je ne sais si je me trompe ; me voilà ce que je crois fermement , et quand ma conscience et la loi naturelle ne me condamneront pas , je vous avoue que la loi positive ne m'inspirera pas plus de remords que de terreurs.....

« Mais, m'allez-vous dire, *votre conscience compose-t-elle donc si facilement avec le rapt* ? Je ne dis point cela , mon oncle : je pourrais , si je ne craignais de vous fatiguer , examiner si ce rapt existe , s'il est prouvé ; si , même existant et prouvé , il est aussi coupable que les actions de cette nature le sont ordinairement ; je pourrais , en vous envoyant la lettre pathétique et déchirante qui me fit traverser trois fois les Alpes , exposer vingt fois ma vie , et me précipiter tête baissée

dans l'abyme , vous demander : suis-je un ravisseur infame, ou un homme généreux, qui, se voyant engagé plus qu'il ne devait l'être, mais voyant aussi que cet engagement existant, il devait tout à celle qu'il avait compromise, laquelle avait la vie en danger, a voulu payer la peine de sa première faute et servir à son gré celle qu'il avait perdue, et qui, le cœur sous le poignard, réclamait son secours?

« Mais je réponds seulement ici à ce que vous me dites de *ce crime que le roi jure à son sacre de ne point pardonner*. Il en jure autant pour le duel, et, quoique vous méprisiez fort le duelliste, vous n'en concluez pas qu'un honnête homme ne doit jamais se battre. Vous savez aussi bien que moi que les crimes exceptés du pardon accordé au sacre de nos rois; et que leur conseil a trouvés irrémissibles, sont les duels, les vols de grand chemin, les crimes de lèse-majesté divine et humaine, le poison, la fausse monnaie, le rapt, le viol, les incendies prémédités, les assassinats de guet-apens; enfin les déserteurs, les prisonniers pour amendes au profit du roi, les faux sauniers et contrebandiers en attroupe mens.

« Ainsi les faux sauniers et contrebandiers, les prisonniers pour amendes et les déserteurs, sont assimilés aux assassins, aux incendiaires et aux criminels de lèse-majesté humaine! (Pour ceux de lèse-majesté

¹ Ce passage, depuis les mots « *les crimes exceptés du pardon, etc.*, » jusqu'à « *nos idées et nos passions,* » se retrouve dans une note de Mirabeau, à la suite du cinquième chapitre des *Lettres de cachet*, tome 1, page 101.

divine, je ne sais ce que c'est, et je n'ai pu encore entendre sans indignation que l'on prétende venger Dieu, et lui donner nos idées et nos passions).

« Puisqu'on pend et que l'on roue pour des crimes de création fiscale, il est évident que le souverain a le pouvoir de créer des crimes, et d'infliger à ces crimes de sa création les supplices les plus effrayans et les plus cruels, comme s'il s'agissait du renversement le plus atroce de la loi naturelle; que, conséquemment, par les voies les plus tyranniques, je dirais les plus extravagantes, si le sujet était moins odieux, le souverain a le pouvoir de rompre toute proportion entre les peines et les délits ¹. Mais ne s'en suit-il pas évidemment qu'un tel souverain a besoin du droit de faire grâce, de ce droit céleste que lui seul partage avec la divinité, et qu'il est nécessaire de lui confier dans toute son étendue, parce que nos législations sont barbares? autrement, toute abolition d'un crime, toute rémission d'une peine, serait un attentat envers la société; et il y aurait assez peu de différence entre celui qui tue contre la loi, et celui qui sauve malgré elle ².

« Quoi qu'il en soit, le droit de faire grâce est illimité, et doit l'être dans une monarchie aussi abso-

¹ Tout ce membre de phrase depuis ces mots : *il est évident que le souverain*, etc., a été ou pris, ou reproduit par Mirabeau dans les *Lettres de cachet*, tome 1, page 89.

² La même remarque s'applique à cette phrase, depuis les mots : *ce droit céleste*, etc. *Lettres de cachet*, tome 1, page 352)

lue que la nôtre, et puisque vous parlez du serment du sacre, dont nous savons tous deux que nos monarques se dispensent quelquefois, je vous observerai, que c'est dans l'occasion seule où il veut écouter sa clémence, qu'il a réclamé l'exercice d'une volonté arbitraire; il a juré qu'en toute autre il respecterait et ferait respecter les lois que le dernier des mortels peut violer comme lui (*salvo condigno misericordiae respectu*). Il est donc évident qu'il faut pardonner au ravisseur que quelques circonstances excusent, comme au duelliste; et par conséquent, on peut réclamer sans honte pour son fils, pour son neveu, pour son frère, une telle grace.

« Je parle de tout cela, mon cher oncle, avec le ton d'affirmation, parce que cela ne me paraît pas douteux. Croyez, d'ailleurs, que je subordonne de tout mon cœur mes faibles lumières aux vôtres. Mais je puis vous assurer avoir, depuis ma détention, discuté cette question avec des gens en place, des hommes de loi, etc. Pas un seul n'a mis en doute que mon père n'obtînt ma grace dans le quart-d'heure où il la demanderait. J'ajouterai que mes parties ne l'ignorent pas, que M. de Valdahon en tremble, et s'y attend; que madame de Ruffey le désire, afin de pouvoir négocier avec plus d'avantage pour sa fille, etc.

« Mais, mon oncle, je veux laisser vis-à-vis d'un homme tel que vous, qui seul, entre tous ceux que j'ai vus, m'a donné l'idée et rappelé le souvenir des hommes de Plutarque, toutes discussions de convenance, et je vais au droit commun, à l'arbitre irrécusable de tout homme vertueux, de tout homme qui,

comme vous, se dit en commençant chaque journée, *où est le devoir, marchons*; et je commence par vous définir ce que j'appelle *despotisme*.

« C'est cette justice tyrannique, qui met la volonté d'un homme à la place de la décision de la loi; qui fait dépendre, ou d'une surprise ou d'une erreur, la vie et la fortune d'un citoyen; dont les coups sont d'autant plus terribles que le plus souvent ils sont sourds et cachés; qui ne laisse que sentir au malheureux le trait qui le perce, sans qu'il puisse voir la main d'où il sort; ou qui, le séparant de l'univers entier, et ne le condamnant à vivre que pour le faire mourir sans cesse, l'abandonne sous le poids des chaînes, loin de la liberté dont l'auguste image est pour jamais voilée à ses yeux, loin de la loi qui, dans la prison ou l'exil, doit toujours répondre au cri du malheur qui l'invoque. Voulez-vous une autre définition de ce despotisme sous lequel je gémiss, et que je ne me cache pas d'abhorrer? Je l'appellerai, avec *l'Ami des hommes* (in-12, vol. 6, page 72), *une attribution, qui, fût-elle donnée à l'équité même, si elle ne reculait d'horreur de l'accepter, dégénérerait en tyrannie dans sa main.*

« D'après cette définition, j'oublie pour un instant que je me trouve trop heureux d'avoir reçu le pardon personnel de mon père, et que je ne saurais plaider avec la reconnaissance; et voici à peu près comme j'oserais défendre ma cause à votre tribunal. »

Nous suspendons ici notre citation, et nous supprimons l'allocution éloquente que cette dernière phrase annonce, parce que le morceau est inséré en partie

dans les *Lettres de cachet*, et tout entier au recueil de Vincennes ¹.

« Mon cher oncle , je ne sais ce que vous penserez de ce langage , qui n'est pas celui d'un courtisan , mais celui d'un homme de votre sang, né libre, qui s'en souvient dans les lieux où tout lui crie , *qu'importe ? tu ne l'es plus ;* qui connaît les droits naturels et acquis , et que l'adversité et la douleur n'aviliront point. Je ne sais, dis-je , ce que vous en penserez ; mais j'ose espérer qu'il ne vous blessera pas plus que je n'en ai l'intention. Et n'est-ce pas à vous seul que je demande , à vous qui ne me devez rien ? n'est-ce pas assez vous dire que je vous regarde , malgré vos refus , comme mon génie tutélaire , s'il en est un qui puisse me sauver encore ?

« Vous m'accusez d'orgueil , je suis trop près de moi-même pour me juger ; mais , vous étonneriez-vous que l'infortune me donnât de la fierté ? M. de Marignane m'a écrit des injures ; je lui ai répondu respectueusement. Devais-je baiser le pied qui me foulait , et faire croire que je voulais de la liberté à tout prix ? Non , oh ! non , pas même de la vie. Sa fille... , sa fille doit trouver mes lettres douces ; je ne l'ai point diffamée , comme on l'a prétendu ; je me respecte trop pour cela. Le mémoire mutilé et altéré que l'on cite , n'est pas de moi , et elle le sait bien. Elle sait , de plus , et elle doit savoir profondément que , si j'ai bien des défauts , je

¹ *Lettres de cachet* , tome 1 , page 355 , et *Lettres de Vincennes* , tome 1 , pages 258 , 259 , 260 , et 416 , 417 , 418 , 419 , 420.

n'ai pas celui de manquer de générosité. Ne parlons point d'elle : s'il me fallait défendre à cet égard , j'aurais trop d'avantage , mais je me repens sincèrement de mes fautes, et ce repentir ne me portera pas à récriminer, au contraire ; mais que tout le monde soit juste, et je trouverai plus d'indulgence que l'on ne m'en montre.

« Pour vous , mon cher oncle , vous qui , je le répète , ne me devant rien , avez daigné m'écrire le premier de tous les miens , tandis que tous les autres , sans en excepter un seul , me refusaient jusqu'à des nouvelles de mon propre enfant , dont je n'ai appris la mort que par un étranger ; quelque chose que vous décidiez de moi , mes derniers vœux seront pour vous. J'habite un lieu de douleur où je meurs lentement et par partie, mais tout entier ; une cruelle gravelle me déchire ; une cataracte presque inévitable , surtout dans une solitude absolue où je n'ai de consolation que l'étude , va me priver de la vue ; la douleur et le temps , aux mains amollissantes , minent mon individu , trop appauvri en tout sens par ma fougueuse jeunesse ; mais je veux mourir et mourir à l'instant , indigne de toute pitié , si je regrette quelque chose plus amèrement que la possibilité de vous faire oublier, ou de vous adoucir du moins , ainsi qu'à mon père , le souvenir de mes longues erreurs. Appelez-les *folies*, appelez-les *crimes*, vous en êtes le maître , et je ne m'en défendrai point contre vous ; toujours est-il que jamais repentir ne fut plus sincère que le mien ; jamais résolution de réparer plus fermement arrêtée : on ne veut pas me mettre à l'épreuve ; on ne veut pas même avoir pour moi cette

pitié d'un tyran d'Asie qui écrivait à *Alexandre*¹ : *Zizim dans le fond d'une prison ne vit pas ; il ne fait que languir, il est plus d'à demi mort, c'est lui rendre un bon office que de l'envoyer par une mort entière dans les lieux où il jouira d'un repos éternel*². J'osais ne pas me croire tout-à-fait indigne d'un meilleur sort ; s'il y a à cela de l'orgueil, je vous en demande pardon ; je m'humilierai volontiers devant mon père, que j'ai ou-

¹ Le pape Alexandre VI. 1495.

² Déjà Mirabeau avait rappelé et s'était appliqué ces mots terribles de Bajazet dans le Mémoire adressé à son père le 4 mars 1778. (Voir *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome I, page 419. Voir aussi les *Lettres de cachet*, tome I, page 357.) Dans ce dernier ouvrage, il termine ainsi sa transcription : « Le lecteur désire peut-être d'apprendre « quelle réponse on fit à cette lettre. . . Quelle réponse? . . . « aucune... Est-ce qu'on répond ? la dignité du gouverne- « ment ne serait-elle pas blessée, s'il motivait les ordres, « s'il rétractait une injustice, s'il avouait une erreur, une « surprise ? Combien peu de ministres savent que *la droiture* « *est dignité, que l'orgueil est bassesse, et la justice hon-* « *neur*. . . Et qu'est devenu cet homme qui, dans les fers, « ose dire *qu'il est né libre*? . . . Il habite encore les lieux où « tout lui crie *qu'importe ? tu ne l'es plus*. Il se voit au « milieu de son sixième lustre, retranché du livre de vie. « A peine un faible rayon d'espoir luit-il à ses yeux ; mais « il oublie sa cause pour celle du genre humain, et sa « main, affaiblie par les souffrances de son corps et de son « ame, défend la liberté. Dès l'âge de vingt ans, on l'a vu « s'essayer contre le despotisme. . . Sans doute il avait le « pressentiment de sa destinée. » (*Lettres de cachet*, tome I, page 358.)

tragé , et qui est mon père, et que j'aime ; devant vous, à qui je dois la plus tendre et la plus respectueuse affection ; mais jamais devant des gens qui sont aussi au-dessous de moi par les principes , que les circonstances et la destinée à laquelle personne n'échappe , les ont réellement mis au-dessus ,.... qu'ils me pardonnent, comme je leur ai pardonné, je les en remercierai ; qu'ils me fassent du bien , je le reconnaîtrai de toute mon ame, et de toutes mes forces. Mais quand ils me diront des injures en réponse à des choses honnêtes et soumises , je me dirai à moi-même, *tu vaux mieux qu'eux ; car jamais tu ne repoussas ni n'outrageas un infortuné ; meurs donc , s'il le faut , mais laisse-les !*

« Voilà , mon cher oncle, ma profession de foi, que je pourrais défendre et motiver par bien des détails appuyés de leurs preuves. Mais je ne vous ai que trop fatigué par cette longue et ennuyeuse lettre. Je la termine en vous suppliant, puisque vous me croyez incapable de calomnier mon oncle, mon bienfaiteur, puisque vous daignez vous abaisser jusqu'à me répondre et me motiver votre conduite , de ne plus employer avec moi de ces formules qui navrent mon cœur, et aggravent cruellement le sentiment de mes maux, *monsieur le Comte, je suis votre très humble, etc.* Non, ce n'est pas ainsi, ce n'est pas avec cette ironie involontairement amère, que vous devez écrire à un neveu infortuné, qui vous chérit, vous révère, et donnerait, en courant, sa vie pour que vous fussiez aussi persuadé de ces sentimens qu'ils sont vraiment et énergiquement dans son cœur. Je vous supplie encore de vouloir être bien convaincu que, si j'ai pris dans cette

lettre la liberté de discuter mes droits, qui sont ceux de tous les autres hommes, je ne m'en reconnais pas moins volontairement aussi long-temps déchu qu'il plaira à mon père de le vouloir, et que j'abjure à jamais tout esprit litigieux, comme je le déteste au passé, au présent, et à l'avenir ¹. »

Veut-on voir l'effet que cette lettre produisait sur le père, qu'aurait dû émouvoir tant d'éloquence, désarmer tant d'infortune? « A l'égard de cet enragé fol de Vincennes, tout cela n'est que le bavard philosophisme du grand *peut-être*, phébus des mauvais sujets, impudente réminiscence ². Trois ou quatre fols,

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 25 décembre 1779. A l'occasion de cette lettre, Mirabeau écrivait à Boucher, le même jour : « Je vous envoie une lettre dont je ne suis pas mécontent; si vous ne l'êtes pas non plus, je vous prie de la faire partir sans la retarder le moins du monde par un envoi à Dupont. Je n'ai pas écrit dans son genre; je me suis livré à la chaleur de mon ame, et vous verrez que mon oncle en sera touché. Je ne sais comment j'ai eu la force de l'écrire. Je n'ai pas fermé l'œil cette nuit; et je souffre plus que je n'ai encore souffert. Ah! mon ami! j'aime, et je dois bien peu aimer la vie! » C'est au sujet de cette même lettre que Mirabeau écrivait à Sophie : « Je suis fâché de ne pouvoir t'envoyer ma réponse, qui est noble, tendre, et forte de choses; mais comme cette lettre est de quatre pages très serrées, comme j'étais fort malade quand je l'écrivis, et que je voulais t'envoyer tout de suite, comme je deviens tous les jours plus avengle, je n'ai pas même fait de brouillon. » (*Voir les lettres du donjon de Vincennes*, t. 4, page 120.)

² Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 1 mars 1780.

tels que Diderot, D'Alembert, Rousseau ¹, ou autres hommes de paille, habillés de clinquant, dont la bi-

¹ Il nous paraît assez curieux de rapprocher cette opinion du marquis sur J.-J. Rousseau, de ce qu'il en avait écrit lors de la mort alors récente de ce grand écrivain : « Je vous remercie pour ma part, mon cher Perreau (*), de la relation que vous m'envoyez. Celui-ci était vraiment un homme de talent et de génie, et nous perdons le plus grand harmoniste de notre langue, pour les âmes chaudes et les têtes faibles, comme Massillon pour les sages, et Voltaire pour les fols et les méchants. Gare mon digne ami Pompignau, pour les gens de goût, de bien, et d'honneur : le siècle va se dépouillant de ce qui dépasse le vulgaire. Quel dommage qu'une âme transcendante et noble comme celle de Rousseau ait pourtant si peu tiré de parti d'elle-même pour son propre bien, et pour celui des autres ! pour avoir voulu philosophicaille, marcher sur sa tête, et être son propre appui ! Comparons, quant aux effets, le baume de Richardson et le sel âcre et déchirant de Rousseau : l'un vous parfume de l'odeur de la vertu réelle et pratique, l'autre vous dessèche de l'ardeur d'une vertu imaginaire, passionnée, inquiète, chancelante, qui agite tout, et n'asseoit rien. Tel qu'il s'est montré à nous, Rousseau avait des vertus rares ; mais, entraîné vers l'écueil inévitable de quiconque est son propre guide, il n'a pu échapper à l'orgueil, au vide des autres, à la plénitude de soi. Je vous dirai sur sa mort une idée que je me garderais d'écrire ; mais j'y vois de l'apprêt partout ; le

* Jean André Perreau, auteur de plusieurs ouvrages estimés, depuis professeur de droit, tribun, coopérateur du code civil, inspecteur-général des écoles de droits, etc., Une ressemblance frappante de visage l'a fait supposer fils naturel du marquis de Mirabeau, chez qui il né le 17 avril 1749. Il est mort à Toulouse, le 6 juillet 1813.

bibliothèque est l'inventaire de la tour de Babel, et qui, la plupart, n'ont d'original que l'impudence,

« propos formé de si bonne heure de ne plus écrire, crainte
« de déchoir, montre une ame éprise de la renommée. Cet
« homme était las de tout. Son changement de mœurs pour
« réconcilier sa fin, cette mort précoce et arrangée; ce
« propos de théâtre, l'idée du contraste avec ce vilain
« Voltaire, à la mémoire duquel il joue, en effet, en ce
« moment un tour sanglant. Au fait, il est mort un homme
« bien rare pour la chaleur des idées, le travail et l'har-
« monie de l'expression. Je chéris et honore sa mémoire. Ce
« fut un homme singulièrement doué, funeste peut-être
« pour quelques pauvres têtes; et, malheureusement dans
« son plus bel ouvrage, inabordable pour les mœurs; mais
« à bien des égards estimable et même édifiant. Je le re-
« grette fort, et dans ce moment même il me rend encore
« service, c'est de me pénétrer profondément d'une grande
« vérité que j'ai toujours choyée (et j'en eus besoin peut-
« être (à savoir que l'homme n'est vraiment homme qu'au-
« tant qu'il est petit devant lui-même; qu'il retrouve son
« origine dans les vues de la Providence; qu'il y soumet sa
« carrière, et qu'il y rapporte sa fin. Souvenez-vous de cela,
« mon cher Perreau, le printemps de la vie se passe pour
« les ames honnêtes, et qui ont quelqu'émulation, à faire
« des amas de connaissances; provisions stériles et dont
« nous ne savons que faire, si elles ne se rapportent à la
« seule science réelle, qui est de connaître, d'accepter, de
« se résigner. L'âge mûr s'écoule en vains projets, et en
« agitations diurnales, qui ne nous apprennent point à vivre,
« et ne laissent guère de traces d'avoir vécu. Le troisième
« âge nous poursuit avec le désabusement, son compagnon
« inséparable, et l'on vit affligé, et l'on meurt sans cesse en
« idée, et l'on regrette la vie idéale, dans le temps même où

ont été le magasin de toutes ces philosophicaileries modernes, qui ne méritent que Saint-Lazare ou Charenton ¹. Quant à celui-ci, en songeant que l'écrivain va avoir trente-un ans, le bon sens l'aura jugé fol; ses lettres me le peignent tel que je l'ai vu toute ma vie, quant à la tournure de son esprit, aberrant vers le vide, né pour le pathos, comme un lévrier pour la chasse; il s'est enflé des expressions des rêveurs et vise-en-l'air, qu'il attrape avec un talent naturel, sans même noyer un grain de bon sens dans trois pintes de paroles; encore a-t-il la plus basse volonté du plagiat naturel, moral, et physique, et que sitôt qu'il veut enfanter et suivre une idée, il se perd dans le son, comme dans l'air des bulles de savon, images trop justes de ces sortes de ratiocinations humaines, et il finit comme un imbécile extravagant; et cet orgueil et cette opinion de lui, et ce mensonge continuel; ce n'est, après tout, qu'un fol dangereux, à qui l'impudente présomption tient lieu d'esprit, l'orgueil d'ame et la fougue de cœur ². Son

« l'on ne saurait goûter la vie réelle. Voilà tout ce que
 « l'homme peut de lui-même, quelque étude, travail, et vo-
 « lonté dont il soit capable, à moins que cette volonté ne
 « soit constamment et assidument soumise à celle de l'Être
 « suprême, persuadée de sa propre misère, mais rassurée,
 « soutenue, ennoblie par le titre et le sentiment de son ori-
 « gine céleste, et de sa destination. » (*Lettre inédite du
 marquis de Mirabeau à M. Perreau, du 10 juillet 1778.*)

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 janvier 1780.

² Lettre inédite du même au même, du 17 février 1780.

dernier chef-d'œuvre est le seul dont il ne m'ait pas envoyé copie ; il s'est lassé , apparemment , de ce que je lui manquais au point de ne lui pas faire de réponse ; il m'a pourtant détaché encore une lettre de bonne année où il est toujours question de *malheurs*, et de *fautes* ; c'est sur le ton du jour où il doit être bien mal , et près du terme où l'on perd toute idée de *malheurs* et même de *remords* ; tu vois que cela est fort orthodoxe , et fort respectueux , s'adressant à moi , dont il connaît les principes , et sait que j'ai en horreur toute affiche d'opinion contradictoire à l'immortalité de l'ame , qui peut seule servir de frein aux passions humaines. Mais peu m'importe , je lui laisse faire ses phrases ronflantes , et j'imagine que tu ne répondras pas à la dialectique de ce monsieur : ôtons notre tête de dessus ce fumier , et qu'on le porte à la voirie ¹. »

Le bailli , toutefois , avait déjà répondu : « Je vous remercie de ce que vous me dites au sujet de la nouvelle année ; celles qu'il plaira à la Providence de m'accorder auraient été heureuses , ou du moins autant que celles d'un vieillard peuvent l'être , après

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 23 janvier 1780. Il semble que cette diatribe avait été prévue , car nous voyons que Dupont de Nemours était tout effrayé de la lettre de Mirabeau précédemment rapportée.

« Ah ! monsieur , pourquoi le laissez-vous écrire ainsi à son oncle , et par conséquent à son père ? Je les connais mieux que lui , et sais mieux le langage qu'il leur faut parler. Je tremble qu'il ne se soit fait un grand tort. (*Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher*, 10 janvier 1780.)

une vie active et fatigante, s'il avait plu à ce que j'ai de plus proche, après mon frère, de faire son propre bonheur, celui de mon frère et le mien. Dieu en a ordonné autrement, je me soumetts à sa volonté.

« Autant que je puis m'y connaître, vous n'avez pas encore bien jugé de la qualité des délits dont vous êtes reconnu coupable : et, à vous dire vrai, je vous trouve de plus en plus aveuglé par l'amour-propre qui sait habiller nos défauts en vertus, et sujet au défaut assez ordinaire aux têtes vives, qui est, je le répète, de ne se faire d'idées justes sur rien, ce qui est le moyen de les coiffer du bonnet de Midas; et vous me faites l'effet de vous étourdir au bruit de vos propres plaidoyers.

« Je vois avec une vraie douleur que vous prenez les délires de votre imagination pour de la philosophie. Vous murmurez contre l'autorité : si elle vous eût abandonné, où en seriez-vous ?

« Je suis bien éloigné d'avoir de moi, ni de croire même que vous en ayez l'opinion que vous paraissez en avoir. Mais j'ai vécu, et j'ai toujours tâché d'être juste; je suis bien éloigné d'être un courtisan, ni un promoteur du despotisme; mais, ayant vu longtemps, et sous bien des faces, et dans bien des pays, le monde et l'humanité, les ayant sérieusement étudiés et à loisir avant d'arriver à mon âge où le temps n'est plus qu'éclair, j'ai aperçu depuis longtemps, tout comme vous, qu'on peut être très honnête homme et avoir à se plaindre de la loi; qu'on peut être très malhonnête homme, et être même sous sa protection, j'ai vu que certaines lois de l'hon-

neur combattaient la loi positive. Qu'est-ce qu'on peut conclure de là? Rien, si ce n'est la faiblesse de l'humanité; mais on ne peut cependant douter que plusieurs de ceux qui ont travaillé à la confection de la loi positive n'aient eu des lumières, et que presque tous n'aient eu le bien en vue. Il y a donc un orgueil manifeste à vouloir se mettre au-dessus de tous les hommes. Ils n'ont pas pu faire un ouvrage parfait : Dieu même ne le peut pas ; car, pour faire quelque chose de parfait, il faudrait qu'il se fît lui-même.

« Vous avez raison de dire que le prince doit avoir le pouvoir de faire grace de tous les crimes puisqu'il vous paraît avoir le droit de créer des crimes.

« Les princes sont hommes, et, bien loin de les blâmer des erreurs dans lesquelles ils tombent, je suis étonné qu'ils fassent aussi bien, attendu tout le fatras dont on étoupe les têtes royales, et que, n'ayant que les facultés ordinaires de tous les hommes, ils sont entourés de pièges. Comme hommes et faibles, ils ont peut-être erré en faisant punir comme crimes ce qui ne paraît pas tel ; confondre un contrebandier avec un assassin, c'est renverser les idées. Mais sont-ils réellement confondus par la qualité des peines? le sont-ils par le secours que l'on prête à la main-forte, dans le cas de l'assassin, et qu'on lui refuse dans l'autre cas?

« Les besoins de la société ont exigé que le prince, soit qu'il gouverne, soit qu'on dégouverne en son nom, eût de quoi satisfaire à tous les besoins de cette même société ; on s'y est peut-être mal pris : cela

serait la faute de l'humanité ; mais la loi une fois posée, comptez que qui s'expose à des peines infamantes sciemment, lors même qu'elles sont infligées mal à propos, n'est pas loin d'être un scélérat.

« Vous en appelez à la loi naturelle, mais ceux qui l'invoquent oublient qu'il n'y a dans leur sens que la fauve qui puisse la réclamer, et qui en ait le droit comme ne devant rien qu'à elle ; et que, dans le sens véritable, toute loi n'est qu'une expression de cette grande loi.

« Vous invoquez la loi naturelle ! eh bien ! que dit-elle ? *Ne fais à autrui que ce que tu voudrais t'être fait.* Tâtez-vous, et voyez si vous voudriez qu'on fit, par rapport à vous, ce que vous avez fait par rapport aux autres.

« Je ne répondrai pas à tous vos argumens. Mais, sans le vouloir, vous me montrez que vous ne connaissez vos torts que par leur effet, et non par leur cause.

« Je ne vous suivrai pas dans tout ce que vous avez mis derrière des guillemets dans votre lettre ¹ ; mais ne vous persuadez pas que je ne puis le combattre. Votre père a de droit la première magistrature sur vous. Cette magistrature est la première de toutes et la plus naturelle.

« Quant à votre beau-père, vous appelez injures ce qui n'est et ne fut que le plus simple exposé de vos

¹ L'allocution insérée, comme nous l'avons dit, au *Recueil de Vincennes*, tome 1, pag. 238, 259, 260, 416, 417, 418, 419 et 420.

torts envers la société ordinaire ; car enfin , tâchez-vous bien , avez-vous passé beaucoup de jours en liberté sans vous plaindre , ou donner lieu à quelqu'un de se plaindre de vous ? Avez-vous jamais pu socier sans querelles ?

« Mais en voilà déjà trop , et je ne veux ni ne dois chercher à vous tourmenter. Je ne puis rien pour vous , il n'est pas juste que je vous fasse des reproches. Je finis en vous souhaitant du meilleur de mon cœur , mais sans espérance à ce sujet , un bon repentir et la connaissance de vos torts. Ce sont les sentimens avec lesquels je suis , M. le comte , votre , etc.

« P. S. Votre commerce de lettres avec moi ne doit pas vous paraître assez doux pour chercher à le continuer. Ainsi ne fatiguez pas vos yeux à m'écrire , parce que je ne puis rien ¹. »

Quoi qu'il en pût dire , le bailli ne voulait assurément pas voir cesser la correspondance qui préparait le salut de son neveu ; celui-ci répliqua tout de suite :

« Mon cher oncle , vous vous trompez ; quoiqu'assez dures , vos lettres ont quelque douceur pour moi ; quoiqu'affligeantes , elles me servent de consolation. Ne m'en privez pas.

« N'est-ce donc rien dans la situation où je suis , que de n'être pas abandonné de l'univers entier ? d'avoir un homme de bien , un homme bon , sensé et fort qui s'occupe de moi , qui me prêche , qui me gronde ! Cet homme est un oncle qui a eu pour moi des entrailles paternelles , qui m'a voulu et fait beaucoup de bien ,

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau , 10 janvier 1780.

qui m'est plus cher et plus respectable que je ne puis l'exprimer.

« À travers sa sévérité même , je vois sa sensibilité. S'il croyait ses remontrances inutiles, il ne m'en ferait pas. S'il me croyait perdu , il n'écrirait pas à un mort. Non , mon oncle , on n'est point mort tant qu'on sent et qu'on pense , et tant qu'on n'est point mort , on peut expier et mériter. Le ciel réserve aux humains jusqu'à leurs derniers momens une porte à son indulgence et à ses faveurs. Les hommes seront-ils plus sévères que lui , et n'est-il aucun moyen de les émouvoir ? Hélas ! quel est celui qui lui-même n'a pas besoin d'indulgence ? C'est la plus belle leçon du *Pater* !

« Je me défends sur quelques points , parce que je suis assez coupable sur d'autres , pour n'avoir pas besoin qu'on aggrave mes torts. Mais fussent-ils plus grands , sont-ils inexpiables et irréparables devant mes parens , mes alliés , mes proches quand ils ne le sont pas devant Dieu ? j'espère qu'il sauvera mon ame ; est-il bien décidé qu'il faille laisser périr mon corps , la seule chose de moi qui soit au pouvoir des hommes ? Est-ce votre bonté qui en porterait l'arrêt ? et si vous , qui ne manquez pourtant ni de fermeté , ni d'une justice assez sévère , n'oseriez le porter , ne devez-vous pas désirer , mon généreux oncle , qu'il ne soit prononcé par personne , et qu'on m'ouvre un moyen de salut ? n'y devez-vous pas concourir ? du sein des voûtes qui me couvrent , je puis mal voir ; mais ceux qui voient mieux que moi , n'ont-ils pas l'obligation de me tendre la main , de guider ma marche , de me mettre à portée , puisque j'en ai l'extrême

désir, de mériter d'eux et de la société? Tout repentir sincère a droit au pardon. Tout ferme propos de bien faire a droit aux secours : me donnera-t-on l'un sans l'autre? quand je crie : *Sauvez-moi, je ferai tout ce que l'on exigera pour m'en rendre digne*, me répondra-t-on, *meurs*? — Vous ne le répondrez pas : vous regarderez comme une espèce de devoir de m'aider à avoir une autre réponse.

« Qu'ai-je à faire? je l'ignore. Mais qu'on me l'indique, et il sera fait. Je suis accoutumé aux peines, et crains peu les difficultés; lorsqu'on veut acheter quelque chose, on dit, *mettez-y le prix*; je veux acheter quoi? l'avantage d'être à portée de mieux faire, et de mériter un jour un pardon complet; qu'on y mette un prix : ce sera alors à moi à prendre sur moi-même de quoi l'acquitter, ou à me résigner, si je me trouve insolvable; mais m'enterrer irrévocablement, et sans condition, lorsque j'en demande avec larmes, me serait trop dur!

« Pardon, mon oncle, je me répète : tout sentiment surabondant fait ainsi; mon cœur crie sans cesse qu'il vous respecte, qu'il vous aime, qu'il espère en vous : éclairez-le, guidez-le; ce cœur toujours ardent est devenu docile; il obéira à la moindre inflexion de votre main ou de celle de mon père. Écrivez-moi, mon oncle, daignez m'écrire; et dites-moi ce que je dois tenter. On avertit du bord de la mer un malheureux naufragé de la planche à laquelle il peut s'accrocher, on lui jette, si l'on peut, un cordage.

« Rien n'égale la tendresse, la confiance et la

vénération avec laquelle j'ai l'honneur, etc. ¹ ».

Ces lettres, toujours communiquées au marquis de Mirabeau, ne l'adouçissaient pas, et nous en avons la preuve dans cette phrase écrite à la même époque. « Cet homme est né avec l'esprit de travers; autrefois les fols déraisonnaient et on les enfermait, et tout était dit; aujourd'hui ils raisonnent et on les écoute, on les croit, on les lâche. Il est venu dans ce temps, qui l'a achevé; j'ai les très complètes preuves que son esprit, son orgueil, et ses plans ne sont point changés; il a mérité la prison par des crimes, et pis peut-être, ou du moins une pire prison; et il n'y a pas d'autre moyen de tenir de tels oiseaux ². J'ai affirmé (au lieutenant du roi de Vincennes) que tout adoucissement et relâchement était et serait contraire à ma volonté ³, et que, quant à moi, je ne connaissais de bons garans que quatre murs, et que je ne donnerais les mains à aucun adoucissement quelconque ⁴. » En même temps il traçait fort durement le cadre d'une réponse à son frère qui le lui avait demandé en ces termes: « Je te prie de me marquer en gros ce que tu veux que je réponde à la lettre de Vincennes; je ne te cacherai pas qu'elle me paraît moins orgueil-

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 19 janvier 1780.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 4 mars 1780.

³ Lettre inédite du même au même, du 16 mars 1780.

⁴ Lettre du marquis de Mirabeau à M. de Marignane, du 24 avril 1780. (*Mémoire à consulter pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 37.)

leuse que les autres, mais c'est précisément toi qui dois guider sur cela tout et tous ¹. »

Voici un extrait de la lettre qu'écrivit le bailli à son neveu : « Quoique votre lettre porte un peu moins le type de l'orgueil que vos précédentes, il s'en faut bien que je ne vous trouve ni ne vous croie dans les dispositions où je vous désirerais; j'oublierais peut-être qu'au lieu de faire la joie et d'être le soutien de la vieillesse de votre père et de la mienne, vous nous avez causé tous les genres de chagrin que peut donner un jeune homme; mais je ne saurais oublier que vous savez prendre le ton qui vous plaît; et que dans le temps où vous projetez quelque acte de fureur, vous donnez les plus belles paroles; or, cette manière d'être peut duper une fois quelqu'un qui a le cœur droit, mais avec l'expérience que l'âge donne, on n'est pas dupe long-temps et souvent.

« Chercher à émouvoir est le propre du théâtre; mais dans la vie réelle, il faut persuader; et l'on ne persuade que par la vérité, la justice et la raison.

« Puisque vous croyez pouvoir réparer vos crimes, excusez le mot, mais c'est le vrai nom de ce qu'il vous plaît d'appeler *vos torts et vos fautes*, vous n'en connaissez pas l'énormité; renoncez donc à l'idée de réparer, cela est au-dessus des forces humaines; Dieu peut vous pardonner, et votre père aussi; mais ne comptez plus sur l'estime publique, à moins qu'une conduite toute contraire, humble, modeste, soumise,

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, du 3 mars 1780.

sans prétention, et contente de tout, ne forme à l'avenir le plan de toute votre vie. Vous m'avez fait dans une de vos lettres un si bel éloge de la loi naturelle; quel droit vous donnerait-elle? Celui des bêtes fauves; la loi sociale que vous frondez, est cependant la seule qui vous ait donné quelques droits; elle les a liés, à la vérité, à des devoirs; mais celui qui oublie ses devoirs doit perdre ses droits; ce n'est pourtant que sur eux que vous fondez votre orgueil; car, sans cette loi sociale, quel est le portefaix qui n'en a pas plus que vous? — Vous avez de l'esprit, malheureusement; et peut-être fondez-vous aussi votre orgueil sur cette sorte de supériorité, que vous croyez avoir sur beaucoup d'autres; mais qu'est-ce qu'un esprit acéré qui n'est pas joint à un sens droit? qui, en disant tout, contant tout, écrivant tout au sable et au vent, n'en mène pas moins, ou n'en laisse pas moins aller le cœur à tous les vices? le corps à tous les désordres? et, d'ailleurs, croyez-vous n'avoir ni égaux, ni supérieurs? et s'il n'y avait pas eu d'autres gens d'esprit avant vous, que seriez-vous?

« Enfin, si ma lettre vous choque, j'en suis fâché, mais je ne puis vous parler que selon ma conscience; votre père s'est expliqué hautement et net sur cela; votre femme est seule en droit de demander votre liberté; vous prétendez que vous ne craignez pas les difficultés; eh bien! je vous désigne de bonne foi la route ¹. »

Le marquis était ou feignait d'être affermi de plus

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 21 mars 1780.

en plus dans la résolution de ne rompre, ou même relâcher les chaînes du prisonnier, que sur la demande formelle de la comtesse : « Compte que si l'on peut dompter cette tête hargneuse, vide, et féroce, c'est par l'humiliation. Comme la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse, l'humiliation est le commencement du retour sur soi-même ; l'enfant prodigue revint, mais il avait préalablement gardé les pourceaux ; compte qu'il n'y en a pas de plus profonde pour lui, que de s'agenouiller devant sa femme, de la prier, d'avouer lui devoir tout ; et c'est là où il faut l'amener ; l'acheminement est encore bien faible, mais patience, ou qu'il crève, peu m'importe, il faut cela ou rien ¹. »

Mirabeau, cependant, sentait parfois s'ébranler la résolution d'attendre de sa seule famille une grâce refusée avec tant d'opiniâtreté ; cent passages de la correspondance de Vincennes prouvent aussi qu'il se plaignait, souvent avec trop d'aigreur, sans doute, mais parfois avec justice, du négociateur Dupont. Incontestablement celui-ci mettait du zèle et du dévouement dans son rôle, d'ailleurs délicat et difficile ; mais il faut reconnaître que, pour un client aussi justement impatient que le prisonnier, Dupont était tiède, lent, méticuleux, trop occupé de sa propre importance, trop enclin à faire une sorte de diplomatie étroite, trop disposé à donner toujours tort à Mirabeau, et à croire de préférence le marquis, à qui

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 15 mai 1780.

Dupont était attaché par une affection véritable, mais encore plus par les souvenirs d'un ancien patronage, et par l'ascendant qui faisait tout plier sous cet homme impérieux et fort, dont Dupont ne savait pas, d'ailleurs, toute la pensée.

Aussi Mirabeau ne se défendait pas toujours du projet d'abandonner les voies d'accommodement, et de faire contraindre son père. « Je ne promets point de ne pas tenter de mettre mon père et moi en justice, et j'y réussirai peut-être : je ne veux point périr ici comme un forcené¹ ; il paraît que l'on veut que je reste ici jusqu'au jugement dernier ; et je suis décidé par toutes les voies possibles, l'évasion seule exceptée², de m'en tirer. En conséquence, je demande très sérieusement d'être remis, soit aux juges ordinaires, soit à des commissaires, pourvu que M. Lenoir se trouve du nombre, pour que mon procès, instruit et jugé, m'apprenne enfin pourquoi, depuis sept ans, je suis privé de la liberté ; ceci n'est point fougue, je vous en avertis, c'est une résolution fixe et invariable ; je ne veux ni ne puis être joué, et j'embarrasserai fort, si je m'y mets³. »

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 4, page 177.

² Il faut remarquer, en effet, que Mirabeau, qui, pour se tirer du donjon de Vincennes, déploya tant de constance, de vigueur, et de cette habileté insinuante, mais toujours noble, qui était dans son caractère, et qui en était digne, ne se laissa jamais surprendre même par le plus simple projet d'évasion, moyen qui aurait été trop au-dessous d'un tel homme.

³ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 7 mai 1780.

Quelques jours auparavant, Mirabeau s'était plaint d'être depuis long-temps privé des lettres de Sophie : « Il y a six semaines que je n'ai rien reçu et, avant, vous me donniez deux lettres par mois ; si la sotte m'a écrit quelque chose de déplacé renvoyez-lui sa lettre, ou indiquez-moi à quoi je ne dois pas répondre ; mais ne me mettez pas et ne me laissez pas au supplice ¹. »

Il paraît que la cause de ces retards de lettres provenait d'une difficulté à laquelle donnait lieu l'enfant des deux prisonniers ; Sophie voulait, ou avoir sa fille auprès d'elle, ou la placer à son gré dans une pension de son choix ; madame de Ruffey s'y opposait de toutes ses forces ; l'autorité penchait pour celle-ci ; Boucher réclamait l'entremise de Mirabeau, qui s'y refusait : « Je me dispenserai, s'il vous plaît, d'engager Sophie à rien ; parce qu'il n'est pas en moi de conseiller qui que ce soit contre ma pensée ; et que ma pensée est trop ferme pour la lui communiquer par vous qui avez des ménagemens à garder, et des devoirs de place à remplir ; je pense, moi, que Sophie n'aurait

Voir aussi les *Lettres originales de Vincennes*, tome 4, pages 198 et suivantes. Outre nos précédentes citations, le passage suivant d'une lettre, de deux ans postérieure, donne lieu de penser que le recours que projetait Mirabeau n'aurait pas été sans succès : « Compte qu'Honoré était, peu s'en faut, en mesure de sortir de Vincennes, sans nous. (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau*, du 27 juin 1782.)

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 1^{er} mai 1780.

qu'un parti à prendre , celui de mettre sa famille en cause , si l'on ne la satisfait pas sur le compte de sa fille ; il est de toute iniquité de ne pas déférer à ses désirs sur cela ; et on peut quelquefois lutter avec avantage contre l'iniquité ; vous sentez vous-même que la raison donnée par la famille est pitoyable , et de mauvaise foi , puisqu'il est impossible que l'on ignore l'existence de cet enfant ; au reste , je vous garderai le secret , parce que je vous dois ce que vous me demandez ; mais je pense , moi , que la lettre de Sophie qui me parvient est pleine de bon sens et de saine logique ; qu'on ne peut y répondre que par la force ; qu'elle pourrait éluder et même vaincre cette force , car il serait dur jusqu'à l'atrocité de placer sa fille malgré elle et à son insu ¹. »

Cette lettre était vive , et il paraît qu'elle émut un peu la mansuétude ordinaire de M. Boucher : « Il y aurait beau champ à vous combattre sur vos théories ; mais elles ne me regardent pas ; ce qui m'est personnel , c'est votre correspondance , et vous me forcez à vous dire que vous vous écarterez de son principe ; elle ne vous a été permise que pour donner de vos nouvelles et en recevoir , toute affaire exceptée ; maintenant , tout en disant que vous ne voulez pas donner de conseils , vous en donnez , et ils sont suivis ; la famille de madame de Monnier s'est aperçue de son opiniâtreté dans plus d'une circonstance , et on dit positivement que si vous ne lui donniez pas de con-

¹ Lettre inédite précitée de Mirabeau à M. Boucher, du 7 mai 1780.

seils , elle serait plus traitable ; vous sentez combien cette assertion nous inculpe ; je n'ai pas voulu, jusqu'à présent , en user avec vous en suivant l'usage ordinaire , qui est de supprimer toutes les lettres dont le style s'écarte ; et je vous en prie , si vous ne voulez pas me compromettre , et continuer à jouir du plaisir de vous correspondre , oubliez les affaires pour donner tous vos momens à l'amitié ¹. »

Les lettres du même temps nous apprennent que le commandant Rougemont , dont nous nous gardons bien de parler aussi souvent que nos documens et les dates correspondantes du recueil de Vincennes , nous en fournissent l'occasion , avait fait grand bruit d'une conversation , suscitée par lui-même , entre sa belle-sœur et Mirabeau ; et de quelques mots jetés par le prisonnier , à travers l'espace , à une dame apparemment logée au château , et qui avait été inquiétée à ce sujet. Les détails qui ont survécu nous paraissent piquans ; mais nous les plaçons en note pour ne pas ralentir notre narration ².

¹ Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau , du 12 mai 1780.

² « Madame la comtesse de Spare m'a pris pour le marquis de Bauveau , preuve évidente que l'on ne me voit de si loin que fort peu , puisqu'elle m'a si mal reconnu , moi qu'elle connaît très bien. Je lui répondis par des négations simples ; M. de Rougemont le sut , et , pour cette fois , il parla. Je lui dis la vérité du fait , qu'on lui avait appris comme je le lui contai. Il me demanda de ne plus parler à madame de Spare , je le lui promis , d'autant plus volontiers qu'elle amenait des femmes pour me voir comme la

Quelque développées et minutieuses que soient nos correspondances nous n'y trouvons aucune trace

« *bête curieuse*, et que cela m'avait déplu. Le lendemain il
 « veut, à mon insu, condamner des fenêtres que je n'ai point
 « ouvertes, que j'ai trouvées telles; je m'y oppose, et lui de-
 « mande s'il veut m'interdire l'air dans la galerie, c'est-à-
 « dire la promenade que M. Lenoir m'a donnée; il cède, et
 « cela passe. Il est de fait que je n'ai pas dit un mot, depuis,
 « à madame de Spare, et que je n'ai parlé qu'à madame de
 « Ruault, chose qu'il sait très bien. Hier, le premier beau
 « jour de printemps, je fus au jardin depuis sept heures jus-
 « qu'à dix heures, et depuis deux heures jusqu'à la ferme-
 « ture. M. de Rougemont, qui ne savait pas cela, ou ne le
 « voulait pas savoir, aperçoit aux fenêtres les amies de ma-
 « dame de Spare; il prend deux fusiliers et un sergent, et
 « va, dans cet équipage, chez une femme de la plus haute
 « naissance; je l'ignorais, et que m'importe! Ce matin il est
 « venu chausser le cothurne auprès de moi; je lui ai répondu
 « modérément et sensément. Or, savez-vous ce que je fai-
 « sais dans le temps même où il méditait de me nuire (car
 « il m'a dit qu'il rendrait compte au ministre)? J'apprenais
 « que madame de Spare, très offensée d'une insulte qu'elle
 « appelle *publique* écrivait pour demander au ministre une
 « *réparation publique*, et je me hâtais de faire avertir ma-
 « dame de Rougemont pour qu'elle se jetât au devant. Et
 « voilà comme je suis méchant! Il est certain que je désirais
 « éviter une tracasserie, mais il est certain aussi que la dé-
 « mence de cet homme me faisant pitié, et sa famille m'in-
 « spirant de l'intérêt, je voulais lui en épargner une dont
 « tout le château triomphe. » *Lettre inédite de Mirabeau à*
Boucher, du 1^{er} avril 1780.)

« Je le crois, en vérité, que cela a fait du bruit: quand
 « vous mettez ou laisserez ensemble des enragés fols, qui

quelconque de prétendues liaisons de galanterie que Mirabeau aurait contractées à Vincennes avec des

« mèneront la garde chez une femme de qualité, sous pré-
 « texte que l'on parle à un prisonnier qui n'était pas, et n'a-
 « vait pas été de la journée dans les galères, certes, cela
 « fera du bruit; s'il y eût eu des hommes chez madame la
 « comtesse de Spare, probablement ils auraient chargé,
 « l'épée à la main, M. de Rougemont et sa garde, et de plus
 « le parlement s'en serait mêlé, parce qu'enfin vous devez
 « savoir, messieurs les visirs et demi-visirs, messieurs les
 « dieux et demi-dieux, que vous n'en êtes pas encore, dans
 « notre Turquie, à faire entrer une garde militaire chez des
 « citoyens, sans un ordre exprès du roi. Mais, fort peu me
 « chault, le vrai est que, depuis cette brutale sottise, je n'ai
 « parlé à personne; que je n'ai pas parlé trois fois à madame
 « de Spare; que je ne donne qu'en matière grave ma parole;
 « mais que vous déférer me sera toujours un plaisir et un
 « devoir. » *Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 7 mai*
1780.)

Boucher avait écrit au prisonnier, le 8 juin 1780 : « On
 « m'assure que vous avez parlé à madame Ruault, et l'on
 « rapporte votre conversation; vous devez sentir combien
 « cela est contraire au bon ordre, et que les suites pourraient
 « être dangereuses. »

Mais cette accusation ne reste pas sans réponse; d'ailleurs Mirabeau l'avait faite d'avance : « Il y a un mois environ que
 « madame de Ruault, belle-sœur de M. de Rougemont,
 « m'adressa un compliment sur ma voix et ma manière de
 « chanter; je répondis comme je le devais; peu après elle
 « s'avisa d'entremêler quelques sons. Ainsi commença une
 « correspondance de choses indifférentes, avec une per-
 « sonne qui ne pouvait être suspecte à M. de Rougemont; il
 « ne dit mot. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du*

femmes logées au château, ou venues du dehors, parmi lesquelles on a eu la barbare impudence de citer l'une des premières, des plus illustres, et des plus innocentes victimes de la révolution. Nous donnons donc un démenti de conviction à ces suppositions aussi gratuites que scandaleuses, dont nous laissons la faute ou l'opprobre aux écrivains qui les ont hasardées, et qui se sont rendus coupables, les uns d'une légèreté crédule, les autres d'une atroce calomnie. Nous ajoutons que ces fables également

1^{er} avril 1779.) Bientôt Mirabeau répondit plus directement à la lettre de Boucher, dont nous venons de citer un passage. « Savez-vous qui est madame de Ruault? La belle-sœur de « M. de Rougemont; et c'est sur sa demande, à lui, que j'ai « parlé une seule fois; voilà l'occasion que le plus faux, le « plus lâche, le plus méchant des hommes a prise, apparemment, pour vous dire que j'avais parlé; et cela dans le moment « où il est venu me supplier, devant Vallage, de ne pas faire « partir pour M. Lenoir une lettre de plainte que j'avais lue « devant ce même Vallage; mon ami, cet homme m'échauffe « et je n'ai pas besoin de l'être; je lui ai déclaré, il y a long- « temps, que je ne reconnaissais ni ne reconnaîtrais aucune « autorité sur moi; et, pardieu, je le lui dirai et le lui montrai devant le commissaire du roi, de manière qu'il s'en « souviendra; cet insolent saltimbanque qui me dit, les « yeux pleins de larmes, *mon cher comte, que je vous ai « l'obligation de raccommo-der ma famille*, et qui va vous « dire : *il parle à ma belle-sœur!* Eh! mon ami, connaissez « vos gens, et ne venez pas mettre mon témoignage en com- « promis avec celui d'un homme que je vous défie d'estimer! » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 9 juin 1780.*)

odieuses ou ridicules tombent d'elles-mêmes, soit qu'elles se rapportent au temps de la détention au *donjon*, car la rigoureuse captivité de Mirabeau ne permettait ni sortie ni visite; soit que, les supposant postérieures à l'élargissement, on prétende en placer le théâtre dans le château, puisque Mirabeau n'y resta que quinze jours au plus ¹, et qu'aussitôt après il alla loger chez M. Boucher.

C'est, nous l'avouons, pour amener cette déclaration à laquelle on croira, que nous avons mentionné les tracasseries faites à Mirabeau par le commandant, au sujet de deux dames; nous avons eu aussi l'intention de faire ressortir une nuance de l'excellent caractère de Mirabeau. Deux mois après, oublieux des torts dont il s'était souvent plaint avec raison, il faisait un acte laborieux d'obligeance en faveur de ce même Rougemont, qu'il venait de traiter si durement, « Que dites-vous de mon tendre ami, le Rougemont, qui me fait travailler à un gros mémoire pour lui? et moi si bête que de le faire ²! » Ajoutons que la douce Sophie s'en étonnait elle-même : « Tu as donc le suprême avantage de te mêler des affaires de ce Rougemont, il est vraiment curieux de t'en prier ³; oh! pour le coup, oui, il y a du trop d'aller te fatiguer

¹ Observations sur un libelle diffamatoire intitulé : *Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau*, etc., page 70.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 18 août 1780.

³ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 30 août 1780.

à faire des écrits pour ce vilain Rougemont ; que ne l'envoies-tu promener ¹ ? »

Transcrivons encore un extrait qui, dans un ordre plus relevé, fait honneur à Mirabeau ; profondément affligé d'un malheur dont nous rendrons bientôt compte, il écrivait à Boucher : « Mon ami, vous savez combien j'ai besoin de consolations : eh bien ! consolez-moi. Aussi bien veux-je vous rendre service, en remplissant le devoir sacré qu'a tout homme de défendre l'humanité. Est-il juste que dans le temps

¹ Lettre inédite de la même au même, 2 septembre 1780. Pour relever d'autant le mérite d'un tel procédé, nous citerons, à des dates bien rapprochées (neuf jours et un mois), de nouvelles preuves de l'esprit d'inquisition tracassière et d'inutile rigueur dont Mirabeau avait à souffrir de la part du commandant. On peut voir les deux premiers exemples dans une lettre du 11 septembre 1780, insérée au recueil de celles de Vincennes, tom. 4, p. 276, et dans une autre, relative au refus fait à Mirabeau d'un *miroir à barbe*. (*Lettres de cachet*, tom. 2, pag. 70-71.) Quant au second exemple, le voici : « Le comte demande qu'il soit mis des anneaux au rideau de sa fenêtre, mais je lui réponds que la règle s'oppose à ce qu'il lui en soit laissé dans sa chambre, par rapport aux inconvéniens qui peuvent résulter de tout ce qui est fer ; et que, pour ne pas l'enfreindre, il pourrait être supstitué (*sic*) à des anneaux de fer, des passans de fil fort, pour traverser une tringle de bois supportée par deux chevilles de bois. » (*Lettre inédite de M. Rougemont à M. Boucher*, 9 octobre 1780.) Qu'aurait-on fait de plus, s'il s'était agi d'un prisonnier d'État, et d'un homme condamné à une détention perpétuelle ? Tandis que tout le monde savait le parti, enfin pris, de faire sortir Mirabeau.

où le roi, par un édit qui lui fait honneur, vient d'ordonner de la clarté, de l'air, de la salubrité pour les prisonniers, même condamnés à la roue, un malheureux qui n'est que fol, et point méchant, ce pauvre écrivain des charniers qui vous a déjà apitoyé, reste encore des mois entiers dans un cachot privé d'air, de lumière, où il a déjà pris le scorbut, et d'où j'ai vu sortir, ce matin, une brouette de véritable fumier, sur lequel il couchait, parce qu'on a pour la première fois changé sa paille! Ah! mon ami! ce n'est pas vous qui ordonnez de pareilles choses; mais c'est vous qui les empêcherez les sachant! c'est vous qui avez fait que ce malheureux a une bonne nourriture, et je vous en bénis, car il a été, une fois, sept mois au pain et à l'eau, sauf la soupe que la charité du porte-clés lui passait; et c'était immédiatement avant qu'il avait pris le scorbut¹. »

Au milieu des diversions de tout genre, Mirabeau continuait d'écrire à son oncle : « Je ne murmure point contre votre morale; persuadez-vous qu'il ne me reste d'autre ambition que de vous convaincre.

« Je suis véritablement souffrant; il y a une partie de mes maux qui disparaîtraient, sans doute, avec un autre genre de vie, car je suis au fond très robuste; mais je perds les yeux; et n'ayant ici de consolation que la lecture et l'étude, je ne puis prendre sur moi de ménager le peu qui me reste de vue; je ne suis par sûr d'avoir la pierre; mais je suis très sûr d'en être menacé; hélas! mon seul bonheur ac-

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 8 juin 1780.

tuel est dans le doute sur la nature et la durée de mes maux ; j'aime mieux douter et souffrir ; mais cette étrange sorte de bonheur est un cruel tourment ; les supérieurs de cette maison se sont efforcés, avec toutes sortes de bontés , de me procurer tous les moyens d'exercice praticable ici ; mais imaginez que le seul jardin où je puisse remuer n'a que quarante pas de longueur , sur quinze de large ; et que ma chambre est de douze pieds carrés !

« Je ne doute plus sur ce que je dois faire pour réparer ou pallier , du moins , de faire oublier mes fautes que j'ai payées si cher : vous m'avez conseillé , je ferme les yeux , et je me livre à vos conseils ; je tâche de m'empresindre de votre ame ; j'y ai toujours eu du penchant , et plutôt à Dieu qu'il n'eût pas été égaré ! hélas ! les passions ont tiré une conduite vicieuse de ce qui m'avait été donné pour former des vertus ; mais ce principe passagèrement assoupi , ou dépravé , il n'est pas étouffé ; non ! il ne l'est pas , daignez m'en croire !

« J'ai reçu à la fois et tard votre lettre , et celle de M. de Marignane dont je vous envoie copie.

« J'y joins celle de mes réponses , et j'ai la faiblesse de juger par la disposition de mon cœur , qu'elles devraient obtenir quelque chose de mon beau-père et de ma femme. Je vous avoue que si je me trompe , ce sera pour moi une douleur morale bien plus grande que les maux physiques auxquels mon erreur me laissera en proie.

« Je suis tourmenté de l'envie d'écrire à mon père ; je ne l'ai pas fait ; je voudrais être étayé de quelques

lettres favorables de Provence ; ç'a été votre avis, ce doit être le mien. S'il n'en venait point, cependant, car il faut que je m'accoutume et me prépare à tout malheur, croyez-vous qu'il fût impossible d'engager mon père à se contenter du demi consentement de M. de Marignane ? Si M. de Marignane ne veut pas que j'approche de sa fille, une lettre de cachet est aussi forte qu'une autre ; celle qui me tiendrait exilé dans un lieu circonscrit, vaudrait celle qui me renferme dans un donjon ; il n'aurait pas besoin de la séparation dont il me menace, désagréable pour deux familles, et à laquelle, cependant, j'espère, j'ose même répondre qu'il ne se porterait pas si, ce qu'à Dieu ne plaise, il me forçait à lui parler nettement. J'aime mieux, ah ! bien mieux, ouvrir mon cœur à tous les sentimens de paix, d'attachement et de reconnaissance que lui et sa fille peuvent encore m'inspirer.

« Pardon, mon oncle, je vous fatigue et vous ennuie, mais je n'ai que vous ¹ ! »

Qui le croirait ? cette lettre excita la colère du marquis de Mirabeau : « La lettre de ce fol est toute telle que par le passé, et je trouve que cela tue mon espérance ; ce qui est horrible, c'est ce décri constant de sa femme, et il le dit tant qu'il ébranle à cet égard sa propre croyance, et celle des autres. Quelle horreur de sens froid, et quelle démence ! que faire d'un tel sujet ? en vérité, je le crois pire que le Sade ², et

¹ Lettre inédite de Mirabeau à son oncle le bailli, 22 mai 1780.

² L'auteur de *Justine*, alors enfermé au donjon de Vin-

autres qui sont dans le même lieu ; quant à cette phrase, *si ce qu'à Dieu ne plaise, il me forçait à lui parler nettement* : quant à moi, j'explique cela par une menace d'une autre scène à la Moans ¹. »

Moins prévenu, l'équitable et bienveillant bailli s'efforce de dissuader son frère : « En relisant la dernière lettre de ton fils, du 22 mai, je t'avoue que je n'y vois pas qu'elle doive, comme tu dis, *tuer tes espérances*; à Dieu ne plaise que j'y veuille voir plus clair qu'un père et que toi ; mais ces mots, que tu cites, n'ont pas le sens que tu y vois ; observe donc que ce ne serait pas moi qu'il prendrait pour confident *d'une scène à la Moans*, s'il la projetait, ou même en voulait faire craindre les approches. C'est tout simplement qu'instruit des lois de ce pays, des faits et gestes de sa femme, et du faible qu'elle a pour lui, il pense qu'on ne viendrait pas à bout de cette séparation, et je le crois comme lui, car rien ne l'opère absolue en Provence ². »

Non content de cette interprétation justificative, et taisant au fils les préventions du père, le bailli répond en ces termes : « Quoique vous me marquiez que vous ne murmurez pas contre ma morale, je vous l'épargnerai par deux raisons assez bonnes : la première est que si je prêchais un converti, cela serait inutile ;

cennes. Il le fut pendant vingt-neuf ans pour avoir mis en action ce monstrueux roman, qu'il publia à la fin de 1791.

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 juin 1780.

² Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 8 juillet 1780.

la deuxième est que si votre intention était de me surprendre, elle serait encore inutile. Quoi qu'il en soit, je vous ai désigné, autant que j'ai pu, les moyens les plus sûrs et même les seuls d'alléger votre position; je suis persuadé que votre père ne fera jamais au plus que consentir à ce que demandera la famille à laquelle vous êtes allié; et, à dire vrai, j'en ferais de même à sa place; cependant, puisque vous me dites que vous *êtes tourmenté de l'envie* de lui écrire, je n'y vois nul inconvénient, à moins que votre orgueil Briarée ne vous fit craindre de ne donner un coup d'épée dans l'eau, et en ce cas, n'en souffrît; quant à moi, je pense que rien ne saurait humilier vis-à-vis d'un père; cette manière de penser peut paraître gothique, dans un temps où les mœurs sont très peu austères, mais je suis vieux, et ne vois nulle bonne raison de rien changer à ma façon de penser à cet égard ¹.

Le lendemain même de la lettre écrite au bailli, le 22 mai, par Mirabeau, un terrible malheur venait d'accabler ce père si tendre qui, au milieu des plus violens orages de sa vie, avait toujours été ramené au souvenir de ses enfans par la douleur comme par la joie, par l'infortune persévérante comme par les passagères félicités, par ses délassemens comme par ses études; qui était occupé sans cesse des besoins, des dangers de leur jeune âge, du soin de leur éducation, des chances de leur avenir; qui, dès sa première jeunesse, faisait des recherches et des extraits dans de

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 6 juin 1780.

grandes bibliothèques, afin de rassembler les matériaux d'un vaste plan d'enseignement pour son fils; qui, en prison, lisait et compilait des centaines de volumes d'ouvrages étrangers à tous ses travaux, pour écrire dans l'intérêt de sa fille un traité spécial, approfondi, et complet de *l'inoculation* ¹.

La fille qu'il avait eue de Sophie était morte en sevrage, à la suite de convulsions causées par la dentition : « Le comte apprit hier matin la nouvelle que j'avais été chargé de lui dire. Il y a été des plus sensibles; et dans un véritable désespoir; et a même envoyé, ce matin, chercher le chirurgien, qui l'a vu dans la plus grande agitation, et lui a trouvé la fièvre; il est encore plus affecté pour madame de Monnier que pour lui, et lui a marqué le plus grand embarras sur le moyen de lui apprendre cette nouvelle ². »

Cet embarras est vivement exprimé par le prisonnier : « Eh! grand Dieu! que voulez-vous que je lui mande à cette malheureuse mère, qui voit s'écrouler en un moment la base fragile sur laquelle son active tendresse élevait l'édifice de son bonheur! Hélas, si je la voyais, je pleurerais avec elle, et je lui adoucirais ce coup affreux; mais non, il me faut dévorer

Voir les *Lettres originales de Vincennes*, tom. 1, p. 215; tom. 2, pag. 412, 413, 433; tom. 3, pag. 148, 260, 375, 429, 439, 460, 508, 552, 594; tom. 4, pag. 73, 77, 142, 155, 202, 331. Voir aussi *Lettres inédites de Mirabeau à Vitry*, pag. 6, 10.

² Lettre inédite de M. de Rougemont à M. Eoucher, du 26 mai 1780.

seul ma douleur, et la porter dans son sein..... J'étais destiné à de terribles épreuves!

« Mon ami, c'était la mère que j'aimais dans cet enfant; je ne le connaissais pas, mais je sentais combien sa fille lui était nécessaire, et que c'était là presque l'unique lien qui l'attachât à la vie; son enfant était la seule propriété qui lui restât.... encore on la lui disputait.... Que je meure si je sais comment lui apprendre cette funeste nouvelle; cependant, je frémis qu'elle ne le sache d'ailleurs; que cette Diot¹ ne la lui dise; si je ne me hâte de la préparer, cela arrivera infailliblement, et elle n'en sera que plus bouleversée. Je me décide donc, mais sans savoir par où commencer, à lui dire que tout ce qu'elle projette sur son enfant n'est plus qu'un triste rêve; et que la nature qui nous avait destinés à lui survivre lui a épargné une foule de maux. Hélas! elle n'a qu'un tort, cette nature; c'est de nous donner la vie, où il y a si peu de biens à savourer, et tant de maux à souffrir!.... Obligez-moi, mon ami, dans cette crise terrible; faites-lui passer quelques-unes de mes lettres successivement; que je sonde sa plaie, et que je tâche d'y

¹ Mlle Diot, souvent mentionnée dans les *lettres de Vincennes*. Des détails fort grossiers qui la concernent, pag. 144 et suivantes du tome 4, ont été interpolés par le falsificateur Manuel, qui, pour assaisonner sa publication d'un sel immonde assorti au goût du temps, les a présentés comme adressés à Sophie, tandis qu'ils sont compris dans une lettre écrite à Boucher, lettre que nous avons, en original, entre les mains.

apporter des adoucissans. C'est, en tous sens, un cruel devoir que je vais remplir ¹. »

C'est le lendemain que partit la lettre éloquente qui est insérée au recueil de Vincennes, tom. 4, page 207. Mirabeau avait pris des précautions pour amortir le premier coup que Sophie devait recevoir. « J'ai été soulagé par une salutaire abondance de larmes, qui est venue desserrer un peu mon cœur. Hélas! c'est la mère seule que je plains, mais je suis aussi malheureux qu'elle. Daignez lui faire passer tout de suite ma lettre, de peur qu'elle n'en reçoive de Dijon auparavant, et n'y joignez pas un seul mot : qu'elle soit forcée de me lire avant de savoir cette affreuse nouvelle ². »

Nous allons voir que les tendres précautions de Mirabeau restèrent sans effet : « Quel affreux malheur, ô mon bien-aimé! quoi! notre enfant n'est plus! je ne la reverrai plus! Et toi tu ne l'as jamais vue! Qu'est-ce qu'il nous faut donc éprouver désormais? Hélas! j'en avais presque un pressentiment, et la dernière lettre de bon ange m'avait fait passer la nuit dans les larmes; mais ne nous trompe-t-il point? est-ce bien des convulsions qui nous l'ont enlevée? . . . Tu me recommandes des soins pour ma santé, et la tienne est en mauvais état. Hélas! je le crois; quelle révolution horrible nous éprouvons; et toi tu ne t'occupes que de la mienne; tu souffres et ne penses qu'à moi. . . . Combien j'ai été touchée de toutes

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 28 mai 1780.

² Lettre inédite du même au même, du 29 mai 1780.

les démarches que l'amour t'a fait faire ! Le sort a trompé ton attente ; la boîte est arrivée deux heures avant le détour que tu avais pris ; je suis toujours si pressée d'avoir une lettre ! et quoique je n'en attendisse guère, je n'eus ni paix ni repos que le petit n'eût été à la poste ; Ysabeau ¹ vint sur les cinq heures, et me trouva étouffée par un désespoir sans larmes ; ta lettre si tendre leur a fait passage tout de suite ; il est resté assez long-temps avec moi, et m'a dit tout ce qui était propre à exciter mes larmes pour me dégonfler le cœur. Tu petit billet sombre, s'il fût venu seul, m'aurait fait deviner tout notre malheur ; mais mon cœur ne paie pas moins tes tendres attentions ; ce n'est la faute de personne, si j'appris seule ce terrible événement ².

« Je reçois ton deuxième billet ; hélas ! tu veux me rassurer sur ta santé, et je ne vois que trop combien elle est en mauvais état ; oui, mourons ensemble, mais vis en cet instant ; ah ! vis, puisque je supporte ma douleur, et veux vivre avec toi, et pour toi seul. Ah ! c'était bien déjà pour toi seul que je vivais, car c'était mon Gabriel que j'aimais dans ma fille ; aussi est-ce une partie de lui que l'on m'a arrachée ; c'est plus qu'un de tes membres qu'on a mis au tombeau ; ô Dieu, fallait-il en être privée si tôt ! elle nous avait donc été donnée par le sort pour nous causer la dou-

¹ Habile et bienveillant chirurgien attaché au couvent *des Saintes-Claire*s, à Gien, et dont nous avons eu occasion de parler dans notre *avant-propos*.

² Lettre de Sophie à Mirabeau, 2 juin 1780.

leur continuelle d'en être privés , pour souffrir sans cesse des craintes horribles et finir par la perdre!.... N'importe! j'aime encore mieux l'avoir eue; j'ai eu le bonheur de te rendre père, de porter dans mon sein le fruit de notre amour, j'ai été mère..... mais toi! qui ne l'as pas vue! à qui le plaisir de la serrer dans tes bras a été refusé, ah! pourquoi es-tu donc toujours plus malheureux que moi!..... Il ne nous reste que nous deux; si quelque événement nous enlève de dessus la terre, au moins nous ne laisserons aucun être exposé ou souffrant après nous!.... Écris-moi, parle-moi de ta peine, que je la voie tout entière! Ah! dans quel sein la verserais-tu, où chercherais-tu de la consolation?.... Tu ne t'es que trop long-temps contenu, tu augmentes ta peine, et tu ne saurais parvenir à rien me cacher..... Je le sens tout comme toi, il n'y aurait que ta perte qui pût être pour moi insupportable, et qui ne me laisserait de ressource que la mort; ta fille m'était bien chère, mais tu dois savoir combien tu me l'es davantage; mais que n'avons-nous pas perdu dans cet enfant chéri! Hélas! tout; j'en attendais tant de bonheur pour nous deux! encore si nous pouvions nous consoler ensemble, nous souffririons moins fort et moins long-temps; mais tout nous est refusé, jusqu'au bonheur même de pleurer ensemble!¹.... Mon pauvre amour, on t'a fait boire le calice jusqu'à la lie; c'était encore ajouter à ta douleur, que de te faire toucher l'instant de la mienne; c'était te la rendre encore plus poignante; il est sûr

¹ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 4 juin 1780.

que les moyens que tu as pris pour diminuer ma peine ont réussi ; ta lettre à bon ange était si tendre qu'elle a bien aidé à l'épanchement de ma douleur ; ce qui a empêché une trop forte révolution ; d'ailleurs, j'ai espéré que tu te disais à toi-même tout ce que tu me disais de consolant.... comme tu le dis si tendrement, tu n'as plus qu'une Sophie !... Oui, oui, c'est toi que j'aimais dans ma fille ; c'est aussi une partie de toi que je pleure en elle ; mais, je conviens avec toi que c'est sur nous que nous nous affligeons ; mais c'est sur elle aussi, car tu sais si nous voulions son bonheur ! si nous nous en occupions ! mais nous pouvions lui être enlevés, et la laisser entre les mains de nos ennemis, et il vaut mieux qu'elle soit morte, que d'y rester ¹ ! Hélas ! est-ce que la perte de notre enfant te détache de la vie ? Si elle te devient odieuse, parle, je suis prête ; mais je l'avoue, je regretterais cruellement des sacrifices qui ne nous auraient rien valu..... Ne me demande aucun soin pour ma santé tant que tu ne voudras pas songer à la tienne ; je ne suis plus nécessaire à ma fille, et si l'existence t'est à charge, la mienne est bien avancée ; dans tous les cas, d'ailleurs, la tienne est en si mauvais état que, ne voulant de la vie qu'aussi long-temps que tu en jouiras, je me porterai toujours assez bien ².... Oh ! oui ! cela est bien vrai, que je regarderais comme le plus affreux des malheurs, celui qui nous eût séparés si cruellement, en nous arrêtant, avant d'avoir

¹ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 10 juin 1780.

² Lettre inédite de la même au même, 15 juin 1780.

demeuré ensemble ; je crois vraiment qu'alors , nous n'aurions pas eu le courage d'y résister ; ah ! nous ne l'aurions ni souhaité, ni pu. Que de biens nous aurions perdus ! dix mois de séjour ensemble font bien des heures de bonheur.... et notre fanfan ? hélas ! nous ne l'avons plus , mais nous l'avons eu ; ah ! c'est beaucoup de l'avoir eu ! J'ai pensé souvent , depuis qu'on nous a repris , que ce serait un affreux tourment que de savoir l'avenir, s'il était possible qu'on le sût sans pouvoir le changer. En Hollande , dans nos plus doux momens , nous n'aurions vu que celui qui devait nous arracher l'un à l'autre ; au lieu des douces idées que nous donnait notre Gabrielle-Sophie, nous n'aurions été occupés que de sa mort ¹ ! »

Une circonstance avait quelque peu contribué à calmer la douleur de Sophie ; c'est un témoignage d'intérêt de madame de Ruffey pour qui elle avait toujours conservé un attachement et un respect, contrarié, mais non détruit par l'empire insurmontable de la passion. « La sœur Victoire m'a montré une lettre qu'elle venait de recevoir de ma mère , qui lui dit , que venant d'apprendre la mort de ma fille , elle craint fort que la révolution que cela me fera prendre sur ma santé ; qu'elle n'ose m'en parler , ignorant si je le sais ; enfin madame de Ruffey la prie de tâcher de me dissiper ; elle paraît vraiment fort inquiète et touchée pour moi ; sa lettre est fort tendre à mon sujet ; et je l'avoue que j'en suis très reconnaissante ². »

¹ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau , 20 juin 1780.

² Lettre inédite de la même au même , 17 juin 1780. Dis-

Nous nous bornerons à ces extraits sur un fait qui, naturellement, reparait dans chaque lettre, et qui fait naître à tout moment des impressions également légitimes et douloureuses, mais dont la répétition deviendrait monotone; nous ne citerons plus que cette phrase : « Il est sûr que si j'eusse appris par notre correspondance secrète notre malheur, ce secret si essentiel eût presque sûrement été divulgué ¹. » Nous avons déjà parlé de cette correspondance inconnue à Boucher, que les captifs s'étaient ménagée; et nous pouvons en supposer l'activité, d'après cet autre passage : « Depuis un an juste que nous nous écrivons en secret, je viens de faire le relevé de nos lettres; nous nous en sommes écrit, tant toi que moi, entre nous deux, trois cent soixante-sept, sans parler de b. a. (bon ange) ni des paquets. J'en conclus que nous pouvons nous rassurer sur les risques que nous redoutions ². »

pensés, par cet événement, de nous occuper désormais du malheureux fruit de ces malheureuses amours, nous ne croyons pas devoir insister sur un fait mentionné plusieurs fois dans les *Lettres de Vincennes*, c'est-à-dire sur les procédures entamées à Pontarlier par M. de Monnier, ou plutôt par madame de Valdahon, pour contester à Gabrielle-Sophie toutes prétentions au titre de fille de M. de Monnier. Des explications à cet égard seraient pénibles, et n'auraient aucun intérêt, puisque la mort de l'enfant vint sitôt dissiper les craintes que sa naissance avait fait concevoir.

¹ Lettre inédite de Sophie à Mirabeau, 22 juin 1780.

² Lettre inédite de la même au même, 19 juin 1780.

L'État de la France est un État monarchique, héréditaire, électif, représentatif, et parlementaire. Le Roi est le chef de l'État, et le représentant de la Nation. Il est élu par les Français, et son pouvoir est limité par la loi. Le Roi est assisté par le Conseil d'État, et le Parlement. Le Parlement est composé de deux Chambres, le Sénat et la Chambre des Députés. Le Sénat est élu par les Préfets, les Conseillers Généraux, et les Membres du Grand Corps de l'Université. La Chambre des Députés est élue par les Français, et son mandat est de cinq ans. Le Roi, le Conseil d'État, et le Parlement exercent ensemble le pouvoir législatif. Le Roi est responsable de l'exécution des lois, et de la direction de l'Administration. Le Conseil d'État est chargé de l'interprétation des lois, et de la direction de l'Administration. Le Parlement est chargé de la surveillance de l'Administration, et de la sanction des Ministres.

L'État de la France est un État républicain, démocratique, et parlementaire. Le Président de la République est le chef de l'État, et le représentant de la Nation. Il est élu par les Français, et son pouvoir est limité par la loi. Le Président de la République est assisté par le Conseil d'État, et le Parlement. Le Parlement est composé de deux Chambres, le Sénat et la Chambre des Députés. Le Sénat est élu par les Préfets, les Conseillers Généraux, et les Membres du Grand Corps de l'Université. La Chambre des Députés est élue par les Français, et son mandat est de cinq ans. Le Président de la République, le Conseil d'État, et le Parlement exercent ensemble le pouvoir législatif. Le Président de la République est responsable de l'exécution des lois, et de la direction de l'Administration. Le Conseil d'État est chargé de l'interprétation des lois, et de la direction de l'Administration. Le Parlement est chargé de la surveillance de l'Administration, et de la sanction des Ministres.

L'État de la France est un État républicain, démocratique, et parlementaire. Le Président de la République est le chef de l'État, et le représentant de la Nation. Il est élu par les Français, et son pouvoir est limité par la loi. Le Président de la République est assisté par le Conseil d'État, et le Parlement. Le Parlement est composé de deux Chambres, le Sénat et la Chambre des Députés. Le Sénat est élu par les Préfets, les Conseillers Généraux, et les Membres du Grand Corps de l'Université. La Chambre des Députés est élue par les Français, et son mandat est de cinq ans. Le Président de la République, le Conseil d'État, et le Parlement exercent ensemble le pouvoir législatif. Le Président de la République est responsable de l'exécution des lois, et de la direction de l'Administration. Le Conseil d'État est chargé de l'interprétation des lois, et de la direction de l'Administration. Le Parlement est chargé de la surveillance de l'Administration, et de la sanction des Ministres.

LIVRE IX.

PLATE IX.

IX.

Le malheur dont nous avons rendu compte à la fin du dernier livre n'avait pas abattu Mirabeau ; au contraire, il était dans sa nature d'allier le goût et la facilité du travail, avec les inquiétudes les plus pénibles, les douleurs les plus aiguës ; il y retrempait son caractère, il y puisait une nouvelle vigueur, car le principe de sa force surnaturelle était dans ses violentes passions. La perte qu'il venait de faire le porta donc à redoubler ses efforts, d'autant qu'il sentit, sans doute, qu'un tel événement devait lever un des principaux obstacles apportés à sa libération ; et qu'il savait aussi que sa mère agissait fortement de son côté, ce que nous apprend d'ailleurs un sarcasme du marquis. « Je ne sais ce qu'ils rêvent du fond de

leur fumier; mais c'est de là que partent tous les phosphores du moment ¹. » Mirabeau se montra donc moins disposé à subir les lenteurs d'une négociation interminable; il laissa échapper des signes d'impatience et d'irritation, dont s'inquiéta la prudence méticuleuse du négociateur, et nous voyons Dupont se hâter d'appeler Sophie à son aide : « J'ai à offrir à vos douleurs, que je partage, la diversion qui convient le mieux à un cœur comme le vôtre; aidez-moi à sauver notre ami, et pour le pouvoir, à l'empêcher de se perdre d'impatience; comme un homme qui serait sans espoir, il m'annonce des plans que je suis convaincu qui lui seront affreusement nuisibles, et lui ôteront toute ressource; qui ne peuvent avoir aucune espèce de succès, que le plaisir, peu digne de lui, de faire du chagrin à ceux de qui dépend tout son sort; ce n'est pas le moyen de l'améliorer; il se livre à ces projets déraisonnables, dans le temps même où je commence, pour la première fois, à espérer avec une apparence solide de fondement; il peut me démentir, et se démentir lui-même, détruire le fruit de mon long travail; il me dépite et me désole. C'est à vous à le tranquilliser; c'est de votre bouche, c'est de votre plume que doivent couler la persuasion et la paix; nous mettons dans nos conseils une vérité dure; nous sommes des chirurgiens favorables mais cruels; nous n'avons nulle adresse parce que nous n'avons nulle grace; Dieu les a données à votre sexe; déployez-les, soyez un médecin

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 15 juin 1780.

habile qui , par un doux régime , tienne le sang de notre ami dans le calme dont j'ai besoin pour opérer; dites-lui qu'il n'aura jamais un ami plus zélé que moi , plus à portée de juger les circonstances environnantes , et qui mette plus d'importance à le sauver; dites-lui qu'il n'en a pas d'autres ¹. »

Nous avons vu , tout-à-l'heure , que le bailli avait justifié la lettre de son neveu , du 22 mai , et le marquis avait accepté l'explication donnée par son frère : « Je suis bien aise que tu trouves un autre sens aux folies que je trouvais dans la dernière à toi. Mais , quant à moi , ses belles paroles ne me feront rien , et il n'y reviendra pas , n'ayant réponse aucune; qu'il prenne le bon chemin , c'est tout ce que je puis désirer ; et , pourvu que je n'aie pas sur ma conscience d'avoir tourné sur autrui la chasse qui était sur moi , c'est tout ce que je demande ; j'userai toujours , le cas échéant , des mêmes consonnes et des mêmes voyelles ². »

Des articles insérés dans divers papiers publics , en faveur , mais à l'insu de Mirabeau , lui avaient déjà fait craindre d'être compromis vis-à-vis de son père ³. Pour la seconde fois , les défenses agressives de la marquise de Mirabeau suscitent à son fils un sujet d'inquiétude. « J'ai vu hier Dupont , que je

¹ Lettre inédite de Dupont de Nemours à Sophie , du 19 juin 1780.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , du 29 juillet 1780.

³ Voir *Correspondance de Vincennes*, tome 4 , page 221.

n'attendais guère; il m'a donné la nouvelle d'un nouveau Mémoire de ma mère, signifié à mon père; où je suis très chaleureusement et très inconsidérément défendu; cela peut me faire grand tort, ne fût-ce qu'en blessant mon père; et lui laissant craindre qu'il ne parût aux yeux du public, s'il me relâchait, céder à la force ¹. »

En même temps, Mirabeau écrit encore à son oncle; mais cette fois, pour éviter des redites, nous ne rapportons pas sa lettre; le bailli lui répond en le ménageant d'autant moins qu'il le sert davantage : « Quelque inutile que vous soit un commerce de lettres avec moi, quelque fatigant qu'il me puisse être de refuser constamment tout secours à un homme auquel, même avant son existence, j'avais dédié, en quelque façon, ma vie laborieuse, vous ne me verrez point ajouter à vos chagrins celui de ne pas recevoir de réponse de moi.

« En supposant que l'âge, la raison et les réflexions vous aient causé un repentir aussi vif qu'il doit l'être de vos faits et gestes passés, ma morale est inutile; en supposant, au contraire, que vos lettres actuelles ne méritent pas plus de confiance de ma part que les promesses verbales et par écrit, que vous m'avez faites tant de fois, et qui n'ont eu aucun effet, ma morale serait encore ridicule et inutile; interrogez-vous vous-même pour savoir à quoi vous devez attribuer de voir vos intentions toujours soupçonnées, et soupçonnées par moi.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, 18 juillet 1780.

« Rappelez-vous que, vous promenant avec moi dans la salle de ce château-ci, vous me fîtes des protestations auxquelles je répondis que, si vous me trompiez, vous obtiendriez plutôt votre pardon de votre père que ma confiance ; c'est d'après cela (sans vous reprocher ce que je puis avoir fait pour vous) que je vous fis rentrer en grâce avec votre père ; qui m'eût dit alors que je travaillais pour quelqu'un qui démentirait sitôt mon témoignage ? Je vous avoue que ma complaisance a eu de si terribles effets pour vous-même, et pour tous les vôtres, que je n'ai pas envie de m'exposer à me retrouver dans le même cas.

« Vous demandez, s'il est *surprenant qu'un homme né dans une famille respectable ne soit pas un monstre*. Cela est peut-être, en effet, assez peu surprenant ; mais il est des excès auxquels la fougue de l'âge ne porte pas ; ne rejetez pas ce qu'il vous plaît d'appeler vos *écarts* sur de mauvais conseils, vous n'en avez jamais pris de personne.

« C'est parce que vous êtes né dans une famille plus respectable encore par la pureté de ses mœurs et par l'honneur antique (aujourd'hui tourné en ridicule et qui a fait place à l'indulgence pour les vices) que par les autres chimères de l'humanité, que vous êtes plus coupable, n'ayant eu que de bons exemples domestiques à suivre.

« Vous me demandez mes conseils, je vous les ai donnés, et vous ai désigné les personnes que vous avez à apaiser et par qui les grâces que vous pouvez avoir à demander doivent passer.

« Mais le meilleur conseil que j'ai à vous donner,

c'est de travailler sur vous-même ; je ne vous cacherais pas que l'orgueil le plus révoltant se montre toujours dans vos lettres , lors même que l'on sent que vous avez fait tous vos efforts pour le cacher. Je ne le méconnais pas dans ce que vous me marquez sur les motifs qui vous empêchent d'écrire à votre père ; je n'ai rien à vous conseiller à ce sujet, attendu qu'en effet, à sa place, la vue de votre écriture me révolterait.

« Toujours quelque mélange de menace : vous me menacez de votre désespoir ; tâchez , au contraire , de donner aux vôtres et à moi quelque espoir , ne croyez pas que vos lettres m'en aient donné ; je vous le répète , l'orgueil et cet esprit d'indépendance percent sous les paroles mielleuses que vous employez à le cacher ; il échappe.

« Dans une autre de vos lettres vous dites qu'une *lettre de cachet en vaut bien une autre*. Cela est vrai pour tout autre que pour vous ; mais n'avez-vous pas rompu deux fois votre ban , et toutes les deux fois pour faire deux actions que vous qualifiez d'écartés , mais pour lesquelles on n'est pas si indulgent ?

« Mais , dans cette dernière lettre à laquelle je réponds , je ne sais si même vous avez voulu vous donner la peine de cacher votre orgueil : *je dois*, dites-vous , *être franc dans l'aveu de mes torts, mais dois-je être bas dans mes supplications ?* Toute cette phrase est pétrie de l'orgueil le plus odieux. *Si*, dites-vous , *la forme de mes prières a quelque chose de bas, je dois être mûri et corrigé par la réflexion, je ne dois pas*

être avili par le malheur. Vous me demandez ensuite, si vous avez tort de penser ainsi.

« Oui, vous avez tort, non de ne pas vous laisser avilir par le malheur, si vous n'étiez que malheureux; mais ce ne serait pas de reconnaître vos fautes, et d'avoir recours à la bonté d'un père, d'un beau-père, d'une jeune femme, que vous avez tous offensés cruellement, qui vous avilirait : c'est ce que vous appelez vos fautes et vos écarts qui vous a réellement avili. L'air de hauteur avec lequel vous demandez grace est un nouveau tort.

« Je vous répète que je vous ai désigné précédemment les seules voies qui puissent vous être utiles; mais je vous conseille de vous persuader à vous-même que vous êtes capable de fautes très graves, chose dont jusqu'à présent vous ne me paraissez pas persuadé; cela pourrait vous donner un style moins offensant que celui que vous employez dans la position où vous êtes, où vous devez sentir que ce qui paraîtrait tout simple, de la part de quelqu'un à qui on n'aurait rien à reprocher, devient offensant de la part d'un homme qui, n'ayant jamais ménagé personne, s'est livré à outrager tous ses proches, et à enfreindre tout ce que l'on doit respecter.

« Vous avez voulu de la morale, en voilà une bien longue; Dieu veuille qu'elle vous soit utile ¹. »

Avant d'avoir reçu cette lettre sévère, Mirabeau avait écrit :

« Béni soyez-vous, mon cher et très bon oncle, qui

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 17 juillet 1780.

m'avez donné de si sages et utiles conseils. C'est à vous que je dois d'avoir constamment insisté auprès de madame de Mirabeau, non que je ne sentisse tous mes torts envers elle, non que je ne fusse sincèrement disposé à les réparer autant qu'il peut être encore en mon pouvoir ; mais aux genoux de ma femme , implorant son assistance , et n'en recevant pas même de nouvelles ! ... j'ai plus d'une fois manqué succomber au dégoût de cette position , où ce qui me reste d'orgueil luttait contre ce que j'ai d'honnêteté et de justice.

« Mais l'homme , auquel un homme prudent et bon s'intéresse , ne peut jamais être perdu. Vos leçons , vos avis , vos gronderies même , souvent dures par la forme , mais où le fond excellent de votre humanité et de votre tendresse se laisse entrevoir , ont soutenu mon courage et excité toute ma reconnaissance. J'ai persévéré , je le devais sans doute ; mais je vous ai obligation d'avoir fait ce que je devais. Et , grace au ciel et à vous , ce n'a pas été aussi infructueusement que j'avais lieu de le craindre.

« Madame de Mirabeau vient de m'écrire qu'elle compâtit à ma situation , qu'elle désire mon bonheur ; et que , puisque je crois que ses sollicitations peuvent fléchir mon père , elle va les employer. Je suis infiniment touché de cette démarche de sa part. J'en suis reconnaissant pour elle , pour son père , pour vous , mon oncle ; si vous daignez les seconder , j'espère que vous aurez ressuscité votre neveu , que vous aurez rendu à mon père un fils que je n'osais plus mettre à ses pieds.

« Oh ! combien je désire , mon oncle , de pouvoir

faire oublier le passé, et d'avoir à l'avenir une conduite qui puisse être aussi digne de vous que ma reconnaissance est proportionnée à vos bontés ! J'ai à les justifier ; je ne me flatte pas d'en venir à bout. Mais je mourrai en l'essayant ¹. »

Mirabeau écrivait en même temps à sa femme, constituée l'arbitre de sa libération, une lettre que nous ne rapportons point, parce qu'on l'a insérée ailleurs quoiqu'en la mutilant ².

Cette lettre était touchante, et produisit un effet inaccoutumé, car nous la voyons louée par le marquis de Mirabeau : « J'ai été surpris de sa revirade à l'occasion de cette lettre que je n'attendais pas de lui ; elle me paraît fort bien, noble, adroite, équitable, et c'est la première fois que je vois de lui quelque chose au fond qui ressemble à de la vraie sensibilité ; son orgueil plie dans cette lettre, et n'est plus que dignité ; singulier et bizarre personnage ! fol orgueilleux à l'excès, fol turbulent et fougueux, et insociable ; exalté fol physique, et capable de folies en bien comme en mal ; n'ayant pas précisément mauvais cœur, point méchant, même au contraire ; mais qui, présument tout de lui, n'a cependant pas plus de nerfs qu'une limace, et pas plus de caractère qu'un colleur d'affiches ³. Le vois-tu avec son pathos, assez spécieux du moins cette fois, cet enfant de trente-un ans sur

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 16 juillet 1780.

² Peuchet, tome 1, page 409.

³ Lettre inédite du marquis de Mirabeau à Lefranc de Pompignan, du 12 août 1780.

lequel le temps a passé comme une scie à travers une poutre, en déchirant, échauffant, éminçant, aplatisant? cet homme qui n'est rien que par l'orgueil, qui, en lui ôtant l'orgueil, n'est plus qu'une bulle de savon crevée? Vois bien, d'ailleurs, que, quant à ce vice, il ne s'en corrigera pas, tout le pue dans ses lettres; turbulence pourrait bien durer; reste à savoir si folie sera aussi entière; quoi qu'il arrive, il faut se mettre et se tenir, à l'égard de cet homme, dans la disposition du désouci de cœur et du débarras d'esprit; c'est celle où je me tiendrai; à cela près, il est bien de la race et fait pour le siècle; et, comme me disait la duchesse de Civrac, fait pour leur grimper sur le dos à tous¹. »

Dupont avait aussi trouvé cette lettre *adroite*, et Boucher n'en louait que la noblesse et la franchise, Mirabeau repousse l'autre compliment, et n'accepte que celui-ci : « Votre *bonhomie*, comme vous l'appellez, est toujours sûre de déconcerter l'esprit finassant, parce qu'avec beaucoup d'esprit vous-même, et cela de l'aveu de Dupont, qui est difficile en ce genre, et qui dit que M. L. N. (Lenoir) n'a que le vôtre, vous avez la droiture du cœur qui fait préférer la voie la plus courte; or, celle-là est toujours la droite. La finesse de caractère n'est souvent que le fruit de l'attention fixe et suivie d'un esprit médiocre, que l'intérêt anime; la finesse peut marquer de l'esprit, mais je crois avoir remarqué qu'elle n'est jamais dans un

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 13 août 1780.

esprit supérieur, à moins qu'il ne se trouve avec un cœur bas. Un esprit supérieur dédaigne les petits ressorts ; il n'emploie que les grands, c'est-à-dire les simples ; enfin, la finesse est un mensonge en action ; et le mensonge part toujours de la crainte et de l'intérêt, et par conséquent de la bassesse. Au reste, Dupont est franc par nature, et fin seulement par précaution ; peut-être n'a-t-il pas assez de caractère pour son esprit ¹. »

Pour éprouver et mûrir de plus en plus son neveu, le bailli continuait d'écrire sur un ton sévère. Était-ce artifice ? était-ce conviction ? Nous ne saurions le dire avec certitude ; mais nous croyons plutôt à la conviction, car, neuf ans avant cette époque, le bailli avait écrit à son neveu : « Vous m'avez trouvé indulgent et de prompt retour, mais n'en concluez rien trop précipitamment, et souvenez-vous que si votre père a jamais à se plaindre de vous, je serai avocat contre, comme je l'ai été pour ; et il vous pardonnera plutôt que moi ². »

Voici un extrait de la nouvelle lettre du bailli : « Je ne sais si votre femme ne trouvera pas plus d'esprit que de sentiment dans votre lettre ; quant à moi, je ne vous dissimulerai pas qu'à travers tout ce que vous me dites de flatteur, je ne méconnais pas tout-à-fait un fond d'orgueil qui vous fait trouver *mes gronderies* souvent dures par la forme ; s'il vous est jamais accordé

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, 27 juillet 1780.

² Lettre inédite du bailli à Mirabeau, du 4 mai 1771.

par le ciel de rentrer en vous-même, vous en penserez autrement.

« Rentrez en vous-même, et voyez si mes conseils étaient bons à suivre; jugez-moi à la rigueur, séparez de la réputation que vous m'avez trouvée dans la sphère étroite où la Providence, justifiée par mon peu de talens, m'a retenu, séparez, dis-je, ce que l'usage du monde peut avoir ajouté à cette réputation, quand on s'adressait à vous à ce sujet; vous trouverez cependant un homme honnête et qui n'a nui à personne, et qui, en récompense, jouit de l'estime publique: eh bien! je ne l'ai acquise qu'en ne m'écartant jamais, autant que la faiblesse humaine me l'a permis, de cette règle que je pris assez jeune pour base de ma conduite: *Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis* Mais c'est trop vous parler de moi; permettez cependant que j'ajoute encore que j'ai même tâché d'ôter les deux négatives et de faire, quand j'ai pu, comme j'aurais voulu qu'il fût fait à mon égard.

« Sondez-vous vous-même; voyez si le bien, si l'honneur, le repos, la vie même d'autrui ne sont pas des choses respectables à tout honnête homme, et sondez votre conscience; voyez si votre orgueil ne vous a pas fait sentir un plaisir, et mettre une sorte de gloire à faire briller votre esprit aux dépens d'autrui: voyez si vous avez respecté son honneur, voyez si vous avez respecté ses biens.

« Je ne vous réclamerai pas non plus que vous ne me paraissez pas sentir l'énormité de vos fautes; les ennemis que votre père s'était faits innocemment par des écrits où il n'a attaqué que les abus et a toujours

respecté les personnes, n'auraient osé s'avouer ses ennemis à la face du public; vos fureurs vous ont rendu l'instrument de leur vengeance; je vous le répète, vous ne me paraissez pas sentir aussi fortement que vous le devriez combien vous vous êtes rendu coupable.

« Je vous répéterai encore que je n'ose ni n'oserai jamais être votre caution auprès de votre père, de votre femme, de votre beau-père¹. »

Mirabeau avait été affecté de cette lettre, mais surtout de celle du 17 juillet, précitée, qui s'était croisée avec la sienne de la veille, si bien accueillie par son père; cette impression pénible se fait sentir dans une réponse que nous allons rapporter :

« Mon cher oncle, bon, compatissant, généreux, et cette fois injuste, j'ai reçu votre lettre du 17 juillet. Je l'ai reçue dans le moment où mon ame commençait un peu à sourire au premier rayon de l'espérance, où mon cœur épanoui et reconnaissant me jetait aux pieds de ma femme secourable, aux vôtres, à ceux de son père et du mien; où je devenais meilleur, parce que je me sentais moins malheureux; où je reprenais une nouvelle vie, et me pétrissais, des mains de la justice et du repentir, une ame nouvelle. J'ai reçu votre lettre, elle ne flétrira point mes résolutions, quoiqu'elle contraste cruellement avec elles. Elle est le fruit de mes fautes passées; elle est amère et désolante; elle me désespère, et je la bois.

« Mais j'y dois une réponse. Je la ferai dans ce mo-

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 27 juillet 1780.

ment même où j'ai la fièvre, où une fluxion ferme absolument un de mes yeux; je la ferai, dis-je, sans ordre, aux points qui me peinent le plus; je la ferai sans art; vous me gronderez encore une fois, s'il le faut, mais je vous montrerai votre neveu nu. C'est lui qui demande pardon et qui voudrait le mériter; c'est lui, et non pas un autre; il n'a nulles prétentions à être parfait (il n'a nul droit à en avoir de telles), mais il a celle de se montrer droit et sincère. Si, tel qu'il est, vous jugez qu'il mérite la mort, eh bien! mon oncle, il mourra, voilà tout. Il mourra, regrettant avec la plus cuisante douleur les fautes dont il s'est souillé envers son père, et les chagrins qu'il vous a causés; mais ne regrettant pas une seule des démarches qui pourraient le sauver, sur lesquelles vous l'aurez condamné. Par un trait de la franchise qui vous a déplu, et qu'il pensait que vous estimeriez, il n'a pas voulu vous tromper. Il s'est jeté dans vos bras, parce que vous avez un fond inépuisable de bonté; il a demandé pardon, parce qu'il se sent coupable. S'il ne l'eût pas senti, croyez, mon oncle, qu'il eût pu et su être bien plus malheureux encore qu'il n'est, sans mot dire.

« Je ne dois pas, dites-vous, *rejeter les délits qui font ma honte et mon malheur sur les mauvais conseils, parce que je n'ai jamais pris de conseils.* Je sais, mon oncle, qu'ils ne me justifient pas; mais si j'étais susceptible d'excuses, ils pourraient m'excuser. Je ne m'excuse pas; j'implore clémence, et mon orgueil actuel est de vouloir réparer. Faut-il encore étouffer celui-là?

• J'ai peu *pris* de conseils, mais j'en ai beaucoup

reçus, mais je les ai reçus chargés de toutes les séductions possibles, de tous les récits les plus propres à embraser, à empoisonner un esprit sans expérience, un cœur souffrant. Ils m'ont inspiré un délire cruel; j'ai frappé les autres et moi-même; j'ai frappé, j'ai gémi; les yeux plus ouverts, je gémissais davantage; aussi ne me défends-je point, je supplie.

« Mais je supplie surtout qu'on ne me suppose pas des sentimens que je n'ai point; qu'on ne m'impute pas les fautes dont mon cœur est, et a toujours été éloigné. J'ai assez des miennes.

« Lorsque je vous ai fait des protestations, elles ont toujours été sincères, et Dieu vous préserve d'être jamais aussi courroucé des circonstances qui m'en ont écarté malgré moi, que j'en suis profondément affligé!

« Oui, mon oncle, j'ai été coupable; mais je ne le suis plus, car mon cœur ne brûle aujourd'hui que de sentimens honnêtes; j'ai été coupable, mais je ne suis pas corrompu, car je ne suis point avili. Appelez orgueil ce que je sens d'amour pour les vertus nobles: je n'ai jamais été plus loin d'en être corrigé.

« Non je n'ai pas cru devoir rien mettre de bas dans mes supplications et dans mes prières. J'ai dû indiquer mes peines à ma femme, de manière à lui laisser toute la gloire de venir à mon secours par sa propre générosité. Elle l'a cette gloire, mon oncle, pourquoi la lui envieriez-vous?

« Pourquoi voudriez-vous que je fisse pleurer en lâche de mon supplice, et que je n'eusse auprès de mon père, de mon beau-père, de ma femme, de vous, que l'air d'un homme qui ne sait pas souffrir ce qu'au

bout du compte il a mérité? Je n'en ferai rien; la douleur et la mort ne m'arracheront pas un mot faible; c'est lorsque je serai hors d'ici, si j'en puis sortir, c'est lorsqu'on ne pourra plus croire que mon intérêt guide ma langue et ma plume, que je saurai et devrai me prosterner.

« Je suis bien sincèrement repentant, et croyez, mon oncle, qu'il faut que je le sois beaucoup pour le dire, comme je le fais, aux pieds de tout le monde, dans l'état d'infortune où je suis; mais croyez aussi que la reconnaissance enfonce, bien plus que la vengeance, le repentir dans un cœur.

« Pardonnez-moi d'avoir été vivement affligé de plusieurs traits de votre lettre; mais permettez-moi de vous dire avec toute l'effusion de mon cœur combien j'ai été touché d'une phrase où parle le vôtre. Excellent homme, qui avez toute ma vénération, toute ma tendresse, *vous trouvez donc fatigant de refuser constamment tout secours à un homme à qui, même avant son existence, vous aviez dédié votre laborieuse vie.* Vous ne voulez pas ajouter à mes chagrins celui de *n'avoir point de réponse de vous.* J'ai mouillé de pleurs ces deux phrases. Ah! mon cher oncle, croyez que je sens bien le prix de vos bontés et de vos sacrifices! Combien ne devrai-je pas, moi, vous dédier ma seconde vie, après que vous m'avez tant de fois secouru, après que mon second père m'aura rendu la première!

« C'est, à présent, l'unique objet de mon ambition; ma vie est trop avancée, je ne puis plus viser aux grands succès; mais je puis encore remplir des devoirs domestiques, et j'en suis affamé; j'ai besoin d'indulgence

et d'un peu d'estime. Je mettrai désormais , à les mériter, ce que l'ardeur de mon caractère eût mis , si j'eusse été plus sage, à des carrières plus hautes. J'aurais pu être plus grand, mes fautes mêmes me rendront meilleur ; c'est un puissant aiguillon que d'avoir à les faire oublier.

« Plus j'en entrevois l'espérance , et plus j'en sens redoubler le désir. L'intervention de madame de Mirabeau change ma position. Si j'ai pu l'émouvoir, lorsque je n'avais point de reconnaissance à lui montrer, je dois la toucher davantage lorsque ma sensibilité pour sa démarche honnête émeut mon cœur. La laisserez-vous prier seule pour moi ? J'espère que non ; je me flatte que malgré vos *si* cruels , vous êtes convaincu de mon repentir ; daignez en convaincre mon père ; rendez moi une partie de ses bontés ; je les préfère à ma liberté, à mon état , à ma fortune , à tout ; et je ne mets en parallèle que votre amitié ¹.

Cette lettre pathétique émut le bailli : « Votre lettre commence par trois épithètes que j'ai fait mes efforts pour mériter, sans oser espérer d'avoir atteint mon but ; mais , bien certainement , je n'ai jamais mérité la quatrième ; Dieu sait que je ne lui ai jamais rien demandé avec plus de ferveur que de n'être pas injuste ; et , quant à ce , je me flatte d'avoir été exaucé autant que la faiblesse humaine a pu correspondre à la grâce du ciel ; j'ajouterai ici que vous auriez plus de tort qu'un autre de me regarder comme tel.

« Je vous l'ai dit , et même vous l'avez remarqué ,

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 12 août 1780.

que je suis bien éloigné de vouloir ajouter à votre malheur ; cela arrête et gêne beaucoup ma plume ; malgré cela , vous me faites sentir que j'ai obscurci le rayon d'espoir que vous aviez aperçu ; je ne veux pas vous accabler, mais je ne veux pas non plus vous donner des espérances , que je ne saurais réaliser.

« Je vous ai indiqué la voie qui , seule , peut vous soulager, c'est tout ce que je puis faire. Si vous aviez moins possédé l'art de persuader, vous me persuaderiez davantage ; vous me connaissez assez pour savoir que mon cœur n'est fait ni pour être sévère , ni pour être méfiant ; vous l'avez réduit à devenir méfiant vis-à-vis de vous ; vous avez forcé votre père à surmonter sa bonté , et même une prédilection peut-être trop forte en votre faveur. Combien de fois avez-vous fait les mêmes protestations qu'aujourd'hui ?

« Bien loin de m'opposer à tout ce qu'on peut faire en votre faveur, je vous le répète , je vous ai indiqué la seule voie qui puisse vous aider, je ne puis rien de plus. Ce serait une très grande imprudence de ma part d'être votre caution vis-à-vis de votre père , et je ne saurais être votre intercesseur sans me charger des événemens.

« Vous regarderez comme reproches ce que je vais vous dire : cependant si vous l'appréciez pour ce qu'il est, vous en jugerez autrement. Vous mettez trop d'esprit dans vos lettres, pour que le cœur y paraisse jouer un rôle principal ; et cependant il n'y a que lui qui puisse mériter l'épithète de *droit et sincère*.

« Je ne demande point de réponse à la question que je vais vous faire , d'autant qu'une réticence me cho-

querait, et la vraie contrition n'en a pas; répondez-vous vous-même. Depuis que vous supportez la peine que vous avouez avoir méritée, oseriez-vous avouer à votre père, à moi-même, qui n'ai aucun droit sur vous, tout ce que vous avez fait, toutes vos correspondances? Qui que ce soit, mais surtout moi, ne vous impute les fautes que vous n'avez pas faites. Je m'arrête, car je ne veux pas vous affliger; mais soyez assuré que votre lettre me montre encore que vous vous méprenez, et confondez l'orgueil avec la grandeur d'ame.

« Je finirai en vous répétant, quoique avec regret, la phrase de ma lettre qui vous a porté à me donner un titre que je désirerais mériter; *il est fatigant de refuser constamment tout secours à quelqu'un à qui même avant, son existence, j'avais dédié tout ce que j'ai pu faire* ¹. »

Pendant que le bailli écrivait cette dernière lettre, Mirabeau renouvelait, le même jour, ses touchantes apologies. « J'espère que vous serez de plus en plus content de moi: les souffrances, les privations et le désespoir aigrissaient mon caractère peu flexible. C'a presque toujours été la cause de mes égaremens de tout genre. J'ai cru voir autour de moi le malheur et l'inimitié; j'ai pris les punitions que j'avais méritées pour l'effet d'une haine qui n'existait pas davantage, et je me suis révolté; j'ai aggravé mes premières fautes, et de faute en peine, de peine en délire, j'en suis venu à me rendre digne de mon sort infortuné.

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 18 août 1780.

« Ma conscience , cependant , a toujours crié pour mon père , et contre moi ; mais , même en l'aimant , et en détestant ma conduite , je ne lui rendais pas une justice entière ; où j'aurais dû ne voir que sa prudence et son équité , j'étais ulcéré de sa rigueur. C'est à vos conseils , et à ceux d'un ami ¹ dont je ne saurais faire un plus grand éloge qu'en le croyant digne de m'en donner avec vous , que je dois d'être véritablement rentré en moi-même , et d'avoir vu ma position avec une sagesse d'autant plus douloureuse que je me suis trouvé non moins chargé de délits que de malheurs. La raison alors et un sentiment naturel de justice m'ont mis aux pieds de tout le monde. Mais , vous le concevez , vous qui connaissez à fond votre neveu , je n'ai osé ployer qu'un genou ; je n'ai osé montrer toute l'étendue de mes réflexions et la profondeur de mon repentir. Ce n'est pas une mauvaise honte qui m'a retenu. Quand on a mal fait , il ne reste de noble que l'aveu et l'excuse ; mais ni l'un ni l'autre ne le sont pas sous le couteau. J'ai souvent pensé me déterminer à mourir , à mourir avec le regret de n'avoir rien réparé ; de n'avoir pas même montré en entier le désir tourmentant que j'en ai , plutôt que de me laisser soupçonner de lâcheté , de bassesse , de ne savoir pas porter mon sort , de plier par intérêt.

« La démarche de madame de Mirabeau , et vos précieuses lettres commencent à me débarrasser de ce fardeau ; elles me montrent au loin le jour où je pourrai être publiquement d'accord avec moi-même ,

¹ Dupont de Nemours.

et où, en disant tout ce que je pense, et faisant tout ce qui dépendra de moi pour plaire à tous ceux qui ont eu sujet de s'en plaindre, je n'aurai pas à redouter qu'on soupçonne des motifs bas à une conduite honnête. Elles détendent des aujourd'hui mon caractère, l'adoucissent et l'améliorent. Je jette, comme les écrevisses, ma vieille coque, je fais peau neuve; mais c'est la douceur du printemps qui produit cet effet, les rigueurs de l'hiver ne l'eussent pu faire.

« Ce ne sont pas vos *gronderies* en elles-mêmes, qui m'ont paru *dures*; vous pouviez, vous surtout, en employer de plus dures, sans qu'elles me révoltassent. Votre justice ne m'a jamais frappé, sans que votre bonté ne prit le soin de verser une goutte de baume dans la plaie. Mais ce sont les *si* perpétuels et douloureux dont vos remontrances ont toujours été accompagnées, qui m'ont toujours désespéré, parce que toutes les pensées de ma tête, tous les mouvemens de mon cœur, tout ce que j'ai d'âme et de vie, me dit qu'ils sont injustes.

« Vous désirez ma *conversion pleine et entière*. Celle du cœur est telle que vous la désirez. Celle des discours et des démarches est encore gênée par ma position; elle ne peut que l'être où je suis; mais vos consolations aident à l'avancer. Je dois pourtant vous dire que, quoique j'aie fait des actions très coupables, je ne me suis jamais senti le cœur corrompu. Il a été égaré par des passions extrêmement fâcheuses, et celles-ci ont été fomentées par un esprit séduit, aigri, irrité.

« Je regrette beaucoup que vous n'osiez être ma

caution, d'autant que je suis certain que j'y ferais honneur; mon seul plan de conduite étant de m'abandonner entièrement à vos conseils. Je suis payé pour savoir qu'il n'y a qu'eux qui m'eussent toujours été utiles.

« Mais, si vous n'osez être ma caution, qui la sera donc? je ne me crois connu que de vous dans la famille; soit que vous m'accordiez ou me refusiez votre garantie, je n'en suivrai pas moins vos avis, je ne m'en tiendrai pas moins obligé de faire comme si vous l'étiez..... Vous voyez qu'il n'y a pas dans ma vie de quoi nourrir cet orgueil que vous me reprochez, et je ne le sens que trop bien; mais, quand je l'avoue, vous me dites que je prends le ton *mielleux*; voyez si je n'ai pas raison de craindre les mauvais vernis que ma prison donne à mes discours; j'aurais cru qu'on pouvait m'accuser plutôt de toute autre chose que d'être *mielleux*; j'ai le ton de mon cœur, lorsque je vous parle; il met dans mes expressions beaucoup de respect, de tendresse, de vénération, parce qu'il en a beaucoup; mais du miel? fi! ¹. »

Nous réduirons à un extrait fort court la réponse du bailli, dont la rigueur, plus affectée que réelle, mollissait visiblement: « Je n'entreprendrai pas de répondre à tous les articles de votre lettre, car je tomberais dans l'inconvénient, que je veux éviter, de vous gronder inutilement; ce serait une sorte de cruauté de ma part, que de faire des remontrances, simplement par intempérance de langue ou de plume,

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, du 18 août 1780.

et par pure pédanterie ; je ne puis ni ne veux vous aider directement , je vous l'ai dit , j'ai trop dit peut-être combien et pourquoi la garantie serait trop pesante ; mais agissez , car , je ne vous le cache pas, les chances sont pour vous ¹. »

Mirabeau n'avait pas attendu cet avis ; déjà il s'était adressé à sa sœur, madame du Saillant, la seule de la famille qui eût toujours résidé auprès du père commun, et qui n'eût jamais encouru de disgrâce même passagère, grâce à un naturel heureux, à un caractère doux, à la mesure, à la prudence de M. du Saillant, et aux services qu'il avait rendus à son beau-père, à qui il avait été très utile, et dont il était fort prisé.

Voici cette lettre de Mirabeau :

« Vous avez sûrement appris, ma sœur, que ma femme a écrit à mon père, pour le supplier d'adoucir ma position, et dans la vue d'obtenir de son humanité et de sa clémence, au moins une demi-liberté, dont je serais aussi reconnaissant, que je suis sincèrement et profondément repentant des fautes qui m'ont conduit dans les tristes murs d'où je vous adresse cette lettre.

« Je me flatte que vous ne l'avez pas appris sans quelque plaisir ; j'ai eu tant de preuves de la bonté de votre cœur, que, dans les angoisses du mien, j'ai mille fois désiré que le reste de la famille vous ressemblât. Mais vous êtes la seule dont mon père n'ait

¹ Lettre inédite du bailli à Mirabeau, 28 août 1780.

jamais eu à se plaindre , et qui n'avez fait de mal ni à vous-même , ni aux autres. J'ai été moins heureux : facile et fier , sensible , mais colère , imprudent , inconsideré , mes égaremens m'ont attiré des malheurs qui , joints à d'adroites suggestions , ont irrité mon caractère , et m'ont rendu digne du sort que j'ai éprouvé.

« C'est au milieu des fers , dans une longue solitude , sous le poids des chagrins et des infirmités qu'ils amènent , qu'une raison tardive est venue enfin m'éclairer. J'ai porté son premier hommage aux pieds de mon père , de mon oncle , de ma femme et de mon beau-père. Ç'a long-temps été infructueusement ; et tant que je n'ai eu aucune espérance , je n'ai pas voulu fatiguer inutilement de mes peines une sœur compatissante et chérie. Mais , à présent que madame de Mirabeau commence à me prêter des secours , je vous connais assez pour me persuader que vous ne refuserez pas d'y joindre votre assistance. Dans la multitude de mes torts , ma sœur , du moins , vous ai-je toujours rendu justice ; je vous ai toujours tendrement aimée. On m'avait aigri contre votre mari , et j'ai eu le malheur de me livrer , avec l'impétuosité que j'avais alors , aux préventions que l'on m'avait données contre lui. J'en suis très affligé ; mais je le crois assez noble pour ne pas conserver de ressentiment contre un frère malheureux , trompé , au désespoir de l'avoir été , revenu , corrigé , repentant ; s'il concourait comme vous , à me rendre service , il aurait , comme vous , comme votre belle-sœur , les plus justes et les plus honorables droits à ma recon-

naissance. Il me sera toujours doux d'en remplir les devoirs.

« Le véritable service dont j'ai besoin est que tous ceux qui rendront quelque justice à mon repentir et à mon honneur, travaillent à me rendre aussi une place dans le cœur de mon père. De tous les besoins qui m'accablent, celui d'un peu d'affection de sa part est le plus impérieux; je ne l'ai point méritée, j'ai perdu les droits que m'y donnait la nature; je n'en ai pas perdu le désir; j'en sens affreusement la privation, il faut que je meure, ou que je la reconquière. Mais je ne puis avancer ici vers ce but du reste de ma vie, ici où je ne puis rien faire de bon ni d'utile, où ce que je peux dire d'honnête est interprété en mal; où ce que je sens est méconnu. Aidez à m'en retirer, ma sœur; et si ma conduite future peut un jour faire oublier le passé à mon père, ce sera un bien que vous aurez fait non-seulement à moi, mais à lui-même. Son cœur n'est pas né pour haïr, le mien l'aime et saigne à ses pieds. Ayez-en pitié! Je baise la main que vous me tendrez, et celle dont vous presserez son sein en le suppliant pour votre frère infortuné ¹. »

Après un long et absolu silence, après d'injustes soupçons et des plaintes injustes contre une sœur qui ne les avait jamais méritées, cette lettre était vraiment due à madame du Saillant. Nous verrons bientôt qu'elle avait lieu de l'attendre; elle répondit avec sensibilité.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 13 août 1780.

« Tu me rends justice, mon cher frère, en croyant que c'est avec grand plaisir que j'ai vu ta digne femme agir auprès de mon père, pour obtenir quelque adoucissement à tes malheurs; c'était la voie la plus sûre, et la médiatrice la plus forte que tu pusses avoir. Je ne suis pas moins touchée de la marque d'amitié que tu me donnes en ce moment, en me donnant des droits à t'être utile, elle me prouve que tu me rends justice, et que tu n'as pas tout-à-fait méconnu la mienne, qui m'eût dans tous les temps fait voler au secours d'un frère malheureux, si je l'eusse pu malgré lui.

« Je ferais la plus grande des injustices à mon mari, si je souffrais qu'on m'attribuât rien de ce qui part de son cœur noble et bon; tout ce qu'il a fait, et voulu faire pour mes frères dans tous les temps, avec un zèle et une chaleur qui n'est point dans ses manières, mais dans son ame, est uniquement parti de lui. Il est également incapable de faire injure ni d'en souffrir; je l'ai vu vivement touché d'être l'objet public d'accusations¹ qui, sans venir de toi, semblaient ne pas t'être étrangères, puisque tu y étais défendu. Et comme il n'en avait jamais été question entre nous, je pouvais craindre que, par égard pour moi, il ne renfermât son ressentiment. Cependant, n'ayant jamais su d'autre finesse que celle qui est entre nous, de ne nous rien cacher; et d'ailleurs ne pouvant contenir mon attendrissement en recevant une lettre de mon pauvre frère, ci-devant

¹ Allusion à des passages fort injurieux des mémoires de la marquise de Mirabeau.

perdu, je la lui ai portée dans le moment, et sa réponse a été d'offrir sa propre maison pour lieu d'épreuve, et sa présence pour caution; ainsi, tout est dit vis-à-vis de lui; il ne désire pas moins que moi de pouvoir contribuer à te voir plus heureux, et persuadé à tout jamais que nos sentimens ne varient point. Je vais écrire par ce courrier, selon mon cœur, à mon oncle et à ma belle-sœur, pour les engager à se concerter pour te rendre de vrais services, tant auprès de son père que du nôtre, dont le cœur flétri depuis longtemps par des chagrins inouïs, se ranimerait aisément au premier rayon de confiance qui le pénétrerait. Ce n'est pas moi toute seule qui peux opérer cette révolution heureuse. Je la désire, et je l'espère de tes sentimens actuels et de la conduite qui en sera la suite. Nous ne pouvons l'aborder avec le poids de quelque mérite, mais nous devons conserver l'espérance dans sa bonté et sa justice bienfaisante. Dans tous les cas, sois persuadé que j'acheterais aux dépens de mon sang la certitude de ton bonheur, le rétablissement de la paix dans la famille, et la tranquillité de notre bon père ¹. »

Charmé par cette réponse, Mirabeau se hâta d'écrire une nouvelle lettre, que le marquis qualifie d'*extatique* ² :

« Je m'abandonne à l'effusion de mon cœur, et je t'appellerai comme tu m'appelles, ma tendre, mon ai-

¹ Lettre inédite de madame du Saillant à Mirabeau, du 23 août 1780.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 septembre 1780.

mable, ma digne sœur ! Ta lettre m'a touché jusqu'au fond du cœur, et pour la première fois, depuis longtemps, j'ai versé de douces larmes ; j'en croyais la source tarie en moi ; les grandes douleurs n'en ont point ; les remords, les chagrins n'en ont pas ; et c'est une chose si salutaire, qu'une émotion tendre ! Je m'attendais bien à un retour de ta part, mais non pas à un retour si entier. Tu as raison, ma bonne sœur, il ne serait pas digne de toi de revenir à moitié ; je suis ton frère, ton frère repentant et malheureux... Mais je n'étais pas celui de ton mari (je veux et dois l'être cependant), et son procédé est bien noble. Tiens, je te l'avoue : il m'a d'autant plus profondément touché qu'il m'a prodigieusement surpris ; non que je le crusse au-dessus de lui ; mais je n'ai jamais senti mes torts envers lui aussi complètement qu'au moment où il les a oubliés.

« Ma sœur, ma chère sœur, jette-toi dans ses bras, et dis-lui tout ce que tu dois deviner. Ah ! que je gagnerai à avoir un tel truchement ! Dis-lui surtout que si je ne lui écris pas, il me ferait une horrible injustice de penser que ce fût tout autre sentiment que celui de ce que je lui dois, et l'embarras de l'exprimer, après des circonstances si difficiles et si cruelles à rappeler. Je l'ai dit à l'ami bien cher et bien précieux qui m'a ramené aux pieds de ma famille¹. Le repentir me plaît ; mais les excuses me peinent et m'embarrassent. Comment effacer la trace de mes torts, en les retraçant sans cesse dans leur aveu ? Je voudrais em-

¹ Dupont de Nemours.

brasser leurs genoux à tous, et que mes yeux seuls leur parlassent. Ils seraient contents, persuadés, convaincus!

« Je ne sais, mon amie, quel sera le succès de la négociation à laquelle tu as la générosité de concourir; mais je sais que je ne pourrais avoir une médiatrice plus aimable, plus chère à mon père, plus selon son cœur; je sais, surtout, que ta lettre, ta démarche et le procédé de ton mari, vous donnent à tous deux sur moi des droits éternels, des droits plus sacrés que ceux de la nature même; et vous ne pouvez, ni l'un ni l'autre, me croire assez pervers pour craindre que je cesse jamais de les respecter.

« Non, ma sœur, non: un homme de ton sang, un homme prévenu par tes bienfaits, et formé par de si tristes expériences, ne démentira pas ta caution, si tu daignes la lui donner; et moi, je serai tout fier et tout heureux d'avoir pour *garde* et pour *mentor* ma sœur (ainée ne t'en déplaît), ma bonne sœur qui, au milieu de tant de tempêtes, n'a désespéré ni de mon salut, ni de mon honneur, ni de mes résolutions; qui me donne tant de marques d'une tendre affection, après que j'ai eu des torts amers envers elle, et qui dira quelque jour: *Je lui ai rouvert le cœur de notre père, je l'ai converti, je l'ai sauvé..... Ne voilà-t-il pas un beau miracle, qu'il nous aime, et qu'il soit sage?*

« Ma chère amie, mets le comble à tes procédés: donne-moi des nouvelles de mon père, de ce père à qui je n'ose écrire, et que je n'ai jamais tant aimé que depuis que je n'ai plus le droit de le lui dire; dis-moi l'effet que produisent mes lettres; censure-les; conseille-moi; enfin prends la direction de mes affaires,

puisque tu daignes traiter et servir en frère un infortuné qui s'honorera à jamais de te devoir, de te chérir et de te respecter ¹. »

Mirabeau, en même temps, continuait d'écrire à son oncle, dont nous cessons de transcrire et même d'analyser les lettres, parce qu'elles ne nous offriraient guère que des répétitions :

« J'ai reçu vos deux lettres du 18 et du 28 août, et je vous avoue que si je ne croyais et n'écoutais que ce que vous m'y dites, mon découragement m'ôterait la possibilité de vous répondre ; mais j'écoute et je crois votre cœur.

« Vous calculez toujours d'après mes fautes passées, pour ma conduite future ; mais est-il possible que je revienne jamais au même âge ? Est-il possible que je me retrouve dans les mêmes positions ? Est-il possible que tant de malheurs et qu'une si longue captivité ne m'aient profité de rien ?

« Dans la situation où je suis depuis plusieurs années, on devient sage ou complètement fou. Je ne suis certainement pas à ce dernier point, je ne m'en suis jamais senti plus éloigné ; il ne serait pas impossible cependant que j'y retombasse, si, après la lueur d'espérance qui s'est offerte à mes yeux, j'étais replongé pour jamais dans le désespoir. Mais lequel de mes parens, lequel de mes protecteurs naturels peut désirer, lorsque je tends des bras supplians vers les moyens de faire quelque chose d'honnête et de loua-

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 30 août 1780.

ble , qu'ils soient repoussés sans retour, et que je sois condamné à mourir désespéré, insensé peut-être?

« Ce n'est pas vous qui voulez cela , ce n'est pas mon père ; j'ai les plus fortes raisons de croire que ce père , noble et bienfaisant , me tend , en secret , une main secourable et cachée ¹ ; que sa prudente bonté allume depuis long-temps le fanal sur le bord de la mer où je me débats , près de périr ; que si je parviens à gagner le bord , il aura principalement contribué avec vous à me sauver , et que je lui devrai plus que deux fois la vie.

« Non , je ne croirai pas que mon bon oncle voie sans émotion et sans intérêt le changement que ses conseils et mon repentir ont mis dans ma position , et l'espoir qu'ils ont fait éclore. Il ne s'agit plus que vous soyez ma seule caution. Ma femme , ma sœur , mon beau-frère , mon ami plaident pour moi ; ils croient sans doute que je ne ferai pas honte à leurs recommandations , puisqu'ils me les accordent. Vous pouvez , mon oncle , ne faire que céder avec les autres , et les entraîner du poids de votre exemple. C'est un si bel exemple que celui du pardon !

« Vous me reprochez toujours que mes lettres *ont trop d'esprit*, j'ai bien de la peine à le croire Dieu me préserve de chercher à y en mettre ; j'écris plus de cœur que de tête , et je tâche seulement de rendre avec clarté mon sentiment et ma pensée ; je pourrais

¹ La sagacité de Mirabeau devinait , sans peine , que les lettres de madame du Saillant , écrites sous les yeux du marquis , l'étaient sous sa dictée.

l'exprimer avec plus de chaleur ; sans doute ; mais on a de justes préventions contre cette ardeur. Quoi qu'il en soit , je gémiss de mes fautes , je demande qu'on les oublie , je veux les réparer s'il est possible ; j'aime à devoir à mon père , à ma femme , à vous , à tous ceux que j'ai offensés ¹. »

Quelles que fussent ces lettres si soumises , si touchantes , Dupont s'en effrayait encore ; mais Boucher soutenait le courage de Mirabeau : « Allez , mon ami , un homme doit toujours paraître un homme , et vous ne devez pas , à votre âge , avoir l'air d'un écolier à qui l'on fait dire : *je ne le ferai plus* ². »

Le bailli continuait d'adresser à son frère de timides recommandations , tout en déclarant sans cesse qu'il ne voulait point donner d'avis. « Cet homme est moins comédien que je ne croyais , malgré son talent pour jouer tous les rôles ; il me semble corrigé par le malheur , et repentant ; il est presque le seul pivot de sa famille ; le laisser là , c'est anéantir notre race , et la voir anéantie me fait tomber les bras ; il a péché fortement , mais il a été puni. C'est à toi à balancer tout cela ³. Je reçois encore une lettre de M. le comte , qui est assurément un des drôles les plus déliés que j'aie connus ; il ne se rebute pas , et a logé dans sa tête , quoi que je pusse lui marquer de négatif , de me prendre toujours pour son confident et sa caution ;

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli , 12 septembre 1780.

² Lettre inédite de Boucher à Mirabeau , 2 août 1780.

³ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau , 10 septembre 1780.

la tournure n'est pas maladroite , car je suis obligé de me tenir à quatre pour ne pas obtempérer à ses désirs ¹.

« Le comte m'a envoyé copie de la lettre qu'il t'a écrite ; je vois que le drôle se rejette sur toi , et cherche à se persuader que tu es complice de Saillanette (madame du Saillant) sans vouloir le paraître ; il compte te rendre tel insensiblement ; et , à te dire vrai , je ne le blâme pas de cela , car il est naturel qu'il cherche à sortir de sa cage ; mais je lui trouve trop d'esprit , et je craindrais que le cœur n'en eût pas tant ². »

Voici la lettre à laquelle le bailli fait allusion :

« J'ai l'honneur de vous envoyer copie de la lettre que j'ai reçue de ma sœur du Saillant. Elle m'a fait un plaisir extrême , et je dois à vos bontés de vous dire , et mon cœur aime à verser dans votre sein tous les plaisirs que j'éprouve. Vous , qui avez écouté mes peines , et dont la raison courageuse et tendre a éclairci ma route , purifié mon ame et guidé mes pas , vous serez touché en voyant prospérer votre ouvrage.

« J'ose vous assurer que celui que vous avez fait dans mon intérieur prospère bien plus encore que vos soins généreux pour améliorer mon sort.

« J'ai une idée qui fait palpiter mon cœur , car plusieurs phrases de vos lettres l'encouragent ; c'est que vous consultez mon père , et qu'il peut avoir quelque part aux conseils que vous m'auriez donnés

¹ Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau, 10 septembre 1780.

² Lettre inédite du même au même, 12 septembre 1780.

sans lui, mais qui ne m'en sont que plus chers, étant le bienfait de tous deux. Si je ne me trompe dans cette reconnaissante conjecture, imaginez et répondez que votre neveu a plus de sentimens, de repentir, de reconnaissance, d'amour, que vous ne pouvez le supposer; tous ces sentimens que je dois à mon père, ne les ai-je pas aussi par vous? n'ai-je pas deux pères? Mon cœur le crie, et mes yeux humides le signent¹.

Cette supposition consolante n'était pas erronée; le marquis avait fait, quoique avec lenteur, quelques pas en avant: « Je remarque, sans mot dire, l'allure de ce fou; il tape le plus fort qu'il peut quand il fait du style; tu sais que le tendre est le beau, par le temps qui court; il joue la comédie, et peut-être se trompe-t-il tout le premier; si on lui demandait ce qu'il appelle *réparer*, et ses plans à cet égard, en supposant qu'il fût sincère, il dirait fort bien ceux pour remonter sur le dos à son état, et à sa femme au rebours; et, passé cela, il ne ferait que battre la campagne, et des folies². Si tu appelles la rejonction du mari et de la femme le point sur lequel je ne serais pas fâché qu'on me forçât la main, je le crois comme toi, à leurs risques, périls et fortune; mais plus j'aurais pu y avoir d'influence, plus je serais fâché d'y avoir donné d'impulsion quelconque, autre que celle de dire ce qui était de bon sens quand on m'en a parlé; maintenant, je n'ai pas eu grande revi-

¹ Lettre inédite de Mirabeau au bailli, 1^{er} septembre 1780.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 1^{er} septembre 1780.

rade à faire dans mes réflexions, car j'avais tout prévu; et quand la lettre à sa sœur est arrivée, j'ai eu autour de moi une espèce de sédition femelle, car les femmes sont toujours promptes à croire et à espérer, et à se passer de main en main des émotions, comme entre les postillons l'argent du courrier, sans s'enquérir d'où il vient, où il va, quel en est le fonds, quelle en sera la durée ¹.

C'est ainsi que se déroulait le plan conçu par le marquis de Mirabeau, et qu'il cacha long-temps avec soin même à son frère, pour qui il avait la plus tendre affection et la plus juste confiance. Ce plan fut enfin détaillé dans la lettre qui suit :

« Quand il fallut me retourner sous la main puissante de la Providence, après la mort de notre pauvre petit Victor, tu m'en dis assez pour que je visse, quoique tu ne parusses occupé que de moi, que tu pensais et sentais comme moi sur l'extinction de la race; car, quoiqu'on se fasse une raison, qu'on se soumette et qu'on se résigne, le pli est pris, et ne s'efface pas. Je réfléchis long-temps. Il est certain que, tant que mon petit-fils eût vécu, j'eusse fermement insisté sur ces paroles, à moi données, de tenir le père clos, et d'en perdre même la trace ². Mais alors mes amis, cette race de grenouilles froides qu'on appelle des amis à Paris, étaient lassés ou effrayés;

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 4 septembre 1780.

² Le marquis réitéra depuis cette déclaration dans une autre lettre du 10 mars 1782 adressée à son frère: « Si mon « pauvre petit-fils eût vécu, le père serait encore en geole. »

j'étais moi-même offusqué de ces fumées noires qui montent à la tête, et qui énervent le cœur, je pris donc mon parti seul. Je formai mon plan. Je dis à Caroline (madame du Saillant) d'engager Dupont (de Nemours), à son premier voyage, de voir l'homme de la police (Boucher), et qu'elle se chargeât de tout; elle s'y fourra bien vite; Dupont a de l'esprit et du talent, mais il est tout d'une pièce, l'esprit romanesque, et d'ailleurs toujours occupé de lui et de son rôle dans les affaires, ce qui y donne toute infériorité; il n'est donc pas de mesure à aller avec l'autre; et elle le gouverne comme elle veut. Je sus donc les dispositions de ce monsieur (Mirabeau), les lettres commencèrent; je ne sais comment cet homme s'est emparé de ses supérieurs, mais ils sont tout à lui; tu sais combien de folles et bizarres condescendances ils ont eues, et la manœuvre en a été d'autant plus facile. Dupont travaillait toujours, et assurait ramener cet esprit égaré, qui ne voulait plier que sous père et oncle; l'étoile de cet homme avait tué son enfant (Sophie-Gabrielle) en nourrice; et la mère mettait tout son romanesque à le rapprocher de nous et de sa femme¹; il fut donc mis sur la voie; il saisit le joint avec sa

¹ « Nous avons une preuve du fait dans le passage suivant :
 « J'ai reçu une lettre de madame de Monnier, qui me parle
 « de vous, et invoque votre témoignage sur les efforts qu'elle
 « fait pour porter le comte à suivre mes conseils, c'est une
 « dame vraiment intéressante : j'ai toujours eu l'opinion
 « que les femmes romanesques valent beaucoup mieux que
 « les hommes, même du même genre. » (*Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, du 14 juillet 1779.*)

fougue ordinaire; ses lettres restèrent sans réponse, mais devenaient plus chaudes, soumises et naturelles; j'avais dès long-temps réfléchi, au fond, que le monde serait fini si les fous n'engendraient pas; que tant que j'y serais, tout tiendrait; mais que cet homme sortirait au moment où j'aurais les yeux fermés, car le siècle des gens de sa sorte arrive à grands pas; car il n'est aujourd'hui ventre de femme qui ne porte un Artevelle ou un Mazaniello; que dans trois mois tu lui verrais attraper des lettres d'abolition, faire craquer les os à ses créanciers, et figurer à Versailles; je pris donc mon parti, et je lui fis inspirer d'écrire à sa sœur, car tous ces gens-là n'ont rien que ce qu'on leur inspire; ce monsieur, avec beaucoup de ce qu'on appelle esprit, n'est absolument que ce que l'on le fait être; de violentes passions conduisent aux grands crimes, ou aux vertus héroïques; il n'y a point de milieu pour les gens de ce caractère; tout son héroïsme, aujourd'hui, ne peut consister qu'à se vaincre et tenir souple; ceci te dira qu'il n'a écrit qu'au moment où j'ai jugé à propos qu'il écrivît, et que je ne l'ai voulu que quand j'ai été résolu de le sauver, si les circonstances s'y prêtaient; et que j'ai pu le faire en conscience; je crois donc qu'il faut qu'il sorte par une épreuve, pour son obeit et pour le nôtre : le sien de rattraper son état et de se rapprocher de sa femme, le nôtre d'en avoir famille, voilà où nous en fûmes et sommes : au reste, je me suis dit chaque jour qu'il serait injuste que j'eusse des *secrets* pour toi, qui es l'ange du jugement dont je suis la trompette; toi qui es de ces hommes dont le Docteur (Quesnay) disait

que 1 et 1 font cent onze; toi qui, quand j'annonçais *l'ami des hommes*, le montrais; toi qui es corps, ame et biens, en tout ce qui est de famille; qu'il n'y avait point à finasser avec ta puissante judiciaire et maturité; par quoi j'ai toujours observé de te tenir au courant de toutes ces démarches, pièces et incidens ¹. »

Quoique bien arrêté dans sa détermination, le marquis de Mirabeau voulait graduer les épreuves, et ne se laissait pas aller, comme d'autres, à un abandon qu'il ne connut jamais, du moins avec son fils. « A la vérité, j'ai bien prévu que, si je n'y avisais, cet homme sortirait après moi; que lui qui, en 1771, prenait M. de Maurepas, aussi fol que lui, du reste, au bouton de son juste-au-corps, en lui parlant pour la première fois chez madame de Rochefort; qui commande à tous ses supérieurs actuels à la baguette, ne tiendrait pas; je me suis donc regardé comme un vieux geolier; et, suivant le droit, j'ai tout dirigé, quand on est venu à moi, vers sa femme, parce que, au bout du compte, c'est ensemble qu'ils auront l'un et l'autre à compter; cependant, j'ai vu dans toutes les lettres de ce monsieur que, comme les transitions ne lui coûtent rien, c'est directement à moi qu'il butte; et comme il lui faut toujours la chose impossible, je puis dire, à toi seulement, qu'il l'a précisément trouvée en cela; mais je sens mes forces, toute imbécillité de ma part n'est que la générosité du lion. Je lui ferai voir que pardonner et oublier ne sont pas même

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 6 septembre 1780.

chose; et un jour où tu pourras me dire : *Sur mon honneur et ma conscience, je t'affirme que je trouve à ton fils la tête d'un sage et l'ame d'un héros*, je le verrai; mais jusque-là il ne verra jamais la face de son père; je ne crois pas m'avancer beaucoup, et il est bon que ce soit un objet d'émulation dont il ne perde pas l'espérance ¹.

« Ce monsieur va son train, et croit nous entraîner à sa suite; ce n'est pas que toutes ces femelles ici m'y mèneraient bien, si je les laissais faire; quand elles m'ont prôné sa lettre à sa femme, j'ai dit seulement : *porte-lui sa soupe, qué mé la mange*: allusion à l'histoire de notre grotesque cousin, le marquis de Chamarau; il avait envoyé demander à l'évêque la permission de manger gras; à peine le messenger parti, le dévot gourmand compte les pas sur ses doigts. — *Il est là — il arrive — il demande — il obtient — eh ! vite, porte-mé ma soupe, qué mé la mange* ². »

La condition essentielle de l'élargissement de Mirabeau, c'est-à-dire le consentement, ou plutôt la demande formelle de M. de Marignane et de sa fille, n'était pas facile à remplir. C'est elle-même qui nous le prouve : « J'ai bien reconnu ton cœur à ta démarche en faveur de M. de Mirabeau; je vais te parler de tout cela avec la plus exacte vérité; j'ai un attachement si fort pour la famille dans laquelle je suis entrée,

¹ Lettre du marquis au bailli de Mirabeau, du 8 septembre 1780.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 8 septembre 1780.

que ce n'est qu'avec la plus vive douleur que je vois le fils aîné de cette famille dans l'état malheureux où il s'est réduit ; je donnerais de mon sang pour le voir raisonnable et heureux ; mais , ma bonne sœur , que puis-je pour cela ? Tu ne me conseillerais certainement pas de donner une scène ridicule au public, en allant me rejoindre , sans savoir seulement quelle est à présent la façon d'être et de penser de ton frère ; il faut , auparavant , que je montre à papa la lettre que tu m'as envoyée , et une autre lettre de M. de Mirabeau qui est sur le ton le plus amical ; je ne veux pas me permettre d'examiner si je dois y croire , je sens que mon devoir est d'intercéder pour lui , et je veux tâcher de le remplir ; mais il faut que je t'avoue que c'est une corvée terrible pour moi que d'entretenir papa des lettres de M. de Mirabeau ; nous ne sommes jamais d'accord sur ce que je dois faire et dire ; il prend de l'humeur , et quand j'ai écrit plusieurs lettres , sans pouvoir le contenter , il finit toujours par désapprouver celle que je fais partir ¹. »

¹ Lettre inédite de la comtesse de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 septembre 1780. Nous avons d'abord pensé à insérer dans notre travail la lettre de Mirabeau, à laquelle sa femme fait allusion, lettre remarquable par un mélange d'art et de sensibilité ; mais, après y avoir réfléchi, nous préférons d'abrégier en l'écartant, d'autant plus qu'elle n'est point nécessaire à la clarté de notre récit, qu'elle ralentirait ; d'autant aussi que l'événement, très connu, du divorce subséquent ne laisse guère d'intérêt ni d'attrait de curiosité aux correspondances du mari et de la femme.

Les lettres de Mirabeau témoignaient plus de confiance et d'espoir qu'il n'avait lieu d'en ressentir, qu'il n'en ressentait peut-être; après trente-neuf mois de captivité continue et rigoureuse, il ne touchait pas encore le but où tendaient tant de démarches et de supplications; néanmoins, loin de se décourager, il renouvelait, chaque jour, pour ainsi dire, ses efforts; et si nous transcrivons encore un petit nombre de pages de ses lettres, toujours éloqu岸tes, mais si long-temps inutiles, ce n'est pas pour profiter du précepte littéraire qui veut que le nœud du drame soit d'autant plus serré que le dénouement approche davantage; c'est pour achever de développer de la manière la plus irrécusable le caractère de Mirabeau; pour montrer combien l'injustice et la persécution avaient laissé de sensibilité dans son ame digne de son génie, et combien, en considérant les qualités précieuses qui prévalurent sur ses défauts naturels et sur sa destinée, il faut déplorer sans amertume, et juger sans trop de rigueur les égaremens où il fut entraîné par la faute d'autrui, plus encore que par la fougue des passions.

Voici donc une nouvelle lettre de Mirabeau à sa sœur.

« J'ai oublié, ma chère et bonne amie, de t'envoyer la copie de ce que je venais d'écrire à madame de Mirabeau, et je répare cet oubli. C'est une habitude, que je te demande la permission de prendre, que de t'envoyer copie de mes lettres; tu en feras l'usage convenable; si je fais une sottise, ma bonne sœur tâchera, en la voyant, de la raccommo-der; si j'ai

bien fait, ma bonne sœur me fera valoir. Tu trouveras donc, ci-joint, ce que j'écris à ma femme et à mon oncle; à celui-ci, tout-à-l'heure, en lui envoyant copie de ta charmante lettre. J'ai tardé, parce que j'ai eu une fausse fièvre putride. J'ai coupé court avec le *phosphore*; tu vois que ton pauvre frère a besoin encore de remèdes incendiaires, mais ce n'est plus qu'au physique. J'ose aussi écrire à mon père. Cette lettre-là, je ne te l'envoie pas, car j'espère que tu la verras.

« Je commence vraiment à me flatter qu'une partie de mes peines tirent à leur fin; car voilà toutes sortes de plaisirs qui m'arrivent à la file. Ils ont été précédés par une grande marque d'indulgence que mon père a accordée à mon repentir, et dont il a daigné me faire passer l'assurance par mon oncle. De tous ces plaisirs qui me font renaître, cette bonté demi-muette de mon père est encore la plus sensible pour moi. Mon oncle, ensuite, m'a fait des remontrances dures, mais à travers lesquelles l'extrême bonté qui le caractérise a toujours percé; cet homme, sous l'âpreté de ses expressions, est tout sensibilité et bonté. J'ai écrit à mon beau-père, il pouvait me laisser sans réponse, j'ai eu le bonheur d'en recevoir des reproches; je dis le bonheur, vois-tu, car la guerre entre honnêtes gens ne peut finir que par la paix.

« Je me jette dans tes bras et dans ceux de ma belle-sœur, et j'espère tout de ton zèle et de son activité. C'est un peu de ceci qu'elle manque par sa nature, et tu lui en donneras. Vous devez, en vous réunissant toutes deux, faire tout ce qui vous plaira au

monde. Ce qui rend la vertu si puissante, c'est qu'elle est à la fois bonne et belle ¹. »

La comtesse et son père ne continuaient pas de répondre ; le bailli n'osait , ni même ne pouvait guère agir auprès d'eux : « Quoiqu'il y ait entre cette maison et moi l'air d'intimité , ils sont si peu chauds qu'il n'y a presque pas de confiance entre nous ² ; quand je suis à Mirabeau, ils laisseraient tomber la calotte des cieux sur leur tête sans m'écrire ; quand on n'habite pas la même ville qu'eux , on est aussi éloigné que si on était en Amérique ; je ne leur parle plus de rien quand je les vois ; et après avoir débuté par leur faire voir tout ce que je recevais , j'ai vu qu'ils ne me rendaient pas la pareille , j'en suis resté là ; ce n'est pas défaut de confiance de leur part, c'est inertie, et peut-être aversion , quant au père ; quant à la fille , elle est très embarrassée de son rôle , et voudrait que son mari eût la liberté , mais ne sait , ni n'ose , ni ne fait rien ³. »

Mirabeau s'inquiétait du silence de sa femme ; il lui récrivait , et , en même temps , à madame du Saillant :

« Je t'adresse , chère sœur , une lettre que je viens d'écrire à madame de Mirabeau. Son silence m'afflige ; dans les momens où mes yeux s'ouvrent au crépuscule de l'espoir , un rien pourrait me replonger dans l'ob-

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 1^{er} septembre 1780.

² Lettre du bailli au marquis de Mirabeau, 16 août 1780.

³ Lettre du même au même , 20 août 1780.

scurité. Sa démarche auprès de mon père n'aurait-elle été qu'un mouvement de pitié éphémère et stérile? ou croirait-elle ne devoir que prendre date par un procédé noble, mais qui n'aurait rien changé à l'état de son cœur ulcéré? Je t'avoue naïvement mes craintes. J'ose me flatter encore que ma persévérance la touchera; quand un bon cœur commence à se rouvrir, il est bien près de s'épanouir. Enfin il m'a été doux d'exprimer encore une fois ma reconnaissance pour ta généreuse et indulgente amitié; reçois-en de nouveau les plus tendres assurances ¹. »

Comme on l'a vu, le projet d'élargissement était subordonné au consentement du marquis de Marignane et de sa fille. Le marquis de Mirabeau lui-même leur avait écrit à cet égard ²; mais le père était imbu contre son gendre de préventions suggérées par des collatéraux avides; et la comtesse était retenue, à l'égard de son père, par une timidité excessive; un sentiment vraiment tendre l'aurait surmontée, mais il n'était pas dans le cœur d'Émilie, fort distraite d'ailleurs par la liberté, bien goûtée depuis sept ans, d'un demi-veuvage, ainsi que par les fêtes splendides, et tous les jours renaissantes, dont elle était le principal ornement, et qui lui faisaient craindre, peut-être, le contraste prochain d'une vie retirée, sans opulence et sans plaisirs, après la sortie et le retour du captif.

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 6 septembre 1780.

² Mémoire à consulter et consultation pour la comtesse de Mirabeau, etc. Aix, 1783. Mouret, page 38.

On va voir à quel point ces lenteurs désolaient Mirabeau.

« Mon amie, j'avais un grand besoin de ta lettre du 6 septembre ; elle m'adoucit le coup vraiment profond et déchirant que me portent et des nouvelles fort inquiétantes, parvenues jusqu'à moi dans cette détestable spelunque qui me condamne à toutes les impuissances, et mon oncle qui ne m'a jamais écrit si durement et d'une manière aussi propre à m'ôter tout espoir, tout courage même (si le courage pouvait s'anéantir en moi), que depuis que j'ai la conscience de mériter mieux.

« Je faisais tout-à-l'heure, en lisant et relisant le passage souligné de ta lettre, une réflexion triste mais bien touchante, et qui a infiniment augmenté mon émotion : toi seule exceptée, je n'ai pas encore entendu sortir un mot doux, encourageant, consolant que de la bouche de mon père.... Eh ! grand Dieu ! ne me connaît-on donc plus ? C'est ainsi qu'on me ferait précipiter dans les flammes. Ce père (ils ont tous beau dire), ce père est le seul qui ait des reproches terribles à me faire ; et c'est le seul qui ne m'en fasse point, ou du moins qui les fasse avec cette modération si noble et si paternelle, qui montre le remède à côté de la blessure. Hélas ! oui, je suis bien malheureux, bien coupable de l'avoir méconnu ! mais faut-il écraser, abandonner un infortuné repentant?... Qu'on pense ce que l'on voudra de mon cœur, il est plus noblement organisé que cela.

« Je croyais entendre la langue de mon oncle, je croyais la bien savoir, je ne la sais plus. Un mot

franc et noble est pour lui de l'*orgueil* ; un mot soumis et modeste est *fausseté*, *verbiage mielleux* ; il me reproche jusqu'à mon *esprit*, comme si le fils de mon père pouvait écrire comme un sot ; comme s'il n'était pas à désirer qu'un homme que l'on veut ramener au bien, ait *beaucoup d'esprit*, comme si l'on n'avait jamais une autre vertu que celle de l'*étendue de son esprit*..... Eh ! mon Dieu ! je ne fus jamais si bête, tant cela est tourmentant et cruel. Je n'aime point à méditer quand c'est mon cœur qui doit et veut parler, et j'aurais, moi qui écris ordinairement tout au courant de la plume, plutôt résolu un problème des mathématiques transcendantes, que répondu à mon oncle. Voilà une de ses lettres là : c'est peut-être la plus décourageante qu'il m'ait écrite, et je n'ai pas gagné un pouce de terrain auprès de lui. Je ne te l'envoie pas encore sa lettre, car je ne sais qu'y répondre. Si je m'en croyais, je lui dirais nettement ce que je pense. Je lui dirais :

« Ou mes fautes ont mérité la mort civile, ou elles n'ont exigé qu'une longue et douloureuse correction. Je connais l'étendue de mes torts, et je bénis en pleurant la main qui ma frappé. — Mais enfin que d'actions analogues aux miennes et même plus graves, légalement parlant, n'ont pas essuyé le jugement terrible de la mort civile ! J'ai donc subi le traitement que méritait ma conduite, par une longue détention qui m'a vivement fait sentir mes égaremens. Si, dans des temps reculés, ma jeunesse fougueuse, des pensées dévorantes, des conseils trop pervers, des circonstances trop malheureuses, l'ont

emporté sur les mouvemens naturels de mon cœur, et m'ont fait démentir des protestations d'ailleurs très sincères; m'envisager comme prêt à tenir la même conduite, ce serait renverser pour moi seul l'ordre de la nature; car on n'est pas à trente ans ce que l'on était à vingt, surtout lorsque l'on est né avec une imagination aussi sulfureuse, des sens aussi inflammables, et une tête aussi active et pensante que votre neveu. Tout ce que j'ai souffert, et que je souffre encore, est un châtement bien mérité, je le confesse; et c'est par cet aveu que je juge du changement qui s'est fait en moi, et de la confiance qu'on peut donner à mes dispositions. Si je n'étais pas réellement un nouvel homme, la privation de ma liberté, loin d'adoucir mon caractère, l'aurait aigri au point que je me croirais en droit d'obtenir ce que je ne demande qu'en suppliant. L'âge, qui amène la raison, me fait voir, au contraire, les chaînes qui m'accablent comme autant de rayons qui, en éclairant mon délire passé, me conduisent à la lumière qui doit désormais me guider, etc., etc., etc. Quand je m'écrie que je brûle du désir de réparer, me condamnera-t-on à former des vœux impuissans? ou dira-t-on que je suis de mauvaise foi? De quel droit le dirait-on? quel devin téméraire lirait dans mon ame qu'une chose si naturelle, si juste, si vraisemblable n'est pas vraie?

« Parle franchement, ma bonne sœur, n'approuves-tu pas ce langage?... Eh bien! si j'écrivais ainsi, on retomberait sur *mon infernal orgueil*, on ne verrait dans ma franchise (véritable empreinte des

vérités que je profère, des excellentes résolutions que je forme), que mon *sens réprouvé*. Cependant, je te le dis nettement, à toi : tout le reste n'est que platitudes de rhéteur. Je ne parle pas de l'expression de mon repentir, surtout vis-à-vis de mon père; je suis bien maladroit, si je ne sais pas lui donner le coloris de la vérité. Je parle des *phrases* qu'il me faut faire, et varier à l'infini pour dire toujours la même chose. Et, franchement, si je relisais d'un bout à l'autre toute ma correspondance de Provence, je ne doute pas que je ne la trouvasse infiniment ridicule. Si elle est *communiquée* à mon père, lui, qui a une vue d'aigle, doit à plus forte raison voir ainsi.

« Eh! bon Dieu! pourquoi crier que l'on ne me sert pas, tandis que l'on me sert? pourquoi me faire perdre ici mon pauvre esprit, mes pauvres yeux, et mes forces tant diminuées? on m'anéantit; oui, l'on me précipite dans l'abyme, au bord duquel je me suis soulevé, en reculant pour me sauver : car ta réflexion est parfaitement juste, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'ai faite. Les cruelles démarches auxquelles on pousse ma mère achèveront de briser mes débris. Ses Mémoires achèveront d'ulcérer mon beau-père et de refroidir madame de Mirabeau, qui est bonne et noble femme, mais qui n'est que tiède, même dans son amour. Je suis menacé de davantage : des monstres qui infestent le pavé de Paris, tandis que tant d'honnêtes gens gémissent à Bicêtre et aux galères, se vantent hautement qu'ils font imprimer ma correspondance et celle de la malheureuse victime

de mon amour ¹... Ce coup est affreux, et si j'y survivais, ce serait pour la venger, dussé-je périr; mais quelle stérile vengeance! Tiens, ma sœur, mon cœur est brisé, et je n'aurais pas dû t'écrire en cet instant; mais il faut que je l'épanche dans ton sein; tu ne montreras pas ma lettre, si elle est dangereuse à montrer. N'est-il pas horrible de voir renverser d'un seul coup l'espoir de recouvrer ma liberté, celui de rentrer jamais dans la maison, dans le cœur paternel, celui d'aider enfin mon père à élaguer ses chagrins domestiques, celui de relever un peu la femme que j'ai perdue, et que cet éclat anéantira!... (encore, si je m'étais conservé le droit d'intéresser la générosité de mon père à sauver celle qui ne fut jamais ma complice et qui est ma victime!)... Voilà cependant ce qui est inévitable, si l'effet suit la menace; et cela m'arrivera pour prix d'avoir exposé trois fois ma vie pour ce misérable ², qui me laissa (moi ayant la fièvre) aux mains avec douze bateliers du Rhône que le lâche avait provoqués bien malgré moi, et fuyait; occasion où j'eus le bonheur consolant de me tirer d'affaire sans verser une goutte de sang, tandis que le vil poltron, qui a médité plusieurs assassinats dans sa vie, déchargea deux pistolets sur un homme, que la Providence permit

¹ Allusion à la menace, faite par Brianson, de publier les lettres dont il était dépositaire, et que Mirabeau avait écrites à Sophie avant leur évasion.

² Brianson.

qu'il manquât. Cela m'arrivera, dis-je, pour prix de m'être donné, par pure et simple générosité pour lui et pour une autre, le coup-d'œil des torts les plus graves... Ils se perdront eux-mêmes sans doute... et ne serai-je pas bien guéri, bien consolé?

« Je ne puis penser, sans le chagrin le plus sombre et le plus amer, que si j'étais libre, ces choses n'arriveraient point. Car, outre les conséquences que ces drôles, aussi lâches qu'insolens, en prévoiraient, s'il est possible encore de tempérer la tête de ma pauvre mère, ce serait moi qui le pourrais. Je dis *si*, car j'en doute, et ne répons de rien que du zèle, de l'activité, de l'acharnement que j'y mettrais, et des preuves évidentes que je lui fournirais que ses conseils l'ont perdue, et qu'elle ne peut espérer que de moi seul une conciliation; plutôt à Dieu qu'il ne fallût que tout mon sang pour la sceller! avec quelle joie je le verserais!

« Ainsi donc, mon amie, de même que c'est une raison pour vivre que d'avoir vécu (et c'est là ma consolation, parce que ce calcul me promet de conserver encore long-temps mon père), c'est une raison pour moi de périr, parce que j'ai péri. Si mes affaires avaient tourné un peu vite à bien, j'aurais pu espérer de tenir tête aux ennemis de ma famille. Rien ne se décide, ils achèveront de me perdre, malgré mon père même; et il le savent bien eux, quoique ma mère, malgré les supplications réitérées, avec larmes, que j'ai fait porter à ses pieds, ait la fureur de me mettre en jeu, de me citer, de croire qu'elle me

sauvera , tandis que je repousserais cette planche fatale , si elle me venait.

« Mais , cependant , quel plus beau démenti puis-je donner à tout ce qui vient de là , que les lettres que j'écris à madame de Mirabeau ? Que ne fait-elle une démarche si publique , qu'il soit bien prouvé que je suis le plus ingrat des hommes , si j'ai jamais le moindre tort avec elle ? Elle a tant d'avantages sur moi , que j'ose dire que sa famille a le plus grand tort de les lui laisser perdre... Mais ce n'est pas sa famille *héritante* que je veux dire. Son père ne reviendra point de lui-même ; je te parle sans ambiguité. M. de Marignane est un homme très noble , très loyal et très généreux ; mais son caractère est infiniment faible , beaucoup plus que tu ne saurais l'imaginer , et l'action toujours agissante auprès de lui , contre moi , l'emportera , tant que sa fille , qui , en dernière analyse , fera ce qu'elle voudra de lui , n'opposera pas une vigoureuse réaction. C'est donc elle qu'il faut déterminer. Mais est-elle de bonne foi ? Je n'en sais rien ; cependant elle doit assez me connaître pour être sûre de moi dans les circonstances où elle serait ma libératrice. Ce ne sont pas là des phrases , c'est mon cœur à nu. Ce langage , dût-il déplaire , doit , du moins , inspirer de la confiance.

« Voilà le résumé de mes réflexions ou plutôt de mes sentimens. Fais-en l'usage que tu jugeras convenable , et soutiens-moi , car j'en ai grand besoin... Je me livre à toi , à tes soins , à tes conseils ; mais j'ai dans la tête que , si je ne sors pas bientôt d'ici , je n'en sortirai jamais. Une bile noire , qui était bien éloignée

de mon tempérament naturel , me ronge. Il est bon d'observer que je sors aveugle de ce donjon , comme j'en suis très menacé , quoiqu'en Provence on appelle des *bourdes* ce que je dis à cet égard , il faudra me ramener par Charenton , ou le Pont-Royal , afin de me jeter tout de suite dans la rivière ; car je ne pourrai plus qu'être à charge à moi et aux autres ; et j'ai trop fait de mal pour finir ainsi sans désespoir. Imagine , ma sœur , qu'avec toutes les ressources qu'ont pu fournir le local et la bonté du commissaire du roi , pour me donner de l'exercice , je travaille encore dix ou douze heures par jour , quand je suis bien sage , c'est-à-dire , quand je me distrais le plus que je peux. Car , privé de toute société , telle même et si simple et rustique que tu puisses l'imaginer , il faut que je me promène avec mes belles pensées , qui ne sont pas toujours couleur de rose , comme tu crois , et qui , lors même qu'elles ne sont que littéraires , me renvoient à mes livres ou à mes papiers. Ce n'est encore rien : l'été , qui m'a fait suer et marcher dans un jardin de trente ou trente-cinq pas à la vérité , mais enfin dans un jardin , a été supportable. Mais dans l'hiver , où il est encombré de neige , la pitié seule , quand ce ne serait pas la nécessité , me forcerait à ne pas laisser une pauvre sentinelle invalide à la bise ; il faut alors que je sois huché dans un trou de dix pieds carrés ; et que faire dans un si triste gîte , si l'on n'y étudie ? »

1 Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 10 septembre 1780.

La réponse qu'obtint cette lettre de découragement est si remarquable, que nous en rapporterons quelques passages, quoique, pour abrégér, nous supprimions d'ordinaire les lettres de madame du Saillant.

« Je vois que, fatigué de résistance, tu te rejettes dans le sein de l'amitié avec agitation et accablement. Elle t'est bien acquise, tu peux y compter; mais elle ne peut faire des miracles, elle ne veut que te consoler, mais solidement et d'une manière durable. Ainsi, n'impute jamais, je t'en prie, à défaut de tendresse et abus de situation les choses que je serai obligée de te dire. La raison a un tout autre langage que les passions; celles-ci conduisent au bien ou au mal; l'un des deux, point de milieu, c'est un malheur de caractère. Échappé à l'une de ces extrémités tu veux embrasser l'autre; je l'espère, j'en deviendrai la caution; mais le véritable héroïsme qui t'est destiné, c'est de devenir modéré et patient, et pour quoi ne le deviendrais-tu pas? tu es capable de tout, cher frère.

« Ne sois point étonné de la résistance que tu trouves chez notre bon et digne oncle. Tu as de la peine à le persuader de ton sincère repentir; il en eut beaucoup à se persuader de tes torts; je me souviens même qu'il dit à un ministre qui l'avertissait que tu t'associais à des intrigues contre ton père: — *Je n'en crois rien, je répons des sentimens d'honneur de mon neveu, quoique je lui connaisse une mauvaise tête.* Notre père a pardonné; mais mon oncle, qui connaît mieux que personne ce qu'il mérite, n'est tenu à rien à cet égard.

Tiens plutôt à faveur de ce qu'il te gronde, on ne gronde point celui qu'on a proscrit ; n'entreprends point de te justifier sur rien , cela rappelle les détails , aigrit par l'espèce de contradiction , et voilà où l'on trouve l'orgueil ; pardon de te parler aussi franchement , mais tu me pries de t'avertir de ce que je vois , et je croirais manquer à ce que je dois à ton amitié et à la marque de confiance que tu me donnes , si je ne te parlais pas ainsi. Ne te laisse pas aller, je t'en conjure , à l'agitation de ta tête sur les nouvelles chagrinentes que tu apprends , laisse faire aux méchans ce que tu ne peux empêcher ; évite surtout à jamais de te compromettre avec eux désormais en manière quelconque , laisse-les agir et suivre leur voie , il n'en résultera de véritable mal que pour eux.

Il serait atroce , sans doute , qu'on allât réveiller , par des imprimés , les égaremens auxquels tu t'es trop livré , mais élève ton ame au-dessus de l'humiliation de subir cette espèce d'amende honorable. Quelque folle que puisse être cette correspondance , elle ne te montrera pas plus coupable que tu l'as paru ; tu le sais , tu le sens , pour t'humilier , ta conduite et tes écrits t'ont fait juger ainsi partout ; eh bien ! il faut le savoir , et le sentir encore pour élever ton courage , et le calme de l'homme présent au-dessus des humiliations que mérita l'homme passé. Le sentiment seul , et la conduite future pourront laver tant de souillures : persiste dans les sentimens que tu reconnais à présent les seuls propres à réparer toutes tes pertes , c'est le moyen de trouver un jour des défenseurs. Vois surtout que de donner sa confiance à des scélérats , c'est

se préparer des supplices , tandis qu'il n'y a pas de danger à offenser même d'honnêtes gens. Cette persuasion, mon ami, empêchera que ton cœur ne s'ouvre à des conseils perfides ; plutôt à Dieu que notre mère pût y fermer l'oreille ! Je ne peux que gémir avec toi sur l'accumulation des difficultés qui se préparent de ce côté-là à l'accomplissement de nos désirs à ton sujet.

On ne t'aurait pas perdu sans toi , on ne peut pas te sauver sans toi non plus ; mais qui t'a tendu la main ne la retirera pas , quoi qu'il arrive , si tu ne la repousses : prends patience , abandonne les actions , ne fais parler que les sentimens ; écoute les conseils de la prudence. Juge sagement des difficultés qu'on a vaincre , et résigne-toi , bien assuré qu'on s'agite pour toi : réfléchis qu'il n'est pas question de changer uniquement la situation actuelle comme le dénouement d'une pièce de théâtre ; quand la toile est baissée , on ne s'informe plus de ce que deviennent les personnages. Il est question de te rendre ton existence avec les meilleures conditions possibles pour le présent et pour le futur. S'il ne fallait que te rendre au grand air , comme tant de polissons à qui l'on fait des corrections passagères , et qu'on laisse ensuite à eux-mêmes pour tourner bien ou mal , et qu'on oublie ou qu'on envoie perdre , ton affaire serait plus facile à arranger. Mais je crois que tu désires un traitement meilleur , plus convenable à ton nom , aux sentimens dont tu es pénétré , aux avantages auxquels tu étais destiné. Ainsi jouis de l'espérance que tes bons sentimens doivent te donner , et prends patience , en sondant

la profondeur de l'abyme dont tu veux sortir ¹ »

Tout d'un coup Mirabeau sort de son découragement, et embrasse un espoir qui n'est pas mieux fondé : « Je reçois de Provence une pacotille trop importante et trop pressée pour pouvoir répondre à fond à ton excellente lettre ; je saisirai seulement les points principaux, et j'y répondrai jeudi.... Hélas ! pourrais-tu douter que quand, à tes droits de bienfaitrice et de sœur, tu joins la qualité d'organe des avis que mon digne père laisse tomber pour qu'ils m'arrivent, tu ne sois l'objet de ma pensée habituelle ?

« Mais, comme ce mot de Provence t'a sûrement éveillée, sache que j'ai une lettre de treize pages de Raspaud ², qui me donne la relation la plus sensée et la plus touchante de son voyage à Marignane ; je t'enverrai cette lettre jeudi, mais il faut que j'y réponde ; et cette réponse sera bien, je l'espère, parce que je suis touché, très touché : ce bon Raspaud a volé à Mirabeau pour se concerter avec l'excellent bailli, qui, comme tu sais, puisqu'il le dit tant, ne se mêle et ne veut se mêler de rien, bien entendu qu'il fait le possible et l'impossible, et qu'en marge de sa nullité il faut écrire *noir, c'est-à-dire blanc* ; il a tracé à Raspaud sa marche, et cette marche, Raspaud l'a suivie, et tout nous présage un heureux succès ³. »

¹ Lettre inédite de madame du Saillant à Mirabeau, 15 septembre 1780.

² Notaire de M. de Marignane, à Aix.

³ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 18 septembre 1780. Les raisons que nous avons déjà énoncées nous

Quelles que fussent les espérances de Mirabeau , il s'en fallait de beaucoup que sa cause fût gagnée auprès de sa femme et de son beau-père. Le bailli nous l'apprend de nouveau : « La comtesse m'a écrit qu'elle n'ose entrer en matière avec son père qui , en effet , est très ulcéré , et qu'on ne ramènera pas facilement , attendu qu'il est entouré , et qu'il y a bien des gens intéressés à empêcher une réunion. Ce que je puis assurer , c'est que Marignane aime la tranquillité , et que le ton bruyant de son gendre aurait effarouché sa mollesse , quand il aurait été son seul tort. Il sera donc difficile à ramener , et sa fille ne peut rien faire sans lui , à moins de s'exposer à tout ce qu'il y aurait de plus fâcheux ¹. »

Nous insérerons encore , mais pour la dernière fois , une lettre de madame du Saillant , parce qu'elle mit son frère à portée de s'expliquer sur une des plus odieuses imputations dont il ait eu à souffrir :

* A ne consulter que ta situation , je voudrais toujours t'écrire , c'est-à-dire partager ta solitude ; cependant , je ne le dois pas , parce qu'il est impossible que je dise toujours bien , au gré de ton impatience , et je ne voudrais pas aggraver ton mal : j'ai été contente de ta lettre , ce n'est qu'en la lisant tout haut , après , que je me suis aperçue que je n'aurais pas dû la montrer à notre père. Je t'avais recommandé de ne

portent à supprimer toute la correspondance citée , quelque intéressante qu'elle soit.

¹ Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Saillant , du 26 septembre 1780.

rien excuser, et je ne prenais pas garde que tu l'oubliais beaucoup. On m'interrompit en disant : *qu'appelez-vous un moment de fureur ? un moment qui a duré dix ans ! j'en ai les dates et les époques ; et tout un tableau énergique depuis ce temps, que sais-je, jusqu'à des Mémoires écrits contre lui, tout a passé en un trait, en revue, avec l'énergie que tu peux connaître : et finalement on a ajouté : pardonner est un, je l'ai fait, et devant Dieu ; secourir, sauver à ses propres dépens, si on le peut c'est encore moi, non seulement je le pense, mais je le sens : mais oublier est autre chose, cela passe notre pouvoir et notre devoir*¹. On me dit de continuer ; et sur ce qu'on s'arrêtait pour qu'on définît ce que c'est qu'une bonne conduite, et si c'était autre chose que de se lever le matin dans l'intention de ne point faire de mal, et de se coucher le soir sans en avoir fait, je pris la liberté de répondre : C'est, je crois,

¹ La relation de madame du Saillant est fidèle, car le marquis s'exprime ainsi dans une lettre un peu postérieure : « L'autre jour, il faisait dans une lettre justification d'un certain précis sur un accès de fureur inspiré par les suggestions les plus atroces et les plus perfides ; je repris le mot, et l'accès de dix ans, prenant depuis son départ ; enfin, je fis une prosopopée en disant que pardonner était mon attrait et mon devoir ; que secourir et servir, même qui voulut m'égorger, était encore moi. Mais qu'oublier n'était ni en notre pouvoir, ni notre devoir. Sa sœur lui a depuis recommandé fortement de ne plus traiter de semblables récapitulations, de prendre sur le passé condamnation et silence. » (*Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, 30 septembre 1780.*)

sentir qu'on a mangé le temps, la réputation et le bien de soi et des autres; et faire tout le contraire. — On me serra la main, puis on écouta jusqu'au bout, après quoi l'on dit tranquillement. — *Voilà la première, et toute la première fois que je lui vois de l'esprit à lui.* — *C'est une preuve que son orgueil est beaucoup entamé, car la présomption nous défend d'interroger nos propres idées, et n'appelle jamais que le souvenir.* Ces phrases m'ont frappée, puisque je te les rends de la sorte, et je fus fort aise, et consolée de ne m'être pas trompée au fond dans le bon effet de ma lecture; mais, je t'en prie, ne nous exposons jamais à de semblables récapitulations; tu connais le caractère doux et généreux au fond, et si bon de notre digne père; mais on ne peut pas le dire flexible, quand il croit avec raison.

« Quant à notre oncle, il nous aime tous, je le crois; mais il est corps et ame à son frère, et à son frère uniquement; je le crois un peu revenu, puisqu'il te gronde; car, ci-devant, il se retranchait sur ce qu'un oncle n'est rien, et tu étais *M. le comte*, par honneur pour l'aîné de sa maison, et absolument étranger; il faut donc le vaincre par mon père, car il est inutile de jouer au temps perdu de si loin ¹. »

Voici la réponse de Mirabeau :

« Un seul mot de ta lettre me fait prendre la plume; tout le reste m'en avait ôté la force, tant mon attendrissement était extrême; il a porté sur mon esprit, trop pour m'en laisser la liberté, et sur mes nerfs.

¹ Lettre de la marquise du Saillant à Mirabeau, du 23 septembre 1780.

agacés dès long-temps , trop pour que je pusse, pendant plusieurs heures , guider ma plume. Il est vrai qu'à cette lettre d'une sensibilité pénétrante, et d'une rectitude de raison non moins rare , en était jointe une de Dupont , de huit pages , contenant une relation que je ne puis cesser, ni achever de relire. Quel homme et quel père j'ai méconnu !

« Oui, tu as raison ; oui , je ne dois rien excuser. Mais il est un fait que je dois repousser avec toute l'horreur qu'il m'inspire ; et je ne pourrais supporter la lumière du jour et les regards des hommes, si je croyais qu'un seul cœur honnête me l'imputât. Moi ! on a eu l'exécrable cruauté de le dire ! Des infames l'ont inventé, l'ont insinué ! Moi ! j'aurais menacé les jours de mon père ! Moi ! Eh ! grand Dieu ! comment pensez-vous, tous tant que vous êtes, à me tirer d'ici, si vous le croyez ? Vous outragez la justice et la nature !... Non , vous ne le croyez pas ; et si mon père a pu le croire , il est le meilleur des hommes ; mais il en est le plus malheureux.
 Ensevelissons à jamais dans un éternel oubli tant de malheurs , et des torts que mon père a pardonnés. Mon cœur n'en est et n'en sera que trop bourré. Mais, dis à mon père , dis-lui d'une voix touchante , mais ferme , que je me dévoue à sa haine , à son exhérédation , à sa malédiction , et à des supplices éternels , si jamais mortel peut citer de moi une phrase , une ligne , un mot qui justifie l'abominable calomnie que j'apprends aujourd'hui pour la première fois ;

• Le même jour Mirabeau écrivait à Boucher : « Quant au

ajoute qu'en exposant ce qui m'a fait écrire ce détestable libelle ¹, je n'ai point prétendu me justifier, ni même m'excuser; que je sais, que je sens combien le propos dénoncé et certifié était peu vraisemblable; combien je devais me souvenir que rien n'était plus éloigné du caractère de mon père que de diffamer les siens ²; mais enfin j'étais ivre; je dis cela parce que cela est vrai, et je gémis.

« Je ne puis répondre qu'en précis à ta lettre, parce que, très réellement, je suis peu à moi-même. Cette lettre de Dupont, du 24, et la tienne du 23, pressent, enveloppent, brûlent mon cœur ³. »

« paquet d'aujourd'hui, il m'a singulièrement ému. Certes, vous n'aviez que faire de m'interroger, vous dont j'estime et révère tant les lumières, le cœur et la raison. Mon cœur vous devait un mot clair, et le voici. J'apprends d'aujourd'hui cette atroce calomnie qui glace mon sang d'horreur. Comment pouvais-je vous en prévenir? Jamais je n'ai rien écrit que le pamphlet que vous connaissez, jamais je n'ai écrit un mot, dans des écrits périodiques, relatif à mon père; et je me poignarderais tout-à-l'heure si l'idée d'un parricide était un moment entrée dans ma tête; je me poignarderais, dis-je, pour me délivrer de cet horrible souvenir. Au reste, lisez la lettre à ma sœur, elle dit tout. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher, du 27 septembre 1780.*)

¹ Il s'agit du Mémoire écrit en partie par Mirabeau en Hollande, et signé par l'avocat Groubert de Groubental.

² Allusion à des propos faussement attribués au marquis sur le compte de son fils et de la mère de celui-ci.

³ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 27 septembre 1780.

Nous continuons, pendant quelques momens encore, à transcrire les lettres dont le ton, toujours chaleureux, est varié par des alternatives de crainte et d'espérance :

« Mets aux pieds de notre père mes actions de grâces pour le mot qu'il a daigné me faire dire par toi, il passe de beaucoup mes espérances, en pensant à me sauver ; il m'accorde beaucoup plus que je ne saurais jamais mériter de lui, en permettant qu'on me guide, et conseillant mes conseils.

« Tu m'inquiètes sur ta santé, conserve ce plus précieux des biens, après la vertu et la liberté ; dans le temps où je comptais pour rien le physique, parce que j'étais très peu éclairé sur le moral, j'ai follement abusé de la mienne. Mes premières années, comme des ancêtres prodigues, ont déshérité les dernières, et si je ne compte pas cela au nombre de mes remords, je le mets au premier rang de mes repentirs ; car, pour tout faire, et surtout le bien, la santé est le premier des outils ; et il est bien difficile de conserver une âme saine dans un corps cacochyme.

« Avec ma manière bouillante de sentir, et mon style non moins ardent, il est impossible d'écrire des lettres naturelles à quelqu'un que l'on aime, mais que l'on craint, que l'on respecte, et qui paraît mécontent de tout : j'ose croire que tu dois voir par mes lettres à toi, évidemment écrites dans l'abondance de mon cœur, que j'aime à l'épancher, et que ma plume ne court jamais assez vite à mon gré. Quand je te parais moins naturel, sois sûre que c'est que je suis mal à mon aise ; car mon caractère a été trop com-

primé, et toujours dans les extrêmes; mais il n'est pas assez mûr, et voilà la clé de la plupart de mes malades et de mes défauts actuels. J'ai commenté longuement à Dupont cette phrase qui est le résultat d'une profonde méditation sur moi-même; recours à lui si tu ne m'entends pas; car je ne suis guère plus en état d'écrire aujourd'hui que toi de me lire. J'ai eu la fièvre depuis ma dernière lettre, et je l'ai encore.

« Ma résignation est complète; elle est facile aujourd'hui que j'ai lu dans le cœur de mon père; car ses intentions m'adouçissent les plus tristes réalités. Mon corps n'est pas si souple; qu'il s'arrange. Je ne te cache pas, toutefois, qu'il me paraît dur que quelqu'un qui n'est pas mon père¹, qui n'en a, en aucun sens, les droits, et envers qui je suis des millions de fois moins coupable, me fasse une loi si sévère, tandis que mon juge suprême ne me montre que clémence. Au reste, Dupont a eu un tort par humanité, c'est de m'avoir fait voir ma situation trop en beau; c'est un titre de plus qu'il a sur ma reconnaissance, car il ne l'a fait que parce que je souffre; et cela, après tout, ne me fait pas grand mal (je veux dire les fausses lueurs d'espérance), car je connais assez mon étoile pour ne compter sur rien. Ah! du moins, je dois excepter ton amitié; j'y compte fermement, et je la paie de toute ma reconnaissance et de tout mon dévouement². »

¹ M. de Marignane.

² Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 3 octobre 1780.

Non, quoiqu'en dit Mirabeau, *sa résignation n'était pas complète* : quelques jours auparavant, découragé, aigri, il avait écrit dans des termes qui avaient alarmé le prudent Boucher : « Vos lettres, s'écriait celui-ci, ne partiront certainement pas ; vous n'avez pas réfléchi avant de les écrire, et je vous dirai franchement, ne répondez jamais que le lendemain aux lettres que vous recevez le jour ¹. »

Quelques heures après, Boucher écrivait de nouveau : « Ah ! mon ami ! qu'avez-vous fait ? et qu'aurais-je fait si ma prudence m'avait abandonné ? vous aurez une liberté presque entière, et pour lieu d'épreuve Pompignan, grand air, et grande bibliothèque : *motus* encore ; ayez l'air de l'apprendre ². » Ce projet qui ne se réalisa pas, comme on va voir, est aussi mentionné dans une lettre du marquis : « J'avais eu idée de l'envoyer à Pompignan, franche retraite, bon air, beau lieu, belle bibliothèque ; et l'hôte ³, homme

¹ Lettre inédite de M. Boucher à Mirabeau, du 26 septembre 1780.

² Lettre inédite du même au même, du 28 septembre 1780. Il est question, dans les *Lettres de Vincennes*, t. 4, p. 42, 278, 279, 282, 289, du projet de faire séjourner Mirabeau quelque temps au château de Pompignan.

³ Lefranc de Pompignan, auteur de *Didon* et des *Poésies Sacrées*, possédait dans le midi une terre, où il était question d'envoyer Mirabeau. Voici ce qu'en dit celui-ci : « Pompignan est en Languedoc, près de Montauban. Cette « magnifique terre est à l'auteur de *Didon*, homme d'un grand « mérite (quoique tant et tant turlupiné par Voltaire) et ami « de mon père depuis quarante-cinq ans. Il y a la plus belle

d'honneur, d'esprit, d'ame, de science; mais le pauvre homme est en apoplexie; et quoiqu'il ait sa tête, et qu'il me mande qu'il aurait besoin de quelqu'un avec qui causer, je ne sais, d'un moment à l'autre, où en est cet ancien et digne ami: ainsi s'écroulent nos remparts, et disparaissent nos témoins ! »

« bibliothèque de particulier qu'il y ait en Europe, sans « excepter celles de M. de Paulmy et de M. de La Vallière. » (*Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher, du 27 septembre 1780.*)

1 Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 30 septembre 1780. Nous trouvons dans une lettre du surleudemain cette phrase remarquable. « Lefranc, le second « de mes amis pour l'ancienneté, et un des meilleurs assurément, me marque qu'il vient d'avoir une nouvelle attaque d'apoplexie, qui lui a pris la langue, etc. Il me dit : « Quant à moi, cet accident ne m'a presque pas troublé, « j'en prévois les suites et je m'y prépare. Quelle différence « de cette fin à celle de l'énergumène (Voltaire), qui l'a persécuté, et qui vint mourir ici sur le théâtre, hurlant « contre Dieu et ses saints, et nous donnant une répétition « de la prétendue scène, *tu as vaincu, Galiléen!* Toute cette « différence provient de celle d'avoir passé sa vie, l'un à bien « faire, l'autre à se faire louer ! » (Nous n'avons pas besoin de dire qu'il y a ici une allusion à Julien-l'Apostat.)

Néanmoins, Lefranc de Pompignan vécut encore plus de quatre ans; il est mort le 1^{er} novembre 1784, à 75 ans; et cet événement, dont le marquis de Mirabeau fut très touché, lui suggéra des réflexions que nous rapportons pour compléter cette note: « J'ai été informé par le fils du défunt, et « par son digne frère, l'archevêque de Vienne, qui était « auprès de lui. Ce fut moi qui fis passer aux nouvelles

Mirabeau recevait avec transport cet augure d'un sort meilleur; sa pensée se portant tout de suite sur son amie : « J'espère qu'au milieu de ces bonnes nouvelles, votre cœur si généreux et si sensible n'oubliera pas la douce et tendre Sophie qui, toujours victime et jouissant toujours de son dévouement, a le droit, sacré pour votre amitié comme pour mon amour, d'être la première instruite de ce qui peut m'arriver

« publiques le bulletin qui m'avait été envoyé. C'était un ami
 « de quarante-sept ans d'ancienneté, la tête la plus vaste en
 « connaissances, et la mieux meublée qui fût en Europe.
 « Homme ferme dans ses principes, ame élevée, beau génie
 « et un talent rare. Simple comme un enfant, aisé à trom-
 « per comme un grand homme, mais excellent citoyen,
 « religieux et recommandable par ses vertus. Le temps est
 « venu où on lui rendra quelque justice. Ce que cet homme
 « avait fait chez lui par son économie et sa constance, en
 « établissemens magnifiques de tout genre, étonnerait un
 « souverain. Il me regardait comme son premier ami, et je
 « m'honorerai à jamais de ce titre. » (*Lettre inédite du mar-
 quis de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 nov. 1784.*)
 « A la suite du grand singe (Voltaire), tous les sapajoux du
 « Parnasse ont, dans le temps, pris à tâche de l'aboyer, et
 « tâché de le mordre. Néanmoins, le Vieux de la Montagne,
 « aux singulières assises qu'il tint à Paris, dans ses derniers
 « jours, et avant de rendre sa vilaine ame, ayant ouï quel-
 « ques hourets qui, croyant faire leur cour, dénigraient
 « Pompignan, leur dit : *Nous avons pu avoir des démêlés,*
 « *mais cela n'empêche pas qu'il ne soit le meilleur écrivain*
 « *de notre temps, en vers et en prose.* » (*Lettre inédite du*
marquis de Mirabeau au marquis Longo, bibliothécaire de la
Breva, à Milan, du 12 décembre 1784.)

d'heureux ; envoyez-moi donc , mon très bon ami , une lettre d'elle ; et croyez que votre sagesse n'a un si grand ascendant sur moi , qui ai de l'honneur et de l'esprit , mais point de maturité encore assez recuite , que parce qu'elle est douce et sensible ¹. »

Quelques jours après , Mirabeau écrivait encore : « Tenez , mon bon ami , voici ma réponse à la tendre Sophie. — Faites-la lui passer bientôt , puisque votre amitié est résignée sur toutes les importunités de la mienne. Il est juste que cette pauvre petite soit informée des progrès de mes affaires ; il faut soutenir sa santé et son courage , minés par de si longues incertitudes. Comme cette ame douce se plie à toutes les circonstances qui peuvent intéresser ce qu'elle aime ! comme le besoin d'aimer qui la pénètre soumet tous ses désirs , ses opinions et ses pensées ! Et l'on veut que je craigne d'autres femmes ! Ah ! mon ami , croyez-vous que l'on soit aimé deux fois ainsi ? qu'un cœur sensible puisse échanger un tel bonheur pour les triomphes de la vanité ². »

Nous avons vu qu'un calcul d'égoïsme avait contribué à faire resserrer Mirabeau au château de Joux , pour qu'il ne pût pas prêter aux résistances judiciaires de sa mère opprimée , un appui que le marquis redoutait de la part de son fils , faute de savoir et de vouloir le connaître ; nous allons voir à présent que , les circonstances étant toutes différentes , le marquis

¹ Lettre inédite de Mirabeau à M. Boucher , du 28 septembre 1780.

² Lettre inédite du même au même , 21 octobre 1780.

allait relâcher les chaînes du prisonnier , mais non pas les rompre : « Je me détermine à demander seulement la liberté du château , 1^o en changeant de nom ; 2^o en couchant tous les soirs au donjon , dont la clé sera aisément retirée , pour peu qu'il s'égaie ¹. »

Peut-être céda-t-il parce que l'autorité , comme la boutade de M. de Maurepas nous en a fourni la preuve , était lasse de sévir au gré du marquis ; peut-être aussi voulait-il se faire un agent de son fils , en qui il avait jadis redouté un adversaire.

Sans recourir aux documens déjà connus du public ² , écoutons Mirabeau sur ce sujet : « Lis-moi jusqu'au bout , sans commentaire , et puis médite , et puis discute , et puis consulte , et puis réponds.

« D'abord , il y a deux axiomes qui , selon moi , doivent servir de base à tout projet de négociation avec ma mère.

« 1^o On n'aura rien d'elle que par une signature brusque ; une espèce de surprise faite à son esprit et à son cœur.

« Mais , 2^o on ne peut pas arriver à cet assaut sans ouvrir la tranchée en forme , et conduire de nombreuses parallèles jusqu'au corps de la place. (Pardonne ce jargon , car je n'ai pas le temps de soigner mon style , et c'est bien égal.) — Voilà deux choses qui te paraissent bien contraires ; et moi , je te dis

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau , 10 octobre 1780.

² Notamment Lettres du donjon de Vincennes , tome 4 , pages 282 , etc.

qu'elles sont vraies et conuexes ; pour le prouver , faisons des suppositions.

« J'imagine deux manières *personnelles* de traiter avec ma mère ; voici la première :

« Dupont ou M. Boucher (plutôt celui-ci) vient me prendre au donjon de Vincennes , et me mène bien calfeutré , et toujours prisonnier , au parloir de Saint-Michel ¹ ; là , je cherche à émouvoir , je dis : *Vous avez raison ; ah ! mon Dieu oui , vous avez raison ; mais je péris ; puis , tout procès peut se gagner et se perdre . Si vous gagnez , ne voyez-vous pas que les magistrats qui vous auront jugée ne peuvent pas de même me tirer du donjon de Vincennes ? Or , personne n'ôtera jamais de la tête de mon père , que j'ai intrigué , machiné , trigaudé avec vous : de là , ressentiment éternel ; moi , enfermé jusqu'à sa mort (que précédera la mienne) ; car vous savez bien que les ministres sont pour lui . Quand votre crédit , ce qui est infiniment peu probable , m'en tirerait , me voilà ruiné , chassé à jamais de la maison paternelle , expulsé de la famille Marignane , à votre charge , et dévoré de douleur . Si vous perdez , vous mourrez de chagrin , et mon abîme en devient plus profond . Au lieu de cela , mon salut et votre tranquillité sont dans vos mains , etc. , etc.*

« Sais-tu ce qu'on me répondra à cela ? Ce qu'on m'a déjà répondu en Hollande à des choses à peu près pareilles. — 1^o *Je ne puis pas perdre ;* 2^o *je ne puis pas perdre ;* 3^o *je ne puis pas perdre , etc. ,* et ainsi de

¹ Maison conventuelle de réclusion où la marquise de Mirabeau était détenue par lettre de cachet.

suite à l'infini. *Moi, victorieuse, je cours à vous ; vous voilà dans l'Olympe. . . .* — car c'est ainsi que l'on voit. Je remuerai peut-être ; j'arracherai des larmes ; mettons tout au plus favorable ; j'ébranlerai, je déciderai ; je reviens coucher à mon donjon..... Le lendemain, grande lettre dictée par Mazurier ou Larrieu¹ ; mon ouvrage est détruit. Ce n'est pas tout : il sera publié que j'ai vu, que j'ai proposé, qu'on se sert de moi ; qu'on a peur au Bignon, et autres ramages de cette espèce, etc. ; et mon père, indisposé, aura un chagrin de plus.

« Quelle est la seconde manière personnelle de traiter ? la voici :

« On m'a rendu une partie de mon existence, par seule raison de santé. J'obtiens *du ministre* (car, outre que le Bignon ne doit pas paraître, il faut les grands mots) la permission de rester quinze jours, trois semaines à Paris pour me faire sonder, faire voir mes yeux, etc., sous la condition expresse que qui que ce soit ne me verra, excepté les personnes désignées par mon père ; que je ne paraîtrai nulle part ; qu'enfin je serai en prison, soit chez M. Boucher, soit chez Dupont, soit chez qui l'on voudra ; mais que je pourrai aller à Saint-Michel. Alors, il est bien évident que je n'agis plus comme un homme étouffé qui veut respirer, je ne suis plus esclave, pas trop même client ; et je commence par lui laisser dire tout ce qu'elle voudra, mais je louvoie ; je m'étaie

¹ Hommes d'affaires qui gouvernaient la marquise de Mirabeau.

de Larrieu qui m'a toujours cru sa dupe et dont il faut que je le sois encore ; mais qui est gagnable, Ce Larrieu a d'ailleurs assez d'esprit pour vouloir paraître jouer un rôle noble, d'autant qu'il a été, et est inculpé par d'honnêtes gens. Je fais voir tout doucement, mes preuves en mains, que les uns ont trahi, que les autres ne veulent que plaider, que par trente-six mille raisons on peut perdre ; que par plusieurs autres raisons on peut, au Bignon, pencher à finir pour amener du calme sur de vieux jours. Je tâtonne en disant toujours : *vous avez raison* ; je cherche le moment, surtout je ne lâche pas prise ; je ne quitte pas un instant : je deviens son ombre ; j'en impose à ses entours, tout en les caressant ; bref, je me prête à tout, et peut-être je réussis.

« Voilà, en précis, mes idées que je pourrais appuyer d'un grand nombre de détails. Et quel intérêt me supposes-tu à tout ceci ? Le plus grand et l'unique, c'est la tranquillité de mon père, de ma pauvre mère ; ensuite vient le bonheur de dater d'une bonne action ; car, d'ailleurs, de la fortune maternelle, je m'en moque ; j'ai fait dire et redire à ma mère de tout donner à celui de ses enfans qu'elle voudrait, pourvu qu'il fût autre que moi, si elle pouvait faire sa paix à ce prix, et que je serais le plus heureux des hommes ; je le sens bien mieux que je ne l'ai dit, et si j'étais le maître, aujourd'hui que je n'ai point d'enfans, de rendre valable une donation qu'elle ferait tout-à-l'heure à madame de Cabris même ; si je le pouvais, dis-je, pourvu que tes droits fussent respectés, et que mon père conservât l'usufruit qui lui est indis-

pensablement nécessaire , je me percerais vite la veine et signerais de mon sang ¹. »

Tant d'efforts de la part de Mirabeau n'avancent pas beaucoup sa libération. Il reçoit toujours des lettres dures de son oncle , sa femme est tiède , son beau-père est hostile ; une nuance d'aigreur reparait dans les lettres du prisonnier.

« Sans doute, tu es fort sage , tu as la sagesse d'une aînée (sois-le tant que tu voudras , mais aie , je t'en prie , la santé d'une cadette). Néanmoins je ne puis pas me rendre à tout ce que tu me dis , et je vais te parler très naturellement et très clairement , car je vois que personne dans ma famille n'entend ma langue. C'est peut-être un bonheur ; je n'ai pas changé , apparemment , et rien de moi n'était bon que le fond de mon cœur que trop de scories obscurcissaient.

« 1^o Je ne sais pas pourquoi tu dis que tu écris à *mon impatience*. Dupont te dira que j'ai fait de tout ici , hors de m'impatienter. J'ai fait des facéties , j'ai fait des choses sérieuses et profondes ; j'en ai fait de touchantes ; j'ai travaillé en tout genre ; j'ai une malle remplie de papiers , indépendamment de mes correspondances et des fatras que j'ai brûlés. De bonne foi , un homme impatient a-t-il , en prison , cette liberté d'esprit ? mon père a été quelques jours ici , et c'est la plus haute époque de sa gloire ; or , c'est selon moi une jouissance que d'être en prison pour une cause glorieuse ; je voudrais qu'il se dit à

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 8 octobre 1780.

lui-même s'il aurait fait des livres ici? Cela se peut, pourtant, car cette tête-là est capable de tout en beau et en grand; mais moi, j'y suis depuis plus de quarante mois, bourrelé de remords, aiguillonné de repentirs, souffrant de corps, de cœur, d'esprit; et il y a de bonnes gens qui, après ces quarante mois, s'étonnent de ma vivacité, de mon feu, de ce qu'ils appellent ma gaiété (certes ce n'est pas le mot propre); et je travaille comme un pauvre écrivain des charniers qui aurait une femme et six enfans à nourrir; ma foi, je crois tout cela loin de *l'impatience!*

« 2° *Relever mon courage*; Dupont me connaît un peu trop pour se flatter de relever mon courage. Il craint plus mon exaltation que mon abattement, et il a raison. Il est très vrai que lui, tout comme moi, et je crois comme tout homme qui ne serait pas esclave (or, je ne suis pas né, et ne serai jamais esclave), pense que je ne devais dépendre que de mon père. Nous n'en sentons pas moins que mon père met une profonde sagesse à subordonner sa marche aux Marnegans; mais je n'en répète pas moins qu'il est dur, quand le souverain offensé pardonne (je parle de mon père), de voir celui qui n'est, après tout, qu'un allié (car enfin je sais le français), faire avec la plus impérieuse dureté la loi; et quelle loi? celle de Brennus, *væ victis!* Je ne me fais ni ne me ferai à cela, parce que le respect pour l'infortune, et la commisération pour l'infortuné, sont dans mon cœur.

« 3° Je sais très bien que la situation de toute ma vie demande *longueur et patience*; mais, de là à un cachot de dix pieds, il y a loin. Voici un argument

difficile à renverser : mon père daigne aspirer à me sauver. Pour me sauver il ne faut pas attendre que j'aie péri ; or je péris. J'ai donc raison d'implorer une prison plus large , en disant que sa dimension me sauvera ; alors vous prendrez votre temps , vous serez aussi longs qu'il faudra ; M. de Marignane n'aura point de prétexte à plaidoirie , puisque je serai toujours prisonnier ; et je me rétablirai. Je ne connais, dans les circonstances où j'ai des preuves si touchantes des intentions de mon père , qu'une manière de répondre à cela ; c'est de dire ce qu'on a dit et ce qu'on répète : *tout ce qu'il avance sur sa santé n'est que pur conte.* Mais je l'ose demander , qui a le droit de parler ainsi ? *ce sont des contes ! Je suis donc bien impudent !* quoi ! j'écris sous les yeux du magistrat , inspecteur de cette prison , qui sait jour par jour ce qui s'y passe ; et pas un mot de cela n'est vrai ? et les oculistes , et les médecins qui m'ont vu et me voient ont tous menti ! et les personnes qui ne me voient pas en savent plus qu'eux ! et c'est pour mon plaisir que j'ai pris dans les hivers les plus durs jusqu'à trois bains dans un jour , etc. , etc. Tu conviendras que l'on ne peut pas raisonner ainsi. Cependant Dupont m'a dit : *Eh bien ! oui , mon ami , vous souffrez ; mais on ne le croit pas , n'en parlez donc pas ; car il ne faut pas se faire soupçonner de fausseté.* Il est donc bien incroyable qu'une maladie à laquelle j'ai toujours été sujet se soit aggravée par quarante mois de stagnation ! que mes yeux , qui ont toujours été tendres , croulent sous le poids de quinze heures de travail par jour ! Eh bien ! si cela est incroyable , cela est vrai pourtant ; et cet article des yeux est

le seul sur lequel je sois *impatient*, car je ne donnerais pas deux sols pour sauver ma vie, si je n'imaginai pas que je pusse être encore utile, et même nécessaire à deux ou trois personnes; et, à mon avis, la mort est la plus belle invention de la nature; mais vivre sans yeux est une perspective qui, j'avoue ma faiblesse, m'arrache des larmes, larmes amères et cruelles, qui déchirent le cœur loin de le soulager. Voilà le seul article sur lequel je sois *impatient*. Si tu appelles *impatience*, la chaleur de mon style un peu scythe; c'est faute de connaître mon genre; quand j'écris naturellement, je cours; quand j'ai peur, ou que j'ai du chagrin, je fais bien lentement de l'académique; et cela est bien plat, bien bête, et ne persuade personne, et voilà où j'en suis avec mon oncle.

« 4^o Je ne veux *gronder personne*; Eh! bon Dieu! c'est bien à moi de gronder; j'ai trop besoin de tolérance pour ne pas être le plus tolérant des hommes. Mais je dis que mon oncle me fait beaucoup de mal, infiniment de mal (j'entends à mon cœur). Je n'ouvre plus ses lettres sans frémir; je suis malade pendant plusieurs jours quand je les ai lues... Il est bon que l'homme soit broyé; et Bacon a eu raison de le comparer aux herbes aromatiques; mais, s'il est trop broyé, tout le parfum s'exhale, il n'est plus rien.

« *Vous en répondez* est un mot. Personne au monde, que *celui qui sonde les reins et les cœurs*, ne peut répondre d'un homme. Et moi, qui te parle, je suis très infiniment loin de répondre de moi, que je connais bien pourtant. Car, 1^o je puis devenir fol, d'un moment à l'autre. Newton, qui était aussi au-dessus

de moi que le ciel de la terre, a commenté l'Apocalypse; et j'ai vu un homme, doux comme un agneau, tuer, par un vertige subit et en bonne santé, un homme qu'il ne connaissait pas. 2° J'ai fait en ma vie trop de choses, *malgré moi-même*, pour pouvoir jurer que je n'en ferai plus, jurer, dis-je, sur *mon honneur*; mais je promets sur cet honneur que j'ai la plus ferme volonté (et je me connais une volonté très ferme, voilà pourquoi je ne me mésestime pas moi-même tout-à-fait, car cette qualité est infiniment rare) de faire à jamais bien; et, de plus, je ne crois pas pouvoir désormais faire du mal essentiel, à moins d'un accès de folie physique. Si donc on me demande une caution étrangère, c'est me dire : *péris*; car nul homme sage ne sera caution morale d'un autre; et tout autre qu'un homme sage sera récusé. Le sage dira : *je réponds qu'il me paraît ainsi*; et il ne dira que cela.

« 5° Il n'est pas en moi de trahir ma pensée; ainsi je ne puis pas tomber d'accord de ton alinéa sur M. de Marignane. Je crois non-seulement que ce n'est pas son devoir de faire plaider sa fille contre moi; mais qu'il manquerait à des devoirs très sacrés aux honnêtes gens en l'y forçant, parce qu'il croirait, ou feindrait de croire des calomnies... Voilà précisément ce qui me fait mal; le premier sentiment que produisent en moi les accusations injustes m'étouffe; ensuite je raisonne, et me dis : *Mais ils ne sont pas de bonne foi; mais ils n'ont pas cru cela; mais, etc., etc., etc.*; et me voilà sombre, chagrin, mal voyant, mal jugeant... Tiens, je n'aime point les gens qui

croient si aisément aux méchans ! J'ai été le plus fou des hommes : eh bien ! je n'ai jamais provoqué personne que ce lâche Villeneuve qu'on disait avoir bien indignement outragé ma sœur. J'ai toujours été avare de sang ; j'ai fait quelques preuves de valeur personnelle , et l'on m'impute des brutalités envers une faible femme !

« ... Voici le vrai mot , selon moi ; et ce mot , il me semble que tu ne l'as pas encore entendu. — Tant que je serai au donjon de Vincennes , M. de Marignano ne sera pas abordable. Personne ne contrebalancera les collatéraux ; personne n'excitera Émilie qui est singulièrement faible , mais bonne femme , et qui m'aime ; et qui disait à madame de Vence : *je donnerais de mon sang pour l'avoir ici tout de suite , sans débats , mais cette lutte m'effraie*. Et la voilà ; la voilà tant que je ne la stimulerai pas ; je ne le puis point ici par trente-six mille raisons. Son père dit , et il n'a pas tort : *que peuvent les agitations d'un homme qui veut sortir de prison ? D'autres disent : mais qu'y a-t-il donc de plus joli que d'être veuve à 26 ou 27 ans avec la perspective de 60 mille livres de rente ? Et cette jeune femme n'a pour répondre à tout cela , que des souvenirs qui ne paraissent relatifs qu'à un mort , car on est mort ici*. Ou je suis grossièrement trompé , ou si je reparais sur le livre de ma vie , les parieurs seraient bientôt de mon côté ; mais , tant que je ne pourrai pas mener une conduite méritoire , je serai perdu , tu le sens toi-même et tu l'avoues en disant que je ne puis pas faire *pénitence* ici. Non , ce n'est point ici une pénitence ; c'est un supplice que

n'exercèrent jamais ni les Busiris ni les Néron.

« Mais enfin qu'on me mette donc à même de faire pénitence, et qu'on me juge alors sans appel ¹.

.....

« Mon oncle est comme toi; tu es comme mon oncle; mais il faudra qu'il m'en dise bien d'autres avant que je désespère de son concours; ne concourt-il pas depuis un an à me guider, à m'éclairer, à me corriger? croit-il, par son autorité, échapper à ma reconnaissance? Non, et c'est toujours avec un plein espoir que je me jetterai à ses pieds, quand j'aurai besoin d'un service essentiel; ce service me sera refusé, et rendu.

« Revenons à la tâche que je n'obstine à entreprendre. Sais-tu pourquoi je songe aux intérêts des autres plus qu'aux miens? C'est que depuis que mes yeux deviennent si mauvais, et qu'au moyen de cela je regarde plus près de moi-même, faute de pouvoir m'élancer plus loin, je me trouve un monsieur fort peu aimable; et puis, vois-tu, au bout du bout, j'ai reconnu que jouir dans les autres était la véritable manière de jouir en soi: or, mon père montre sur cette affaire de maman une apathie qui n'est pas du tout vraie, ou je me trompe fort; c'est sa dignité personnelle qui couvre de ce masque sa fermeté, laquelle lutte contre ses chagrins, sans les éteindre; je crois donc qu'il faut, pour lui donner de vieux

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 14 octobre 1780.

jours heureux , percer ces broussailles ; je les percerai donc , ou je périrai.

« Tu as tâté mon père avec infiniment d'habileté ; mais , vois-tu , il est loin de t'avoir comprise ; et je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire qu'il te comprenne ; il est tout simple qu'il soit rebuté : mon avis serait de commencer à peu près à son insu , afin qu'il n'eût pas de chagrin si la chose échoue ; et je suis persuadé que si nous ne la lui présentons qu'en bon train , cet homme fort , qui paraît n'avoir rien perdu de sa vigueur et de son énergie , happera l'idée d'une négociation si utile à sa maison ¹. »

On peut juger des dispositions où le marquis de Mirabeau était à ce sujet , par le passage suivant d'une de ses lettres : « Il (Mirabeau) est ou feint d'être infatué de cette prétendue négociation qu'il croit m'importer , comme elle m'importerait , en effet , si elle était possible ; ils lui ont mis dans la tête de revirer sa mère , de la porter à renoncer à toute plaidoirie , à faire son sort , à faire à ses enfans la donation que j'ai désirée : il prétend la pouvoir désabuser de *Rongelime* ¹. La police , dont il dispose , lui servira , dit-il , pour écarter les mauvais conseils dont sa mère est entourée ; enfin il s'agit d'un chef-d'œuvre d'intrigue , et c'est son fort ; je déclare net , et fais déclarer aujourd'hui que je n'en veux point , ni me don-

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , 18 octobre 1780.

² Sobriquet par lequel le marquis et le bailli de Mirabeau , désignaient madame de Cabris.

ner le vernis d'acheter une folle par un fol; je sais ce que valent la paix et les trésors avec ces gens-là dont les cervelles sont dans la lune, tandis que les corps demeurent pour gesticuler selon le vent; j'autoriserai, en effet, quand la mère voudra assurer son sort, et celui de ses enfans par un acte irrévocable; mais ce qui est d'arrangement, je n'en veux point¹.

Nous allons achever de transcrire les lettres par lesquelles Mirabeau fait connaître l'état variable de ses impressions, et la lente progression des préparatifs de sa délivrance.

« Je t'entends bien, mais tu ne m'entends pas, parce que je suis en lieu où il faut écrire comme Saint Jean écrivait son Apocalypse dans l'île de Pathmos; tu t'abuses, on ne murmurerait point contre ma demi-liberté; les gens sages trouvent très longue mon effroyable détention, de cela j'ai plus d'une preuve; or, qu'ai-je demandé? que demandé-je encore? *une prison plus large*. Tu paraissais y pencher, pourquoi varierais-tu? Il y a une énorme différence pour moi d'être prisonnier au CHATEAU de Vincennes, par exemple, ou au DONJON; et il y en a assez peu pour le public, parce qu'on dit: *On veut l'éprouver, cela est juste; il est toujours sous la main du Roi, s'il se conduit mal, il est à la porte de Donjon, il n'y a qu'à l'ouvrir et puis la fermer. S'il se conduit bien, cet homme a des parties assez intéressantes pour qu'on en essaie, ils font bien*. Voilà le langage public.

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 28 octobre 1780.

« Somme toute, et dans toutes les suppositions, *demi-liberté, préliminaire indispensable*, est le cri de ralliement de ceux qui s'intéressent à moi. Table sur cela; pour moi, je te le répète et te le jure, je n'ai qu'une impatience, *celle de mes yeux*, quoique depuis dix jours je souffre plus que jamais d'ailleurs; mais, ceci, je l'ai toujours vu de sang-froid, parce que, si j'en viens à la pierre, c'est un duel, en cinq minutes mort ou guéri, il n'y a pas là de quoi sourciller; mais, pour mes yeux.... Je pleure, et ne t'en étonne pas; Milton, qui fut presque autant que moi un fanatique de la liberté, a écrit qu'il aurait mieux aimé être esclave que de perdre la vue. Dans son opéra de Samson (1^{re} scène, 2^e acte), son héros a déjà les yeux crevés, et est au pouvoir des Philistins; son ami Mirha lui demande qu'est-ce qu'il regrette le plus de sa liberté, ou de l'usage de ses yeux? *L'usage de mes yeux*, répond Samson. Ah! mon amie, juge, sens, s'il est possible, ce que c'est que la perspective de la cécité! Or, voici la saison qui m'achèvera si l'on me laisse cet hiver dans une chambre de dix pieds carrés, entre la fumée et la glace ¹. »

La négociation avance, et la prudence timorée de Dupont s'inquiète: « Que votre sagesse et votre bonté, monsieur, se joignent à mes exhortations, pour former à notre pauvre ami une sagesse imperturbable; il va être au *Château*; et je tremble qu'il ne s'y perde ². »

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 octobre 1780.

² Lettre inédite de Dupont de Nemours à M. Boucher, 19 octobre 1780.

Dupont s'occupe, en même temps, de répondre à Sophie qui s'inquiétait vivement des progrès de la négociation; et nous rapportons ici une partie de cette réponse, pour varier nos citations, et pour ramener un moment dans notre récit Sophie, qui en est depuis long-temps éloignée.

« J'avais peur qu'ayant été long-temps sans vous écrire, vous n'eussiez un peu d'humeur contre moi; je ne rendais pas justice à votre belle ame, je vous en demande pardon.... Je ne répondrai pas aux plaisanteries que vous daignez me faire; je rougis un peu d'avoir parlé un singulier langage à mon ami, dans une lettre que je ne présumais pas qui pût passer sous vos yeux ¹; mais vous avez dû voir au moins que le cynique avait un cœur honnête, et qu'il était jaloux de vos droits; l'ame d'un héros peut loger dans le corps d'un satyre, mais elle doit le commander, et c'est pour cela qu'elle est une ame; croyez, madame, croyez, sensible et noble cœur, que je n'ai pas toutes les craintes que j'exagère un peu à notre ami; certes, je vous crois bonne pour défendre de toutes séduc-

¹ Allusion à une lettre d'un ton plus que libre que Dupont écrivait à Mirabeau pour l'engager à se défendre de son penchant effréné pour les femmes. *Lettres originales du donjon de Vincennes*, tome 4, page 288. L'éditeur avait eu l'impudence de laisser subsister en entier une phrase intolérable, dont le cynisme révoltant perçait à travers quelques initiales. Il paraît que des plaintes ont été faites, à cet égard, dans le temps même, et qu'on y a obtempéré dans un second tirage; car nous possédons un exemplaire de la même édition, où la phrase est remplacée par des points.

tions un cœur qui vous est attaché, et qui a eu le bonheur d'enchaîner le vôtre, et le malheur de vous causer tant d'infortunes ; mais un général harangue son armée, encore qu'il la sache brave, pleine d'honneur, affectionnée et fidèle au roi et à l'état ; je serais si fâché qu'il arrivât le moindre malheur au comte, que je ne me lasse point de le prêcher ; je lui ai donné des conseils dont il a aussi plaisanté, et qui sont d'une morale plus rigide, quoique aussi étrange que celle qu'il vous a référée ; je crois que nous touchons au dénouement de ce qui le concerne, j'ai gagné du terrain, et un grand terrain, quoique en pense l'impatience du comte, depuis la conversation avec son père qui m'a annoncé sa liberté ; il m'a paru décidé, au moins dans son cœur, 1° qu'on ne regarde plus le consentement de l'oncle comme nécessaire ; 2° qu'on se passera aussi de celui du beau-père ; 3° qu'on n'attendra point de nouvelles sollicitations que la femme n'ose faire.

« Nous sentons bien qu'on ne peut séparer vos deux causes ; vous n'avez qu'un procès commun ; s'il est anéanti, votre liberté s'en suit, peut-être même avant la mort de M. de Monnier ; notre but est donc de vous remettre, et de remettre le comte en possession de votre état, par un traité quelconque ; et le meilleur qu'on pourra appuyer par les moyens de droit. . . .

« Mon zèle, mes avis, mon activité ne vous manqueront pas ; en mettant de la patience et de la suite dans notre marche, nous réussirons, surtout si vous avez la même patience..... Peut-être ma prudence et ma circonspection vous paraissent-elles souvent en

contradiction avec mon caractère , dont le bout d'oreille perce souvent ; vous auriez raison ; mais , croyez-moi , mon ame est cousine de la vôtre et de celle de mon ami ; mais c'est une vieille cousine , rendue fort prudente par l'expérience des affaires et l'ambition d'être propre , avec peu de moyens , aux plus grandes entreprises. Si le comte n'est pas encore libre quand vous lui écrirez , dites-lui qu'il se calme , et dorme sur mon épaule ; l'agitation n'avance à rien ; je fais tout ce que je puis , et pourvu qu'il soit confiant et docile , nous touchons , avec la main , la victoire qui ne saurait nous échapper ¹. »

Mirabeau continue ses instances auprès de sa sœur : « Je suis trop vieux pour prendre un maître à écrire ; et d'ailleurs j'aime mon griffonnage , parce qu'il ressemble beaucoup à celui de mon père. En outre , il se pourrait très bien que , beaucoup plus tôt que tu ne crois , je ne pusse écrire ni bien , ni mal ; ainsi prends patience , et surtout conserve tes beaux yeux.

« Raie de tes opinions , je te prie , qu'il y ait de l'inconséquence à demander le cheyal avec des néphréties , car cet exercice et les bains sont , avec les diurétiques , précisément les seuls remèdes connus. La gravelle ou les néphréties sont deux choses fort différentes , quoique celles-ci puissent conduire à celle-là. Bref , car je n'ai que faire de t'ennuyer , je ne suis pas médecin , mais je suis physiologiste ; et , en outre , tous les médecins consultés pour moi ont ordonné le

¹ Lettre inédite de Dupont de Nemours à madame de Monnier , du 27 octobre 1780.

cheval, au point que le dernier hiver, qui est celui où mes maux de reins ont été le plus cruellement aggravés, on prit le parti de me faire trotter dans un jardin de trente pas de long, par une faveur inusitée. Tout cet été j'ai été mieux par-là, parce que j'ai attrapé sept ou huit boulets de huit ou dix, et que je me suis mis à baucher à la provençale des heures entières, chaque jour. Quand je sue, je me porte bien, sauf les yeux et le sommeil qui, comme les faux amis, c'est-à-dire comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de l'humanité, fuit les malheureux. Quand je ne peux plus suer, je suis dans un état déplorable; c'est le moindre de mes soucis, à part mes yeux; ainsi je ne t'ennuierai plus de cela, ni au passé, ni au présent, ni à l'avenir; on en croira ce qu'on voudra.

« Je ne te parlerai plus, non plus, de ce déplorable passé, car mes fautes ne sont pas de moi seul, et pourtant je n'en veux accuser que moi.

« Madame de Mirabeau ne t'a pas montré et ne te montrera jamais la lettre que je lui ai écrite de Pontarlier, avant mon évasion, avant même d'être enivré de tous les philtres de l'amour. Je ne sais pas ce que l'on entend par *un billet menaçant*. Cette lettre avait huit pages; ce n'est pas-là un billet. Si je dois à mon dernier jour comparaître devant la raison sublime qui préside à la nature, je lui dirai : *Je suis couvert d'énormes souillures, mais j'ai écrit cette lettre, et vous seul savez, grand Dieu! si j'eusse été aussi coupable que je le suis, si l'on eût répondu convena-*

blement! . . . ¹. Ma sœur, je désespère de ma destinée, sais-tu pourquoi? c'est que je vois que mes accens les plus vrais trouvent tous les cœurs fermés. Eh bien! résignons-nous! Mais quand je vois que j'ai persuadé tout le monde lorsque je ne valais rien, et que je ne touche personne quand je suis pénétré de l'envie de bien faire, je suis tenté de dire comme Brutus: *ó vertu, n'es-tu qu'un vain nom?* Tu vas trouver ingrate cette expression: *je ne touche personne*. Non, elle ne l'est pas: vous tous ne m'aidez que par pitié. Eh bien! connaissez-moi; je suis plus loin d'être converti que vous ne croyez peut-être; car je suis si fier que l'idée de devoir quelque chose à la pitié me déchire le cœur en lambeaux.

« Je crois, ma sœur bonne et noble, que si c'est un défaut que de pardonner aisément, c'est un sublime défaut. Au reste, mon père, ton mari, toi, vous m'avez pardonné si aisément des choses si peu pardonnables que vous ne devriez pas prêcher cette morale.

« Je dois une justice à madame de Mirabeau; c'est que je sais, à n'en pouvoir douter, qu'au fond de son cœur elle me croit peu coupable envers elle. Ce sentiment, que sa générosité exagère apparemment, lui fait infiniment d'honneur, et d'autant plus qu'elle l'a dit à une femme qu'elle craint et respecte. Rien ne m'a donné envie de me rapprocher d'elle que cela, et je ne me suis senti vraiment coupable envers elle qu'à ce moment. Le vrai, cependant, est qu'elle ha-

¹ Nous avons déjà transcrit cette phrase.

bite un lieu de perdition , si c'est un nouveau Tourves ¹ ; lieu où l'esprit le plus élevé et l'ame la plus forte perdraient beaucoup de leur énergie : juge , pour elle qui n'a ni ame forte ni esprit élevé ; mais qui était née pour être raisonnable , quoique bien mal élevée , et qui l'aurait été probablement si je n'eusse pas été très fou , et d'une volée trop haute et inégale pour elle ; voilà peut-être une façon de m'énoncer qui te choquera ; si cela est , j'ai tort ; mais , ou je me trompe , ou vous y devriez voir que j'ai réfléchi et connais (trop tard il est vrai) , mais enfin que je connais mes entours. »

« Quant à l'affaire vraiment importante à mon cœur ² , je suis désespéré ; tu aurais dû m'entendre : JE NE PUIS RIEN ICI , pas même tenter la moindre chose ; et si je sors d'ici aveugle ou infirme , je ne pourrai plus rien nulle part ; prends garde , ma sœur , que je ne dis pas , *je ne ferai rien* , c'est un mot de tête faible ou affaiblie , *je ferai tout le nécessaire possible ou impossible* , mais , je le redirai toujours , ici je ne puis rien.

« Tiens , ma sœur , vois ton frère comme il est , et non comme il a été. Dans un esprit vaste et élevé , il a trop peu de suite , défaut énorme ; mais il a une indomptable volonté , et cela compense le défaut. Or , cette volonté , aujourd'hui qu'il faut reconquérir es-

¹ Allusion au château du comte de Valbelle , alors dé-cédé , château que Mirabeau appelle ailleurs *le Palais de Sardanapale*.

² L'essai d'une négociation entre son père et sa mère.

time, affection, considération, existence, fortune, songe donc comme elle est aiguisée! Eh! mes bons et dignes soutiens, ne m'usez pas à des bousillages! Mon physique est déjà très usé. J'ai le cœur honnête, noble et tendre, daignez le croire; il est horriblement comprimé, dilatez-le un peu. Ma tête est encore tumultueuse et non formée... (et où diable voudriez-vous qu'elle se fût formée? Je n'ai encore vécu que pour faire des sottises, ou en prison.) Eh bien? vous la menerez; son outil, je veux dire son esprit, est ingénieux et nerveux; emmanchez-le. Grand Dieu! nous perdons du temps, et le plus précieux. Soyez sûrs qu'à force d'intérêt, d'honneur et d'efforts, vous ferez et je ferai de moi ce que vous voudrez. Mais présentez donc le bouclier magique, faites tomber les chaînes; certes elles ne sont pas de fleurs, mais je me secoueraï; vous me verrez tout-à-coup grandi de six pieds; et ton frère extravague, ou désormais il ne sera jamais au-dessous d'une situation quelconque. . . ! Non, mon amie, non; *ne bâtissons point des châteaux*, dressons nos échafaudages avant; mais où veux-tu les dresser? nous n'avons point de terrain; je suis mort, rends-moi à la vie!

« Voilà une lettre que tu trouveras folle peut-être; mais prête-moi des yeux, du temps, trente ou quarante feuilles de papier, et la liberté de dire tout ce que je pense, et elle ne sera plus folle. Je t'embrasse avec une extrême tendresse, je t'aime et te remercie du plus profond de mon cœur; et maintenant que me voilà rentré dans ma coque, je suis aussi mesuré,

aussi résigné, aussi patient qu'un colimaçon ¹. »

Soit entraînement, soit calcul, Mirabeau avait frappé trop fort dans ces dernières lettres; on en jugera par les extraits suivans de la réponse. « Bon Dieu! ta lettre contient un mot qui eût pu nous perdre à jamais! songe donc que celui de qui dépend ton sort a une telle idée, un tel sentiment du respect filial, et le pratique encore envers la mémoire de ses parens d'une telle manière, que je crains bien que ce sentiment de la dignité paternelle et des devoirs qu'elle impose, ne soit le plus grand obstacle à ta satisfaction pleine et entière. Je crains que des plaidoyers peu réfléchis ne gâtent tes affaires auprès de lui et auprès de notre oncle, qui n'aime pas l'éloquence et qui s'en méfie. Mais, ce dont je suis bien sûr, c'est que si mon père eût vu, de ta main, *que les gens sages trouvent ta détention trop longue* ², il m'aurait dit, très sérieusement, qu'il faut leur laisser le soin d'y remédier, et défendu de lui en parler davantage. Mais, au nom de Dieu! ne laisse percer que tes regrets ³! »

C'est à ce point que Mirabeau en était après plus de quarante mois de détention rigoureuse ⁴!

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame de Saillant, du 25 octobre 1780.

² Voir, ci-dessus, page 234, la citation de la lettre de Mirabeau à madame du Saillant, du 19 octobre 1780.

³ Lettre inédite de madame du Saillant à Mirabeau, du 25 octobre 1780.

⁴ Dupont lui-même ne méconnaissait pas les dispositions du marquis, ou plutôt de madame de Pailly, car nous le

Cette lettre l'affecta d'autant plus qu'il pensa qu'elle était dictée, et sa supposition était vraie; car nous en avons la minute de la main de *Garçon*, secrétaire du marquis: mais on va voir si cette affliction fit oublier à Mirabeau ce qu'il devait à sa propre dignité:

« Le peu que tu me dis a serré mon cœur si méconnu. En vérité, ma chère amie, je laisserai *percer* tout ce qui est dans mon ame; car je n'y sens rien que d'honnête et de louable; et je répète, avec la plus grande sécurité, *que les gens sages trouvent ma prison trop longue*, sans croire que le sens de cette phrase puisse être équivoque, quand elle est écrite de la même main qui a tracé celle-ci: *mon père assis sur son tribunal domestique, et me condamnant à mort pour les offenses qu'il a reçues de moi, me paraîtrait juste; mais mon père me tenant ici m'est un exemple effrayant de ce que les siècles d'inertie, ou les mauvaises lois peuvent ôter aux plus grands hommes, soit en relâchant leurs principes, soit en ne les laissant pas maîtres des moyens.* Cette phrase est, j'ose le dire, noblement sentie et profondément pensée; tu l'as lue à mon père et tu as bien fait; car le parler des ames fortes est le sien; l'en as-tu vu offensé? Eh bien! que veut dire de plus: *les gens sages trouvent ma prison trop longue?* Les gens sages disent: Ou

voyons écrire, quelques jours après. « Les gens du Bignon
 « ne demanderaient pas mieux qu'une occasion de se fâcher.
 « Soyez sévère aux lettres qu'il (Mirabeau) écrira. » (*Lettre inédite de Dupont à Boucher, du 31 octobre 1780.*)

cet homme est incurable, ou il ne l'est pas : s'il l'est, pourquoi en parle-t-on ? qu'on l'envoie à Sumatra ou à Java, aussi bien, y a-t-on pensé long-temps avant ses fautes graves : Et qu'on le noie en chemin. S'il ne l'est pas, n'a-t-il pas assez perdu en perdant les plus belles années de la vie de l'homme ? La santé et les yeux ? De bonne foi, cela joint à tant d'autres angoisses, et à la pointure des remords, n'est-il pas une punition ?....

Je t'avoue que je ne trouve point ce langage déraisonnable ; et je ne croirai jamais que mon père le trouvât tel, ni qu'il y vît l'abjuration de regrets qui me suivront jusqu'aux derniers momens de ma vie.

« Quant à cette autre phrase : *Il est du devoir de tout homme juste et humain de priver de la liberté celui qui ne s'en sert que pour nuire à autrui*, je connais et respecte la force de tête et l'élévation de l'âme de la personne qui l'a écrite ; mais c'est à cause de cela que si je puis espérer de la voir encore, je répons de la faire convenir que cet axiome rangerait l'humanité sous l'abominable loi du despotisme, le plus épouvantable des maux et le plus atroce des crimes : au reste, le principe est injuste et l'application ne prouve rien ; car personne, et moi moins que personne, ne dispute que j'ai dû perdre la liberté, quand j'ai nui ; mais, qui peut dire, *s'il recouvre sa liberté il nuira ?...*

« Je ne me suis rien figuré de facile ; mais je me débattrais cent mille ans, que vous ne m'entendriez pas. *J'ai les jambes liées, je ne puis que sauter, déliez-les, je marcherai...* Mon amie, épanouis un peu mon cœur par une lettre plus confiante, tu m'as fait du mal, et je ne l'ai pas mérité ; puissent, du moins,

les nouvelles de ton entier rétablissement me donner une joie que je te défie toi-même de mutiler †.

.....

« Ma chère et bonne sœur, le chirurgien dont je me moque, mais aussi Dupont et mon autre ami (Boucher), à qui je dois obéir, m'ont fait promettre et jurer que je n'écrirais pas, quoi que ce soit qui m'arrivât, 1° à cause de mes yeux; 2° à cause de mon *incroyablement* mauvaise santé; 3° (et ce pourrait bien être ici la véritable raison) parce que ma tête, cruellement agitée, ne me permet pas de mettre assez de netteté dans l'exposition de mes idées qui jaillissent comme du fond d'un Vésuve. Avec tout cela, et au risque d'être parjure, je te dirai, 1° que je ne te dirai rien sur les deux premières pages de ta lettre, (non, en honneur, que je ne puisse répondre un volume in-folio) si ce n'est que depuis 41 mois je rêve aux moyens de consoler madame de Ruffey, et qu'à cet égard depuis ces 41 mois, je me suis conduit de manière à satisfaire les honnêtes gens; tu en conviendras quelque jour : je te dis, 2° que si tu m'as voulu persiffler *avec tes esprits élevés, et tes ames fortes*, je te réponds tout naïvement que je me crois ces deux choses-là, et que j'en prendrais quatre sols si quelqu'un les voulait, et que je donnerais un membre de retour, si l'on voulait y substituer *une tête froide, et un cœur souple*, ainsi moque-toi de moi, à ta commodité. Je te dis 3° que je ne connais rien au

† Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 29 octobre 1780.

monde de plus plat que *le sens commun*, mais que je ne connais rien de plus précieux, et de plus rare que *le bon sens*, et qu'ainsi tu auras la bonté, au moins si tu veux être entendue de moi, de ne pas les confondre, d'autant que c'est le dernier qui t'appartient; 4^o que vous *ne me savez point du tout* ni les uns ni les autres, et, qui pis est, que vous ne me saurez jamais, parce que vécutissiez-vous autant que Mathusalem, vous me verrez toujours l'homme de vingt ans : ainsi est fabriquée la nature humaine; 5^o que la chaleur et le tumulte de mon élocution ne prouvent rien du tout pour ma pensée; et l'effervescence ou les convulsions (comme il te plaira les nommer) d'un homme dans ma position, rien du tout pour ou contre son état de situation naturel dans un milieu plus calme; et qu'ainsi cette phrase, *si tu t'oublies en prison, que sera-ce quand tu seras dans le monde?* est une phrase dépourvue de toute espèce de logique; ce qui n'est pas bien étonnant, car je crois que tu n'as jamais été 41 mois en prison; mais les gens qui savent que les têtes les plus fortes deviennent ici folles, s'y croient bien heureux de n'être pas en démence, et se tâtent chaque jour pour savoir s'ils n'y sont pas, et s'étonnent un peu quand on leur dit que leur *punition* (remarque bien que ce mot de *punition* est de toi, et me donne beau jeu) n'a pas été assez longue. 6^o J'observerai (et j'espère qu'on ne trouvera pas en cela d'amour-propre, car ce serait, en honneur, un fichu amour-propre) que j'ai réussi à tout ce à quoi j'ai mis intérêt, même aux plus hautes et plus difficiles folies, et qu'en vérité le bien me paraît plus aisé à faire que le

mal. Je te dis 7^o que j'attends avec une confiance, par ma foi peu patiente, mais sincère, entière et tendre, ce que tu feras, et ce que mon père accordera. Je te dis 8^o que ta parodie n'a pas le sens commun, puisque je suis plus laid que tu ne m'as jamais vu, si toutefois cela est possible; et qu'ainsi, malgré la ridicule crainte de Dupont, dont il rougit aujourd'hui, je suis le Thersite, et non l'enfant de Cythère.

« Je te dis enfin, sur le reste de ta lettre, que si l'on s'obstine à vouloir le consentement de M. de Marignane, je serai ici en 1800, bien entendu que, long-temps avant, j'y aurai passé du règne animal dans le végétal; de cela, je t'en puis assurer; mais je mettrai ma tête (pari de fol, diras-tu, eh bien? soit) que, moi libre, les collatéraux sont à leur place dans dix-huit mois, c'est-à-dire chez eux; et moi faisant valoir à la terre de Marignane 50,000 liv. de rentes de plus, en desséchant ses immenses et insalubres marais; art que j'ai appris à fond en Hollande ¹.

« Je suis beaucoup trop souffrant et même malade pour écrire. Ton pauvre frère succombe, et il ne manque à sa destinée que de ne pouvoir pas recueillir ni le vrai pardon, ni le fruit du pardon.

« Je t'avoue, quant aux peines, commutations de peines, etc., etc., afin que tu ne m'en parles plus, que j'ai en horreur l'atrocité de nos législations criminelles, et que je ne crois pas qu'il y ait sur la terre un honnête homme éclairé qui, ayant étudié comme moi ces matières, ne pense pas comme moi. Elles ne

¹ Lettre de Mirabeau à M^{me} du Saillant, 6 novembre 1780.

sont pas le fait des femmes : présente-moi la morale du cœur, embellis-la des charmes de ton sexe et de ton amitié, tu me rendras, en tout sens, un grand service; mais, malheureusement, et très-malheureusement pour moi, j'en sais plus que toi sur les vices de nos constitutions politiques.

« Mon père répète dans ce que tu me dis un mot d'un très grand sens de son ami Richardson; mais ce mot est mal traduit. Richardson fait dire à un de ses interlocuteurs : *les proverbes sont l'extrait du sens de tous les âges et de toutes les nations, la raison universelle*. Et Richardson et mon père ont raison. Remarque bien, car il faut tout expliquer, que cette fois encore je ne parle point de plagiat, je dis seulement que mon père s'est rencontré avec Richardson, et je crois faire honneur à celui-ci.

Quant je dis *vous autres*, je parle de toi et ton mari, que je regarde comme deux têtes unies pour mon salut : toi, par bonté et sensibilité de sang et de cœur; lui, par noblesse et générosité, et attachement pour mon père, dont mon infortune et ton intercession émeuvent les entrailles; demande-moi tant que tu voudras la définition de mes mots, je n'en veux employer aucun d'ambigu avec toi.

« Adieu. Que je suis heureux de te voir guérie, d'avoir de ton écriture aujourd'hui; conserve-toi, et *ora pro nobis* ! »

Nous apprenons, par une lettre de Boucher, que

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 14 novembre 1780.

les démarches pour parvenir à la libération touchent à leur terme : « Comme on craignait que M. de Mirabeau le père ne se déterminât pas aisément à demander directement aux ministres la liberté de son fils , il a été convenu , dans la famille , que madame du Sailant écrira comme d'elle-même , à M. Amelot et à M. Lenoir ; que , sur ces lettres , nous écrirons au marquis , et que sur sa réponse , l'ordre sera expédié ¹. » Mirabeau agit de son côté : « C'est un homme incompréhensible , écrit son père , pour son talent d'usurpation et d'empire ; il envoie à sa sœur copie de deux lettres , l'une à M. de Maurepas , l'autre à M. de Nivernois , parfaitement bien faites dans le ton de repentir et de soumission à son père ; mais d'un ton tel que François I^{er} , en prison , n'en eût pu sortir avec plus de dignité. Aussitôt réponse du duc , *qui sera fort aise* , etc. ; et M. le comte gros comme le bras ².

¹ Lettre inédite de Boucher à Mirabeau , 17 novembre 1780.

² Le duc de Nivernois écrivait , en effet , le 19 novembre 1780 , à Mirabeau : « Je ne puis qu'être très édifié des sentimens que vous m'exprimez. Vous ne devez pas douter qu'aussitôt que les familles à qui vous appartenez seront d'accord pour vous procurer la satisfaction que vous désirez , je n'y concoure très volontiers ; je m'empresse de vous en assurer sur-le-champ , *malgré la cruelle situation où je me trouve*. » Cette phrase se rapporte à la perte toute récente d'une belle sœur , madame de Watteville , et surtout d'une fille chérie , veuve , depuis vingt-deux ans , du comte de Gisors , tué à la bataille de Crevelt , et dont la mort prématurée éteignit la famille du maréchal de Belle-Isle , et causa un deuil général. Nous avons dû honorer la mémoire

D'autre part ma fille avait écrit conjointement avec son mari pour l'ordre à demander à M. de Maurepas; et enfin j'apprends d'en haut que la lettre au ministre va m'être renvoyée, pour avoir mon avis ¹. »

Mirabeau remercie sa sœur de ses démarches, mais elle n'a agi qu'auprès de M. de Maurepas. « Il me semble que nous oublions un peu M. Lenoir; je lui ai des obligations personnelles, dont je ne puis pas plus que je ne veux perdre le souvenir; et qui me rendraient très précieux un mot honnête que tu lui écrirais ² et qu'il saurait bien ne pas venir de toi seule ¹. » Il parle dans le même sens à Boucher: « Dites-moi, n'est-il pas nécessaire que j'écrive directement à M. Lenoir? Vous ne doutez pas que je ne sente tout ce que je lui dois; vous êtes son inspirateur, mais enfin il s'est laissé et se laisse inspirer; il semblerait que ma famille regarde lui et M. Amelot comme non venus dans tout ceci, dites-moi ce qu'il faut que je fasse pour réparer; j'ai en vous un excellent chancelier, mais n'avez-vous pas besoin d'une lettre à montrer ³? »

du vénérable duc de Nivernois, en rapportant ce trait de bonté si rare et si touchante.

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 24 novembre 1780.

² Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, 17 novembre 1780.

³ Lettre inédite du même à M. Boucher, même date. Le marquis provoquait une pareille démarche en faveur de Dupont, et nous croyons devoir au souvenir de cet homme, à tous égards honorable, l'insertion du paragraphe qui le concerne. « Comme dans ta lettre à Honoré tu fais mention

Tout semble donc devoir amener bientôt un dénouement heureux ; mais un fâcheux incident survient tout-à-coup : « Il m'est maintenant très clarifié qu'il dispose en maître de la police ; mais il arrive que ses bienveillans viennent de reculer la besogne , pour la hâter ; car , pour ces esprits-là , il faut que tout soit drame , et fait dans la règle des vingt-quatre heures ; ils ont en tête de lui faire honneur de l'accommodement de sa mère , et au fond c'est mon plan , et le seul auquel je sois attaché par devoir , comme pouvant seul assurer aux enfans des droits qu'ils paient assez cher ; mais , comme j'ai vu qu'on comptait trop sur mon désir , j'ai déclaré , ce que je t'ai déjà mandé , que j'autoriserais la mère à toute donation à ses enfans , selon la loi ; mais que je ne voulais pas qu'il fût ques-

« du chevalier de Scépeau et de Boucher , et non point de
 « Dupont , qui est celui qui s'est donné les soins les plus
 « suivis pour marteler , débourer et fourbir cette tête-là , et
 « qui jusqu'au bout a tenu et tient encore , je te serai bien
 « obligé de lui écrire exprès une lettre honnête sur l'événe-
 « ment de la rentrée. Cela le flattera beaucoup ; il a un grand
 « respect pour ton caractère , et il est de ceux qu'il faut
 « mener par élasticité. » (*Lettre inédite du marquis au
 bailli de Mirabeau* , 9 juin 1781.) Ajoutons que , malgré des
 dissentimens politiques assez marqués , Mirabeau conserva
 toujours beaucoup de reconnaissance et d'amitié pour Du-
 pont. Nous trouvons dans une lettre de Mirabeau à Vitry ,
 datée du Bignon , du 3 août 1781 , des vers très flatteurs adres-
 sés à Dupont à l'occasion de sa fête ; mais nous ne les rap-
 portons point , parce que Mirabeau , qui en convient de bonne
 grace , n'avait nullement le talent de la poésie.

tion de moi, ni d'accommodement, dont je n'ai que faire. Ceux-ci ont voulu, sans doute, me donner un coup d'éperon : on a subitement fait placer au rôle la cause de cette femme, pour être plaidée vers le 5 décembre, en grande chambre. La cause n'est rien; mais me porter tout à coup à l'audience, au moment où à peine mes amis arriveront, m'a paru un tour de Jarnac; cependant, je n'ai bougé; mais j'ai dit net que, dans les circonstances, je devais serrer le poignet, au lieu de le relâcher; et j'ai fait arrêter les lettres de mes enfans aux ministres, à moins qu'on ne me donnât parole d'un sursis jusqu'après le jour de l'an¹. » Ajoutons que Dupont s'effraya d'autant plus de ce contre-temps, qu'il connaissait bien le marquis. « Ah! bon ange, au lieu d'avancer, nous courons risque de reculer, et comme on recule de la brèche quand on est culbuté dans le fossé. En effet, M. de Mirabeau nous prévient très nettement que si l'on bouge, il dédira tout le monde; et Dieu sait où ce désaveu nous conduirait²! »

Il paraît que la condition fut bientôt remplie, si nous en jugeons par cette phrase, datée du lendemain : « Je t'apprends qu'en même temps que l'ordre de sortie, j'aurai une lettre de cachet pour qu'il soit toujours sous ma main³; qu'il sera le 10 décembre, in-

¹ Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 26 novembre 1780.

² Lettre inédite de Dupont à Boucher, du 23 novembre 1780.

³ Le marquis comptait trop sur son crédit. Nous voyons, en effet, que l'autorité entendait que Mirabeau restât sous

cognito, au château, en pension chez le chirurgien

la main du roi, et non sous celle du marquis de Mirabeau ; ainsi M. Lenoir écrivait à celui-ci, le 2 décembre : « *C'est l'ordre du roi* qui assignera à M. votre fils sa future résidence. » Et cinq jours après, le même magistrat écrivait à M. Amelot : « Conformément à vos intentions, j'ai écrit à M. le marquis de Mirabeau la lettre dont copie est jointe, et j'ai l'honneur de vous envoyer également copie de sa réponse ; vous y verrez que l'arrangement de cette affaire tient à une condition que M. de Mirabeau ne peut pas exiger : il demande que l'ordre du roi qui enjoindra au fils de rester dans les lieux indiqués par le père lui soit adressé, pour en disposer ainsi qu'il le jugera convenable ; M. le marquis du Saillant, son gendre, à qui j'ai fait sentir combien cet arbitraire serait contraire à la justice, désirerait que vous voulussiez bien écrire à M. de Mirabeau, en lui envoyant copie de l'ordre du roi, ainsi qu'il me sera expédié, et lui marquer qu'il me sera adressé pour en faire remplir les formalités nécessaires, afin que, dans le cas où il proposerait que cet ordre ait son effet dans un autre lieu, je puisse, d'après la lettre qu'il m'écrira, prendre vos ordres et suivre ses intentions. » Nous voyons enfin que, quel que fût son motif, le marquis céda, contre son usage. « J'apprends, monsieur, que la règle oppose des difficultés à la forme de l'ordre que mes enfans s'étaient flattés d'obtenir en faveur de leur frère ; ils savent mieux que personne que le fonds, au moins l'équivalent, est nécessaire pour pouvoir me placer, moi, et la sorte de confiance qu'une longue vie sans écarts et sans fraude peut m'avoir attirée, entre ce malheureux jeune homme et les ennemis que sa conduite passée lui a faits ; ils se flattent de l'obtenir, cet équivalent ; et, en attendant, ils me représentent que leur frère souffre, et qu'une fois décidé sur

gien ¹; que monsieur jouera ses grands jeux pour tirer parti de madame sa mère; et enfin que, si cet homme, en semi-liberté, sait et peut se dispenser d'aliéner ses amis et de gâter ses affaires, il dominera les ministres de l'ancien système, c'est-à-dire, d'un caractère fluide, et qui, à vrai dire, ne sont que des effigies ². »

Nous avons lieu de croire que ce que le marquis prenait pour *un tour de Jarnac* n'était qu'un incident tout naturel, amené par des causes étrangères à Mirabeau. Il écrit à madame du Saillant : « Eh bien ! ma bonne sœur, tu crois ton pauvre frère bien effaré ? Il est très peiné, mais son père l'a consolé avec un mot : c'est peut-être un bonheur que l'accident qui

« son sort actuel, je ne saurais vouloir que des longueurs
 « de rapports et de correspondances retardassent le soula-
 « gement qu'on lui a annoncé ; en conséquence, monsieur,
 « je me décide à mettre dans vos mains cette note de ce que
 « je désire aujourd'hui, à cet égard : c'est qu'il soit encore
 « sous votre autorité dans ce premier temps de sa demi-
 « liberté; qu'il ait le château de Vincennes pour prison ;
 « qu'il y soit le plus inconnu et retiré qu'il sera possible ; et
 « qu'il s'appelle *M. Honoré*. Vos bontés, qui lui ont été si
 « utiles, lui sont plus nécessaires que jamais ; daignez, mon-
 « sieur, les lui conserver, et ne pas douter de ma recon-
 « naissance. » (*Lettre inédite du marquis de Mirabeau à*
M. Lenoir, du 8 décembre 1780.)

¹ Fontelliau, dont il est souvent question dans les *Lettres du donjon de Vincennes*.

² Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 27 octobre 1780.

me donne l'occasion de lui montrer que , sur un signe de sa part , je saurai toujours patienter et souffrir ¹. » Le surlendemain Mirabeau s'en explique avec son beau-frère , qui était enveloppé dans la même supposition : « La générosité de votre langage est bien d'accord avec celle de vos procédés ; vous voulez des nouvelles de ma santé , elle n'est pas bonne ; en effet , l'accroc que vous réparez avec tant de zèle m'a ému , je vous l'avoue ; et comme j'ai cru devoir à mon père , à mes amis , à moi , au respect , à la reconnaissance , à la dignité d'homme , de me montrer calme , serein et résigné ; mon intérieur a été un peu ravagé de cet effort , qui , après tout , était bien le moins que je dusse au chagrin que vous , ma sœur , Dupont et mes autres amis ont bien voulu ressentir de cette contrariété ². »

Quoi qu'il en fût , l'heure de la liberté avait enfin sonné : « Aujourd'hui m'est annoncé comme le jour de la régénération et du salut ; il est midi , est-ce que ton mari ne viendra pas jouir de son triomphe ³?.... Chère amie , que ton bon cœur palpite , j'ai embrassé ton mari , je l'ai pressé dans mes bras ; je me suis senti pressé dans les siens ; et je jouis déjà du plus

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , du 6 décembre 1780.

² Lettre inédite de Mirabeau à M. du Saillant , 8 décembre 1780.

³ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant , 13 décembre 1780. Cette date dément celle du 17 décembre que P. Chaussard assigne à la sortie de Mirabeau. *Précis*, etc. , page 44, 1^{re} édition.

grand des bienfaits, moi qui osais à peine invoquer de la commisération et de l'indulgence ¹. »

Nous avons quelques détails sur cet événement si long-temps attendu. « J'ai bien regretté ce soir que votre sensible cœur n'ait pas été présent à la sortie de M. votre frère ; mais vous avez été dignement suppléée par M. le marquis du Saillant ; au premier abord ils se sont trouvés si saisis, si attendris, qu'ils se regardaient sans pouvoir ni pleurer, ni avancer d'un pas ; il m'a fallu les soutenir quand ils ont été dans les bras l'un de l'autre ².

« Du Saillant, qui a mis dehors son beau-frère, en est fort content à tous égards, lui qui ne s'enthousiasme guère ; il s'attendait à trouver du théâtre et du pathos, il a trouvé un homme fort touché, fort repentant, fort soumis, et surtout pénétré, à sa furieuse mode, pour son père et sa famille ; en même temps gaillard et leste pour tout autre ; comme il dispose de la police, quoiqu'il ne puisse sortir de Vincennes, on l'amène s'habiller à Paris, car il était nu comme un ver ³. Il a logé chez le premier commis du

¹ Lettre inédite de Mirabeau à madame du Saillant, du 13 décembre 1780.

² Lettre inédite de Dupont de Nemours à madame du Saillant, 13 décembre 1780.

³ Ce fait et cet aveu, qui n'ont pas besoin de commentaire, sont confirmés par une multitude de détails insérés dans le recueil des *Lettres de Vincennes*, tome 1, pages 45 — 127 ; tome 2, pages 28 — 39 — 40 — 41 ; tome 3, pages 46 — 91 — 94 — 158 — 436 — 581 ; tome 4, pages 150 — 165, et par plusieurs passages de nos correspondances. Nous

secret (Boucher), qui le mène toujours; il fut, avec son beau-frère, voir M. de Nivernais, et s'en tira noblement et d'un air de protection. Il a grandi¹ et

citerons une lettre inédite du 7 juin 1779, dans laquelle Mirabeau dit à Boucher : « Je manque de tout, c'est vrai; mais
 « la moindre privation dans ma clôture et dans cette saison,
 « c'est celle des vêtemens; allons au plus pressé; tout au
 « plus me ferai-je faire deux vestes et deux culottes de nan-
 « kin, si je vois que je ne puisse m'en passer. » Nous insé-
 rons aussi un autre extrait qui, non seulement doit intéres-
 ser sur la pénurie de Mirabeau, mais qui en même temps
 fait honneur à son caractère : « Quant à mes effets, je pa-
 « tienterai encore, quoique nu, et c'est à cause du jeune
 « Lavisé. » (Ce jeune homme, fils d'un porte-clé du donjon,
 transcrivait les manuscrits de Mirabeau, et lui servit assez
 long-temps de secrétaire copiste.) « Imaginez que cet étourdi,
 « qui ne manque pas de dispositions, a le diable de la comé-
 « die dans la tête; Le Kain l'y avait nourri, lui donnait des
 « leçons, le formait à l'insu du père; et celui-ci tremble qu'il
 « ne fasse la sottise de s'engager dans quelque troupe de pro-
 « vince; le meilleur moyen de l'en détourner est de l'occuper
 « et de lui fournir quelqu'argent; il faut convenir qu'il en
 « gagne; je désire donc que vous partagiez ce qui peut vous
 « en rester entre lui et Sophie. » *Lettre inédite de Mira-
 beau à Boucher*, 9 juillet 1780.) Mirabeau ne s'en tint pas à
 cet acte de bienveillance, car il écrivait quelque temps après :
 « Faites-moi le plaisir, la première fois que vous verrez La-
 « visé fils, de lui demander un peu gravement quelles rela-
 « tions il a avec les directeurs de spectacles forains ou de
 « boulevarts, et de lui parler avec quelque mépris de ce
 « genre. » (*Lettre inédite de Mirabeau à Boucher*, 22 août
 1780.)

¹ Le bailli écrivait à ce sujet : « Lui et moi nous sommes

grossi considérablement, et il prétend que si je sais cette révolution physique, si extraordinaire à son âge, cela me donnera quelque foi à celle du moral; son sang lui fait pourtant toujours la guerre, car le jour de sa sortie il noya son lit d'une hémorragie par le nez; il fut, le lendemain matin, voir son beau-frère, qui lui fit voir l'hôtel ¹. Voyant mon portrait, il fut extrêmement touché, et il fondit en larmes ne disant que *pauvre père!* Enfin, du Saillant ne cesse de dire qu'il faut que Dupont l'ait diablement martelé; sans manquer de foi à cet égard, j'en ai plus encore à l'effet des verroux et des porte-clés; quarante-deux mois dans un lieu où l'on n'a, pour toute compagnie dans des voûtes gothiques et lugubres, que les hurlemens

« à cet égard dans le même cas, car je suis assuré d'avoir
 « grandi de deux ou trois lignes, de l'âge de vingt-huit à
 « trente. » (*Lettre inédite du bailli au marquis de Mirabeau*,
 31 décembre 1780.) Notons ici que la taille du bailli attei-
 gnait presque six pieds. « Je ne suis pas très étonné de ce
 « que vous me mandez, qu'il a grandi, parce que je suis as-
 « suré que cela m'est arrivé de même à moi, et que, de
 « vingt-huit à trente ans, je grandis de quelques lignes. »
 (*Lettre inédite du bailli de Mirabeau à madame du Sail-
 lant*, du 1^{er} janvier 1781.)

¹ Mirabeau raconte ainsi l'impression qu'il ressentit : « Ce
 « que j'éprouvais fut tel qu'une autre grande émotion se
 « croisant avec, mes yeux se couvrirent d'un nuage, la tête
 « me tourna, et je fus forcé de chercher, et vite, un fau-
 « teuil, avec une confusion d'idées et de sentimens que ne
 « m'inspirerait pas la vue du monde s'écroulant à mes cô-
 « tés. » (*Lettre inédite à madame du Saillant*, du 19 dé-
 cembre 1780.)

nocturnes des souterrains et autres voisinages, sont une médecine qui doit renouveler une tête; il faut du malheur à l'homme; mais nous ne sommes pas au bout, et je garantirai sa femme de son enthousiasme, comme je l'ai fait de ses folies; le tout pour l'acquit de mon devoir ¹. »

La durée et les rigueurs de la captivité de Mirabeau au donjon de Vincennes, l'impression générale produite par la publication du recueil de Manuel; les préjugés défavorables dont cette publication a couvert la mémoire de Mirabeau; l'influence qu'une si longue détention a naturellement exercée sur le sort ultérieur du prisonnier, sur ses études, ses opinions, ses systèmes, ses résolutions, sa conduite privée et politique, nous ont engagé à donner beaucoup de développement au récit de ce grand et triste épisode, aux citations qui l'expliquent et qui, nous l'espérons du moins, le présentent sous un aspect tout nouveau. Une fois hors de cette période de persécutions, qui ressort si vivement au milieu d'une vie toujours persécutée, nous pouvons, nous devons même faire marcher plus rapidement notre narration pour atteindre les époques subséquentes, où des faits graves devront nous arrêter de nouveau, et nous retenir quelque temps.

¹ Lettre inédite du marquis de Mirabeau au bailli, du 20 décembre 1780.

APPENDICE.

APPENDIX

APPENDICE DU LIVRE VII.

Nous trouvons dans le recueil de Vincennes, et plus positivement dans nos correspondances, la preuve que des tentatives étaient faites, vers le commencement de 1779, et furent continuées non d'une manière consécutive, mais avec quelque persévérance, pour ramener Sophie chez son mari. Madame de Ruffey qui, contre sa propre opinion, s'en occupait avec une sollicitude assez vive, mais prudente et timorée, craignait des difficultés de plusieurs genres; elle écrivait à sa fille: « A présent que vous demandez ce que vous avez long-temps refusé, vous ne voudriez pas, sans doute, rentrer chez votre mari seulement pour recouvrer vos droits, le quitter une seconde fois, et donner une nouvelle scène au public, car je suppose que les parties sont aussi lasses que les familles de se donner en spectacle et de faire du bruit, et que l'on doit désirer réciproquement de se faire oublier; mais l'abbé

Pourcheresse ne voit plus que fort peu votre mari : il a dit qu'il était malheureux que sa fille l'eût subjugué au point qu'on ne peut tenter une réunion que la religion semblerait exiger , tant pour réparer le scandale, que pour annuler le tort que le mari a fait à sa femme , par une procédure d'éclat ; qu'on ne pouvait pas même écrire à M. de Monnier , parce que sa fille se mêle de tout , et parce qu'il est aveugle , inexorable , et de la plus grande opiniâtreté. — D'ailleurs , on ne peut l'approcher ni lui écrire ; quand on y parviendrait , l'ascendant que sa fille a sur lui est si grand qu'il promettrait , dans un moment , ce qu'il ne tiendrait pas une heure après , et il ne veut rien signer que sous les yeux de sa fille , de crainte d'être surpris ; comment pourrait-on hasarder quelque chose sur tant de faiblesse ? risquer de vous conduire à ses genoux , pourrait faire un grand effet , mais , avec un aveugle , cette scène perdrait moitié de sa force , la vue contribuant beaucoup à l'émotion ; et , si l'on ne trouve pas de sensibilité dans cet homme , il peut vous laisser arrêter chez lui , avant que le raccommodement ne soit consolidé , et il y a tout à craindre de cette voie-là. Par la façon dont la procédure est faite on voit le crédit de madame de Valdahon , et qu'on vous a eue personnellement en vue , et qu'on a voulu vous perdre. Tout lui étant donc dévoué , et vous n'ayant pour sauvegarde qu'un homme si faible , ce serait vous exposer à vous voir traduire dans une prison , chose à laquelle je ne consentirais jamais ¹. »

¹ Lettre de madame de Ruffey à Sophie , 27 avril 1779.

Sophie doutait moins que sa mère du succès d'une démarche ; elle se détermina donc à écrire à son mari une lettre fort soumise , que nous transcrivons en renvoi ¹. Mais elle cacha cette démarche à Mirabeau

¹ 27 avril 1779. « Serai-je plus heureuse , monsieur , pour
« cette lettre que pour plusieurs autres que je vous ai déjà
« écrites , auxquelles vous n'avez pas répondu ? Cepen-
« dant je ne me lasserai jamais de vous répéter le regret que
« j'ai de vous avoir offensé. La disposition où je suis de vous
« avouer mes torts , vous est garante de ma volonté à les ré-
« parer ; je suis au désespoir , monsieur , de vous avoir déplu ;
« dites-moi ce que je puis faire pour réparer le passé. La
« religion me fait un devoir de demander un pardon , que
« mon inclination me porte à désirer d'obtenir de vous ; plus
« je vous devrai , monsieur , et plus les liens qui m'attache-
« ront à vous seront forts ; je ne suis occupée que des
« moyens de recouvrer dans votre cœur la place que j'y ai
« eue , je n'en exclurai personne ; il est assez bon et assez
« généreux pour que chacun y trouve le rang qui lui appar-
« tient. Vous me rendrez la justice que je n'ai jamais désiré
« autre chose. Ce n'est point l'ennui de la solitude qui me
« fait recourir à vos bontés , monsieur ; ma famille n'a rien
« négligé pour me la rendre supportable , mais je veux tout
« devoir à vous seul , et c'est ce qui me porte à chercher à
« émouvoir votre ame en ma faveur ; mes malheurs et mes
« fautes m'ont assez mûrie , pour que j'ose vous assurer que
« vous trouverez dans mon caractère et dans ma conduite
« tout ce que vous pourrez y désirer. Si vous avez aimé ,
« monsieur , celle qui est liée à vous par des liens indisso-
« lubles , vous ne lui avez pas entièrement fermé votre cœur.
« Le père de l'Enfant prodigue excusa les fautes de sa jeu-
« nesse , il le reçut avec *bonté* , même avec *tendresse* : pour-
« quoi n'en espérerais-je pas autant de celui dont je porte le

qui était d'une opinion contraire ¹, par l'effet d'un même sentiment de générosité : nous disons d'un même sentiment, car il est impossible d'expliquer la démarche de Sophie autrement que par le désir de faciliter, en se sacrifiant, la délivrance de son ami. — Il parle dans une lettre du 3 octobre 1779 ², d'une visite que lui fit, à Vincennes, un ami de la famille de Ruffey, M. de Marville ³, qui, à ce qu'il paraît, voulait mesurer l'influence que le prisonnier exerçait sur Sophie, et le déterminer à la diriger dans le sens d'une réunion avec M. de Monnier ; mais nous nous abstiendrons d'autant plus volontiers de rapporter ce récit, que

« nom ? d'un mari plein de religion, et dont la disgrâce et
 « l'éloignement sont pour moi des maux accablans ? Donnez-
 « moi donc, je vous en conjure, monsieur, quelques marques
 « de retour vers moi ; le ciel vous récompensera au centuple
 « du bonheur que vous me rendrez ; je ne vous incommo-
 « derai pas long-temps, monsieur ; ma santé est assez altérée
 « par mes chagrins pour me faire prévoir que la fin de ma
 « carrière n'est pas éloignée ; mais j'en verrai arriver le
 « terme avec résignation, si vous me rappelez auprès de
 « vous, et qu'elle se termine à vos yeux. Ce bienfait, que je
 « vous demande, monsieur, sera égalé par la reconnaissance
 « éternelle de votre épouse. »

¹ Voir *Lettres originales de Vincennes*, tome 3, pag. 256, 376, 387, 394.

² *Ibid.*, tome 3, pages 566 et suivantes.

³ M. de Marville était un ami et un parent de la famille de Ruffey ; il était propriétaire du château (bâti, dit-on, par Anne de Bretagne) qui domine la ville de Gien, et exerçait une espèce de patronage séculier sur le couvent de *Sainte-Claire*, où Sophie était enfermée.

nous en avons la substance beaucoup plus resserrée dans une autre lettre , qui nous paraît aussi explicative qu'intéressante , et que nous rapportons , par extrait , sans hésiter , parce qu'elle est inédite :

« Je vous remercie tendrement, mon cher ami ¹, de votre lettre obligeante et de vos intentions affectueuses. Mais , nous revoici donc aux élémens de mon affaire ?

« Pour terminer toute discussion à cet égard , je vous dirai que je conseillerais à Sophie de retourner chez son mari , s'il l'exigeait pour prix de l'anéantissement de la procédure ; lequel anéantissement de la procédure aurait précédé ce retour , car il n'est point homme assez délicat pour que , sur sa simple parole , on ne craigne point une scène , dont l'autorité la sauverait peut-être , mais qui n'en serait pas moins cruelle : je dis plus , c'est que , sur mon honneur , je craindrais infiniment pour sa vie dans cette maison-là. »

« Mais je ne dirai , ni ne croirai qu'elle puisse , avec la moindre sagesse et la moindre dignité , courir quêter le pardon d'un homme qui , s'il avait l'ombre de la délicatesse , ne la poursuivrait pas ; mais ne la reprendrait pas. Je ne dirai pas non plus qu'elle doive *s'avouer adultère* ; parce que je jure , par ce qu'il y a de saint , qu'elle ne l'est point , et ne fut jamais sa femme ², et que dans la même circonstance je me ferais

¹ Lettre inédite de Mirabeau à Boucher , 13 octobre 1779.

² Mirabeau n'a cessé d'affirmer que le 13 décembre 1775

hacher plutôt que de m'accuser d'un crime dont je serais innocent. Cependant, je ne m'opposerai point à ce qu'elle signe sur cela tout ce qu'elle voudra. »

« Mais, mon ami, vous et M. de Marville raisonnez dans une supposition tout-à-fait chimérique, si vous croyez que M. de Monnier, gardé à l'œil par les Valdahon, reprendra madame de Monnier; et, d'honneur, je suis convaincu que, moi-même, je ne déciderais pas celle-ci à retourner. Dans un des papiers de *Citron*¹, dont nous avons fait le sacrifice à jamais, il y avait ces propres mots : *si tu veux que j'y retourne, j'y retournerai; mais empoisonnée, pour arriver morte ou mourante.* Voilà la petite poulette que vous croyez si facile à mener, et dont M. de Marville me disait froidement : *elle ne serait pas partie, si vous n'aviez pas voulu*; à quoi je répondis plus froidement encore : *Monsieur, il n'y a que madame de Monnier et moi qui le savons.* Madame de Monnier est la plus douce de toutes les femmes dans le commerce de la vie, et l'égalité de son caractère, avec sa prodigieuse sensibilité, est un phénomène; mais c'est le cœur le plus impétueux et l'imagination la plus ardente qui furent jamais. »

« Je ne crois pas que vous puissiez soupçonner que je mette de la jalousie à l'empêcher de retourner chez un vieillard qui touche quatre-vingts ans; qui

le mariage de Sophie, lequel date du 1^{er} juillet 1771, n'avait pas encore été consommé.

¹ Allusion à la supercherie que nous avons rapportée dans ce volume.

en est abhorré, et qui ne souilla jamais qu'à peine ses lèvres; je n'y mets donc qu'une simple répugnance fondée sur ma délicatesse naturelle, et l'inquiétude que j'aurais de la savoir dans ce repaire; mais si c'est en me disant que le refus de madame de Monnier avait pénétré M. de Marville d'estime pour elle, que celui-ci m'a voulu pressentir sur son retour à Pontarlier, c'est une singulière façon de pressentir les gens. Quant *aux moyens pour la révision du procès*, vous avez raison, et j'ai dit à M. de Marville qu'il me serait aisé de faire casser l'arrêt en prouvant des subornations de témoin; mais qu'il valait autant que ce procès ne recommençât pas. »

« Je ne conçois pas, mon ami bien cher, que vous aussi vous me parliez de la nécessité personnelle où je me trouve que l'affaire de madame de Monnier finisse. 1° Vous avez vu que votre avocat les regarde comme absolument séparées, et assure formellement que finir pour l'un n'est pas finir pour l'autre. 2° Votre idée pourrait cependant être juste, si mon père était plus équitable, ou moins accrédité; mais la procédure serait demain au feu, qu'il ne m'en tiendrait pas moins au donjon de Vincennes; et vous n'en doutez pas; et vous ne doutez pas non plus qu'il ne forçât demain la main aux Monnier si cela lui plaisait. Quel intérêt personnel ai-je donc à tout ceci, autre que celui de la satisfaction de madame de Monnier? Avez-vous vu que quand Dupont a demandé à mon père les raisons qui, d'après son pardon, pouvaient donc s'opposer à la restitution de ma liberté, qu'il ait allégué les difficultés de mon procès?

« Mon ami , je suis , en général , de tous les hommes un de ceux qui pensent le moins à eux-mêmes quand mon cœur est affecté ; mais ici ce n'est pas ma situation , j'y ai bien réfléchi. Mon père seul peut me sauver , tant que l'autorité ne voudra pas frapper spontanément un coup en ma faveur. Certainement je désire infiniment que madame de Monnier finisse ; mais je ne le désire que pour elle. »

On voit que Mirabeau , soit qu'il ne sût pas le motif magnanime de Sophie , soit qu'il ne crût pas au succès , soit qu'il craignît qu'elle ne l'achetât trop chèrement , ne suivait pas du tout le même plan de conduite. Il ne lui cachait rien , et n'écrivait pas à des tiers dans un autre sens qu'à elle ; tandis que Sophie ne demandait qu'un pardon sans condition , une simple réunion de fait , il voulait qu'elle exigeât l'anéantissement préalable de la procédure et de la condamnation ¹. Cependant Sophie , non seulement taisait ses démarches , mais encore elle les niait ², et , descendant pour la première fois de sa vie à une duplicité féminine , qui achève de caractériser son dévouement admirable , elle allait jusqu'à reprocher à Mirabeau avec beaucoup de *chaleur* , *d'éloquence* , *d'amour et de vertu* ³, de la presser de rentrer chez M. de Monnier ⁴, reproche dont il se défendait avec vi-

¹ Lettres originales de Vincennes , tome 4 , pages 4 à 8.

² Peuchet prétend qu'elle était *inébranlable* (tome I , page 391).

³ Lettres originales de Vincenne , tome 4 , page 72.

⁴ *Ibid.*, tome 4 , page 36.

gueur, en alléguant et répétant : ses précédentes explications. Du reste, en conseillant Sophie dans le sens de l'intérêt commun et de la commune dignité de leur position et de leur cause, il rejetait hautement toute idée d'enrichir à la famille de M. de Monnier. « Mon projet, dit-il, ôterait un état à la fille, mais un état odieux, car, dans la justice, il ne lui appartient pas ². Mon avis ne sera jamais de faire de Gabrielle Sophie mademoiselle de Monnier, ma délicatesse, ma raison, ma conscience et mon amour y répugnent ³. » Enfin, il persistait, dans une occasion bien autrement décisive, quand, se croyant près de mourir, et recommandant au vicomte de Mirabeau Sophie Gabrielle, il s'exprimait ainsi : « Vous jugez bien que je ne puis consentir à être le complice d'un vol manifeste que l'on commettrait en transportant sur la tête de ma fille le bien d'un homme qui serait faussement réputé son père, et dont les héritiers naturels resteraient, peut-être, victimes de cette supercherie ⁴. »

Sophie insistait ⁵, et c'était même avec impatience, si nous en jugeons par une lettre de sa mère. « J'y

¹ Lettres originales de Vincennes, tome 4, pages 71-76.

² *Ibid.*, tome 4, page 164.

³ *Ibid.*, tome 4, page 184 ; voir aussi pages 182-185.

⁴ *Ibid.*, tome 4, page 315.

⁵ Et pourtant, dans le même temps, elle écrivait à Mirabeau : « Je crois que la négociation pontarlienne réussira « présentement, parce que j'en meurs de peur. » (*Lettre inédite*, 19 mai 1780.)

vois de grands inconvéniens; cependant je vous y sers d'aussi bonne foi que si je l'approuvais; mais, si cela manque, ayez la raison de ne pas vous en affliger, et prenez votre parti d'attendre les événemens qui vous rendront libre. Vous avez toujours dit que, pourvu que M. de Mirabeau fût heureux, vous vous le trouveriez vous-même puisque vous voyez ce moment si prochain ¹, il faut prendre votre parti sur les événemens. Si vous étiez assez heureuse pour sentir que Dieu conduit tout, que c'est lui qui règle les événemens pour le mieux, et que, quand nous avons employé les causes secondes autant que la prudence et la raison le permettent, nous devons nous en rapporter à lui, vous auriez sûrement plus de bonheur et de tranquillité que ne peut vous en procurer la fausse philosophie que l'on vous a donnée ². »

Madame de Ruffey, d'ailleurs, ne voulait agir que pour sa fille. « Si vous entendez comprendre d'autres que vous dans le traité, je vous renverrai votre papier et ne me mêlerai plus de rien ³; si vous avez envie que les affaires d'autrui finissent avec les vôtres, ceux qui y sont intéressés peuvent faire leurs diligences de leur côté. Je veux l'ignorer. Lorsque vous m'avez mandé qu'on agissait pour vous, je ne l'ai pas cru. Si j'en avais été persuadée, je ne me serais

¹ Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 27 juillet 1780. Allusion à la prochaine libération de Mirabeau.

² Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 1^{er} mai 1780.

³ *Ibid.*, 27 juillet 1780.

mêlée de rien, ne voulant rien tenir d'une main qui m'a percé le cœur¹. »

Nous n'insisterons pas davantage sur cette narration épisodique; nos correspondances nous apprennent que bientôt Sophie cessa d'user de réticences; que, de l'aveu de Mirabeau elle continua d'agir; et que madame de Valdahon faisant un usage fort naturel et fort légitime, il faut le dire, de l'ascendant qu'elle avait pris sur son père, de plus en plus infirme, eut grand soin d'écarter tout ce qui aurait pu tendre efficacement à une réuunion qui ne pouvait que compromettre encore une fois sa fortune, et celle de ses deux enfans, ainsi que le repos et le bonheur de toutes les parties.

¹ Lettre de madame de Ruffey à Sophie, 11 août 1780.

SOMMAIRES.

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE VII.

Mirabeau au donjon de Vincennes. — Bons procédés de M. Lenoir et commencement de la correspondance avec Sophie. — M. Boucher, le délégué de M. Lenoir. — Lettres montrées seulement et reprises. — Publication de la correspondance de Vincennes, volée, tronquée et falsifiée par Manuel. — Cynisme de Manuel. — Le crime de l'éditeur. — Mensonge démontré. — Après un an de prison, la correspondance suspendue. — Vexations inouïes et fabrication de vert-de-gris. — L'apologie brûlée. — Lettres testamentaires. — Nouvelle indignité de Brianson. — Menace de publicité et les lettres conservées. — Nécessités de position. — Éloquent désaveu du passé. — Madame du Saillant. — Volumineuses correspondances de famille. — Les éditeurs et les biographes de Mirabeau. — Négociations pour l'élargissement de Mirabeau. — Documents exclusivement empruntés aux correspondances inédites. — Le mois de juillet. — Encore des privations de lettres. — Facilités accordées par M. Lenoir. — Sollicitations inutiles. — Placets au roi. — Haine du despotisme. — M. de Maurepas. — Maximes du livre de l'*Ami des Hommes* renvoyées à son auteur. — L'écrivain philanthrope et le père persécuteur. — Lettre de Mirabeau à M. de Maurepas. — Prédiction sur l'indépendance des Amériques. — Nouvelles démarches inutiles. — Demande d'aller en Amérique rejetée. — Désespoir et plaintes à M. Lenoir. — Rigidité de la règle établie à Vincennes.

— Adoucissements dus à M. Lenoir. — La fille de Mirabeau et de Sophie. — L'encre sympathique. — Projet de réunion entre M. et madame de Monnier. — Horreur de l'infanticide. — M. de Rougemont commandant de Vincennes. — La mère séparée de son enfant. — Privations de Mirabeau. — Le portrait d'un enfant. — Résumé des Lettres de Vincennes. — Pronostics d'un changement de position.

SOMMAIRE DU LIVRE VIII.

Mort du fils de Mirabeau, né de sa femme. — Regrets de Sophie. — Consternation de la famille de Mirabeau. — Le nom éteint. — Empoisonnement présumé. — Douleur d'une mère. — Tentatives du bailli de Mirabeau en faveur du prisonnier de Vincennes. — Regret de l'homme de n'être pas Dieu. — Vain projet de madame de Mirabeau de venir à Paris. — Démarches du bailli auprès de M. Boucher. — Chagrins du marquis et son inébranlable dureté. — Décadence d'une famille. — Lettre inédite de Mirabeau à son père. — Deux ans d'emprisonnement. — Incroyable insensibilité du marquis. — Dupont, le bras droit de Turgot. — Le nouveau négociateur. — Généreuse abnégation de Sophie. — Projet d'une démarche auprès de madame de Mirabeau. — Possibilité d'un élargissement par la voie des autorités, et respect de Mirabeau pour son père. — Mot de M. de Maurepas. — Le mémoire supposé. — Sophie au couvent de Gien. — Espoir du pardon paternel. — Lettre inédite de Mirabeau à son oncle. — Embarras du bailli. — *Le baron de la féodalité.* — Suite de la correspondance de Mirabeau à son oncle. — Dureté de traitemens. — La pierre et la cataracte. — M. Amelot. — Suite de correspondances inédites entre les deux frères. — Lettre du bailli à Mirabeau. — Reproches. — Réponses de Mirabeau à son oncle. — Promesse de pardon paternel. — Crainte de la haine d'un père. — Profession de foi de Mirabeau. — Incroyable aveuglement du père. — Suite des correspondances de famille. — Lettre du fils communiquée au père. — La femme de Mirabeau seule en droit de demander la liberté de son mari. — L'enfant prodigue. — Tiédeur de Dupont. — Impatience de Mirabeau. — Nouvelle privation de lettres de Sophie. — Les familles en cause. — La belle-sœur du commandant de Vincennes. — Intrigues d'amour supposées. — Une prin-

cesse calomniée. — Tracasseries d'un geolier. — Sollicitations de Mirabeau captif en faveur d'un prisonnier. — Le jardin de quarante-quatre pas. — Les lettres de cachet et le beau-père de Mirabeau. — *Une scène à la Moans.* — Travaux en prison. — La fille de Mirabeau et de Sophie morte en sevrage. — Désespoir de Mirabeau. — Lettre de M. de Rougemont. — Fatale nouvelle annoncée à une mère. — Tendres précautions restées sans effet. — Lettres touchantes de Mirabeau et de Sophie sur la mort de leur fille.

SOMMAIRE DU LIVRE IX.

Démarches de la mère de Mirabeau pour l'élargissement de son fils. — Négociation interminable. — Correspondance sévère du bailli. — Résistance ferme et adroite. — Dignité de caractère du prisonnier mal appréciée. — *Une lettre de cachet en vaut bien une autre.* — Franchise de Mirabeau dans l'avou de ses torts. — Lettre de Mirabeau à sa femme, et observations malveillantes de son père. — Conseils du bailli à son neveu. — Réponses de Mirabeau. — Incroyable fermeté de caractère. — Lettres pathétiques de Mirabeau, et le bailli ému. — La seule voie de salut. — Correspondances inédites. — Influence du conseil d'un ami. — Dupont de Nemours. — Les vieilles écrevisses et la peau neuve. — La seule caution de Mirabeau. — chances favorables. — M. et Madame du Saillant. — Lettres inédites de Mirabeau à sa sœur. — Réponses pleines de sensibilité. — La femme de Mirabeau la meilleure médiatrice auprès de son père. — La lettre *extatique*. — Le conciliateur de la famille. — Épanchemens d'amitié fraternelle. — *Trop d'esprit.* — M. Boucher. — La race des Mirabeau anéantie. — Les deux pères de Mirabeau. — Le père secrétaire caché de la fille. — Promptitude des femmes à espérer. — Le plan du marquis. — Les amis de Paris, race de grenouilles froides. — L'étoile de Mirabeau. — Résolution du père de sauver son fils. — Temporisations. — Le pardon et l'oubli. — Le cousin grotesque et le marquis de Chamaraun. — Série de lettres inédites du marquis. — Condition essentielle de la liberté de Mirabeau. — La comtesse de Mirabeau à sa belle-sœur. — Le devoir d'une femme. — Développement du caractère de Mirabeau extraits de ses correspondances inédites. — La sœur confidente. — Espérance du prisonnier de Vincennes. — Silence de madame de Mirabeau, et affliction de son mari. — Préventions du marquis de Marignane contre son gendre. —

Le demi-veuvage et les fêtes. — Lettres de Mirabeau à sa sœur, et résumé touchant de sa situation. — Espérances déçues, et menaces de Brianson. — Sophie victime et non complice. — Retour de rigueurs. — Dix heures de travail par jour. — Lettre remarquable de madame du Saillant à son frère. — Sentimens d'honneur et mauvaise tête. — Nouvel espoir de Mirabeau. — Difficultés de famille. — *Un moment de dix ans*. — Lettres de Mirabeau à sa sœur. — Le meilleur et le plus malheureux des hommes. — Alternatives de crainte et d'espérance. — Le nœud du drame. — La bibliothèque de Pompignan. — La demi-captivité du château. — Concession du marquis. — Bases d'un projet de négociation. — Situation de Mirabeau à l'égard de sa mère. — Les projets. — Découragemens. — Quarante-deux mois d'emprisonnement. — Les incrédules entêtés. — Mirabeau peint par lui-même. — Affaiblissement de sa vue. — Série de détails sur les impressions et les sentimens de Mirabeau, extraits de ses correspondances inédites. — Crainte de la cécité. — Dupont de Nemours et Sophie. — Nécessité de monter à cheval, et cavalcade dans un petit jardin. — Jugement de Mirabeau sur ses proches. — Lettre remarquable et réponse dictée. — *Garçon*, secrétaire du marquis. — Études des législations criminelles. — Espoir d'une prochaine liberté. — Nouvel incident suscité par le marquis. — Despotisme paternel. Le 13 décembre 1780. — Une demi-liberté. — Puis la liberté entière. — Adieu aux prisons.

FIN.



Publications Nouvelles.

- DE L'ÉDUCATION DES MÈRES DE FAMILLE, ou de la civilisation du genre humain par les femmes, par *L. Aimé-Martin*. 2 vol. in-18.
- HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par *Thiers*. 6 beaux vol. in-8° ornés du portrait de l'auteur.
- LE MIE PRIGIONI, *memorie di Silvio Pellico* (en italien). 1 vol. in-18.
- VENEZIA LA BELLA, par *Alphonse Royer*, auteur des *Mauvats Garçons*. 2 vol. in-18.
- LA REINE HORTENSE en Italie, en France et en Angleterre. 1 vol. in-18.
- L'IRONIE, par *Gustave Drouineau*. 2 vol. in-18.
- DEUX CŒURS DE FEMME, par *Napoléon d'Abrantès*. 1 vol. in-18.
- LES FRANCS TAUPINS, histoire du temps de Charles VII, 1440, par *le bibliophile Jacob*. 3 vol. in-18.
- LA VIGIE DE KOAT-VEN, roman maritime, par *Eugène Sue*. 4 vol. in-18.
- SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE, par *De Balzac*. 2 vol. in-18.
- CINQ-MARS, par *Alfred De Vigny*. 2 vol. in-18.
- JACQUES II A SAINT-GERMAIN, roman historique, par *Capefigue*. 2 vol. in-18.
- LES OMBRAGES, par *Drouineau*. 1 vol. in-18.
- L'ANGLETERRE ET LES ANGLAIS, par *Bulwer*. 2 vol. in-18.
- UNE HEURE TROP TARD, par *Alphonse Karr*. 2 vol. in-18.